



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 203 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 21 septembre 2017

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 septembre 2017

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Français]

LE COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'hon. Geoff Regan (Président de la Chambre des communes, Lib.): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport du commissaire à la protection de la vie privée concernant l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Conformément à l'alinéa 108(3)h) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au nom de la ministre des Affaires étrangères et conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le traité intitulé « Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves, 2007 », adopté à Nairobi le 18 mai 2007. Une note explicative accompagne le traité.

* * *

PÉTITIONS

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'inquiètent du sort d'Hassan Diab, un citoyen canadien et universitaire qui a été extradé en France en 2014. On s'entend largement pour dire qu'il s'agit d'un cas de condamnation injustifiée en devenir. Depuis cette date, M. Diab est détenu en France, où les autorités souhaitent l'interroger à la suite d'allégations anonymes, probablement obtenues sous la torture. En 2016, un juge français a conclu que des preuves cohérentes confirmaient l'innocence de M. Diab, car celui-ci n'aurait pas pu se trouver en France au moment où s'est produit le crime en question. En mai et en octobre 2016, le juge a ordonné la remise en liberté sous caution de

M. Diab, affirmant que sa détention n'était nullement justifiée. Pourtant, M. Diab est incarcéré ou assujéti à une surveillance électronique depuis plus de huit ans.

Ces citoyens demandent au gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour que M. Diab soit libéré et pour qu'il puisse rentrer au Canada et d'intervenir auprès des autorités françaises pour qu'elles agissent dans les meilleurs délais.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

L'hon. Mélanie Joly (au nom de la ministre des Affaires étrangères) propose que le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement estime que le commerce international des armes doit absolument être réglementé dans le but de protéger les gens et les droits de la personne et, surtout, qu'il faut mettre en place des contrôles et une réglementation visant à en empêcher le commerce illégal.

Initiatives ministérielles

Le Traité sur le commerce des armes vise à protéger les gens. Il garantit que les pays réglementent efficacement le commerce international des armes pour qu'elles ne servent pas à soutenir le terrorisme, les organisations criminelles internationales, la violence envers les femmes ou les violations des droits de la personne ou du droit humanitaire international. Le gouvernement entend prendre des mesures pour mieux contrôler les exportations afin de réduire les risques engendrés par le commerce illégal des armes classiques. L'adhésion au Traité qui demande que tous les États qui en sont parties mettent en place des contrôles efficaces sur les exportations, est la prochaine étape importante pour encadrer davantage ces exportations et réduire les risques qui y sont associés.

[Français]

L'adhésion au Traité sur le commerce des armes permettra de placer de nouveau le Canada au même rang que ses plus proches partenaires et alliés. Le Canada est le seul allié de l'OTAN et le seul partenaire du G7 à ne pas avoir signé ou ratifié le Traité.

[Traduction]

Le Traité sur le commerce des armes a été négocié en réponse aux préoccupations grandissantes que suscitaient, sur la scène internationale, les conséquences directes et indirectes du commerce mondial d'armes sur les conflits, les droits de la personne et le développement.

[Français]

Il vise à veiller à ce que tous les États prennent leurs responsabilités et évaluent soigneusement et sérieusement les exportations d'armes. Les États doivent réglementer le commerce légitime des armes et utiliser des mesures transparentes pour combattre le commerce illicite.

[Traduction]

Nous reconnaissons que les transferts d'armes non réglementés ou illicites intensifient et prolongent les conflits, causent de l'instabilité à l'échelle régionale, contribuent à la violation du droit humanitaire international et des droits de la personne, et nuisent au développement socioéconomique.

En effet, la prolifération des armes, particulièrement des armes légères ou de petit calibre, constitue l'un des plus grands problèmes de sécurité pour la communauté internationale. Les conflits armés touchent les civils. Trop souvent, les femmes et les enfants sont ciblés ou sont d'innocentes victimes.

Les conséquences de la circulation irresponsable ou illicite d'armes classiques vont au-delà du danger immédiat de mort, de blessure ou de violence. La prolifération et le commerce illicite des armes entretiennent un climat de crainte et d'insécurité constantes, ce qui nuit à la croissance et à la stabilité socioéconomiques.

Le Traité sur le commerce des armes a un rôle important à jouer dans la résolution de ces problèmes. Le Canada doit être un chef de file dans cette démarche et montrer l'exemple.

Le Traité représente le premier engagement mondial ayant force obligatoire conclu par la communauté internationale afin de contrôler l'exportation d'armes classiques. Il établit une norme commune élevée pour l'exportation d'armes et il vise à éliminer le commerce illicite et le détournement d'armes classiques.

Les États parties au Traité sur le commerce des armes sont tenus d'évaluer le risque que les armes exportées soient utilisées à des fins négatives, y compris la violation des droits de la personne ou le crime organisé. Or, ce n'est pas toujours noir ou blanc. Il faut examiner non seulement l'État dans son ensemble, mais aussi qui

prendra possession d'une arme, son passé, le risque que l'arme puisse être détournée à d'autres fins que celles prévues au moment de l'exportation ainsi que d'autres facteurs semblables.

● (1010)

[Français]

Le TCA exige aussi que les États examinent des mesures d'atténuation afin de lutter contre les risques déterminés. Or le traité est limpide. S'il est impossible d'atténuer un risque grave de violation des droits de la personne et des lois humanitaires internationales ou de contribution au crime ou au terrorisme international, les exportations ne peuvent pas être permises.

[Traduction]

Par conséquent, le projet de loi C-47 renforcerait les processus en vigueur au Canada relativement au mouvement des armes dans le monde. Les modifications, y compris celles visant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes, rendront le système de contrôle des exportations du Canada encore plus robuste et elles fixeront une norme élevée continue pour régler le problème urgent de la prolifération des armes dans le monde.

[Français]

Le système actuel de contrôle des exportations du Canada est conforme à 26 des 28 dispositions du Traité sur le commerce des armes. En ce sens, certains changements sont nécessaires pour que le Canada soit complètement conforme aux deux articles du Traité auxquels il ne satisfait pas encore, soit l'article 7, Exportation et l'évaluation des demandes d'exportation, et l'article 10, Courtagage.

En partie, le projet de loi dont nous sommes saisis introduit les changements législatifs nécessaires pour respecter ces obligations du TCA.

L'article 7 du Traité sur le commerce des armes établit une norme commune, claire et rigoureuse concernant les facteurs que les États doivent prendre en compte avant d'autoriser l'exportation d'articles assujettis au TCA. Ces facteurs comprennent l'évaluation du risque que les exportations canadiennes puissent être utilisées pour commettre de graves violations des droits de la personne ou des lois humanitaires internationales, et l'évaluation du risque que ces exportations tombent entre les mains de criminels ou de terroristes.

Le TCA est le premier traité de contrôle des armes qui se penche précisément sur la question de la violence fondée sur le sexe et la violence faite aux femmes et aux enfants, des enjeux importants pour notre gouvernement. Ces critères visent à assurer que le Canada évalue les risques liés à l'exportation d'une technologie ou d'un produit donné concernant l'utilisation finale prévue et l'utilisateur final à l'étranger.

Le projet de loi C-47 fera aussi en sorte que le Canada soit en mesure de satisfaire aux exigences de l'article 10 du TCA, lequel requiert que tous les États réglementent les activités de courtagage. Le courtagage capte les transferts d'armes qui échappent aux permis d'exportations. Les dispositions du projet de loi feront en sorte que les Canadiens qui organisent le transfert d'armes entre un deuxième et un troisième pays soient tenus aux mêmes normes que ceux qui exportent des armes à l'extérieur du Canada.

La réglementation des activités de courtagage donnera à notre gouvernement la capacité de surveiller les activités des individus et des organisations qui servent d'intermédiaires entre les vendeurs d'armes et les utilisateurs finals de matériel militaire.

Initiatives ministérielles

●(1015)

[Traduction]

Les exigences liées aux licences de courtage seraient aussi appliquées à l'extérieur du pays et toucheraient donc les Canadiens qui mènent des activités de courtage à l'étranger. Ce nouveau pouvoir nous permettra d'avoir une idée plus juste des transferts de produits qui figurent sur la liste des marchandises de courtage contrôlé où des Canadiens sont en cause, partout dans le monde, et de mieux mettre en lumière des transactions potentiellement à haut risque qui sont négociées par des Canadiens.

Le gouvernement entend dépasser les normes établies par le Traité sur le commerce des armes pour faire en sorte que les règlements sur le courtage couvrent non seulement les armes classiques visées par le Traité, mais aussi les biens militaires et les articles à double usage vraisemblablement destinés à des fins de destruction massive.

Exiger une licence de courtage permettra d'assurer un niveau de surveillance comparable d'une activité de courtage à une autre. Aussi, les autorités canadiennes chargées de délivrer des licences d'exportation seront mieux en mesure d'évaluer au préalable le risque lié aux transferts d'armes et refuser d'accorder la licence s'il existe un risque prépondérant de conséquences négatives visées par un des critères, notamment le risque d'une violation grave du droit international en matière de droits de la personne ou du droit humanitaire international.

[Français]

Je tiens à préciser qu'il exige un rôle légitime que peuvent jouer les courtiers organisant ou facilitant les ventes pour les fabricants d'armes de bonne réputation. Malheureusement, il existe aussi ceux qui ne cherchent pas à agir de façon responsable et qui choisissent plutôt de profiter de la vente d'armes, même en sachant que ces armes tomberont entre de mauvaises mains.

Par ailleurs, à l'échelle internationale, il y a eu beaucoup trop de cas où des courtiers en armement sans scrupules font passer le profit avant les vies humaines. Les transactions facilitées par ces courtiers ont donné lieu au transfert d'armes vers des zones de conflits, en violation directe des embargos des Nations Unies sur les armes, et vers des groupes terroristes ou criminels. Cette mesure législative offrira aux courtiers canadiens responsables l'occasion de détenir des permis et d'entreprendre des activités légales. Elle fera en sorte que ceux qui choisissent d'agir de façon immorale se trouveront aussi à agir de façon illégale.

Outre les modifications exigées par le TCA, le projet de loi renforcera les contrôles à l'exportation du Canada en abordant la question des peines auxquelles feront face les individus qui tentent de contourner la loi et les règlements canadiens. Le projet de loi augmentera la pénalité maximale sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire de 25 000 \$ à 250 000 \$ pour toutes les contreventions en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. L'augmentation de la pénalité maximale souligne la gravité de ces infractions vu que ces infractions contribuent directement aux accumulations déstabilisatrices d'armes et des technologies dans les zones de conflit partout dans le monde.

[Traduction]

J'insiste sur le fait que, grâce aux mesures envisagées, le gouvernement sera mieux en mesure de poursuivre les personnes mal intentionnées pour qu'elles répondent de leurs actes et d'examiner les transferts d'armes en bonne et due forme aux utilisateurs légitimes. De plus, le Canada pourra punir efficacement quiconque tente de contourner les processus établis.

Soyons clairs: l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes n'aura aucune incidence sur la possession d'armes à feu au pays ou sur les lois et politiques canadiennes en la matière. Le Traité régit l'importation et l'exportation d'armes classiques et non le commerce d'armes utilisées par des Canadiens respectueux de la loi pour la chasse ou pour d'autres activités sportives.

●(1020)

[Français]

Le TCA n'établit pas de limites, cependant, quant au nombre ou aux types d'armes que peut vendre un pays. Le TCA requiert plutôt que les États établissent de solides contrôles d'exportation, le type de contrôle que le Canada a déjà en place afin d'assurer que les exportations ne sont pas utilisées à des fins négatives imprévues.

Le TCA n'est pas un système uniforme. Il reconnaît que les États doivent assurer que leur système de contrôle des exportations répond à leurs besoins nationaux. Il n'empêche donc pas les États d'utiliser des processus accélérés dans le cadre de leur système de contrôle des exportations, comme celui que le Canada a en place pour de proches alliés, dont les États-Unis.

Le gouvernement verra à ce que les exportations soient évaluées en fonction des critères énumérés dans le TCA et à ce qu'elles n'enfreignent pas les interdictions du Traité.

[Traduction]

Pour ce qui est des licences d'exportation et d'importation et du Code criminel, le gouvernement a fait savoir aux Canadiens qu'il est résolu à raffermir les mesures de contrôle des exportations en ce qui concerne le matériel militaire, ainsi que les marchandises et les technologies stratégiques. Tel que nous l'avons promis, nous oeuvrons à rendre le système de contrôle des exportations plus rigoureux, comme en font foi le projet de loi à l'étude et notre engagement à adhérer au Traité sur le commerce des armes. Comme le savent les députés, le Canada dispose déjà d'un robuste système de contrôle des exportations. Nous sommes l'un des principaux signataires de traités de non-prolifération et de mesures de contrôle des exportations, ce qui nous permet d'échanger avec nos alliés des renseignements sur la circulation des armes et les pratiques exemplaires.

Signalons que le Canada dispose aussi d'un solide régime de sanctions, qui touche notamment l'exportation et la vente d'armes. Les sanctions du Canada s'inscrivent dans une intervention multilatérale menée de concert avec ses alliés. C'est en vertu de la Loi des Nations unies et de la Loi sur les mesures économiques spéciales que le Canada met en oeuvre des sanctions.

L'organisme responsable des renseignements financiers au Canada se penche sur le financement illicite des armes. En effet, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada a pour mandat de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Le gouvernement prend des mesures afin que ces nouvelles obligations ne viennent pas gêner ou restreindre indûment le transfert légitime de produits militaires ou à double usage et d'autres articles stratégiques qui sont conformes aux intérêts du Canada et ne posent pas de risque excessif.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement compte appliquer les critères d'évaluation du TCA non seulement aux marchandises expressément visées par ce traité, mais aussi à toutes les marchandises à double usage, militaires et stratégiques. Il appliquera également ces critères aux demandes de licence d'exportation et de courtage. Nous comptons ainsi dépasser les normes établies dans le TCA tout en renforçant notre système de contrôle des exportations. Par exemple, le gouvernement veut que le Canada adopte des normes particulièrement rigoureuses pour combattre la violence fondée sur le sexe et la violence contre les femmes et les enfants. L'inclusion de cet aspect dans le traité démontre clairement que les États comme le Canada sont déterminés à promouvoir la lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Même si le TCA ne s'attarde pas aussi longuement sur ce critère que sur d'autres, le Canada propose de tenir compte de la violence fondée sur le sexe dans la réglementation, d'appliquer des normes plus rigoureuses en ce sens et d'évaluer les risques liés à la violence fondée sur le sexe pour un plus vaste ensemble de marchandises destinées à l'exportation que celui proposé dans le TCA. Ces nouvelles mesures aideraient le gouvernement à poursuivre les intervenants de mauvaise foi et à les tenir responsables de leurs actes. Le Canada serait aussi davantage en mesure de pénaliser efficacement ceux qui tentent de se soustraire à ces mesures.

Les entreprises canadiennes pourraient continuer de conclure des transactions légitimes lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts stratégiques et les intérêts en matière de défense du Canada et de ses alliés.

Enfin, ces modifications permettraient au Canada de remplir ses obligations internationales et de devenir partie au TCA. J'encourage tous mes collègues présents aujourd'hui à contribuer à l'adoption rapide de ce projet de loi afin que le Canada puisse de nouveau prendre la place qui lui revient auprès de ses partenaires internationaux en tant qu'État partie au Traité sur le commerce des armes.

•(1025)

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Madame la Présidente, ce traité nous a été présenté lorsque nous, les conservateurs, étions au pouvoir. J'étais alors la secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, et, avant cela, j'avais beaucoup travaillé au nom des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Nous avons vu au Canada des situations où les gouvernements précédents s'en étaient pris, à tort et injustement, aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Ainsi, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour nous assurer que les propriétaires d'armes à feu qui respectent les règles, qui détiennent un permis et qui utilisent leurs armes à des fins légitimes ne soient pas transformés en criminels.

Ce traité nous pose problème parce qu'il ne parle aucunement de protéger les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, particulièrement au Canada. Je n'ai pas entendu mon collègue en parler. Il a dit souhaiter protéger les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois et il a dit que ce traité ne touche pas les propriétaires légitimes d'armes à feu, mais il n'y a rien dans le libellé à cet égard.

Pourquoi les libéraux sont-ils prêts à ratifier un traité qui risque de nuire à des millions de Canadiens qui utilisent les armes à feu à des fins légitimes et qui pourraient être ciblés si le Canada ratifie ce traité?

M. Matt DeCoursey: Madame la Présidente, les députés qui s'en donneraient la peine verraient en relisant les bleus que j'ai justement

répondu à la question de ma collègue d'en face. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, au cas où cela lui aurait échappé.

Je redis donc encore une fois, pour que tout le monde se comprenne bien, que l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes n'aura aucune incidence sur la possession d'armes pour usage personnel ni sur les lois et politiques canadiennes en la matière. Le Traité encadre l'importation et l'exportation des armes classiques et non le commerce des armes utilisées pour le sport ou la chasse, comme celles que possèdent les Canadiens respectueux de la loi.

Notre parti a toujours défendu les intérêts des Canadiens qui vivent dans le respect de la loi. Il s'est engagé à faire adhérer le Canada à ce traité, et le gouvernement a bien compris que celui-ci n'aura aucune incidence sur la possession d'armes à feu pour usage personnel.

Le gouvernement ne tombera pas dans le piège que lui tend l'opposition avec ce pseudo-argument destiné uniquement à faire diversion. Les Canadiens veulent que leur pays soit un modèle sur la scène internationale tout en défendant les droits des citoyens qui respectent la loi.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, le député pourrait-il nous dire si, en vertu du projet de loi C-47, tous les produits militaires qui sont nommés à l'article 2 du Traité sur le commerce des armes et qui sont à destination des États-Unis figureront dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, comme le prévoit justement le Traité? Si la réponse est non, pourrait-il nous expliquer pourquoi?

M. Matt DeCoursey: Madame la Présidente, un des éléments importants du Traité sur le commerce des armes, c'est justement qu'il n'essaie pas d'imposer un régime universel aux pays qui y adhèrent. Il répond aux besoins de tous les pays, en plus de permettre aux pays à faible risque d'adopter des procédures accélérées semblables à celles qui existent entre le Canada et les États-Unis. Il tient également compte du fait que nous disposons déjà d'un système hautement intégré d'acquisition et de production de matériel militaire. Il part enfin du principe que, comme il n'y a pas de régime universel, les pays à faible risque peuvent adhérer au Traité et se conformer volontairement aux normes qui s'y trouvent.

Je rappelle qu'à bien des égards le Canada ira bien au-delà des normes figurant dans le Traité sur le commerce des armes, tout en demeurant productif et en faisant en sorte que l'industrie puisse continuer à servir les intérêts du Canada et de ses plus proches alliés.

Initiatives ministérielles

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Madame la Présidente, après avoir écouté l'allocution du secrétaire parlementaire, qui s'écarte de ce qui est écrit dans le projet de loi, il me vient une question. Le secrétaire parlementaire est-il conscient que les exportateurs ou les importateurs devront conserver leurs registres dans des fichiers électroniques précis pendant une période pouvant aller jusqu'à six ans, et qu'ils devront pouvoir fournir n'importe quand ces fichiers au ministre, à sa demande, si celui-ci souhaite créer un registre des armes automatiques? Ces fichiers devront contenir toutes les données relatives à la vente, à l'importation et à l'exportation d'armes à feu, quelles qu'elles soient. Cette obligation est plus lourde que les exigences relatives aux armes à feu elles-mêmes. Les fichiers devront contenir aussi tous les renseignements sur la vente des armes à feu, y compris les fusils de chasse, comme leur portée, leurs lunettes de visée, ce genre de choses. C'est un lourd fardeau qu'on impose aux marchands d'armes à feu. Il n'y a qu'un seul fabricant d'armes à feu au Canada, ce qui signifie que toutes les autres armes à feu utilisées par les chasseurs et les tireurs sportifs sont importées. Si cette exigence devient lourde au point que les marchands cessent d'importer ces armes à feu ou que le fabricant canadien choisisse de ne plus exporter ses armes, elle nuira aux chasseurs, aux tireurs sportifs et à tous les agriculteurs de ma circonscription, pour qui ces armes sont des outils dont ils ont quotidiennement besoin.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il préciser ses propos et s'en tenir à ce que prévoit effectivement le projet de loi?

• (1030)

M. Matt DeCoursey: Madame la Présidente, c'est ce que j'ai fait à deux reprises. Cependant, les conservateurs préfèrent invoquer un argument bidon et tenir des propos alarmistes au sujet de notre adhésion au Traité sur le commerce des armes.

Je tiens à préciser clairement que l'adhésion à ce traité n'aura aucune incidence sur la possession d'armes à feu au Canada. Cela n'imposera aucune restriction aux citoyens canadiens respectueux des lois. Le Traité ne concerne pas la vente d'armes à feu pour la chasse ou le sport.

Nous nous attendions à entendre ce genre de discours de la part des députés de l'autre côté de la Chambre. Toutefois, nous nous sommes engagés à adhérer au Traité sur le commerce des armes et nous savons que c'est dans l'intérêt des Canadiens. Nous continuerons à faire en sorte que les intérêts industriels du Canada soient bien servis et nous collaborerons avec nos alliés partout dans le monde afin de régler le commerce international des armes.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je me demande si mon collègue peut préciser ce que, selon nous, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fasse dans ce dossier crucial. Les conservateurs tentent manifestement d'induire les Canadiens en erreur, mais ce qui compte, c'est que les Canadiens désirent que le gouvernement exerce un solide leadership. Pourquoi est-il si important que le Canada joue un rôle de chef de file?

M. Matt DeCoursey: Madame la Présidente, pendant 10 longues années, le Canada a défendu une politique isolationniste par rapport au reste du monde. Le pays cherche, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, à reprendre son rôle de chef de file sur la scène internationale, à prôner les valeurs canadiennes, à être un bon partenaire pour contribuer au développement dans les régions où il le peut, à appuyer la gouvernance dans le monde et à collaborer avec

ses alliés pour que nous vivions dans un monde sécuritaire, paisible et juste.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement prenne les devants pour faire en sorte que le commerce international des armes respecte les normes les plus élevées. Voilà ce que le projet de loi et l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes permettront de réaliser. Le ministre sera ainsi tenu d'examiner un ensemble important de critères avant de délivrer des licences. Les personnes qui enfreignent les règles recevront des amendes plus élevées.

Je tiens à répéter que le projet de loi n'aura absolument aucune incidence pour les détenteurs d'armes à feu au pays.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Madame la Présidente, nous sommes enchantés que le Canada ait décidé d'accéder au Traité sur le commerce des armes. Cependant, en ce qui a trait au projet de loi qui nous est présenté pour sa mise en oeuvre, j'ai parlé à plusieurs experts et tout le monde trouve qu'il est extrêmement décevant. En fait, c'est une coquille vide.

J'aimerais savoir, de la part du gouvernement, s'il sera ouvert à des amendements en comité pour rendre ce projet de loi vraiment efficace et respecter non seulement l'esprit mais la lettre du Traité.

M. Matt DeCoursey: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question. Le point de vue de notre gouvernement est que les comités sont autonomes et qu'ils se gèrent eux-mêmes. J'ai hâte de voir le débat qui aura lieu en comité si nous avons la chance d'adopter ce projet de loi en deuxième lecture et de le renvoyer en comité.

Nous trouvons tout de même que ce projet de loi, en nous permettant d'adhérer au Traité, établira des normes de haut niveau que le Canada dépassera, comme je l'ai dit quelques fois dans mon intervention. Je suis certain aussi que nous aurons un dialogue robuste lorsque le projet de loi sera étudié en comité.

• (1035)

[Traduction]

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-47, particulièrement après le secrétaire parlementaire qui, à la fin de son discours, a fourni à la Chambre une information inexacte dans sa réponse à la question de la députée néo-démocrate. En fait, le Canada serait en moins bonne posture qu'auparavant. Le secrétaire parlementaire a affirmé que, grâce à cette mesure, le Canada dépasserait les objectifs du traité. Cette affirmation n'est pas seulement inexacte quant au libellé du traité, mais elle révèle également que le secrétaire parlementaire comprend mal le régime canadien actuel en matière de contrôle des armes.

Par conséquent, pour la gouverne du député et celle des rares collègues libéraux qui m'écoutent, voici quelques précisions.

Le projet de loi fait suite à la promesse des libéraux de mettre en oeuvre le Traité sur le commerce des armes, ou TCA, des Nations unies, qui a fait l'objet d'un débat à l'ONU, mais qui n'a été signé que par certains pays.

Initiatives ministérielles

Mes observations porteront sur quatre éléments clés, dont trois mettent en lumière l'infériorité du TCA comme solution en comparaison avec ce que le Canada fait actuellement et ce qu'il a fait dans le passé sous les gouvernements conservateurs et libéraux qui se sont succédé depuis les années 1940. J'expose d'abord les trois raisons qui expliquent pourquoi ce traité présente un intérêt moindre et, enfin, un dernier point qui montre son manque d'équité et de clarté, de même que sa trop grande portée.

D'abord, c'est moins que ce que fait actuellement le Canada en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation ainsi que des règlements et des décrets du Conseil qui peuvent être présentés par le gouvernement, conformément à cette loi. J'espère que le secrétaire parlementaire prendra des notes, car il devra faire un peu de recherche lorsque j'aurai terminé mes explications.

Mon premier point concerne la Direction générale de la réglementation commerciale.

Nous habilitons un ministère du gouvernement, et ce depuis les années 1940, à s'assurer que les ventes de matériel militaire, les questions de sécurité, le matériel cryptologique et les risques nucléaires et biologiques sont non seulement régis et suivis, mais qu'ils sont aussi contrôlés. Nous avons une direction, non pas à New York, mais à Ottawa, qui accomplit ce travail de manière très efficace depuis de nombreuses années. La Direction générale de la réglementation commerciale a cette responsabilité et l'assume pour chaque législature. J'inviterais le député à s'intéresser à la direction et à constater la manière dont nous traitons, suivons et contrôlons le commerce de matériel militaire, d'autres éléments de sécurité ou d'autres intérêts. Toutes les législatures l'ont fait. Tant les gouvernements libéraux que conservateurs l'ont fait.

Passons maintenant au deuxième point. Nous désignons explicitement, du point de vue canadien, les articles destinés à l'exportation qui doivent faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle. Je vais les passer en revue pour le député puisqu'ils sont énumérés distinctement.

Les marchandises militaires et d'importance stratégique à double usage, c'est donc dire des marchandises qui peuvent être utilisées à des fins militaires ou civiles, font l'objet d'un suivi. La liste comprend également les matières et les technologies nucléaires; la technologie des missiles; les produits chimiques et les matériels biologiques; le matériel de cryptologie et de décryptage, particulièrement important à l'ère d'Internet. Un grand nombre d'entreprises canadiennes — SecureKey par exemple — sont des chefs de file à l'échelle mondiale dans ce domaine. Déjà, nous surveillons, contrôlons et, dans bien des cas, limitons l'exportation de ces technologies.

Nous savons que, par le passé, un gouvernement, celui de Pierre Trudeau, a fait face à certains problèmes dans un cas de technologie nucléaire vendue à des fins pacifiques. Celle-ci avait fait l'objet d'un suivi et, malheureusement, avait peut-être été utilisée pour développer des capacités de la transformer en arme.

J'emploie ce cas comme point de référence pour montrer que le Canada fait cela depuis de nombreuses législatures. Nous n'avons pas attendu après les Nations unies. Si nous l'avions fait, c'aurait été un peu comme le far west. En tant que démocratie parlementaire responsable, le Canada fait déjà cela.

J'invite le député à prendre connaissance de la liste des articles contrôlés en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et dont la Direction générale de la réglementation commerciale est chargée d'assurer la surveillance.

● (1040)

Notre suivi des items représente la troisième raison pour laquelle notre système actuel est supérieur au traité inférieur des Nations unies.

Ce sont l'Agence des services frontaliers du Canada et Statistique Canada qui font le suivi des éléments que je viens d'énumérer, dont le matériel militaire, cryptologique, nucléaire et biologique, et ils ne le font pas seulement en fonction de nos points de référence. Ils se servent des données de suivi de l'Organisation mondiale des douanes pour ces items. Le Canada effectue un meilleur suivi de ces éléments que le Traité sur le commerce des armes des Nations unies et il en limite bien plus le commerce.

Selon un article publié dans la revue *Ceasefire*, le TCA des Nations unies est un échec. Le manque de transparence du Traité est le troisième argument avancé par l'auteur pour justifier sa conclusion. Aucun suivi ne se fait à l'échelle internationale aux termes du Traité. Cette mesure est toutefois déjà en place au Canada.

J'espère que le secrétaire parlementaire révisera les notes que le gouvernement a fait circuler sur le projet de loi, car elles ne concordent pas avec le bilan législatif du Canada ou son traitement responsable des technologies contrôlées, dont non seulement la technologie militaire, mais aussi la technologie nucléaire.

Le Canada est le quatrième pays à avoir maîtrisé la fission nucléaire. Il y a 70 000 personnes au Canada qui travaillent dans ce secteur. Nos réacteurs CANDU sont les meilleurs du monde en termes de capacité et de sécurité. Nous prenons leur vente très au sérieux depuis les années 1940 et nous en faisons le suivi à l'aide des codes de suivi de l'Organisation mondiale des douanes.

Il y a un quatrième point que j'inviterais les libéraux à examiner.

À l'heure actuelle, il existe ce qu'on appelle une liste des pays visés aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cette disposition de la loi permet précisément, au moyen d'un décret, de limiter la vente de toute chose à un pays. Actuellement, le seul pays sur la liste des pays visés est la Corée du Nord, et c'est sans doute une bonne chose qu'elle s'y trouve. Je serais d'accord avec le gouvernement s'il souhaite que ce pays demeure sur la liste. Auparavant, le Bélarus et le Myanmar se trouvaient sur la liste des pays visés.

Non seulement nous possédons déjà un système de contrôle, de traçabilité et d'énumération qui est de loin supérieur à ce qui est proposé dans le projet de loi, mais les lois canadiennes, dans leur forme actuelle, peuvent interdire complètement les exportations et les importations avec un pays. Il s'agit d'un outil que le gouvernement peut utiliser s'il est question de contrôler quoi que ce soit et non seulement les articles qui sont contrôlés au pays et pour lesquels, comme je l'ai mentionné, on assure la traçabilité.

Le Cabinet est responsable de décider des raisons pour lesquelles un pays devrait être enlevé de la liste. Quand il s'est ouvert, le Myanmar a été retiré de la liste, tout comme le Bélarus. Il reste que l'on doit tout de même en assurer la surveillance. On voit qu'il y a des problèmes au Myanmar, notamment en ce qui concerne le peuple rohingya. Peut-être que le mécanisme de surveillance civile de l'armée n'est pas aussi efficace qu'il en a l'air.

Le gouvernement libéral a déjà le pouvoir, sans traité des Nations unies, d'arrêter complètement de vendre des armes à un pays. J'invite le secrétaire parlementaire à se pencher là-dessus.

Initiatives ministérielles

Enfin, comme c'est le cas de nombreux traités de l'ONU, les principaux acteurs n'adhèrent pas au traité. Six pays dominent le commerce des armes. On les surnomme « les six grands ». Trois de ces pays n'adhèrent pas au traité. Cela ne m'inquiète pas outre mesure, car le système canadien, comme je le dis depuis le début à la Chambre, est plus efficace que ce qu'on nous propose dans le traité.

Certes, les libéraux avaient promis un tel traité pendant la dernière campagne électorale. Toutefois, je veux qu'ils comprennent que ce que fait déjà le Canada — et de façon responsable — est encore mieux. Si l'on veut que l'ONU soit responsable de la surveillance et de la transparence, il faut que l'on s'efforce d'avoir ces discussions avant que tout traité soit mis en oeuvre. De nombreux députés des deux côtés de la Chambre veulent veiller à ce que le Canada respecte la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. On doit leur montrer combien cette loi est déjà efficace.

Enfin, l'article 5 du Traité sur le commerce des armes des Nations unies est un autre élément de piètre qualité, qui, bien franchement, manque de vision. Le ministère de la Défense nationale serait ainsi visé par les dispositions relatives au matériel militaire, ce qui pourrait interdire ou limiter les transferts entre les gouvernements. Nous n'avons jamais eu à appliquer notre régime des licences d'exportation et d'importation à la Défense nationale, parce que la Défense, c'est le gouvernement. C'est un ministère du gouvernement.

●(1045)

Par conséquent, lorsque nous voudrions fournir une aide à d'autres forces armées, notamment du matériel de formation aux peshmergas, avec lesquels nos forces spéciales collaborent et auxquels elles donnent de la formation, la mesure prévue entravera le processus. Je suis absolument certain que la plupart des Canadiens estiment que le ministère de la Défense nationale est responsable de son propre matériel. Pourquoi alors l'inclurait-on dans un traité que la plupart des groupes disent être un échec de toute façon et qui n'inclut pas trois des six intervenants importants dans le domaine du commerce mondial des armes?

J'ai dressé la liste de cinq ou six éléments qui démontrent que ce que prévoit le projet de loi C-47 est en fait inférieur aux mesures déjà prévues par le Canada.

Le dernier élément porte sur le manque d'équité, et c'est là où interviennent les considérations politiques. Comme c'est le cas pour les petites entreprises, il n'y a pas de processus de consultation quant aux préoccupations sur la portée excessive du projet de loi ou au fait que les chasseurs, les tireurs sportifs ou les utilisateurs récréatifs soumis à un régime réglementé d'utilisation légale des armes à feu pourraient être visés par les dispositions du projet de loi. Je parle de cet élément en dernier parce que, bien que le secrétaire parlementaire affirme que ce n'est pas le cas, tous les groupes représentant l'industrie insistent pour dire que ces utilisateurs seront visés. Sans processus de consultation, comment le secrétaire parlementaire peut-il savoir qu'ils ne seront pas visés?

De toute évidence, il ne comprend pas le régime de délivrance des licences d'exportation et d'importation. Peut-être en sait-il un peu plus à ce sujet à présent. À mon avis, nous tenons ce débat à la Chambre des communes en partie pour cela, pour montrer que la réglementation canadienne est à bien des égards supérieure à ce qui se fait ailleurs dans le monde, y compris aux Nations unies. Avant même de parler du Traité sur le commerce des armes des Nations unies et de ce qu'il permet d'accomplir, nous devrions parler de ce que le Canada fait déjà et déterminer s'il est suffisant ou non de limiter et de suivre l'exportation des articles qui, selon nous, pourraient poser un danger: le matériel militaire, les technologies

nucléaires, les produits chimiques, les substances biologiques, le matériel de cryptologie, ou tout ce qui pourrait nuire à l'intérêt national.

Dans le cas du dernier élément de cette liste, le matériel de cryptologie, le gouvernement actuel approuve la vente à la Chine d'à peu près toutes les technologies qui existent. Je pense que certaines de ces ventes se sont faites sans les vérifications appropriées, sans l'examen complet qui doit normalement être fait. Pour une raison quelconque, une des plus récentes ventes à la Chine a été dispensée de cet examen. Ces examens sont importants, car, en réalité, la technologie est la menace de l'avenir pour la sécurité publique et pour la sécurité du Canada et de ses alliés. Mentionnons d'ailleurs que le projet de loi C-47 n'aborde pas cette question.

Comme je l'ai dit, en particulier lorsque j'ai parlé de mon troisième point, la transparence, ce traité est inférieur. Des groupes de la société civile l'ont qualifié d'échec, en particulier à cause de son manque de transparence, et comme je l'ai dit, la Direction générale de la réglementation commerciale dispose des pouvoirs nécessaires depuis deux générations pour surveiller et contrôler la vente de marchandises dans les cas où les Canadiens considèrent que c'est important.

En tant que député représentant une circonscription de banlieue dont une partie se trouve en zone rurale, je termine en rappelant le manque de consultation sur la question que j'ai mentionnée il y a un instant. Les Canadiens ont de bonnes raisons de se demander si les nouvelles dispositions pourraient avoir une incidence sur l'usage légal et réglementé qu'ils font des armes à feu pour la chasse ou le tir sportif. Le secrétaire parlementaire a employé le mot « pseudo-argument » lorsque nous avons soulevé cette question. Alors, je l'inviterais à partir en excursion de chasse avec une personne de l'extérieur de Fredericton pour savoir si elle n'a que de pseudo-inquiétudes. En consultant les gens, nous saurons si je m'en fais pour rien ou si c'est plutôt le secrétaire parlementaire qui balaie du revers de la main des arguments valables. Je ne suis pas en train de prétendre que je possède la vérité, mais en tant qu'avocat, je dirais aux députés qu'un texte de loi qui a une portée excessive ou qui est trop vague est mauvais.

Le gouvernement précédent est intervenu concernant de nombreuses questions, lors des négociations sur ce traité, et sur l'une de ces questions, il a fait la proposition raisonnable d'exclure les usages civils réglementés des armes à feu. Je ne sais pas pourquoi les Nations unies ne se sont pas penchées sur cette idée, vu l'absence totale de transparence. Comme je l'ai dit, le cadre en vigueur actuellement au Canada est transparent, heureusement, tandis que le traité, lui, est opaque.

●(1050)

Alors que les dispositions du traité ont été édulcorées pendant les négociations à ce sujet aux Nations unies, alors que trois des grands acteurs du commerce international aujourd'hui ne sont pas partie à ce traité, alors que ces questions étaient en train d'être négociées, pour une raison que j'ignore, on n'a pas prévu une exception simple et efficace sur l'utilisation légitime, historique et culturelle des armes à feu.

Initiatives ministérielles

Certaines des affaires présentées à la Cour suprême du Canada relatives aux droits fondamentaux des peuples autochtones concernant la chasse et la pêche, des activités culturelles qui remontent aux origines des premiers peuples du Canada. Indubitablement, la plupart des députés imaginent le chasseur dans son affût à canard et ce genre de choses, mais le droit fondamental des Premières Nations de chasser, de manière traditionnelle ou non, est protégé par la Constitution.

Ne serait-il pas raisonnable d'insérer cela dans un traité qui, à bien des égards, s'avère moins bon que ce que le Canada est déjà en train de faire? J'espère vraiment que le secrétaire parlementaire et les autres membres de son caucus vont s'abstenir de tenir ces propos clivants et de laisser entendre qu'en quelque sorte, cette inquiétude légitime est un argument bidon. La dernière fois que j'ai vu un député libéral faire preuve d'une telle arrogance, il s'agissait d'un Torontois appelé Allan Rock, qui a divisé les Canadiens en suggérant que les chasseurs ou les tireurs sportifs respectueux des lois représentaient d'une manière ou d'une autre un danger pour la sécurité publique.

Je sais que certains de mes collègues libéraux, notamment ceux de régions rurales comme le Yukon et le Labrador, savent à quel point cela a nui aux Canadiens lorsque le gouvernement a laissé entendre qu'instaurer un système de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu pour les gens responsables et formés pour les utiliser aurait une incidence sur la criminalité. C'est devenu un facteur de division entre collectivités rurales et urbaines. Au cours de la législature actuelle, nous devrions nous efforcer, dans toute la mesure du possible, de mener des débats sans nous hâter de créer pareil clivage.

J'ai été dur avec le secrétaire parlementaire. Je sais qu'à Fredericton, particulièrement en raison de la base qui s'y trouve — et je sais que mon collègue soutient nos concitoyens en uniforme —, beaucoup de gens considèrent que la chasse et la pêche sont un mode de vie. C'est dans la culture. Alors s'ils ont des préoccupations, je crois qu'il est légitime d'en tenir compte.

C'est aussi légitime de demander aux Nations unies pourquoi, lorsque les dispositions sur la transparence ont été supprimées dans le cadre des négociations du Traité sur le commerce des armes, une simple disposition visant à exempter de façon explicite l'utilisation réglementée et respectueuse des lois par les chasseurs et les tireurs sportifs, comme nous le faisons de façon très efficace au Canada, n'a pas été incluse. C'est un des échecs de ce traité. Certains groupes sont toujours préoccupés par ce fait et veulent savoir qu'au moins le gouvernement écoute leur opinion et n'insinue pas qu'il s'agit d'un pseudo-argument. J'espère qu'au cours des prochains jours, pendant le débat sur ce projet de loi, nous pourrions en discuter en ces termes et le considérer en fonction de ce que le Canada fait actuellement.

En tant que puriste des questions parlementaires, j'ai un immense respect pour notre démocratie telle qu'elle se vit dans les deux Chambres et sur les banquettes tant du gouvernement que de l'opposition. C'est ici que nous débattons des lois et des règlements qui régissent les Canadiens. Nous ne raterons évidemment aucune occasion de collaborer avec nos alliés de l'OTAN ou des Nations unies afin de limiter les ventes d'armes à la Corée du Nord ou dans des pays en conflit ou pour ne pas favoriser la quête de technologies nuisibles. D'ailleurs, nous l'avons toujours fait. Toutefois, nous devons, en tant que parlementaires, rappeler aux Canadiens que, lorsqu'il s'agit de réglementer, de suivre et de limiter l'exportation d'équipements militaires ou d'articles biologiques ou chimiques dangereux, nous plaçons déjà la barre plus haut que la plupart des

autres pays. Nous ne serions pas justes dans ce débat si nous ne partions pas de cette prémisse.

Avant de terminer, j'aimerais soulever un dernier point. Dans ce débat, nous ne ferions pas preuve de hauteur de vue en laissant entendre que toute inquiétude que l'Association des sports de tir du Canada pourrait avoir sur la portée excessive du projet de loi est bidon. J'espère que nous élèverons le débat que nous avons sur le projet de loi C-47 en nous fondant sur le régime prévu dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

• (1055)

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, j'apprécie toujours les commentaires de mon collègue et j'ai été particulièrement ravi d'entendre les arguments qu'il a avancés dans la première partie de son discours. Par contre, j'ai été déçu de la deuxième partie, dans laquelle il a soulevé l'argument bidon concernant la propriété légale et juridique des armes à feu, une rengaine qu'on entend depuis des années. Je ne vais toutefois pas lui en tenir rigueur.

Après avoir écouté ses observations — et j'ai trouvé qu'il avait été passablement sur la défensive en dénonçant le projet de loi —, j'aimerais que mon collègue me dise si le Parti conservateur entend appuyer ou rejeter le projet de loi. Les Canadiens veulent savoir si le Parti conservateur du Canada va appuyer la ratification du Traité sur le commerce des armes. Si ce n'est pas le cas, ils aimeraient en connaître les raisons. Je saurais gré à mon collègue de m'éclairer là-dessus.

L'hon. Erin O'Toole: Madame la Présidente, moi aussi, je suis ravi lorsque le ministre des Transports se prononce sur les enjeux. Toutefois, j'appréciais beaucoup plus ses interventions lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, mais ce sont les règles du jeu au Parlement. Je voue un très grand respect au député.

J'ai trouvé que, dans la liste, il manquait la réputation du Canada en tant que leader mondial dans le secteur de l'aérospatiale ainsi que certaines des technologies mises au point au pays dans ce domaine. Je sais que le ministre maîtrise le dossier beaucoup mieux que tous les autres députés.

Le gouvernement précédent a empêché la vente de MacDonald, Dettwiler and Associates en raison de préoccupations sur le plan de la sécurité nationale. Le député a apprécié certains de mes arguments, mais n'en a pas aimé d'autres.

Pourquoi est-ce que je semblais être sur la défensive? C'est parce que le secrétaire parlementaire a terminé sa période de questions et d'observations en disant que le projet de loi permettrait au Canada d'adopter des normes supérieures. J'ai écouté son intervention sans interprétation et d'assez loin, mais il a laissé entendre que le régime en vigueur au Canada était en quelque sorte inférieur à celui prévu dans le projet de loi C-47.

Initiatives ministérielles

Mon discours avait pour but de montrer que ce n'est pas le cas. En fait, notre bilan est bien supérieur, et en raison de l'incertitude — et, malgré tout le respect que je dois à mon collègue, je crois sincèrement que cette incertitude est véritable, même s'il laisse entendre le contraire — tous les groupes comptant des chasseurs et des tireurs sportifs, y compris des chasseurs et tireurs sportifs autochtones, pour qui il s'agit d'un droit constitutionnel, estiment qu'il est insensé qu'on n'ait pas inclus dans le traité la moindre définition pour en soustraire l'utilisation responsable et légale d'armes à feu. Si je peux m'exprimer ainsi, je crois que la proposition est modeste, mais, comme nous n'avons pas cette exclusion et comme j'entends un retour du langage des années 1990, je m'oppose au projet de loi. Cela dit, je dors sur mes deux oreilles la nuit, car le régime que nous avons en place fait déjà plus que ce que ferait ce traité.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Avant de passer aux questions et observations, je rappelle aux députés que la seule personne qui peut être debout pendant une intervention est celle qui a le droit de parole. Les autres peuvent se lever lorsque je fais l'appel pour les questions et observations.

Nous poursuivons les questions et observations. La députée de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NDP): Madame la Présidente, dans sa présentation, mon collègue a parlé longuement du droit constitutionnel des Autochtones de posséder des armes et de chasser. Je reconnais pleinement ce droit, mais je suis un peu confuse, car je me demande si on ne discute pas de deux projets de loi différents.

Je suis ce dossier depuis des années et je n'ai jamais rien vu dans le Traité sur le commerce des armes qui affecterait, de quelque manière que ce soit, le droit des Autochtones ou d'autres Canadiens de chasser. Je ne vois absolument rien non plus dans le projet de loi de mise en oeuvre qui affecterait ces mêmes droits.

Alors, si mon collègue pouvait me dire quelle section exacte du Traité sur le commerce des armes affecterait ce droit, je lui en serais reconnaissante.

• (1100)

[Traduction]

L'hon. Erin O'Toole: Madame la Présidente, j'ai hâte de collaborer avec ma collègue au sein du comité des affaires étrangères dont je fais nouvellement partie. Je serais prêt à dire qu'elle entendra à nouveau parler de cette préoccupation si le projet de loi est renvoyé au comité le mois prochain ou le mois d'après. De plus, nous en débattons en ce moment.

Il est intéressant d'entendre les préoccupations des chasseurs et des tireurs sportifs, car ils forment un échantillon représentatif de la population canadienne, dont font également partie des Canadiens autochtones qui ont des droits uniques. Ils sont inquiets de la terminologie vague du traité. Ils sont également inquiets de la portée du terme « courtage » qui est utilisé dans le traité. Leurs préoccupations concernent également la proposition qu'avaient faite certains pays, y compris le Canada, qui voulaient prévoir une dérogation distincte pour l'utilisation légale d'armes à feu. Il est raisonnable d'essayer de savoir pourquoi cette proposition a été rejetée malgré l'intervention du Canada et les demandes d'autres pays. On aurait pourtant ainsi eu les certitudes que les avocats aiment avoir. Ils n'aiment pas l'ambiguïté. Ils n'aiment pas l'incertitude. La question est née de ce rejet.

J'espère que le processus d'examen du projet de loi qui se fera en comité permettra de soulever ces préoccupations auprès du Parlement et d'un des comités et que tout le monde sera ainsi au moins en mesure de voir que ce ne sont pas de faux arguments — contrairement à ce que quelqu'un du côté du gouvernement a laissé entendre. Ce sont des préoccupations réelles. Le fait qu'elles aient été rejetées lors des dernières rondes de négociation du traité pousse certaines personnes à croire que l'objectif du traité est en fait de réglementer les usages civils des armes à feu. Parfois, il faut l'admettre, si ça marche comme un canard et que ça cancanne comme un canard, c'est un canard.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Durham de son discours intelligent. La question que je veux lui poser se fonde sur la prémisse suivante.

En 1995 je crois, Allan Rock, qui était alors ministre de la Justice, a instauré le registre canadien des armes d'épaule en présumant qu'il permettrait de réduire la criminalité. Or, ô surprise, on a constaté que les criminels au Canada n'enregistrent pas leurs armes à feu. Le Traité sur le commerce des armes des Nations unies vise à accroître la sécurité des citoyens de divers pays en suivant la circulation des armes à feu, tout comme l'inefficace registre des armes d'épaule le faisait au Canada.

Mon collègue de Durham croit-il que les trafiquants étrangers d'armes illégales enregistreront leurs armes auprès des Nations unies?

L'hon. Erin O'Toole: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de l'Alberta. Il travaille beaucoup avec les chasseurs et les pêcheurs canadiens. Il sait donc que leurs préoccupations sont légitimes et bien réelles, et que le Parlement devrait en tenir compte avec le respect qu'il se doit.

Le député a aussi attiré l'attention sur la principale lacune de ce traité. Il a parlé d'une crainte ressentie à l'échelle mondiale, à savoir la crainte que les armes soient introduites dans des zones de conflit. En fait, trois des six principaux acteurs mondiaux dans ce type de commerce n'adhèrent pas au traité. Le Canada n'est pas un grand producteur de matériel militaire ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Nous en produisons parce que nous sommes un pays très évolué sur le plan technologique, qui possède un secteur manufacturier et un secteur commercial diversifiés, mais nous ne sommes pas un chef de file dans ce domaine.

Étant donné que la terminologie de certaines parties du traité est vague, les Canadiens devraient se préoccuper à juste titre de l'application de ce traité, alors que notre pays dispose déjà d'un régime très efficace. Je n'ai entendu aucun Canadien dire que nous devions réformer la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Personne n'a jamais tenu de tels propos.

L'un de mes points soulignait la liste des pays visés se trouvant dans cette loi. Il existe aussi une liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée. Grâce aux outils dont dispose le Canada, nous sommes en mesure d'avoir un contrôle sur les pays avec lesquels nous faisons du commerce ainsi que sur les marchandises et les technologies exportées à l'étranger. Nous avons déjà ce pouvoir. J'ai des réserves légitimes à l'égard de ce traité; voilà pourquoi je ne l'appuie pas.

Initiatives ministérielles

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, si mon collègue s'offusque de l'emploi de l'expression « pseudo-argument », je suis heureux de parler de l'argument bidon avancé par les députés — pour reprendre l'expression utilisée par mon collègue, le ministre des Transports — lorsqu'ils essaient d'insinuer que le projet de loi pourrait un tant soit peu toucher les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois du Canada. Le projet de loi n'aura pas de conséquences sur ces propriétaires.

En ce qui concerne d'autres éléments trompeurs abordés par le député plus tôt, au sujet du grand régime auquel participe le Canada, puis-je lui rappeler que le Traité sur le commerce des armes traite spécifiquement du commerce d'armes classiques — des armes qui, souvent, sont utilisées dans des zones de conflits qui touchent de façon disproportionnée des femmes, des enfants et des personnes vulnérables. Le gouvernement précédent l'ignorait-il ou a-t-il simplement opté pour l'indifférence, en ne faisant rien pour régler le problème?

• (1105)

L'hon. Erin O'Toole: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le secrétaire parlementaire. Par conséquent, j'invite mon collègue parlementaire à collaborer sur deux choses. Premièrement, j'assisterai avec lui à une réunion de la direction où on lui expliquera les réalisations de la Direction générale de la réglementation commerciale depuis 1940 en ce qui concerne l'approche supérieure en matière de réglementation. Deuxièmement, il connaît mon ami Brian Macdonald qui est un député provincial dans sa circonscription. Je veux qu'il l'accompagne dans l'une des régions de chasse du Nouveau-Brunswick afin qu'il entende directement les inquiétudes de la population. Il pourra ensuite décider s'il trouve encore justifié d'utiliser des expressions telles que « pseudo-argument » ou « argument bidon ».

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Madame la Présidente, aujourd'hui, c'est la Journée internationale de la paix. Le Canada se présente souvent comme un promoteur de la paix. Toutefois, si on veut la paix, il faut empêcher la prolifération des armes, en particulier dans les régions troubles, dans les pays où les droits de la personne ne sont pas respectés et où il y a des conflits importants.

[Traduction]

Toutefois le bilan du Canada à cet égard est plutôt dérangeant. Beaucoup de Canadiens seraient troublés d'apprendre que le Canada a doublé ses exportations d'armes au cours des 10 dernières années. En outre, le Canada arrive au deuxième rang derrière les États-Unis en ce qui a trait au volume d'exportation d'armes au Moyen-Orient. Nous sommes donc très investis dans la situation là-bas.

[Français]

Oui, le Canada est maintenant le deuxième vendeur d'armes au Moyen-Orient, après les États-Unis. On ne peut certainement pas qualifier le Moyen-Orient de région calme et stable.

Auparavant, nos exportations d'armes allaient surtout vers des pays de l'OTAN, alors que maintenant elles vont beaucoup vers des pays dont les dossiers en matière de droits de la personne sont douteux, pour ne pas dire plus. L'Arabie saoudite est le deuxième acheteur d'armes canadiennes. C'est le deuxième pays où nous exportons des armes.

De la part d'un gouvernement qui se dit féministe, je trouve toujours cela assez troublant, et je ne suis pas la seule. Nous savons que les Canadiens ne veulent pas de cela.

[Traduction]

Le gouvernement a affirmé que les règlements en matière d'exportation d'armes étaient solides et qu'un bon contrôle était exercé à cet égard. Si on revient à l'Arabie saoudite, il y a lieu de souligner que, selon les règlements, nous ne devrions pas exporter d'armes dans un pays où il est raisonnable de croire que leur usage entraînera des violations aux droits de la personne. Bien qu'il existe amplement de preuves que c'est le cas actuellement, le gouvernement choisit de fermer les yeux. Certes, il y a eu enquête et les Arabes ont admis vouloir exercer une répression. En plus de fermer les yeux, le gouvernement fait la sourde oreille.

Au mois d'août, nous avons appris que le Canada a édulcoré ses propres critères régissant l'exportation d'armes à des pays où la situation des droits de la personne laisse à désirer. Le gouvernement a fait cela après avoir promis que le Canada adhérerait au Traité sur le commerce des armes et qu'il respecterait à la fois l'esprit et la lettre du Traité. En affaiblissant ainsi les critères, les libéraux disent une chose et font son contraire, comme d'habitude.

[Français]

Le meilleur chiffre qui illustre peut-être ce que je veux dire, c'est celui des demandes de permis d'exportation. On sait que nous exportons de plus en plus vers des pays où les droits de la personne sont bafoués. Est-ce qu'on refuse beaucoup de ces demandes de permis d'exportation?

Le magazine *L'Actualité* a fait une enquête. J'en donne le résultat en termes de milliers: sur 7 310 demandes de permis d'exportation, combien, croit-on, ont été rejetées? Dix. Cela dit tout.

Parmi nos principales destinations, il y a l'Arabie saoudite dont on a déjà parlé, la Chine, l'Algérie et d'autres pays encore. C'est pour ces raisons que la décision du gouvernement d'adhérer finalement au Traité sur le commerce des armes a suscité tellement d'espoir. C'est une chose que nous demandions depuis des années. Nous savons que les conservateurs, pour des raisons incompréhensibles pour la plupart des observateurs, ont toujours refusé d'adhérer au Traité. Au NPD, nous nous sommes dit que le gouvernement allait enfin faire quelque chose et que le Canada adhérerait au Traité sur le commerce des armes. Malheureusement, les libéraux nous proposent maintenant, typiquement, un projet de loi pour la mise en oeuvre du Traité. Je sais qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient très anxieux de voir ce projet de loi.

• (1110)

Cependant, il s'agit d'un autre projet de loi très libéral, c'est-à-dire qu'il n'y a que de belles paroles et aucune mesure concrète. C'est une coquille vide.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

D'abord, le projet de loi ne règle aucunement la question des exportations vers les États-Unis, qui représentent la moitié de nos exportations. Ainsi, toutes ces exportations continueront de ne pas être visées par la loi et par le Traité. En soit, ce simple fait contrevient aux articles 1, 2 et 5 du Traité sur le commerce des armes. Donc, dès le départ, nous enfreignons trois des articles centraux du Traité, mais le problème va au-delà du bris d'un traité. D'abord, il y a la question de la transparence. Lorsque nous obtiendrons les rapports annuels sur les exportations d'armes — et j'espère que nous les aurons plus tôt et qu'ils seront plus clairs, plus transparents et compréhensibles —, la moitié des exportations n'y figureront pas. Est-ce qu'on peut parler de transparence? Mes collègues autour de moi pensent que non.

De plus, dans l'esprit et la lettre du Traité, des armes ou des pièces d'armement peuvent être exportées du Canada vers les États-Unis avant d'être réexportées vers d'autres pays. Le président Obama avait décrété un embargo sur les exportations d'armes des États-Unis vers le Nigéria pour des raisons humanitaires. Son successeur, le président Trump, a conclu un accord — habile comme il est — avec les autorités nigérianes et a levé l'embargo. Ainsi, les États-Unis exportent de nouveau vers le Nigéria des avions et de l'armement dont certaines pièces proviennent de quel pays? Les députés l'auront deviné, elles proviennent du Canada. Je crois qu'il serait donc important d'inclure nos exportations vers le Canada.

[Français]

Le gouvernement va probablement nous dire que cela est trop difficile à faire puisque la moitié de nos exportations vont aux États-Unis. Pourtant, d'autres pays le font, dont l'Australie et la Grande-Bretagne, un partenaire de l'OTAN. Ils ont des systèmes faire le suivi des exportations aux États-Unis.

On ne peut pas nous dire qu'on va respecter l'esprit et la lettre du traité, puis aller à l'encontre d'articles spécifiques du traité et ne pas en respecter ni l'esprit ni la lettre en prétendant que c'est trop difficile. C'est l'un ou l'autre. On respecte le traité ou on ne le respecte pas. Manifestement, le gouvernement n'a pas l'intention de le respecter.

Par ailleurs, un autre problème énorme, c'est que la loi ne parle pas des critères d'évaluation qui vont être utilisés pour les exportations. Dans le cadre d'une telle loi, c'est assez étrange.

• (1115)

[Traduction]

C'est un grave problème.

Après avoir consulté le projet de loi, un spécialiste m'a demandé où résidait sa substance. La substance sera dans les règlements. Les critères régissant les exportations d'armes se trouveront dans les règlements, et ceux-ci n'ont pas à être débattus à la Chambre et n'ont pas à faire l'objet de discussions par les représentants des Canadiens; ils peuvent être modifiés n'importe quand par le gouvernement actuel ou par les gouvernements qui lui succéderont. Le projet de loi comporte donc bien peu de substance.

[Français]

C'est de la poudre aux yeux.

De plus, il y a un autre problème. Dans les documents d'information qui nous ont été donnés par Affaires mondiales Canada, on nous dit que ces règlements vont énumérer les critères dont le ministre tiendra compte pour délivrer des permis d'exportation.

On le voit, il y a déjà des critères dont le ministre doit tenir compte pour évaluer des permis d'exportation, et cela nous donne des situations comme la vente d'armes à l'Arabie saoudite. Le Traité sur le commerce des armes ne parle pas de critères dont on doit tenir compte. Il parle d'obligations et d'interdictions précises et sérieuses. Il donne une limite claire. Telle chose est interdite, telle autre chose est permise. Cependant, dans les documents du ministère on parle de « tenir compte de ».

Évidemment, cela sera clarifié dans les règlements, ces mêmes règlements dont personne à la Chambre ne pourra débattre. De plus, ces règlements seront rédigés derrière des portes closes.

Il y a un autre problème. La liste est très longue, je ne les mentionnerai pas tous. Selon les informations obtenues dans la note de breffage fournie par Affaires mondiales Canada, le ministère de la Défense aura son propre système pour la mise en oeuvre de la loi ou du Traité. On ne comprend pas trop; la main gauche fera une chose et la main droite en fera une autre.

Comment tout cela pourra-t-il s'articuler?

Y a-t-il des risques que quelque chose qui ne passe pas d'un bord passe de l'autre?

Comment tout cela va-t-il s'articuler et s'harmoniser?

À ma connaissance, il n'y a aucun plan à ce sujet.

[Traduction]

Ce que fait le gouvernement, c'est demander aux Canadiens et au monde entier de lui faire tout simplement confiance. Or, s'agissant de désarmement, je regrette de dire que le gouvernement libéral ne mérite pas notre confiance.

Le NPD s'est efforcé de promouvoir la transparence et la surveillance. Nous avons essayé de créer un comité qui examinerait régulièrement la question des exportations d'armes. C'est une question à laquelle les Canadiens s'intéressent. Mais qu'a répondu le gouvernement libéral? Il a dit non, comme on s'y attendait.

Quand nous avons demandé au gouvernement de faire preuve d'autant de courage que dans le dossier des mines terrestres et de participer aux efforts de plus de 120 pays de l'ONU sur la question du désarmement nucléaire, il a dit que cela n'aboutirait probablement pas et que c'était trop difficile, comme s'il ne pouvait pas faire deux choses en même temps!

Revenons-en à l'Arabie Saoudite. Nous vendons des armes à un pays qui bafoue les droits de la personne, malgré l'orientation féministe de notre politique étrangère. Le ministre nous a d'abord dit qu'on ne pouvait rien faire puisque l'affaire était conclue. Je ne suis pas d'accord, car un ministre peut toujours suspendre un permis d'exportation. Il nous a dit ensuite qu'il avait signé les permis d'exportation après que lui et le premier ministre nous avaient dit que l'affaire était conclue. Comme je l'ai dit, le Canada ne devrait vendre des armes à un pays que s'il n'y a aucun risque raisonnable que ces armes soient utilisées contre des civils ou pour commettre des crimes de guerre.

Le gouvernement libéral ne respecte même pas ce principe. Comment pouvons-nous lui faire confiance pour ce qui est des règlements qu'il prendra, une fois que le projet de loi aura été adopté?

Initiatives ministérielles

● (1120)

Toujours au sujet de l'Arabie Saoudite, lorsque j'ai interrogé le gouvernement hier à ce propos, il m'a répondu, en substance, qu'il avait demandé aux Saoudiens de respecter les droits de la personne. Je suis ravie que le gouvernement ait fait cette démarche, mais j'ai des doutes quant à son efficacité.

[Français]

Nous allons appuyer malgré tout ce projet de loi, puisque nous le demandons depuis si longtemps, mais seulement dans la mesure où nous voulons voir le Canada adhérer véritablement au Traité sur le commerce des armes et le respecter vraiment.

J'espère que le gouvernement fera preuve de bonne foi et qu'il acceptera des amendements en comité. C'est pour cela que nous allons voter en faveur du projet de loi. Il faut néanmoins que ce soi-disant projet de loi de mise en oeuvre soit amélioré, car il n'est pas vraiment efficace actuellement. Le Canada et le monde entier n'en demandent pas moins.

J'ai dit au début de ma présentation que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la paix. Nous savons que les transferts illicites et irresponsables d'armes classiques constituent un facteur important de la souffrance dans le monde, car ils contribuent à la violence sous toutes ses formes.

Grâce au Traité sur le commerce des armes, nous voulons mettre fin à cela. Nous voulons mettre fin à des situations où des compagnies basées au Canada ou dans tiers pays peuvent vendre des armes au Soudan du Sud. Nous voulons mettre fin à des situations où le Canada, officiellement, pleure la tragédie qui se déroule au Yémen où la plus grande crise humanitaire sévit en ce moment, et en même temps, vend des armes à l'Arabie saoudite qui mène la coalition accusée de commettre des crimes de guerre dans cette région.

Il faut mettre de l'ordre dans notre système d'exportation d'armes et, malheureusement, ce projet de loi faillit à la tâche.

[Traduction]

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement et Affaires urbaines), Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations de ma collègue d'en face, surtout ce qu'elle a dit au sujet de l'Arabie Saoudite. Je me souviens que, pendant la campagne électorale, le chef du troisième parti avait, devant les portes de l'usine où étaient fabriqués ces véhicules, promis solennellement aux syndicats et aux représentants des travailleurs que, quoi qu'il arrive, le NPD respecterait le contrat signé entre l'usine et l'Arabie Saoudite.

La députée de London—Fanshawe a fait la même promesse dans une lettre adressée aux travailleurs, aux responsables syndicaux et aux patrons. Ils ont même fait une conférence de presse pour déclarer publiquement que jamais, au grand jamais, ils ne résilieraient l'accord commercial signé entre l'Arabie Saoudite et l'usine qui se trouve dans la circonscription de la députée de London—Fanshawe.

Je serais curieux de savoir comment ils ont formulé cette promesse, pourquoi ils l'ont faite, et comment ils vont la respecter étant donné les informations que vient de nous communiquer la députée, et qui sont antérieures à cette promesse. Pourquoi les députés néo-démocrates ont-ils promis avec autant de ferveur et de détermination qu'ils respecteraient ce contrat puisqu'une fois élus, ils disent que ce n'était pas une promesse sérieuse ?

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, avec tout le respect que j'ai pour mon collègue, je dois dire que j'ai l'impression qu'il y a un peu d'hyperbole et d'exagération quant au langage utilisé.

D'une part, je tiens à mentionner que nous avons toujours dit que les travailleurs et l'équipement de London pourraient aussi contribuer à équiper l'armée canadienne qui a grandement besoin d'un tel équipement. En outre, c'est une priorité absolue que de s'occuper de ces travailleurs et de voir à leur avenir.

Je me demande si mon collègue est au courant du fait que l'année passée, on a exécuté plusieurs dissidents en Arabie saoudite et que cet été, des allégations sérieuses de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ont été avancées, et qu'on a vu des armes similaires aux VBL canadiens utilisés au Yémen et dans l'est de l'Arabie saoudite, où il y a une répression intense des dissidents politiques. Tout cela se trouve dans les nouvelles des derniers mois, et je pourrai partager ces informations avec mon collègue.

● (1125)

[Traduction]

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention ce que la députée vient de dire, ainsi que les autres qui ont pris la parole sur cette question.

Je suis une nouvelle députée, et le TCA est quelque chose de nouveau pour moi. Il y a beaucoup d'informations à assimiler. J'entends des points de vue contradictoires à propos de la Direction générale de la réglementation commerciale et de son efficacité. Je crois que nous nous entendons tous sur les objectifs à atteindre, mais pas sur les moyens de les atteindre.

Je crois que la députée a une longue expérience de ce dossier. J'aimerais poser une question en ce qui concerne l'ONU et ce que nous attendons de cette organisation en matière de responsabilité financière, de transparence et d'efficacité. S'agissant du traité dont nous discutons aujourd'hui, la députée peut-elle me dire si l'ONU a fait une évaluation de son efficacité à contrôler et à limiter les ventes illégales d'armements, jusqu'à présent ?

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question.

Effectivement, il est très important d'assurer un suivi, et je pense que cela devrait se faire collectivement à deux niveaux. Si je ne m'abuse, les Nations unies ont un bureau qui s'occupe de ce genre d'enjeu. Il faut le faire collectivement au niveau des Nations unies, mais c'est aussi important de le faire au niveau national, au sein de chaque pays. Dans le cas du Canada, la moitié des exportations d'armes ne seront pas suivies et ne feront l'objet d'aucun rapport. Il n'y aura pas d'évaluation ni de suivi constant. Or cela est extrêmement important.

Cela m'amène à parler de ce que nous pouvons faire. Les Nations unies ont toute une section sur le désarmement et font le suivi de ces dossiers. Je pensais qu'au Canada, on aurait pu aussi faire le suivi de cet enjeu très important par l'entremise d'un comité qui se serait rencontré régulièrement.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais faire une observation. Depuis que les libéraux ont pris le pouvoir au Canada, les États-Unis ont élu un nouveau président, Donald Trump.

Il y a une disposition du TCA qui devrait tous nous inquiéter, notamment mes collègues libéraux, surtout ceux qui ont dit haut et fort qu'ils voulaient promouvoir les droits de la personne et redorer la réputation du Canada sur la scène internationale. L'exclusion, dans le TCA, des exportations d'armements du Canada vers les États-Unis est une véritable opération de blanchiment d'argent ou de blanchiment de conscience.

En effet, les armes peuvent être fabriquées au Canada et exportées aux États-Unis avant d'être vendues à des pays dont on sait qu'ils ne respectent pas les droits de la personne — je crois que le député a parlé du Nigéria, à propos duquel le Canada a dénoncé des violations des droits de la personne.

Le Canada peut dire qu'il n'exporte pas directement des armes au Nigéria, mais avec le libellé actuel du projet de loi, il peut fabriquer ces armes sur son territoire et les exporter aux États-Unis, alors qu'on sait que, pour le président Trump, la situation des droits de la personne Nigéria n'est pas un problème. Le Canada pourra donc assembler ces armes aux États-Unis et les exporter au Nigéria, où ils pourront être utilisés pour réprimer des manifestations en faveur des droits de la personne et mater des groupes minoritaires de ce pays. C'est un exemple, mais il y en aurait bien d'autres.

Bien sûr, nous nous empresserons, à ce moment-là, de condamner les Américains et de leur reprocher d'exporter ces armes à un pays qui s'attaque à sa population, notamment à des militants des droits de la personne.

Le premier ministre est aux Nations Unies aujourd'hui, pour y prononcer un discours. En fait, je crois qu'il va prendre le contrepied des récentes déclarations du président Trump qui, dans son style belliqueux, a incité à la guerre, aux conflits et à la violence. J'encourage le premier ministre à le faire. Je suis d'ailleurs sûr qu'il le fera.

Cela dit, je trouve qu'il est un peu hypocrite de proposer au Parlement un Traité sur le commerce des armes qui permet en fait au Canada de se laver les mains de toute implication dans des exportations d'armes à des pays que nous condamnons publiquement, alors que nous continuons d'autoriser en privé nos fabricants à exporter des armes vers des pays qui ne respectent pas les droits de la personne.

Je me demande comment le gouvernement libéral peut assumer autant d'hypocrisie. Il lui suffirait de modifier le texte pour dire que nous n'excluons pas les États-Unis du TCA. Je suis sûr que mon collègue de Toronto va alerter les électeurs de sa circonscription, tout comme mon collègue de Winnipeg, d'ailleurs, qui prendra la parole tout à l'heure. Nous devons affirmer clairement que nous ne vendrons pas d'armements à ce pays. Et nous ne devons pas faire indirectement ce que nous ne sommes pas prêts à faire directement.

Si nous ne voulons pas vendre des armes au Nigéria parce que ce pays ne respecte pas les droits de la personne, alors comment, pour l'amour du ciel, pouvons-nous les vendre aux États-Unis qui ne vont pas hésiter, eux, à les vendre directement à ce pays?

●(1130)

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de sa question et de cette expression que je vais lui emprunter.

[Traduction]

Permettez-moi de reprendre mon expression de « blanchiment de conscience », comme le blanchiment d'argent. C'est un gros problème, qui soulève beaucoup de questions, comme je l'ai dit au cours de mon intervention.

J'ai dit qu'un gouvernement pouvait modifier ses règlements à tout moment. Oui, quelque chose s'est produit aux États-Unis; nous avons maintenant l'administration Trump. Au Canada, j'espère que nous n'aurons jamais le même genre de surprise, mais les gouvernements peuvent changer. Et il se peut qu'un jour ou l'autre, nous ayons un gouvernement qui soit encore plus enclin à ne pas respecter les engagements pris dans le cadre du Traité sur le commerce des armes et à relâcher encore davantage nos règlements. Il faut donc que ça soit inscrit dans la loi, et c'est ce que nous allons notamment réclamer en comité.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole sur cette question importante. Beaucoup de Canadiens s'y intéressent parce qu'ils veulent que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership sur la scène internationale à l'égard des dossiers importants.

Je m'insurge contre certaines observations faites par certains de mes collègues d'en face, surtout lorsqu'ils ont parlé d'hypocrisie dans ce dossier. Le député de Spadina—Fort York en a donné un très bon exemple. Je vais tâcher d'être aussi clair que possible.

Les néo-démocrates aiment à jouer les parangons de vertu et se faire les gardiens de la morale quand ils accusent les autres d'hypocrisie. J'aimerais tout de même leur rappeler que, pendant la dernière élection fédérale, le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré devant les travailleurs, les syndicats et tous ceux qui voulaient l'écouter que le NPD respecterait l'entente signée avec l'Arabie Saoudite. Aujourd'hui, nous avons entendu des députés d'en face nous dire que celle-ci est déplorable, que le gouvernement ne devrait pas la respecter, alors que leur propre chef s'était engagé à le faire. Je constate qu'il y a un manque de cohérence dans les rangs du NPD, et j'espère qu'un de ces jours, ils sauront régler ce problème. Toutefois, il faudra attendre pour savoir qu'elle est réellement leur position à ce sujet.

Revenons maintenant à nos moutons, car je veux me concentrer sur le sujet du débat d'aujourd'hui et ce qui l'a suscité.

Initiatives ministérielles

Ce dont nous parlons aujourd'hui devrait être familier au Parti conservateur. Il faut dire que plusieurs députés conservateurs sont nouveaux à la Chambre. Toutefois, lorsque Stephen Harper était premier ministre, il a envoyé des délégués à l'ONU pour participer aux discussions de 2012 qui ont mené à l'accord. Pour une raison ou une autre — et je ne comprends pas vraiment pourquoi — ils n'ont jamais signé l'accord. Un député dit savoir pourquoi. Pourrait-il alors nous dire pourquoi? Ce député voudrait-il dire aux Canadiens pourquoi les conservateurs ont refusé de signer l'accord même s'ils avaient participé aux discussions? Tous les pays du G-7, à l'exception du Canada, ainsi que les partenaires de l'OTAN, ont signé l'accord. Je ne sais pas pourquoi Stephen Harper était contre à l'époque ni pourquoi les conservateurs sont encore contre aujourd'hui.

Le gouvernement actuel est très différent, Dieu merci, du précédent gouvernement. Nous sommes conscients que le Canada peut jouer un rôle sur la scène internationale et que c'est ce qu'on attend de nous. D'ailleurs, aujourd'hui, le premier ministre prend la parole pour la deuxième fois à l'ONU.

L'enjeu est important. Ce type de traités vise à rendre le monde plus sûr. De bons gouvernements stables et responsables de partout sur la planète saisissent l'importance d'adhérer à ces ententes. Au bout du compte, pourquoi ne prendrions-nous pas toutes les mesures possibles pour faire du monde un endroit plus sûr?

• (1135)

Lorsque Lloyd Axworthy était ministre, il y a quelques années, il a joué un rôle prépondérant dans la signature du traité sur les mines antipersonnel. Le Canada a pris les devants dans la gestion de ces mines. Trop souvent, nous entendons des histoires d'horreur sur des mines qui subsistent encore aujourd'hui. Au moins, le Canada, en compagnie de beaucoup d'autres pays, a reconnu que c'était la chose à faire.

Je le répète, nous parlons d'un traité qui a été négocié en 2012 et qui est entré en vigueur en 2014. Cela dit, le gouvernement précédent n'y est pour rien. Il a choisi de ne pas faire partie des pays qui travaillaient à son application. Au lieu de faire preuve de leadership dans le dossier, les conservateurs ont préféré rester les bras croisés.

Nous avons été témoins de la réalisation de bien des choses depuis le changement de gouvernement il y a deux ans. Mon accomplissement préféré est notre premier projet de loi, qui consistait à accorder un allègement fiscal à la classe moyenne du Canada et à augmenter un peu les impôts du 1 % le plus riche du Canada afin que les Canadiens de la classe moyenne aient plus d'argent dans leurs poches. Qu'il s'agisse de cette initiative, des initiatives d'infrastructure, des programmes de prestations aux aînés, de l'Allocation canadienne pour enfants ou de la loi sur l'aide médicale à mourir, beaucoup d'autres travaux de la Chambre ont été exécutés en deux ans. Ce traité représente une autre de ces questions prioritaires. Le ministère a examiné ce qui a eu lieu au cours des deux dernières années et nous sommes maintenant prêts à débattre le sujet aujourd'hui.

J'ai le sentiment que le Parti conservateur ne comprend pas nécessairement ce dont il est question aujourd'hui ou, tout du moins, le principe de ce que nous débattons. À en croire les questions des députés conservateurs, ils sont plus enclins à essayer de revenir sur un vieil argument concernant le registre des armes à feu, un sujet qui a été soulevé dans les années 1990 et à l'égard duquel le premier ministre a été très clair. Ils le remâchent. Ce sont les conservateurs et les réformistes d'antan. Ils ont entièrement perdu de vue ce que les

Canadiens attendent d'une opposition officielle, ce qui ne me dérange pas à certains égards.

Nous venons tout juste d'avoir une pause, ce qui était une merveilleuse occasion de retourner dans notre circonscription et d'écouter ce que les Canadiens avaient à dire. Or, de toute évidence, le Parti conservateur a perdu de vue ce à quoi les Canadiens s'attendent réellement du gouvernement. Nous débattons de la question, mais les conservateurs veulent changer la portée du traité. Ils veulent revenir en arrière. Par conséquent, je vais leur dire ce dont il est réellement question, et il ne s'agit pas du registre national des armes à feu.

Nous respectons les propriétaires d'armes à feu au Canada et nous avons été très clairs à ce sujet. Nous avons donné des réponses claires, même aux questions et aux préoccupations non pertinentes que, à mon avis, le Parti conservateur a soulevées seulement à des fins politiques, probablement pour essayer de semer la discorde. Plutôt que de montrer que le Parti conservateur joue un rôle de chef de file dans ce dossier, les conservateurs tentent de changer la portée ou de s'écarter de l'objet de la mesure législative.

Quelle est la portée du traité? Le traité porte sur les armes classiques. Si les députés lisaient le projet de loi, ils comprendraient que c'est de cela qu'il est question. Il faut écouter certains des députés conservateurs qui ont déjà pris la parole et qui ont parlé d'armes nucléaires, d'armes biochimiques et, comme nous le savons tous, du registre des armes à feu et de questions de ce genre.

• (1140)

Or, voici en fait l'essentiel du traité qui prévoit:

Le présent traité s'applique à toutes les armes classiques relevant des catégories suivantes:

- a) Chars de combat;
- b) Véhicules blindés de combat;
- c) Systèmes d'artillerie de gros calibre;
- d) Avions de combat;
- e) Hélicoptères de combat;
- f) Navires de guerre;
- g) Missiles et lanceurs de missiles;
- h) Armes légères et armes de petit calibre.

Voilà l'objet du traité.

Un des députés conservateurs — je crois que c'était le député de Durham — a demandé pourquoi nous acceptons ce traité alors que nous avons déjà des mesures en place pour traiter de cette question. Le député et les conservateurs passent à côté de l'essentiel. Tout d'abord, il faut comprendre ce qu'est en fait le traité, pourquoi nous en débattons aujourd'hui à la Chambre et d'où il provient. Les Nations unies, tous les autres pays du G7 et tous les autres pays de l'OTAN l'ont déjà accepté.

D'ailleurs, un de mes amis néo-démocrates a dit récemment qu'il y a différentes sortes de projets de loi, et que certains sont assez simples et devraient être adoptés rapidement. À mon avis, ce projet de loi en est un assez simple. Nous pourrions au moins le renvoyer en comité et permettre au comité de s'en occuper. S'il y a une chose que le gouvernement a très clairement démontrée, c'est que lorsque les comités font du bon travail et qu'ils sont prêts à proposer des idées qui pourraient améliorer de façon réelle et tangible un projet de loi, et que cela est démontré en comité, le gouvernement est ouvert à ces types d'amendements.

Ce projet de loi ne devrait pas soulever tant de controverse. Il est en fait assez simple. Nous pourrions rendre un grand service aux Canadiens, à mon avis, en examinant la portée du projet de loi et en l'acceptant tel qu'il est au lieu de s'y opposer uniquement pour s'y opposer et d'essayer d'inventer des raisons de s'y opposer. Tâchons d'aller de l'avant.

Je n'essaie aucunement de limiter le débat. Si les députés veulent y contribuer, tel que je le fais, et parler de l'importance du traité, c'est très bien. J'irais jusqu'à dire, surtout puisque nous débattons d'un traité provenant des Nations unies et que nous avons un appui si fort de nos alliés, c'est-à-dire de tous les pays du G7 et de l'OTAN, que c'est formidable.

J'ai hâte de voir le projet de loi enfin adopté. Nous enverrions ainsi un message très important en reconnaissant essentiellement que des armes fabriquées et distribuées partout dans le monde peuvent aboutir dans n'importe quelle région du globe.

Malheureusement, il arrive trop souvent que des pays mettent la main sur des armes de toutes les provenances. Évidemment, c'est surtout le Canada qui nous préoccupe, mais pas seulement ce pays. Si des armes tombent entre de mauvaises mains, ce qui peut arriver, alors nous devons prendre des mesures de protection afin d'atténuer ce risque.

Voilà ce qui me semble être l'objectif de ce traité. Il s'agit d'atténuer les risques. Si les pays responsables du monde entier choisissent de ne rien faire, alors il y aura encore plus de terrorisme et d'atteintes aux droits de la personne.

Les traités de cette nature — en particulier ceux qui portent sur les marchandises que j'ai énumérées — impliquent une responsabilité. Lorsque l'on compare la population du Canada, qui compte 35 ou 36 millions d'habitants, avec celle d'autres pays, on se demande souvent à quel point le Canada peut avoir une véritable influence dans le monde.

● (1145)

Les uns après les autres, des députés de tous les partis — néo-démocrates, conservateurs comme libéraux — ont rappelé que, bien que le Canada ne compte que 35 millions de personnes, il exerce une influence énorme sur l'ensemble de la planète. C'est une influence qu'il a méritée, selon moi.

Cette influence découle des gestes que nous posons tous. En effet, les parlementaires comme les gens de partout au pays répondent à l'appel. Quand une inondation majeure, un tremblement de terre puissant ou une autre catastrophe survient quelque part sur la planète, les Canadiens, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes à but non lucratif ou de gouvernements, sont les premiers à répondre présents, parce que nous ne nous soucions pas seulement du Canada, mais de tout ce qui nous entoure.

Au fil des ans, nous avons acquis une excellente réputation sur la scène mondiale, et j'en suis extrêmement fier. Comme plusieurs députés, j'ai voyagé à l'extérieur du pays; bien des gens m'ont dit que le Canada est un pays fantastique et m'ont transmis leurs remerciements. J'ai eu le privilège de servir dans les Forces armées canadiennes. Je suis tout à fait conscient du carnage que peuvent causer certaines des armes que j'ai mentionnées. J'ai pris part à des défilés et à des célébrations du jour du Souvenir, et à divers événements qui soulignaient les réalisations remarquables des membres actuels et des anciens membres des Forces armées canadiennes.

Grâce à ce que j'ai appris de mon expérience personnelle et en écoutant d'autres personnes parler de leur expérience, j'ai une bonne

Initiatives ministérielles

idée du genre d'armes dont il est question dans ce traité. Les libéraux souhaitent que le traité soit adopté et que le Canada se joigne aux autres pays du G7 et de l'OTAN. Nous appuyons le projet de loi à l'étude et, en fin de compte, le traité lui-même.

J'aimerais m'attarder sur les messages les plus importants. Le gouvernement est résolu à adopter une position globale, axée sur la compassion et fondée sur les données probantes dans ce dossier.

Voici ce que dit le sommaire du projet de loi:

Le texte modifie la Loi sur les licences d'exportation et d'importation de façon à:

a) définir le terme « courtage » et à établir un cadre pour contrôler le courtage fait au Canada ou à l'étranger par des Canadiens;

b) autoriser la prise de règlements dans lesquels sont prévus les facteurs obligatoires dont doit tenir compte le ministre pour la délivrance de licences d'exportation ou de courtage;

c) fixer le 31 mai comme date limite pour le dépôt par le ministre, devant chaque chambre du Parlement, d'un rapport sur l'application de la présente loi au cours de l'année précédente ainsi que d'un rapport sur les exportations militaires faites au cours de l'année précédente;

d) porter à deux cent cinquante mille dollars l'amende maximale pour une infraction punissable par procédure sommaire [...]

C'est loin d'être tout. J'aimerais prendre quelques instants pour parler de l'importance de cette industrie pour le Canada. Ce serait commettre une énorme erreur que d'en faire fi, et j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir si quelqu'un me pose une question là-dessus.

● (1150)

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir d'écouter les allocutions du député de Winnipeg-Nord parce qu'il s'agit souvent beaucoup. Le volume de ses interventions, qui témoigne sans doute de son empathie, est souvent le signe qu'il est convaincu de la véracité de ses propos.

J'ai toutefois remarqué ceci aujourd'hui lorsqu'il abordait le contenu du projet de loi: quand il était question d'armes nucléaires et de chars d'assaut — bref d'armes de destruction massive —, le volume montait, mais quand il parlait des armes légères, là le ton baissait dramatiquement. C'est parce qu'il ne veut pas admettre que le projet de loi créera un nouveau registre des armes d'épaule.

Je le souligne parce que c'est justement ce registre, qui a été mis sur pied par un gouvernement libéral, dans les années 1990, qui m'a poussé à faire de la politique et à me faire élire. Au nom des chasseurs, des pêcheurs et des tireurs sportifs, je m'opposerai à la création, par le gouvernement, d'un autre registre des armes d'épaule, car c'est exactement ce que ferait la mesure législative.

Comment le député d'en face peut-il croire que ce n'est pas précisément l'objet du projet de loi?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, moi aussi, comme le député, j'interviendrais en leur nom si je croyais que c'était l'intention du présent projet de loi. C'est pourquoi j'ai voulu expliquer du mieux que je pouvais ce que le projet allait accomplir.

Initiatives ministérielles

Je vais le réexpliquer aussi clairement que possible, parce que le député d'en face n'est pas le seul conservateur à avoir soulevé cette question. Le TCA n'a tout simplement aucune incidence sur les règlements sur le contrôle des armes sur le territoire canadien. Il n'est pas question de créer un registre des armes classiques. Rien dans le TCA n'empêche l'utilisation légale des armes utilisées pour le sport à des fins légitimes comme la chasse et le tir sportifs, et il n'empêche pas non plus le commerce légal des armes classiques. Cela ne pourrait être plus clair.

Par ailleurs, parlons de la réelle portée de ce projet de loi. Les Canadiens ont le droit de savoir si l'opposition officielle et son nouveau leadership appuient vraiment le traité de l'ONU. À entendre les députés de l'opposition, je pense qu'ils ne l'appuient pas. Ils devraient savoir que, à moins d'entendre raison, ils seront les seuls à adopter une position contraire à celle des pays du G7, des pays de l'OTAN, de nos alliés et du gouvernement.

• (1155)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Madame la Présidente, au nom des autres députés libéraux qui n'ont pas la possibilité d'intervenir, je me demande si à un moment donné le député pourrait faire un peu de place à ses collègues. Il siège dans cette enceinte depuis un bon moment. Un grand nombre des nouveaux députés libéraux m'ont dit attendre impatiemment l'occasion d'intervenir à la Chambre des communes. Quel que soit le projet de loi dont nous sommes saisis, notre estimé collègue accapare invariablement beaucoup de temps de parole.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi C-47, le gouvernement a déclaré très clairement que le Canada ne devrait pas vendre d'armes à des États qui bafouent les droits de la personne. Or, cette mesure législative contient une disposition, en fait une échappatoire, qui permet de fabriquer des armes au Canada, de les faire transiter par les États-Unis, avant de les expédier à des pays qui violent les droits de la personne, entre autres parce que Donald Trump les considère comme des partenaires avec lesquels il souhaite faire des affaires, et qu'il cherche à vendre davantage d'armes.

Lors de l'étude en comité, il serait possible de proposer un amendement précisant que si le Canada ne peut vendre directement des armes à un pays comme le Nigeria, ce qui est effectivement le cas, il ne peut pas non plus en vendre indirectement en les faisant passer par les États-Unis. Cette position semble raisonnable et conséquente. À défaut de rajuster le tir, les libéraux risquent d'être accusés d'hypocrisie pour avoir fermé les yeux et permis que des États continuent de violer les droits de la personne au moyen d'armes fabriquées au Canada.

Je suis persuadé que mon estimé collègue, qui affirme avoir examiné attentivement le TCA et le projet de loi, peut d'ores et déjà constater qu'il s'agit d'une erreur flagrante. Il faut éliminer cette échappatoire qui permet de faire passer des armes par les États-Unis, avec l'aval de l'administration américaine actuelle. J'ose espérer que mon collègue ne souscrit pas à une telle pratique que Donald Trump considère comme acceptable mais qui, en fait, bafoue les droits de la personne et le droit international. Nous ne devons pas permettre que des armes fabriquées au Canada transitent par les États-Unis avant d'être livrées à des régimes que le Canada n'appuie pas et ne respecte pas.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je crois comprendre que les États-Unis doivent respecter le même traité. Je rappelle aux députés d'en face que l'obligation de tenir des dossiers sur l'exportation des armes existe depuis 1942. Nous considérons le Traité comme une entente mondiale à laquelle le Canada doit

adhérer, et certains députés, dont moi, estiment que le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans ce dossier.

Le député a employé le mot « hypocrisie », mais j'en ai déjà parlé au début de mon allocution. Avant d'essayer de voir une paille dans l'oeil des députés ministériels, le député devrait plutôt voir la poutre dans l'oeil des députés de son parti. Il devrait réfléchir à ce qu'a dit le chef du Nouveau Parti démocratique au sujet de l'Arabie saoudite lors de la dernière campagne électorale, et ce qu'ont dit certains députés néo-démocrates un mois plus tard, c'est-à-dire carrément le contraire. Nous n'avons pas de leçons à recevoir des néo-démocrates, surtout pas sur cette question.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de parler des industries canadiennes. Le Canada produit de l'excellent matériel, ce qui génère de nombreux emplois pour la classe moyenne. Tous les partis l'admettent. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement adopte des politiques responsables en matière d'exportation des armes, et c'est ce qu'il fait.

• (1200)

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que nous ne cherchons pas à rétablir le registre des armes d'épaule.

J'aimerais que mon collègue explique dans quelle mesure le projet de loi favorisera un programme commercial plus progressiste et transparent et renforcera la surveillance du commerce des armes à l'étranger.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, il y a eu beaucoup de désinformation concernant ce dossier, dans cette enceinte, au cours des dernières heures, de la part des députés qui ont intérêt à soulever des questions litigieuses au sujet du registre des armes d'épaule, alors même qu'il n'y a pas de point litigieux. Il s'agit d'un faux problème.

Les députés peuvent dire et faire ce qu'ils veulent, mais ils devraient tenir compte du fait que les Canadiens ne sont pas stupides. Ils devraient écouter ce que disent les Canadiens plutôt que de répandre des faussetés. Il serait à leur avantage d'écouter et d'appuyer cette mesure législative. Cela me ramène à ce qu'a dit ma collègue, c'est-à-dire qu'il y aura une plus grande transparence et une plus grande reddition de comptes. De nombreux pays ont reconnu l'importance du traité et ont établi certaines lignes directrices et certains seuils, et cette information sera mise à la disposition du public de différentes façons. Nous estimons que c'est une bonne chose, et c'est pourquoi j'encourage mes collègues conservateurs à appuyer la mesure législative.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, je me suis levé déjà plusieurs fois, sans jamais réussir à obtenir la parole. Je ne me suis probablement pas levé assez vite. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je fais remarquer que le programme du Parti libéral est fondé sur l'hypocrisie. Je n'accuserais jamais mes collègues néo-démocrates d'une pareille chose. Je sais qu'eux, au moins, ils ont des convictions.

Il nous arrive souvent d'être en désaccord, mais du côté des libéraux, l'objectif ultime est de conserver et d'utiliser le pouvoir. Nous pouvons le constater précisément dans le projet de loi dont nous sommes saisis qui propose l'adhésion au TCA. Les libéraux disent une chose mais la loi dit quelque chose de totalement différent. Au moyen de réponses toutes faites, de communiqués de presse et de discours préparés avec soin par des employés exonérés, les libéraux affirment ne pas avoir l'intention de créer un registre, alors que c'est précisément ce qu'ils sont en train de faire.

Initiatives ministérielles

Le secrétaire parlementaire a mentionné que les pays du G7 et les pays de l'OTAN ont signé l'accord et le respectent. Les États-Unis, qui figurent au nombre des plus importants fabricants d'armes et de matériel militaire, ont signé l'accord, mais ne l'ont pas ratifié. Le secrétaire parlementaire a commis une erreur factuelle à ce sujet dans les propos qu'il a tenus à la Chambre.

Il existe un proverbe yiddish qui dit que la moitié d'une réponse peut aussi être révélatrice. Nous avons entendu beaucoup de ce genre de réponses de la part des députés d'en face. Ils ne disent pas tout. À maintes reprises, j'ai voulu me lever pour leur demander de me montrer quelles dispositions du projet de loi et du traité assurent que les tireurs d'élite, les chasseurs et les tireurs sportifs ne seront pas touchés par un registre des armes à feu. Pourtant, c'est exactement le contraire qui va se passer. Dans mon intervention, je m'emploierai surtout à montrer que cette mesure créera un régime axé sur la collecte et le regroupement de renseignements qui nuira aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Je précise que ce régime ne sera pas forcément régi directement par le gouvernement fédéral.

Ce matin, nous avons entendu le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères présenter ce projet de loi et faire grand cas du fait qu'il n'aura aucun impact sur les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Il exécute les basses besognes de la ministre aujourd'hui. C'est évident. Quel est l'article? Pourquoi n'a-t-il pas dit à la Chambre quel article protège les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et tournés vers la famille qui désirent simplement s'adonner aux plaisirs de la chasse ou du tir sportif avec des amis pendant le week-end? Où est l'article de la mesure législative qui parle précisément d'eux et les exempte de l'application de certains articles de ce projet de loi? Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas décidé d'ajouter quelque chose dans le préambule de la mesure législative modifiée qui dirait qu'ils savent que les Canadiens ont le droit de posséder légalement et pour un motif légitime des armes à feu? Pourquoi n'ont-ils pas ajouté une disposition pour préciser cela?

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas exprimé les réserves qu'ils avaient de cette manière? Si on ne trouve pas une telle disposition dans le traité sur les armes des Nations unies, pourquoi ne pas simplement la rajouter? Ils auraient pu le faire. Cela aurait été une manière de montrer aux propriétaires légitimes d'armes à feu canadiens qu'ils peuvent compter sur le gouvernement et que celui-ci les écoute effectivement.

Le mieux que j'ai pu trouver est un communiqué de presse publié sur le site Web du gouvernement du Canada qui dit ceci:

Le projet de loi concorde avec les contrôles à l'exportation qu'exerce déjà le Canada et avec son système d'évaluation des demandes de licences d'exportation. Les changements proposés n'auront pas d'incidence sur l'utilisation légitime et légale d'armes à feu à des fins sportives.

On aurait pu incorporer ce message dans un préambule plutôt que dans un communiqué qui n'a vraiment aucune force légale. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Dans son intervention, le député de Durham a très bien expliqué l'action menée à ce jour par le Canada. Il a présenté de façon exhaustive l'évolution du régime de contrôle que le Canada a élaboré pour les exportations et les importations d'équipement militaire, depuis les années 1940 jusqu'à aujourd'hui.

L'article 10 du traité concerne le courtage, son mode de contrôle actuel, les formalités à remplir pour l'obtention d'un permis, ainsi que les attestations de documents qu'il faudra prévoir. Il stipule même que les courtiers pourraient être tenus de s'enregistrer ou d'obtenir une autorisation écrite avant d'exercer leurs activités. Ces mesures s'appliquent à l'équipement militaire.

Le secrétaire parlementaire a passé en revue la liste figurant à l'article 2, la portée du traité. Je le ferai également, mais je veux tout d'abord parler de la conservation des données qui inquiète beaucoup de propriétaires d'armes au Canada et dont traite en détail l'article 12 du traité, par exemple:

Chaque État Partie tient, conformément à sa législation et à sa réglementation nationales, des registres nationaux des autorisations d'exportation ou des exportations effectives [...]

Suivent d'autres détails, tels que: « [...] à transiter ou être transbordées sur tout le territoire relevant de sa juridiction. » Le traité mentionne en outre les armes classiques effectivement transférées, ainsi les détails sur la certification, tels que les types de registre à tenir.

● (1205)

Le projet de loi modifie le paragraphe 10.3(1) de la loi, qui porte sur la tenue des registres, ainsi que les paragraphes 4, 5 et 6 du même article. Pourtant, la loi permet déjà au ministre d'exiger qu'une personne ou une organisation tienne les registres qu'il précise. Le ministre peut leur dicter ce qu'elles doivent faire concernant les registres.

Le secrétaire parlementaire a parlé du champ d'application du traité et s'est mis à lire à voix haute les types d'armes concernés. Je vais le faire également, simplement pour rafraîchir la mémoire de la Chambre.

Le champ d'application du traité est précisé à l'article 2. Il s'agit des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des systèmes d'artillerie de gros calibre — nous convenons tous que le Canadien moyen ne devrait pas être propriétaire de ce genre de choses —, les avions de combat, les hélicoptères de combat, les navires de guerre, les missiles et les lanceurs de missiles, ainsi que les armes légères et les armes de petit calibre.

J'ai sous la main une version électronique du dictionnaire Merriam-Webster et j'y vois la définition du terme « armes légères ». Ce sont des armes, comme les armes de poing et les fusils, avec lesquelles on peut faire feu en les tenant dans une main ou dans les deux mains. Il pourrait s'agir d'armes à usage civil ou à usage militaire. De nombreuses armes à feu peuvent avoir deux usages. Elles sont utilisées par des forces militaires un peu partout dans le monde, y compris même par des alliés du Canada, pour l'entraînement des militaires et pour les programmes de cadets. Elles ont aussi d'autres usages secondaires.

Très souvent, un fabricant produira deux versions de la même arme à feu, l'une à des fins civiles et l'autre à des fins militaires. Selon le député, c'est l'équipement militaire qui est visé par le traité et par la loi. Or, c'est plutôt tout le monde qui est ciblé parce que tous les fabricants le sont. C'est là où il y a un problème.

Le député a insisté sur le fait que le gouvernement conservateur de l'époque a participé aux négociations sur le traité. J'ajouterai que des gouvernements négocient de multiples traités. Parfois, si un gouvernement se retrouve en mauvaise posture ou s'il n'obtient pas ce qu'il veut d'un traité, il décide de ne pas y adhérer, peu importe qu'il s'agisse d'armes à feu, de contrôle des exportations d'équipement militaire ou de réglementation financière. C'est au moment de la signature que les gouvernements déterminent s'ils sont d'accord avec les principes du traité et, souhaitons-le, s'ils pensent réussir à le faire ratifier par leur Parlement. On peut espérer qu'ils se tournent ensuite vers leur Parlement pour cette étape.

Initiatives ministérielles

Je vais donner un exemple. Si, à l'occasion de notre anniversaire de mariage, moi et ma femme décidons de partir pour une fin de semaine de chasse au canard — nous avons déjà essayé de le faire, mais avions manqué de temps — et que je vais acheter un fusil de chasse Beretta très précis, un fusil semi-automatique A400 Xtreme de calibre 12 de 2 200 \$, chez Cabela's à Calgary. Aux termes du traité et de ce projet de loi, je serais considéré comme l'utilisateur final.

Le gouvernement conserverait alors des données sur mon achat de cette arme à feu et informerait le gouvernement italien que j'ai acheté ce fusil. Voilà ce qu'est un registre des armes à feu. Où est le souci du respect des lois sur la vie privée? Pourquoi le gouvernement italien a-t-il besoin de savoir si je possède ce fusil de chasse Beretta? J'aimerais savoir. Où est la préoccupation quant au respect de la vie privée des Canadiens propriétaires d'arme à feu, lorsque leurs renseignements sont communiqués de la sorte à un autre gouvernement? Je sais que les pays de l'OTAN participent. Je parlerai de cela plus tard.

Ce que nous voyons dans le Traité sur le commerce des armes, et particulièrement dans ce projet de loi, c'est un système à deux niveaux. Un niveau pour les despotes et les tyrans de ce monde, et un autre pour les démocraties respectueuses de la loi.

Rappelons-nous le débat que nous avons eu, il y a quelques jours seulement, concernant le projet de loi C-21, lorsque nous avons abordé la question de la protection de la vie privée et des contrôles douaniers américains. Un parti s'était montré particulièrement préoccupé de ce côté-ci de la Chambre, le Nouveau Parti démocratique, qui s'inquiétait du droit à la vie privée des Canadiens.

Qu'en est-il du droit à la vie privée des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi au Canada? Que fait-on pour eux? Que doit-on penser de la communication à un autre gouvernement des détails concernant les armes que ces gens possèdent, la façon dont ils les ont achetées, les données de leurs cartes Visa ou MasterCard? Dans quelle mesure cet autre gouvernement doit-il être informé de ces choses?

Évidemment, le propriétaire de l'armurerie doit être au courant de ces détails pour honorer la garantie. Si un problème se produit et que mon arme est défectueuse, je dois la rapporter au propriétaire du magasin, afin que le fabricant puisse la réparer.

Voici un exemple de ce qui se produit. Mettons qu'il s'agit d'une arme qui a un double usage. Il en existe une version militaire qui sert à l'entraînement et elle peut être utilisée pour le tir à la cible. Beretta fabrique beaucoup de matériel militaire et une partie de celui-ci a un double usage: un usage militaire et un usage civil. Je ne crois pas que nous faisons la distinction ici.

J'ai parlé de ces deux mondes que nous créons, en quelque sorte. La Russie et la Chine n'ont pas signé le Traité sur le commerce des armes. La Russie figure parmi les plus grands exportateurs dans le monde, mais elle n'adhère pas au Traité. Elle exporte 39 % de son matériel militaire vers l'Inde, 11 % vers la Chine et 11 % vers le Vietnam, ses trois principaux marchés. Aucun de ces trois pays n'est signataire de ce traité.

● (1210)

Du total des exportations de matériel militaire de la Chine, 35 % vont au Pakistan, 20 % au Bangladesh et 16 % au Myanmar. Le Pakistan n'est pas signataire de ce traité. Le Bangladesh l'a signé, mais ne l'a pas ratifié, ce qui fait qu'il n'est pas appliqué. Il a toutefois l'intention de l'adopter. Le Myanmar n'adhère pas au traité non plus.

Cela crée deux mondes. Dans le monde occidental, les démocraties sont d'accord pour qu'il existe un contrôle des armes et elles croient qu'il est nécessaire de savoir qui est l'utilisateur final. En principe, je ne suis pas en désaccord avec cela. Il est important d'assurer un suivi des ventes et de comprendre où vont les armes, peu importe la nature du matériel militaire figurant dans la liste, et c'est pour cette raison que le gouvernement canadien l'a fait, comme l'a mentionné le député de Durham, grâce à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Nous sommes au courant de cette question et nous appliquons ces mesures depuis les années 1940. Par conséquent, nous savons déjà que nous assurons un suivi de toutes les exportations de matériel militaire, en utilisant les catégories négociées par l'Organisation mondiale des douanes, et nous le faisons de concert avec cette organisation. Nous avons fait notre part et nous avons pris les mesures que nous souhaitons que d'autres pays prennent maintenant.

Comme l'a mentionné le député de Durham, l'option d'interdiction complète est assurée grâce à la liste de contrôle. Le député a mentionné la Corée du Nord et l'Iran, et nous pouvons ajouter d'autres pays à cette liste. D'autres régions pourraient figurer dans la liste si tel était le souhait du gouvernement. Cette option et le mécanisme pour l'appliquer sont déjà disponibles.

Des problèmes de libellé se posent également dans les dispositions législatives. C'est l'avis de l'Institut Rideau. Je sais que cela peut sembler bizarre qu'un conservateur mentionne une opinion venant de l'Institut Rideau, mais j'aime bien examiner les deux côtés de la médaille et me pencher sur les problèmes que posent des dispositions législatives particulières pour la gauche et pour la droite. Il a été fait mention d'un problème de libellé dans l'article 7 de ce projet de loi, et on se demande pourquoi le gouvernement permet qu'une disposition essentielle soit établie par règlement, alors qu'elle devrait apparaître dans la loi d'habilitation, à savoir l'obligation légale du ministre des Affaires étrangères concernant l'évaluation des permis d'exportation. Tous ces critères figurent déjà dans la loi, mais on les déplace pour les inscrire dans un règlement.

J'ai déjà mentionné cela en comité relativement à d'autres projets de loi. J'ai siégé au comité des affaires étrangères, mais je suis passé au Comité permanent des finances. Devant nombre des comités où j'ai passé, j'ai mentionné que la loi devrait être plus précise que le règlement et qu'un plus grand nombre de décisions devraient être prises par la Chambre et l'autre endroit que par quelques ministres assis autour d'une table. On devrait permettre à un plus grand nombre de gens d'avoir voix au chapitre en ce qui a trait aux catégories et aux critères devant s'appliquer, particulièrement pour un enjeu comme l'exportation et l'importation de matériel militaire. Il s'agit là de l'un des problèmes que pose le libellé, selon moi, sans parler des autres que j'ai déjà mentionnés.

Si le gouvernement prétend qu'il est du côté des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, il aurait pu soumettre une clause assurant plus de clarté, changer le préambule et l'inscrire dans la loi. Toutefois, il a choisi de ne pas le faire. C'est un choix qu'il a fait. Le gouvernement peut bien publier de nouveaux communiqués, faire des discours et afficher autant de commentaires qu'il veut sur Facebook, cela ne change pas le fait que la loi ne fait pas la distinction entre le matériel fabriqué à des fins militaires et celui fabriqué à des fins civiles. Le fabricant est le même, et le matériel est fabriqué au même endroit.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas avec le principe du contrôle des armes à feu que nous sommes en désaccord. Évidemment, la population est d'accord pour contrôler l'acheminement de matériel militaire vers d'autres pays. C'est pourquoi nous le faisons depuis les années 1940. Ce avec quoi les conservateurs sont en désaccord, c'est l'absence de protection pour les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi dans les dispositions législatives ou dans le traité proprement dit. Il s'agit là d'un enjeu grave.

Le sommaire du projet de loi fait état d'une augmentation des amendes, comprend le terme « courtage » et précise que les personnes qui s'adonnent à des opérations de courtage devront désormais obtenir une autorisation pour agir en tant qu'intermédiaire lors de ventes d'équipement militaire. Il est question d'un rapport devant être déposé à la Chambre qui détaillera les exportations militaires de l'année précédente. Par contre, comme les néo-démocrates l'ont dit, les États-Unis ne seront pas visés, car il s'agit d'un allié de confiance. Je suis d'accord. Les États-Unis sont un partenaire digne de confiance; c'est la deuxième démocratie au monde, après le Canada. Le gouvernement a remplacé l'exigence voulant que seuls les pays avec qui le Canada a conclu un arrangement intergouvernemental puissent être ajoutés à la liste des pays désignés pour les armes automatiques par l'exigence selon laquelle un pays ne peut être ajouté à la liste que sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de la Défense nationale. Encore une fois, les ministres décident et le Parlement est mis devant le fait accompli après coup. Je préférerais de loin que nous soyons mis au courant en premier et que ce soit la Chambre qui décide des règles et des façons de faire.

• (1215)

Après notre retour du congé d'été, j'ai trouvé intéressant de constater, en écoutant le secrétaire parlementaire, que je m'ennuyais de cette partie de ma journée et des débats que lui et moi nous avons à la Chambre, lors desquels il a l'habitude d'être au sommet de sa forme.

J'ai bien aimé faire ma tournée de Winnipeg cet été et écouter les électeurs des diverses circonscriptions. Le secrétaire parlementaire a mentionné qu'il était prêt à débattre de la mesure plus longuement. Cependant, tout juste avant notre retour, au cours d'une entrevue qu'elle donnait à CTV ou à CBC, la leader du gouvernement à la Chambre a menacé de recourir plus souvent à l'attribution de temps au cours de la session afin que le gouvernement puisse réaliser son mandat. Par contre, le secrétaire parlementaire tient un autre discours. Je présume que le député discute régulièrement avec la leader du gouvernement. Donc, je me demande si le gouvernement présentera une motion d'attribution de temps pour ce projet de loi si plus de députés prennent la parole au nom des propriétaires légitimes d'armes à feu, des chasseurs et des amateurs de tir sportif. J'en ai rencontré plusieurs durant la dernière campagne électorale. Je dis toujours à mes bénévoles de campagne que s'ils remarquent une porte de garage ouverte et voient quelqu'un qui répare ou nettoie une arme à feu dont il le propriétaire légitime, de ne pas le déranger. Ce n'est pas le moment idéal. Il vaut mieux revenir plus tard.

En soi, un traité ne sert à rien. Ce n'est qu'un bout de papier. L'un des problèmes posés par la ratification du Traité sur le commerce des armes par le gouvernement, c'est que les libéraux parviendront à faire adopter le projet de loi, car ils ont le nombre en leur faveur. En fin de compte, ils obtiendront ce qu'ils veulent et les propriétaires légitimes d'armes à feu de partout au Canada, qui ont des préoccupations légitimes, seront les grands perdants.

Je souhaite poser ces questions au secrétaire parlementaire qui a présenté le projet de loi à la Chambre au nom de sa ministre. À

combien de propriétaires d'armes à feu a-t-il parlé? À combien de propriétaires d'armes à feu son ministère a-t-il parlé? À combien d'associations ont-ils parlé? Combien d'associations ont-ils consulté? Combien de gens ont dit que c'était une excellente idée et combien d'autres ont dit que c'était une mauvaise idée? Pourquoi? Je n'ai pas eu la chance de poser ces questions plus tôt, puisqu'il y a tellement de députés qui se sont levés pour avoir la parole que personne ne m'a remarqué.

Comme l'a expliqué le député de Durham de façon si éloquente, nous avons déjà un système qui nous permet de contrôler efficacement les exportations et les importations d'équipement militaire. La grande préoccupation des députés de ce côté-ci de la Chambre concerne donc les droits et privilèges des propriétaires légitimes d'armes à feu, et pas seulement dans les régions rurales. Je représente une circonscription en milieu urbain où l'on compte beaucoup de tireurs sportifs. Le centre de tir Shooting Edge se trouve de l'autre côté de la rivière, aux abords de ma circonscription dans celle du député de Calgary Midnapore. Il y a toujours foule. De nombreuses personnes aiment le tir, pour le sport et pour le défi. Cependant, ce traité créera un système de registre. Dans l'exemple que j'ai donné, le fabricant et le gouvernement de l'endroit où le siège social du fabricant se trouve sauront que je me suis procuré un fusil Beretta auprès de Cabela pour une somme donnée, de quel modèle il s'agit et ce qu'il peut faire. Cependant, il est aussi question de munitions. Ainsi, quand le député d'en face dit que le traité précise la portée et qu'il s'agit d'armes légères, il devrait consulter le dictionnaire, car il s'agit notamment d'armes de poing, de carabines ou d'armes à feu qu'on peut tenir d'une main ou des deux. C'est extrêmement vaste.

Les propriétaires d'armes à feu, qui ne sont pas niais et qui peuvent lire une loi, ont compris il y a longtemps que le Parti libéral du Canada n'est pas favorable aux propriétaires légitimes d'armes à feu. Le registre des armes à feu a cimenté cette idée. Je ne comprends donc pas comment les libéraux peuvent se porter à la défense de ce projet de loi et de la mise en œuvre d'un traité national tout en soutenant que cela n'aura absolument aucun effet sur les Canadiens qui possèdent légitimement une arme à feu et qui, tous les jours, rentrent tranquillement à la maison rejoindre leur famille. Leur propos ne tient pas la route.

• (1220)

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand honneur de me retrouver dans cette enceinte après la pause estivale. Le député a livré un long discours. En vérité, dans le préambule du Traité sur le commerce des armes, le TCA, on reconnaît le commerce et la possession licites des armes, aux fins d'activités de loisirs, d'ordre culturel et sportif. La question que je pose au député est donc simple. Peut-il pointer du doigt l'article du projet de loi qui touche les chasseurs et les utilisateurs d'armes à feu du pays et qui n'autorise pas cela?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, comme je l'ai dit pendant mon allocution, tout est là, et le problème, c'est l'enregistrement. Les Canadiens continueront à posséder des armes à feu même si la loi est adoptée, mais, le problème, c'est que le gouvernement fédéral dira aux autres gouvernements qui sont les propriétaires et où il se trouvent. L'enjeu, c'est l'enregistrement, et c'est la raison pour laquelle nous parlons d'un registre des armes à feu créé en douce. Il s'agit d'une question fondamentale.

Initiatives ministérielles

D'habitude, les propriétaires d'armes à feu ne veulent pas que ces renseignements soient transmis au gouvernement fédéral, mais ils le sont. Les policiers le savent et les fabricants aussi, à des fins de garantie. Or, pour eux, ce qui pose problème, c'est la centralisation de cette information et la communication de ces renseignements aux gouvernements étrangers.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Comme il l'a dit au départ, nous avons peut-être certaines divergences d'opinion. Cependant, je pense que nous nous entendons sur un terme qui est généralisé depuis deux ans et qui s'appelle l'hypocrisie libérale, soit la capacité exceptionnelle de dire une chose et de faire le contraire.

Cela se manifeste notamment lorsque les libéraux se drapent dans la réconciliation avec les Premières Nations et refusent d'appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les libéraux disent aussi qu'ils vont s'attaquer aux changements climatiques, mais ils ne font aucun changement significatif et autorisent même des oléoducs. Ils disent qu'ils vont faire une réforme électorale, puis renient leur promesse. Ils disent qu'ils vont baisser les impôts pour les petites et moyennes entreprises, puis ils ne font rien et ils s'attaquent à nos créateurs d'emploi.

Maintenant, on a un projet de loi visant à signer et appliquer le Traité sur le commerce des armes, mais en fin de compte, c'est une coquille vide qui ne va absolument rien changer. Ce sont donc encore des belles paroles de la part des libéraux, qui se contentent du statu quo.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie. Il a raison, l'hypocrisie est le thème central de la politique libérale dans ce pays. Depuis les deux dernières années, c'est tout ce que nous voyons, de ce côté-ci de la Chambre. Ce gouvernement dit une chose, puis propose un projet de loi complètement différent au Parlement. Les libéraux disent certaines choses lorsqu'ils abordent leurs sujets de discussion, puis ils font le contraire.

J'adore la métaphore de la coquille vide mentionnée par le député. C'est exactement ce que représente ce projet de loi pour les Canadiens qui sont de légitimes détenteurs d'armes à feu. C'est pour défendre l'intérêt de ces gens que nous allons débattre ici de ce projet de loi, afin que ceux que les libéraux représentent ne soient pas les seuls à être entendus. On doit aussi représenter les citoyens qui font l'effort d'enregistrer leurs armes à feu et qui se conforment à la loi imposée par le gouvernement canadien. Nous voulons enlever cette contrainte afin qu'un gouvernement étranger ne puisse pas savoir quels genres d'armes à feu ils achètent, à quel endroit ils se les procurent et la raison de leur achat.

• (1225)

[Traduction]

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le Président, l'une des choses dont on parlait dans les discours précédents portait sur toutes les personnes qui s'étaient entendues pour ratifier ou signer cet accord. Si je ne m'abuse, Woodrow Wilson, l'un des grands présidents des États-Unis, avait signé un accord sur la Société des Nations, lequel n'a jamais été ratifié. Le député pourrait-il expliquer la différence entre la signature et la ratification d'un accord par un président américain?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, l'une des caractéristiques essentielles des gouvernements est que l'exécutif reçoit le mandat de négocier des ententes de la part des législatures, c'est-à-dire, le

Parlement ou, dans le cas des États-Unis, le Congrès, avec pour mission d'obtenir les meilleures conditions possibles, conditions que devront ratifier les législatures. Tous nos alliés sont membres du G7; toutefois, dans ce cas-ci, les États-Unis ont signé un traité sans l'avoir ratifié. Par conséquent, ils ne sont pas coincés dans un système qui les forcerait à respecter les contraintes que le TCA leur impose.

Or, les États-Unis ont leurs propres contrôles en matière d'exportation et d'importation. Ils sont aussi parmi les plus grands exportateurs d'équipements militaires au monde. Le Canada et les fabricants canadiens font beaucoup de commerce avec les États-Unis. J'en sais quelque chose parce que mon père a été un entrepreneur pour la Défense pendant 30 ans. En fait, au cours des 30 dernières années, il a travaillé sur chacun des navires de la marine canadienne. Il a également travaillé sur de nombreux navires de la marine américaine, étant donné que son entreprise, à l'époque, lui fournissait de l'équipement, des services et des connaissances techniques. Nous faisons, en effet, beaucoup de commerce avec les États-Unis.

Des centaines de milliers d'emplois dépendent probablement de ce genre de commerce d'équipements militaires entre nos deux pays, et il importe de rappeler que de nombreux fabricants de ce genre existent. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a qu'un fabricant d'armes à feu au Canada, situé en Ontario. Toutefois, nous devons souligner qu'une grande partie des données colligées au moyen de ce registre sera envoyée à l'étranger.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, en 2012, le Parti conservateur était au pouvoir et Stephen Harper était premier ministre. C'est à cette époque que le Canada a réellement participé aux négociations sur le traité que nous débattons aujourd'hui. Je rappelle au député que les conservateurs avaient voté en faveur lors des négociations à l'ONU.

Le député peut-il expliquer pourquoi les conservateurs désirent voter contre ce traité aujourd'hui, alors qu'ils l'ont appuyé lorsqu'ils étaient à la table des négociations en 2012?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, encore une fois, le député ne fait pas bien la différence entre un membre de l'exécutif et un député. Il ne peut pas dire « de notre côté, au gouvernement », car seuls les députés des premières banquettes sont membres de l'exécutif. Ils font partie du gouvernement. Le député n'a qu'un rôle de soutien. Quand il pose une question à un député comme moi, qui n'a pas siégé pendant la législature mentionnée, et qu'il demande pourquoi le gouvernement d'alors a fait ou n'a pas fait ceci ou cela, il ne peut s'attendre à ce que j'y réponde. Je n'étais pas aux Nations unies.

Si ma mémoire est bonne, le gouvernement conservateur à l'époque avait signé le traité mais ne l'avait pas ratifié, et c'est là que réside la différence fondamentale. Ensuite, nous pouvons retravailler le libellé afin de préciser que la détention légale d'armes à feu sera protégée ou que des informations ne seront pas collectées de manière à créer sans le dire officiellement un registre des armes à feu, ou d'inclure une disposition plus claire. Des mécanismes sont prévus pour tout faire cela. Le gouvernement libéral a simplement choisi de ne faire appel à aucun d'eux.

• (1230)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, les observations de mon collègue sont toujours bien réfléchies, amusantes et remplies de sages dictions.

Je lui sais gré d'avoir soulevé une préoccupation que partage le NPJ au sujet de ce qui ne figurait pas dans le projet de loi, mais qui serait ensuite ajouté dans la réglementation, plutôt que dans une loi. Je voudrais lui donner l'occasion de préciser sa pensée à ce sujet.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, j'aimerais répondre en invoquant un proverbe yiddish: « La moitié d'une réponse peut aussi être révélatrice. » J'essaie de répondre aux questions du mieux que je le peux, mais ce n'est pas le cas des gens d'en face.

Je préférerais toujours que les lois ne s'accompagnent pas d'une tonne de règlements. Un autre projet de loi, sur le cannabis celui-là, est actuellement à l'étude à la Chambre et il compte 33 règlements.

Il est préférable que ce soit les députés et les sénateurs, plutôt que les membres du Cabinet ou des fonctionnaires des ministères, qui déterminent les critères, les règles et les définitions. Il revient à la Chambre de prendre ces décisions. Des définitions qui figurent dans le dictionnaire doivent être entérinées par la Chambre. Nous devons reprendre le contrôle des mains du pouvoir exécutif et de la fonction publique et décider à leur place comment ils fonctionnent, au lieu de s'en remettre à l'élaboration de règlements au fil des ans. C'est aussi une façon pour les gouvernements de retarder les travaux et d'y faire obstacle.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-47, un dossier important pour les députés de tous les partis.

Le Traité sur le commerce des armes détient le record de l'entrée en vigueur la plus rapide pour un traité de contrôle des armes. Le fait que ce traité ait obtenu aussi rapidement le nombre de ratifications requis pour entrer en vigueur illustre la très grande importance que la communauté internationale lui accorde.

Le Traité compte maintenant 91 États parties, et 42 autres États l'ont signé mais ne l'ont pas encore ratifié. Le moment est venu d'ajouter le Canada au nombre des États parties. Le Canada cherche depuis longtemps à faire valoir les contrôles à l'exportation comme moyen de réduire les risques associés au commerce illicite des armes classiques. L'adhésion au Traité, qui oblige tous les États parties à mettre en place des contrôles efficaces à l'exportation, est une suite logique de notre cheminement. L'adhésion du Canada au Traité montrerait à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, et à la communauté internationale que nous prenons l'engagement de nous attaquer aux risques associés au commerce irresponsable et illicite des armes classiques.

Cela dit, le Canada ne peut pas atteindre les objectifs généraux du TCA à lui tout seul. Le TCA a besoin de la signature d'un grand nombre de pays, c'est la garantie de son succès, car c'est de cette façon qu'il contribuera substantiellement au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Les terroristes s'approvisionnent en armes auprès de sources illicites ou insuffisamment contrôlées. Les organisations criminelles internationales profitent du commerce illicite des armes. L'accès facile aux armes classiques encourage les conflits et l'instabilité. En interdisant la vente illégale ou le détournement de ces armes, le Traité contribuera à réduire ces conflits, voire à les stopper. C'est là l'objectif du TCA, mais il faut pour cela qu'un maximum de pays y adhèrent et qu'il soit rigoureusement appliqué et respecté dans le monde entier.

J'ajouterai que la réglementation adéquate du commerce des armes n'empêche pas les pays de satisfaire leurs besoins légitimes en matière de défense et de sécurité. Le Traité reconnaît la légitimité du commerce international des armes lorsqu'il est fait de façon

Initiatives ministérielles

responsable et qu'il est assujéti à des contrôles soigneusement élaborés. En acceptant des normes internationales pour le transfert d'armes, les États signataires du TCA font un compromis entre leurs intérêts nationaux en matière de sécurité, y compris l'utilisation légitime des armes, et la nécessité de s'attaquer aux conséquences du commerce non réglementé des armes classiques.

Le Canada a un rôle à jouer dans la promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. Nous avons déjà commencé à le faire en participant, à titre d'observateur, à des rencontres des États parties au TCA et en appuyant les efforts multilatéraux qui visent à encourager d'autres États à ratifier le TCA ou à y adhérer.

Ce que nous faisons aujourd'hui peut servir d'exemple aux autres États qui envisagent d'adhérer au TCA.

Premièrement, nous exprimons notre engagement à l'égard de la mise en œuvre intégrale du Traité. L'adhésion au TCA est une procédure relativement simple pour le Canada. Nous respectons déjà l'esprit du Traité et nous avons mis en place des contrôles rigoureux aux exportations. Toutefois, le gouvernement voit bien qu'il doit faire davantage. Le Canada ne respecte pas complètement certaines dispositions du TCA, notamment en ce qui concerne le contrôle du courtage, et nous avons décidé de ne pas adhérer au TCA tant que nous ne serons pas en totale conformité avec cette disposition.

Deuxièmement, nous avons fermement l'intention de mettre en œuvre le TCA en respectant et même en dépassant les exigences du Traité. Le projet de loi C-47 vise à renforcer nos contrôles à l'exportation, afin de nous conformer aux exigences du TCA et même de les dépasser. Nous comptons faire part de notre expérience à d'autres pays au cours des prochaines rencontres des membres du TCA.

Cela dit, donner l'exemple ne suffit pas. Tous les États parties au TCA doivent mettre en place un système national de contrôle des armements. Ils doivent renforcer leurs lois, leurs règlements et leurs mécanismes d'application de la loi. Le gouvernement reconnaît que la mise en place de nouveaux systèmes législatifs et de nouveaux contrôles aux exportations peut être difficile, surtout pour les États qui n'ont pas beaucoup d'expérience dans ce domaine.

• (1235)

Nous nous sommes donc engagés à aider les autres États qui veulent adhérer au TCA ou qui en sont déjà membres mais qui sont dans l'impossibilité d'en appliquer toutes les dispositions. Le gouvernement a ainsi versé 1 million de dollars au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. L'UNSCAR est un mécanisme de financement multidonateurs flexible, ayant pour objet de financer des projets visant à appuyer la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action relatif aux armes légères. Par l'entremise de ce mécanisme, le Canada collabore avec d'autres partenaires internationaux et avec les Nations unies pour aider les États à adhérer au TCA et à en mettre en œuvre toute les dispositions.

Il est regrettable que, dans plusieurs régions du monde où le trafic des armes classiques contribue à envenimer les conflits, il n'y ait encore qu'un petit nombre d'États signataires du TCA. Le mécanisme de financement onusien peut aider ces États à renforcer leur législation et leurs contrôles, et à mieux gérer leur arsenal d'armements. En mettant l'accent sur le genre et les enfants, il sert les objectifs du TCA et peut apporter un appui réel à ceux qui sont souvent les victimes du commerce illicite des armes classiques.

Initiatives ministérielles

Certes, le TCA ne mettra pas fin, à lui seul, au trafic illicite des armements, et c'est la raison pour laquelle notre gouvernement a conclu un partenariat avec une ONG, Small Arms Survey, en lui versant 224 000 \$ pour dresser la liste des armes qui circulent dans cette région très sensible qu'est le triangle Libye-Tchad-Soudan. Cette liste servira de point de départ à la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire le commerce illicite des armes le long des routes identifiées par l'ONG. De cette façon, nous contribuerons concrètement à réduire l'accès aux armes dans une région où elles nuisent à la sécurité et au développement socio-économique de la population. Nous voulons aussi promouvoir la sécurité internationale en interdisant le trafic des armes aux groupes terroristes et criminels de la région.

Le Canada peut jouer un rôle important dans la promotion de l'universalisation du TCA. Cela dit, nous ne pouvons le faire que si nous assumons un rôle de leadership, et c'est précisément ce que le gouvernement est en train de faire sur un certain nombre de fronts, pour contrecarrer la prolifération des armes classiques et promouvoir des contrôles rigoureux des exportations, afin de veiller à ce que le commerce légitime des armes classiques se fasse de façon responsable, ce que nous souhaitons tous, j'en suis sûr. Il est donc crucial que nous nous joignons aux efforts collectifs de nos partenaires et alliés internationaux, dans le cadre du Traité sur le commerce des armes. Le Canada doit être présent.

Il est temps que le Canada fasse la promotion des normes reconnues par la communauté internationale en matière de commerce des armes, dans le but de réduire les souffrances des populations, d'empêcher que des armes soient utilisées en violation du droit humanitaire international et des droits de la personne, et de combattre le terrorisme et le crime organisé.

• (1240)

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue et j'avoue que je partage un certain nombre des grands principes présentés dans la loi. Toutefois, c'est là que le bât blesse, car malgré les belles intentions, les aspects les plus concrets viendront par l'entremise de la réglementation, à laquelle l'ensemble des députés de la Chambre n'auront pas l'occasion de réagir, puisque cela n'a pas à être voté à la Chambre.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue sur la façon dont on permet des choses qui ne sont pas écrites directement dans la loi. Par exemple, nos exportations aux États-Unis, qui comptent pour 50 % de nos exportations totales, ne seront pas visées.

Alors, ce qu'on ne peut pas faire directement avec un pays qui ne respecterait pas les droits de la personne, on pourrait le faire en passant par les États-Unis. Selon mon collègue, cela est-il acceptable?

[Traduction]

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, en adhérant au TCA, le Canada se mettra au diapason de tous les autres pays du G7 et de nos alliés. Nous aurons le droit et la responsabilité d'avoir nos propres contrôles des exportations d'armes classiques, et le ministre des Affaires étrangères aura l'obligation, avant d'autoriser une licence d'exportation ou de courtage, de prendre en considération certains facteurs. Cette disposition du projet de loi C-47 est une avancée importante, et nous devrions tous l'appuyer.

M. Alexander Nuttall (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur une intervention qui a été faite plus tôt. J'aimerais savoir ce que pense le député du

fait que cette initiative risque de poser des problèmes en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

Dans le cadre de mes déplacements d'un bout à l'autre du pays, j'ai l'honneur de discuter et de travailler avec un groupe en particulier, les jeunes. Peu importe où ils vivent, ces jeunes ont deux grandes préoccupations: la protection des renseignements personnels et la liberté.

À entendre le député et d'autres membres du Parti libéral, je constate qu'ils ne partagent pas ces préoccupations, mais nous avons entendu plus tôt que si quelqu'un va chez un armurier pour se procurer un Beretta, ses renseignements personnels seront transférés à un autre gouvernement. Le député peut-il me dire, à moi et aux Canadiens, pourquoi ces renseignements personnels seront transférés à un autre gouvernement?

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, je vous dirai d'emblée que le Traité sur le commerce des armes ne changera rien aux conditions d'achat des armes au Canada.

J'ai grandi dans le nord de la Colombie-Britannique, dans la circonscription de Skeena—Bulkley Valley, qui est représentée par un autre député. Bon nombre de mes amis et des membres de ma famille sont des fermiers qui, chaque année, chassent l'original pendant deux semaines avec des amis. C'est une importante collectivité de pêcheurs, et les fermiers et les pêcheurs ont mon soutien total. Il n'y a rien dans le projet de loi C-47 qui les empêchera d'acheter une carabine ou un fusil de chasse, ou quoi que ce soit d'autre qui soit licite.

J'en profite pour préciser, afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, que ceux qui veulent rapporter une arme d'Italie, par exemple un Beretta, pourront continuer de le faire, rien dans le projet de loi C-47 ne va changer quoi que ce soit aux procédures actuelles. Je tiens à le préciser à l'intention des députés de l'opposition, car ils ne cessent d'en parler. Je répète donc, pour que cela soit consigné au procès-verbal, que rien ne va changer à ce niveau-là.

• (1245)

M. Randy Boissonnault (Edmonton—Centre, Lib.): Monsieur le Président, il importe de rappeler aux Canadiens que le Canada est le seul membre du G7 et de l'OTAN à ne pas avoir adhéré à ce traité. C'est non seulement l'une des promesses électorales avancées par le député et moi-même, mais c'est aussi un important rappel de notre engagement envers la communauté internationale. Comme l'a dit la ministre des Affaires étrangères, cette adhésion contribuerait à prévenir des atteintes aux droits de la personne et à protéger des vies.

Selon mon collègue, comment cette adhésion aidera-t-elle le Canada à faire sa part pour prévenir les atteintes aux droits de la personne et quels mécanismes préciseront ce que les entreprises peuvent ou non faire lorsqu'elles vendent des armes à l'échelle internationale?

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, je ne saurais trop insister sur la très grande importance du projet de loi C-47 et sur le rôle structurant du Canada dans ce domaine, alors que nous collaborons avec des partenaires du monde entier non seulement sur cette question, mais aussi sur un certain nombre d'autres enjeux, comme les changements climatiques, la parité entre les sexes et divers dossiers où nous avons pris l'initiative. Nous pouvons ainsi contribuer à mettre fin à la souffrance dans certaines régions du monde où sévissent des conflits, et un certain nombre de mécanismes prévus dans le projet de loi nous permettront d'atteindre cet objectif, un jour à la fois.

Initiatives ministérielles

C'est un objectif sur lequel notre gouvernement demeure concentré. Il permettra de garantir que le Canada renforce les pratiques existantes et qu'il devienne partie au Traité, un devoir dont le gouvernement précédent ne s'est malheureusement pas acquitté.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, les députés libéraux répètent sans cesse expressément que le projet de loi ne change rien par rapport à la possession d'armes à feu au pays. Ils ont été très prudents. Ils doivent avoir été très bien conseillés au sujet de l'utilisation du mot « possession ». En effet, le projet de loi aura bel et bien une incidence sur les armes à feu achetées en Colombie-Britannique, puisque le paragraphe 10.3 (1) proposé se lit comme suit:

La personne ou l'organisation qui demande une licence, un certificat, une autorisation d'importation ou d'exportation ou toute autre autorisation en vertu de la présente loi tient tous les registres permettant de vérifier si elle s'est conformée à celle-ci.

Ensuite, il est inscrit dans d'autres parties de la loi que ces registres doivent être conservés et accessibles. Je n'ai encore entendu aucun député libéral m'expliquer en quoi cela ne crée pas un autre registre des armes à feu, non seulement pour les armes d'épaule, mais bien pour chaque arme à feu, puisque le député de Winnipeg-Nord a précisé que cela englobe aussi les armes légères.

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, je vais expliquer le processus du début à la fin à mon collègue. C'est sans doute la meilleure façon de l'aider à comprendre.

Le projet de loi C-47 ne changerait absolument en rien le processus qui était en vigueur sous les conservateurs. Premièrement, une personne qui veut acheter une arme en Italie pour l'emmener au Canada devra avoir au moins 18 ans et obtenir un permis de possession et d'acquisition pour l'arme réglementée qu'il veut importer. Deuxièmement, toutes les armes à feu doivent être déclarées aux douanes canadiennes, et l'ensemble des droits et des taxes applicables doivent être payés. Troisièmement, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation d'importation pour les armes à feu qui ne sont pas prohibées par la loi canadienne. Si la personne voulait partir pour l'Italie avec une arme à feu sportive ou récréative, il devrait demander une licence d'exportation. C'est le processus qu'appliquait le gouvernement précédent, et absolument rien n'a changé depuis. On continuera à appliquer ce processus sous le gouvernement actuel, dont j'ai le plaisir de faire partie.

Si l'Italie désire vérifier son permis, elle pourra le faire sans qu'on lui fournisse de renseignements personnels. Je le répète, nous parlons ici du même processus que celui qui s'appliquait sous le gouvernement précédent; le projet de loi C-47 n'y changera rien.

J'espère que j'ai bien éclairci la question pour mon collègue.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Peace River, qui interviendra après moi.

C'est un honneur de participer au débat sur le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel. Comme le gouvernement a signé le Traité sur le commerce des armes des Nations unies, ce projet de loi est l'une des premières étapes qu'il entreprend pour remplir ses obligations.

Le Traité sur le commerce des armes a une très vaste portée. Il régit le commerce de toutes les armes, des plus petites armes légères aux gros chars de combat en passant par les avions de chasse. En fait, l'article 5 du Traité exige explicitement qu'on l'applique « à une gamme aussi large que possible d'armes classiques ». Je ne comprends toujours pas pour quelle raison un même traité régirait

les fusils de chasse illégaux et les hélicoptères de combat, mais peut-être que mes collègues d'en face pourront me l'expliquer.

Ce traité a malheureusement une portée si vaste qu'il sera prudent d'examiner de très près le processus que suivra le Canada pour assumer ses obligations. Nous devons veiller à ne pas nuire aux honnêtes propriétaires d'arme à feu.

Reconnaissons que le Traité sur le commerce des armes vise des objectifs admirables. C'est évidemment un objectif admirable que de prévenir le commerce illicite d'armes classiques et de chercher à l'éradiquer. Le Canada ne peut pas rester les bras croisés pendant que des armes affluent dans les zones de conflit, où elles peuvent servir à causer des souffrances atroces à des populations entières et à alimenter des organisations terroristes.

Les conservateurs appuient depuis toujours les mesures qui visent à définir des normes internationales de contrôle des armements. Cependant, le propre ancien ministre du gouvernement actuel, l'ex-député de Saint-Laurent, a affirmé en juin 2016 : « [...] le Canada satisfait déjà la grande majorité des obligations du TCA. » Il a aussi dit : « En fait, le TCA visait à amener les autres pays à respecter les normes élevées que le Canada applique déjà grâce à son solide régime de contrôle des exportations. »

En repensant à ces remarques, je me demande s'il est sage d'infliger un bouleversement réglementaire à l'industrie de l'armement en signant le Traité sur le commerce des armes et en présentant ce projet de loi. Il semblerait que le Canada s'y conformait déjà plus que nécessaire. Rappelons ici que les principaux pays exportateurs d'armes, comme le Pakistan, la Russie et la Chine, n'ont pas signé ce traité, ce qui amoindrira la capacité de contrôler concrètement et efficacement le commerce des armes dans le monde.

Soulignons aussi que, contrairement à ce que disent les libéraux, le Canada n'est pas le seul partenaire du G7 à ne pas avoir ratifié le Traité. Notre plus proche allié et partenaire commercial, les États-Unis, ne l'a pas ratifié non plus, donc nous ne sommes pas du tout les seuls à ne pas l'avoir fait.

Il est également troublant que la portée de ce traité soit si étendue. Il ne reconnaît pas le droit légitime de posséder des armes à feu à des fins personnelles et récréatives. La teneur du préambule ne se trouve pas dans le Traité.

Je suis toutefois heureux que le gouvernement soit au moins animé de bonnes intentions en voulant contribuer à l'atteinte des objectifs déclarés du Traité, c'est-à-dire la paix et la stabilité dans le monde ainsi que la réduction des souffrances humaines.

Cela dit, je représente une circonscription qui contient une vaste population rurale. Je me demande sérieusement en quoi les modifications que ce projet de loi apporterait à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pourraient se répercuter sur les armes à feu légales. Au Canada, les armes à feu légales sont soumises à un vaste régime réglementaire très sévère. La Loi sur les armes à feu régit le transport, l'entreposage et l'exposition des armes à feu légales par des particuliers. Elle encadre aussi les permis de possession et d'acquisition. De plus, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation considère actuellement les armes à feu comme des marchandises d'importation contrôlée.

Bien que le gouvernement nous assure que les modifications proposées ne toucheront pas l'utilisation licite et légitime d'armes sportives, la mise en œuvre de contrôles et de licences de courtage alourdit encore plus le sévère régime réglementaire déjà en vigueur. Les nouvelles licences de courtage semblent régir tout ce qui concerne les armes à feu, même les accessoires, comme les optiques.

Initiatives ministérielles

La première question que l'on se pose en lisant ce projet de loi, c'est celle-ci: quel nouveau fardeau bureaucratique les demandes de licences de courtage imposeront-elles à l'industrie canadienne des armes à feu?

On ne sait toujours pas précisément quels documents devront être soumis à l'appui d'une demande de licence. Le gouvernement devrait avant tout rassurer les sociétés qui respectent les règlements actuels. Rassurons-les en leur disant que la nouvelle exigence d'obtenir une licence de courtage ne les contraindra pas à fermer boutique.

● (1250)

Il convient aussi de souligner que le gouvernement s'est engagé à établir une liste des marchandises de courtage contrôlé qui excédera les exigences prévues dans le Traité sur le commerce des armes en englobant plus de marchandises et de technologies.

Si l'on se fie à cette promesse, je présume que le gouvernement souhaite vraiment contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Traité sur le commerce des armes. Cependant, le gouvernement devrait aussi être conscient du fait que cette promesse soulève encore plus de questions pour les personnes qui possèdent des armes à feu en toute légitimité et les organismes du milieu, car ils ignorent ce qui, au bout du compte, pourrait découler d'une liste élargie.

Le projet de loi C-47 prévoit aussi que tous les documents portant sur une demande de licence de courtage soient conservés pendant six ans. De nouveau, le projet de loi ne précise pas les types de documents qui seront requis.

Nous n'avons éliminé que tout récemment ce fiasco coûteux qu'était le registre des armes d'épaule. Le gouvernement peut comprendre, j'en suis sûr, que les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois se méfient de toute disposition qui exigerait la collecte de données sans en préciser la teneur.

Par exemple, les données sur les consommateurs feront-elles partie des documents requis pour l'obtention d'une licence? Encore une fois, il conviendrait que le gouvernement rassure les propriétaires légitimes d'armes à feu. Il pourrait nous dire comment le projet de loi sera conforme aux obligations prévues dans le Traité sur le commerce des armes, tout en respectant le commerce légitime et l'utilisation légale des armes à feu utilisées pour la chasse et le tir sportif.

La version actuelle de ce projet de loi n'indique aucunement quels documents il faudra présenter pour demander une licence de courtage dans le nouveau système. Nous ne savons pas quelles marchandises et quelles technologies le ministre pourra, à sa discrétion, ajouter à la liste des marchandises de courtage contrôlées. Nous ne savons pas quels documents conserver pendant la période obligatoire de six ans. Il est donc difficile de juger des répercussions qu'aura ce projet de loi sur les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi.

L'ancien ministre des Affaires étrangères a annoncé que le Canada allait créer un nouveau domaine de réglementation, le contrôle du courtage, afin d'ajouter de la rigueur au système actuel. Il nous faut beaucoup plus d'explications sur ce nouveau domaine réglementaire qui ajoute de la rigueur au programme actuel.

Avec autant de questions sans réponses, il est incroyable que les libéraux n'aient presque pas mené de consultations auprès des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi avant de déposer ce projet de loi.

Outre les questions que j'ai posées sans recevoir de réponse, le gouvernement sait-il combien il en coûtera à l'industrie des armes à feu pour s'adapter à ces nouvelles licences de contrôle du courtage?

La transition vers les nouveaux règlements risque de causer de nombreuses pertes d'emploi chez les fabricants et chez les importateurs.

Si le gouvernement avait consulté le milieu des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, il saurait que les questions que je lui pose aujourd'hui sont importantes pour eux. Une grande partie de la population canadienne est déjà assujettie à un régime de réglementation sévère.

Le précédent gouvernement conservateur a refusé de signer le Traité sur le commerce des armes justement parce qu'il s'inquiétait des répercussions que ce traité aurait sur les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Les Nations Unies ont refusé d'exempter les armes des civils des obligations de ce traité. Le gouvernement actuel a affirmé lui-même que le Canada respecte déjà la grande majorité des obligations du Traité sur le commerce des armes, et pourtant les libéraux ont décidé de le signer.

Le gouvernement ne cesse de répéter que ce traité ne touchera pas l'utilisation conforme aux lois que les particuliers font des armes à feu. Pourquoi ce traité régit-il alors les armes des civils? Pourquoi les Nations Unies refusent-elles de les exempter? Il y a lieu de se le demander.

Comme le Traité sur le commerce des armes ne protège pas les droits des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, il incombe au gouvernement de les rassurer en leur affirmant qu'en respectant ses obligations, il ne nuira aucunement à leurs droits. J'espère que le gouvernement agira de manière convenable en faisant preuve d'ouverture face aux intervenants de ce milieu.

Ce projet de loi vise à respecter nos obligations face à un traité qui régit autant les fusils de chasse que les systèmes d'artillerie de gros calibre. Il est crucial que le gouvernement écoute les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi afin d'atténuer le tort que pourrait leur faire ce projet de loi.

● (1255)

M. Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, malgré les profondes inquiétudes de mon collègue au sujet d'enjeux d'ordre national, on nous a fermement assurés que ce projet de loi n'aurait pas de répercussions sur les utilisateurs canadiens. Cependant, au cours de ces 25 dernières années, le Canada a vendu pour 5,8 milliards de dollars d'armes à des pays ayant un bilan douteux en matière de droits de la personne. En adhérant à ce traité, nous réduirions considérablement ce commerce malencontreux.

Mon collègue d'en face ne convient-il pas que l'adhésion à ce traité plairait à la population?

● (1300)

M. Martin Shields: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon intervention, il va sans dire que c'est quelque chose que nous souhaitons. Nous sommes fermement opposés à ce que des terroristes armés sévissent dans des régions du monde frappées par des conflits destructeurs.

Au Canada, un très grand nombre de personnes font une utilisation appropriée et légale des armes à feu. Nous cherchons à protéger les droits des Canadiens qui sont des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Voilà notre cheval de bataille.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question fort simple à poser.

Initiatives ministérielles

J'ai suivi le discours de mon collègue dans lequel il a mentionné les plus et les moins qu'il accorde au projet de loi devant nous. J'avoue que ce qui m'interpelle particulièrement, c'est non seulement les plus et les moins, mais surtout les éléments absents de ce projet de loi. Je voudrais demander l'avis de mon collègue concernant les critères d'évaluation relatifs aux exportations sur lesquels le projet de loi est totalement muet.

Mon collègue est-il lui aussi d'avis que cela devrait faire partie intégrante du projet de loi, et non d'une réglementation à venir?

[Traduction]

M. Martin Shields: Monsieur le Président, il est toujours inquiétant de relever une telle lacune quand on sait que les documents de politiques sont à l'origine des lois et que la réglementation est prise par la suite sans qu'on ait remédié au problème.

Le manque d'information constitue l'un des plus grands défis que pose ce projet de loi aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Ils ne savent pas quels documents seront exigés en vertu du règlement et dans quelle mesure la protection de leurs renseignements personnels sera assurée. Il serait formidable de connaître ces détails lors du processus législatif, plutôt qu'une fois que le projet de loi aura été adopté.

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, le député a entre autres parlé de la liste des marchandises contrôlées et a fait état de certaines questions et préoccupations au sujet de ce qui y figure. Le député doit savoir qu'il est possible d'obtenir cette liste en ligne. Il s'agit de la même liste qu'utilisait le gouvernement précédent.

Le député estime-t-il que la liste des marchandises contrôlées mise en oeuvre sous le gouvernement conservateur allait trop loin? Souscrit-il au processus qu'a utilisé le gouvernement conservateur pour établir cette liste lorsqu'il était encore au pouvoir il y a deux ans?

M. Martin Shields: Monsieur le Président, le député est très bon pour poser les questions et c'est une chose que j'apprécie. Lorsqu'on trouve dans la liste à la fois de grosses pièces d'artillerie, des chars d'assaut ainsi que des armes de poing et de petites armes, c'est un peu inquiétant.

Lorsque les Nations Unies ne veulent pas exempter les propriétaires d'une petite arme légale respectueux de la loi, cela pose problème. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas signé le Traité. Ces armes sont dans la liste et c'est ce que nous jugeons problématique.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, j'ai présenté une motion d'initiative parlementaire à la législature précédente. Elle portait expressément sur le TCA et le fait que nous ne l'avions pas signé et n'en étions pas partie dans sa version alors en vigueur. C'était la motion M-589 et elle disait:

Que, de l'avis de la Chambre: a) le Canada dépasse déjà les normes sur les armes à feu prévues à la résolution 55/255 des Nations Unies (la résolution); b) les règles envisagées dans la résolution ne feraient rien pour accroître la sécurité publique et alourdiraient seulement le fardeau du milieu des armes à feu respectueux des lois; par conséquent, le gouvernement a déjà plus que rempli ses obligations à l'égard de la résolution et n'est pas tenu de prendre d'autres mesures.

Je mentionne cette motion aujourd'hui parce que les mêmes problèmes qui existaient lorsque je l'ai présentée pendant la dernière législature se posent encore de nos jours. Ce que doivent comprendre les personnes qui nous écoutent en ce moment et qui ne font peut-être pas partie des propriétaires d'armes à feu du Canada, c'est que le

Canada a déjà un très bon système en place pour surveiller et autoriser la vente de matériel militaire dans le monde.

La Direction générale de la réglementation commerciale est chargée d'appliquer la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, qui, depuis 1947, a permis au ministre d'empêcher que l'on fournisse du matériel militaire à certains pays pour diverses raisons, comme les menaces à la sécurité, les conflits internes et externes, ou des sanctions imposées par les Nations unies. Cette loi est déjà en vigueur et le Canada la respecte et l'utilise efficacement.

Je reviens aux propriétaires d'armes à feu du Canada. Pourquoi ne pas les exclure du Traité sur le commerce des armes? Ils seraient alors sans doute nombreux à dire que le Traité ne serait pas une chose si terrible, mais puisqu'ils n'en sont pas exclus, cela risque d'entraîner un grand problème pour eux.

J'aimerais revenir à ce qui s'est produit avant les élections de 2015. Le Parti libéral a promis de ne pas recréer de registre des armes à feu au Canada. C'était un dossier très chaud pour les libéraux. Beaucoup de Canadiens des régions rurales étaient contre le registre et cela posait de gros problèmes au gouvernement, puisque ce registre avait été créé par l'ancien gouvernement libéral.

C'était une mesure impopulaire. Avant les élections, les libéraux ont promis de ne pas répéter l'expérience, mais les gestes du ministre nous montrent maintenant le contraire. Il tente simplement d'agir en catimini, comme nous l'avons souvent dit. Le député de Red Deer—Lacombe et moi l'avons dit lorsque le projet de loi à l'étude a été présenté. Comme le montre le projet de loi C-47, le gouvernement souhaite vraiment ramener le registre, mais il tente de le faire en douceur, sans annoncer ses couleurs.

Voici quelques extraits du projet de loi, qui décrivent ce qui serait nécessaire. À l'intention de ceux qui nous écoutent, je rappelle qu'il s'agit du projet de loi C-47 et qu'il est possible de le consulter. L'extrait que je lirai dit que les propriétaires de commerces qui vendent des armes d'épaule et des armes à feu seraient tenus de tenir des registres.

On y prévoit ce qui suit:

La personne ou l'organisation qui demande une licence, un certificat, une autorisation d'importation ou d'exportation ou toute autre autorisation en vertu de la présente loi tient tous les registres permettant de vérifier si elle s'est conformée à celle-ci.

Une entreprise donnée qui vend des armes à feu pourrait en exporter aux États-Unis vers un acheteur américain. Cette disposition s'appliquerait alors à la base de données de l'entreprise. Une personne pourrait acheter une arme à feu auprès de cette entreprise. Or, ce que certains veulent savoir est ceci: quelles sont les limites en matière d'accès aux registres de cette entreprise? A-t-on accès à tous ses registres? Le registre sera-t-il accessible pour toutes les armes qui auront été achetées et vendues? Comme le projet de loi n'exclut pas les propriétaires d'arme à feu ou les propriétaires d'arme d'épaule, cela veut dire en réalité que le ministre aurait accès à toutes les bases de données.

Je vais aborder certains autres éléments du projet de loi et expliquer ce qui nous pose problème. Voici ce qu'on peut lire sous la rubrique « Registres électroniques »:

La personne ou l'organisation qui est obligée de tenir des registres et qui le fait par voie électronique veille à ce que le matériel et les logiciels nécessaires à leur intelligibilité soient accessibles pendant la période de conservation.

Il s'agit d'ordinateurs, qui doivent être accessibles. Sous la rubrique « Registres insuffisants », le projet de loi prévoit ceci:

Le ministre peut exiger par écrit que la personne ou l'organisation qui ne tient pas les registres nécessaires à l'application de la présente loi tienne ceux qu'il précise. Le cas échéant, elle est tenue d'obtempérer.

Initiatives ministérielles

Il ne s'agit pas de registres en particulier, ce peut être n'importe quels registres.

● (1305)

La période de conservation est une autre source de préoccupation pour les groupes d'utilisateurs d'armes à feu. Est-il question d'une semaine seulement? La période sera-t-elle d'une durée précise? En fait, c'est beaucoup plus long qu'une semaine. Voici ce qu'indique le projet de loi:

La personne obligée de tenir des registres les conserve pendant la période de six ans suivant la fin de l'année qu'ils visent ou pendant toute autre période fixée par règlement.

La période peut aller jusqu'à sept ans. Le ministre de la Sécurité publique et l'actuel gouvernement obligerait donc les entreprises qui font l'importation et l'exportation d'armes à feu — comme les petits marchands d'armes à feu locaux de chez nous, dans l'arrière-pays, comme Corlanes, à Dawson Creek — à rendre accessible un registre de leurs ventes. Voilà qui ressemble beaucoup à un registre d'armes à feu, selon moi.

Allons au fond de l'histoire, c'est-à-dire l'exigence du ministre. Voici ce qu'indique le projet de loi:

Le ministre peut exiger, par mise en demeure signifiée à personne ou envoyée par courrier, que la personne obligée de tenir des registres conserve ceux-ci pour la période précisée dans la mise en demeure, s'il est d'avis que cela est nécessaire pour l'exécution ou le contrôle d'application de la présente loi. Le cas échéant, la personne est tenue d'obtempérer.

Et voilà. C'est un registre créé de façon détournée. Le ministre a déjà parlé, dans une autre mesure législative dont nous serons saisis très bientôt, de remettre les données de l'ancien registre des armes à feu à une province canadienne. Il semble que le ministre veuille rassurer ses électeurs, particulièrement ceux de la Saskatchewan à qui il doit son retour à Ottawa, en leur disant qu'aucun gouvernement libéral ne proposera de nouveau un registre des armes à feu. Or, deux mesures présentées — aujourd'hui, le projet de loi C-47 et, plus tard, le projet de loi C-58 — font exactement le contraire. Voilà pourquoi les propriétaires d'armes à feu sont très inquiets.

L'ancien registre a démontré que cette approche est inefficace. En plus d'être très coûteux, il manquait sa cible. Je suis un propriétaire d'armes à feu en toute légalité. J'ai notamment reçu une formation sur la façon sécuritaire d'utiliser et de manipuler les armes à feu à autorisation restreinte et celles sans restriction. Pour les gens qui respectent la loi et suivent les règles, un registre est synonyme d'attention démesurée envers une communauté de personnes qui achètent et vendent des armes de façon sécuritaire et légale. Cela fait partie de notre histoire.

Je porte à ma boutonnière une épinglette. Je coprésidé le caucus parlementaire des amateurs du plein air. Certains de mes collègues d'en face font partie de ce caucus. Nous appuyons les chasseurs, les pêcheurs, les pourvoyeurs et les trappeurs. Nous respectons le fait que la traite des fourrures est à l'origine de l'histoire de notre pays. Bon nombre de mes concitoyens continuent de s'adonner à la chasse, au piégeage et à la pêche. J'aime moi aussi me livrer à ces activités quand le temps me le permet. Les types de lois dont il est question ici ont des effets négatifs sur ces gens parce que nous les ciblons comme si nous les considérons déjà comme des criminels, alors qu'ils n'ont rien fait de mal. Ils ont seulement choisi d'acheter une arme à feu pour chasser et nourrir leur famille.

Ce que je tente essentiellement de dire, c'est que le gouvernement libéral a affirmé qu'il n'allait pas établir un registre des armes à feu. Il n'a pas cessé de le répéter parce que c'est un enjeu qui revêt beaucoup d'importance pour bien des gens qui l'ont fait élire. En effet, un grand nombre d'habitants des régions rurales ont élu des

députés libéraux parce qu'ils leur avaient assuré qu'un tel registre ne verrait jamais le jour. Pourtant, c'est exactement ce que le ministre et le gouvernement actuel tentent de faire. Les libéraux sont déterminés à établir un nouveau registre des armes à feu au pays, même s'ils doivent le faire de façon détournée.

Il faut rester vigilants. Les électeurs qui nous écoutent aujourd'hui doivent comprendre que ce qui se passe est grave. C'est pourquoi nous n'avons pas adhéré au Traité sur le commerce des armes lorsque nous étions au pouvoir, parce qu'il ne contient pas les exclusions visant les propriétaires d'armes à feu qui sont inscrites dans nos lois. Mon projet de loi d'initiative parlementaire concernait notamment cette question. C'était une raison de plus pour ne pas adhérer à ce traité.

Je demande au gouvernement d'y repenser avant d'aller de l'avant. Nous implorons le gouvernement de ne pas adhérer au TCA. Nous avons déjà bien assez de règlements et de lois qui accomplissent les mêmes objectifs que ceux du TCA en matière d'exportation d'équipement militaire. Les libéraux devraient penser aux propriétaires d'armes à feu à qui ils ont promis de ne pas créer un nouveau registre. J'espère que le gouvernement n'appuiera pas ce projet de loi.

● (1310)

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue et bon ami de son intervention et de sa défense des droits des citoyens, en particulier dans le cadre de son travail au sein du caucus des amateurs du plein air. Il met beaucoup de Canadiens en liaison avec le Parlement au sujet des dossiers qui les concernent. J'aimerais soulever un point et savoir ce qu'il en pense.

Dans son discours au sujet du projet de loi, le secrétaire parlementaire a laissé entendre que toute préoccupation, même mineure, de la communauté des chasseurs et des tireurs sportifs, et même des Canadiens autochtones qui s'adonnent à la chasse et au tir sportif, à l'égard de leur droit constitutionnel de chasser est « bidon ». C'est le mot qu'il a employé. L'ONU a rejeté la suggestion du gouvernement précédent d'exclure du traité l'utilisation légale d'armes à feu par les chasseurs et les tireurs sportifs.

Compte tenu de cela, le député ne croit-il pas injuste que le secrétaire parlementaire laisse entendre que les préoccupations à l'égard de l'absence de cette exclusion sont bidons? Un tel langage incite à la discorde et à une opposition entre le Canada rural et le Canada urbain. Que pense le député de ce genre d'approche, compte tenu de son expérience auprès de la communauté concernée?

● (1315)

M. Bob Zimmer: Monsieur le Président, je ne qualifierais certainement pas les craintes de ces gens de craintes bidon. On trouve entre autres, parmi les chasseurs, des médecins, des avocats, des professionnels, des menuisiers et des mécaniciens, et ces gens s'opposent à la collecte de renseignements prévue dans ce projet de loi. Je pense que le gouvernement devrait écouter beaucoup plus attentivement ce que ces gens ont à dire. Le gouvernement leur a promis qu'il n'allait pas créer un registre, pourtant c'est exactement ce qu'il fait de manière détournée avec le projet de loi C-47.

Le choix du qualificatif « bidon » est révélateur de l'attitude du gouvernement à l'égard des propriétaires d'arme à feu, qui ont déjà affirmé clairement qu'ils ne voulaient pas d'un registre et qui me semblent prêts à le répéter avec autant d'insistance. J'espère seulement que le député n'en sera pas surpris.

Initiatives ministérielles

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, je représente une circonscription partiellement rurale, et mon bureau de député se trouve en face du service qui accorde les permis de chasse dans ma province. Or, je suis passablement satisfait de deux volets fondamentaux du projet de loi qui nous permettront de respecter les engagements multilatéraux du Canada dans le monde: premièrement, le contrôle du courtage et, deuxièmement, le renforcement des contrôles à l'exportation du Canada pour que nous respections nos engagements sur la scène internationale, dans la lutte contre la distribution d'armes illégales. Je ne vois rien, dans le projet de loi, qui puisse toucher les chasseurs et les autres utilisateurs d'armes à feu du pays. Ils ne seront pas inquiétés parce que le préambule du traité admet le commerce et la possession d'armes dans un cadre autorisé par la loi, pour les activités de loisirs, les activités d'ordre culturel et les activités sportives.

Le député peut-il nous indiquer une disposition précise du projet de loi qui pourrait avoir une incidence sur les chasseurs et les autres utilisateurs d'armes à feu? J'ai l'impression que nous avons trouvé le juste équilibre dans ce projet de loi.

M. Bob Zimmer: Monsieur le Président, puisque le député l'a demandé, je lui donnerai l'information. Je déjà lu le passage concerné. Je ne sais pas s'il était à la Chambre lorsque je l'ai lu plus tôt. Il s'agit du projet de loi C-47.

Je suis désolé. Je ne peux pas mentionner sa présence ou son absence à la Chambre. C'est mon erreur.

M. Nick Whalen: Monsieur le Président, il importe peu où j'étais. Je l'ai bel et bien entendu. Ma question porte en fait sur les utilisateurs et les propriétaires d'armes, et non sur les courtiers.

M. Bob Zimmer: Monsieur le Président, je vais répondre à sa question. J'étais incertain parce que j'ai déjà fourni l'information demandée. Je voulais simplement être clair.

Ceci est le projet de loi. Je pourrais lire ce qui est écrit sous la rubrique « Obligation de tenir des registres », mais je n'ai pas le temps de le faire. J'ai le passage ici et il est même surligné en jaune. Une fois le débat terminé, je montrerai au député les problèmes réels des propriétaires d'armes à feu. Il y en a deux principaux. Il y a le fait que les entreprises seraient maintenant tenues de recueillir les données sur la vente d'armes à feu, y compris les armes d'épaule et les armes de poing. Autrement dit, elles créent un registre. Lorsque nous avons éliminé le registre des armes à feu, c'était une grosse affaire pour beaucoup de Canadiens. Le gouvernement libéral a dit qu'il ne rétablirait jamais le registre des armes d'épaule, mais le projet de loi vise à établir un nouveau registre des armes d'épaule.

S'il s'agit de l'enjeu en cause, je pense que vous devriez retourner discuter avec quelques propriétaires d'armes à feu de votre circonscription et peut-être certains des organismes qui défendent leurs intérêts et leur demander s'il est grave que des données soient recueillies de nouveau. Je suis plutôt convaincu que c'est ce qu'ils pensent.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Avant que nous reprenions le débat, je tiens à rappeler aux députés de parler à la troisième personne et non directement à la présidence. Je suis heureux que le député prenne le temps de me parler, mais je ne crois pas que sa question ni que ses observations s'adressaient vraiment à moi.

Nous reprenons le débat. Le député de Provencher a la parole.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis enchanté de reprendre la parole à la Chambre après une merveilleuse pause estivale afin d'aborder une question très importante. Il s'agit

d'une question que les libéraux ont discrètement mise sur la table, à un moment où ils présentaient des projets de loi ayant des répercussions beaucoup plus graves et plus durables, dans l'espoir que ce projet de loi soit peut-être tout simplement occulté et qu'on ne lui donne pas l'attention qu'il mérite. En fait, je crois qu'il mérite beaucoup d'attention.

À titre d'information, en 2016, les libéraux ont annoncé que le Canada adhérerait au Traité sur le commerce des armes. Par la suite, on a présenté le projet de loi C-47 à cette fin. Le projet de loi apporterait plusieurs modifications différentes. D'abord, il mettrait en place des contrôles sur le courtage de produits militaires entre deux pays étrangers. Ensuite, il créerait une obligation juridique pour que le ministre des Affaires étrangères tienne compte de certains critères d'évaluation avant d'approuver des permis. Enfin, il ferait passer l'amende maximale aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation de 25 000 \$ à 250 000 \$ pour les infractions punissables par procédure sommaire. Or, depuis les années 1940, il existe des dispositions que la Direction générale de la réglementation commerciale est chargée d'appliquer et qui permettent au Canada d'accomplir exactement ce que le projet de loi vise à accomplir.

Avant d'aller plus loin, je tiens à souligner que je partagerai mon temps de parole avec le député de St. Albert—Edmonton.

Comme les députés se rappelleront, le gouvernement conservateur précédent avait refusé de signer le Traité sur le commerce des armes parce qu'il s'inquiétait des conséquences pour les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Ces préoccupations demeurent aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque. Les conservateurs ont toujours appuyé les efforts visant à établir des normes internationales pour régir la vente d'armes afin de prévenir les transferts illicites qui alimentent les conflits et aident le terrorisme ou le crime organisé, mais je regrette qu'en l'absence de dispositions dans le Traité pour protéger les honnêtes propriétaires d'armes à feu, je ne puisse pas appuyer le projet de loi.

De plus, ce que le projet de loi propose se fait déjà. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement se conforme déjà à ces exigences par l'intermédiaire de la Direction générale de la réglementation commerciale. Nous prenons très au sérieux le commerce d'armes entre d'autres pays, pour veiller à ce que les armes ne se retrouvent pas entre les mains de régimes qui appuient le terrorisme ou alimentent les conflits de quelque façon que ce soit.

En tant que parlementaires, notre première responsabilité est de protéger les droits des Canadiens. Le gouvernement du Canada doit s'assurer que les droits des Canadiens ne sont pas laissés au bon vouloir d'autres pays. Malheureusement, les libéraux refusent de reconnaître les atteintes possibles aux droits des honnêtes propriétaires d'armes à feu qui pourraient découler de la participation au Traité sur le commerce des armes. Le projet de loi C-47 exigerait que des dossiers sur les propriétaires d'armes à feu canadiens qui ont importé ou exporté leurs fusils soient gardés, sous menace de sanctions sévères comme des amendes pouvant atteindre 250 000 \$ ou même des peines d'emprisonnement. Cette mesure aurait des conséquences directes sur les personnes qui participent à des activités licites de loisir ou de chasse dans le cadre desquelles des armes à feu sont utilisées.

Initiatives ministérielles

Ce qu'il y a de plus déconcertant dans le cas du projet de loi C-47, c'est qu'il représente une tentative du gouvernement libéral de rétablir le registre coûteux et inefficace des armes d'épaule, qui avait été éliminé par le gouvernement conservateur précédent. Le projet de loi C-47 autoriserait le gouvernement à créer des règlements pour obliger les importateurs et exportateurs d'armes à feu à faire des rapports et à conserver toutes les données sur les importations pendant au moins...

● (1320)

Le vice-président adjoint (Monsieur Anthony Rota): J'aimerais faire un rappel aux députés. C'est agréable de voir que tout le monde s'entend bien, mais il y a beaucoup de discussions en marge et j'ai du mal à entendre le très intéressant discours du député.

Maintenant que j'ai fait ce rappel à tous, je suis sûr que nous allons retrouver le calme. Je laisse le député poursuivre son allocution.

M. Ted Falk: Monsieur le Président, moi aussi, je trouvais que ce que j'avais à dire était très intéressant. Je vous suis reconnaissant d'avoir attiré l'attention là-dessus.

Le projet de loi C-47 permettrait aussi au gouvernement de créer des règlements qui obligeraient les importateurs d'armes à feu à garder toutes leurs données relatives aux importations pendant au moins six ans, à en faire rapport et à les mettre à la disposition du gouvernement. Cela crée donc, dans sa plus simple forme, un registre des armes à feu de manière détournée. Les renseignements personnels devraient alors être enregistrés auprès des importateurs et des vendeurs et mis à la disposition du gouvernement. Cela ressemble beaucoup à un registre, à mon avis.

Par ailleurs, ces mesures engendreront des coûts additionnels pour les fabricants et les distributeurs d'armes à feu légales, lesquels seront en fin de compte réfilés au consommateur, celui qui achète des armes à feu. Quelqu'un doit payer pour ces coûts additionnels que le projet de loi C-47 occasionnera.

Quand notre gouvernement conservateur était au pouvoir, nous avons écouté les Canadiens et éliminé le coûteux et inefficace registre des armes d'épaule. Au lieu de traiter les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois comme des criminels, nous avons supprimé l'obligation de faire enregistrer les armes à feu sans restriction, les armes d'épaule, fusils et carabines, et nous avons détruit toutes les données dudit registre qui se trouvaient dans le Registre canadien des armes à feu et qui relevaient du contrôle des armes.

S'il n'est plus nécessaire de détenir un certificat d'enregistrement pour les armes à feu sans restriction, on doit toujours avoir un permis pour acquérir une arme à feu. On est toujours tenu également de suivre le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, de faire l'objet d'un contrôle de sécurité et d'obtenir un certificat d'enregistrement pour les armes à feu prohibées et à autorisation restreinte, telles que les armes de poing. Par ces changements, nous reconnaissons que l'usage d'armes à feu à des fins récréatives n'est pas criminel. Parallèlement, nous avons pris des mesures adéquates pour assurer la sécurité publique en exigeant des permis et en éduquant les gens sur le maniement sécuritaire des armes à feu.

L'accession au Traité sur le commerce des armes pourrait imposer un autre fardeau bureaucratique qui ressemblerait au registre des armes à feu coûteux et inefficace que le précédent gouvernement conservateur avait éliminé. À moins qu'il soit modifié, le régime prévu par le traité entraînera très probablement les mêmes problèmes que présentait le registre des armes à feu, à savoir l'absence de reddition de comptes, des coûts faramineux et, globalement, son inutilité.

Ce qui est intéressant, c'est que, par le projet de loi C-47, les libéraux essaient de rétablir en catimini le registre des armes à feu.

C'est une tendance que l'on constate chez les libéraux, c'est-à-dire présenter des projets qu'ils savent inacceptables à un moment où ils espèrent qu'ils passeront inaperçus. Je pense par exemple aux dernières grandes augmentations d'impôts qu'ils ont imposées aux propriétaires de petites entreprises, aux agriculteurs et aux professionnels. Les libéraux ont attendu le milieu de l'été pour annoncer ces projets à un moment où ils pensaient que les Canadiens prenaient du bon temps avec leurs parents et amis, ou étaient en vacances. Évidemment, ils ont tenu les consultations pendant les récoltes, empêchant ainsi les agriculteurs d'intervenir et de contribuer au débat sur cette proposition très importante dont nous sommes saisis.

De la même façon, lorsque ce projet de loi sur le registre des armes à feu a été subrepticement présenté, les libéraux espéraient que personne n'en entendrait parler. Ils l'ont présenté en même temps que leur projet de loi sur la marijuana, et les deux projets de loi, le C-45 et le C-46, ont été présentés le jour avant le long week-end de Pâques. Ils s'attendaient clairement à ce que ce projet de loi passe inaperçu, l'attention du public et de la presse étant concentrée sur les propositions concernant la marijuana.

C'est toujours ainsi que procèdent les libéraux lorsqu'ils veulent imposer un programme qu'ils savent que les Canadiens n'appuieront pas. S'ils savent toutefois que les Canadiens n'appuient pas ce projet de loi, puisqu'ils le présentent de la façon la plus discrète possible, pourquoi même le présenter?

Dans sa forme actuelle, le système d'exportation du Canada est l'un des systèmes les plus solides du monde. Je pense que les libéraux seraient d'accord sur ce point. Les gouvernements canadiens de toute allégeance politique ont toujours veillé à ce que les décisions d'exportation reflètent les valeurs canadiennes et que des mesures adéquates soient prises afin d'empêcher les transferts illicites qui alimentent les conflits et qui favorisent le terrorisme et le crime organisé. Il me semble qu'on est en présence d'une autre solution libérale en quête d'un problème. Ce serait une chose si elle était inoffensive. Toutefois, étant donné qu'elle pourrait avoir des conséquences négatives sur les agriculteurs et les chasseurs canadiens respectueux des lois, en tant que conservateurs, nous devons nous y opposer.

● (1325)

Les conservateurs ont adopté une position claire et fondée sur des principes. Nous sommes d'avis que tout traité sur le commerce des armes doit reconnaître et admettre la légitimité pour les citoyens responsables de posséder légalement des armes à feu à des fins personnelles ou récréatives. Cela comprend les activités traditionnelles canadiennes comme la chasse, le tir sportif et la collection d'armes à feu. Plus encore, le bien-fondé de ces activités est reconnu dans le monde entier, y compris dans les États parties au TCA. Le gouvernement conservateur précédent a insisté pour que cela fasse partie de tout traité sérieux à ce sujet.

Il est décevant que les libéraux aillent de l'avant avec ces mesures législatives alors qu'ils n'ont pas réussi à obtenir ce compromis essentiel. Peut-être que le premier ministre croit que cela l'aidera à obtenir le siège qu'il veut tant au Conseil de sécurité des Nations unies, mais procéder ainsi minera les droits des propriétaires canadiens d'armes à feu.

Initiatives ministérielles

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, pour revenir aux échanges précédents avec le député de Prince George—Peace River—Northern Rockies et le député de Provencher, je ferais écho aux préoccupations de mes collègues si j'estimais qu'il y a un risque d'imposer un fardeau supplémentaire aux utilisateurs et aux propriétaires d'armes à feu.

Cependant, lorsque j'examine le projet de loi, je constate qu'il est question des mesures de contrôle à l'égard du courtage et des exportations. La plupart des utilisateurs et des propriétaires d'armes à feu ne sont pas concernés par ces aspects. En ce qui concerne la nature des renseignements que l'on propose de recueillir, je crois comprendre que ces données sont recueillies depuis plus de 70 ans. Le gouvernement du Canada exige la tenue de registres sur l'exportation et l'importation d'armes depuis 1942.

Lorsque j'examine ce qui est proposé dans le projet de loi, je constate qu'il nous permettrait de collaborer sur une base multilatérale avec nos partenaires qui sont parties au Traité sur le commerce des armes. C'est formidable. Je ne vois pas du tout en quoi cela pourrait un entraîner un fardeau supplémentaire. Pour ce qui est des risques liés à la collecte de renseignements, les données visées par ce projet de loi sont les mêmes que celles qui étaient recueillies sous le gouvernement précédent.

Je pose de nouveau la question que j'ai adressée à l'intervenant précédent. Qu'y a-t-il dans ce projet de loi qui vous fait maintenant désapprouver ce que vous approuviez sans difficulté auparavant? Ce sont les mêmes renseignements que ceux recueillis depuis toujours.

• (1330)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent poser leurs questions en s'adressant à la présidence et non pas directement aux autres députés.

M. Ted Falk: Monsieur le Président, quelle incidence cela aura-t-il sur les Canadiens?

Le fait de conserver ces registres supplémentaires et de les entreposer pendant six ans constitue un fardeau supplémentaire. S'il n'y avait pas ce fardeau supplémentaire, il n'y aurait pas de coûts supplémentaires. Cette nouvelle mesure entraînera des coûts, notamment pour les fabricants qui devront se conformer à la loi.

Tous les coûts supplémentaires payés par les exportateurs, les importateurs ou les fabricants seront refilés au bout du compte aux consommateurs, aux Canadiens respectueux de la loi qui veulent s'adonner au tir sportif ou à la chasse, ou encore qui souhaitent simplement collectionner des armes. Cela entraînera des coûts et un fardeau.

Un tel registre n'est pas tenu à l'heure actuelle. Il y a néanmoins des processus en place à la Direction générale de la réglementation commerciale concernant l'exportation et l'importation d'armes par le Canada. Cette direction a également prévu des processus afin de protéger l'intégrité de la vente d'armes à d'autres pays.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai eu des conversations parallèles avec d'autres membres du caucus conservateur.

Selon moi, il est très évident que le projet de loi C-47 n'a trait qu'au commerce des armes. Il porte uniquement sur l'exportation d'armes et il ne s'applique nullement à la vente au Canada d'armes d'épaule ou de quelque autre type d'arme à feu.

Il est dommage que nous ayons cette conversation à la Chambre, parce qu'elle pourrait inquiéter inutilement la population, notamment les habitants de Saanich—Gulf Islands qui possèdent des armes à feu, y compris des armes d'épaule, et qui ne veulent pas du fardeau

imaginaire qui, aux dires des conservateurs, découlera du projet de loi.

Je vais tenter d'expliquer la mesure à mes collègues du caucus conservateur. Lorsqu'on examine le projet de loi, on constate que la structure en est claire. Le projet de loi propose uniquement des modifications visant à permettre l'adhésion au Traité sur le commerce des armes. La question que j'adresserais aux libéraux, si j'avais l'occasion de la poser, porterait sur les énormes échappatoires relativement à la vente d'armes.

Je reviens toutefois sur la question qui se rapporte aux chasseurs. Selon la définition donnée, le terme « courtage » s'applique seulement à l'exportation et à l'importation d'armes. Le paragraphe 10.3 du projet de loi, qui a pour sous-titre « Obligation de tenir des registres », ne s'applique qu'aux personnes qui tiennent les registres permettant de vérifier si elles se sont conformées à la loi, qui porte en fait sur l'exportation d'armes pouvant servir à des organisations terroristes ailleurs dans le monde.

Si le député était convaincu, comme je le suis, que le projet de loi ne pourrait aucunement avoir d'effet sur les propriétaires d'armes à feu au Canada, conviendrait-il aussi qu'il vaut mieux pour le monde entier qu'on limite la vente d'armes?

M. Ted Falk: Monsieur le Président, je sais que l'analyse des projets de loi que fait la députée de Saanich—Gulf Islands est toujours très rigoureuse, et j'ai beaucoup de respect pour ce qu'elle fait à la Chambre.

Toutefois, je ne suis pas d'accord avec elle quand elle dit que le projet de loi n'a pas d'effet sur les personnes et les organisations. Il est clairement dit au paragraphe 7.1(1) que certaines personnes et certaines organisations seront assujetties à l'entente. Par conséquent, il faudra que les données des particuliers soient consignées et conservées dans un registre.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à propos du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel. En gros, le projet de loi mettrait en œuvre le Traité sur le commerce des armes, qui a été signé par le gouvernement.

Sans plus tarder, je m'oppose au projet de loi C-47 pour deux raisons principales.

Premièrement, je ne suis pas convaincu que le projet de loi C-47, qui prévoit la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, renforcerait vraiment le régime de contrôle des armes du Canada.

Deuxièmement, je m'y oppose en raison des graves préoccupations et questions concernant l'établissement éventuel d'un registre des armes à feu, dont m'ont fait part les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu de notre pays qui respectent la loi. Je précise que le gouvernement libéral a refusé de donner suite à ces préoccupations et questions.

Je parlerai d'abord de la possibilité que le projet de loi permette au Canada de renforcer son régime de contrôle des armes. En fait, le Canada s'est doté, depuis longtemps, soit environ 70 ans, d'un régime de contrôle des armes très rigoureux. C'est un régime robuste. Le Canada fait figure de chef de file en matière de contrôle des armes, notamment en ce qui a trait à l'exportation.

Initiatives ministérielles

Comme l'a expliqué en détail le député de Durham, ce régime comprend la Direction générale de la réglementation commerciale qui exerce ses activités depuis 1947. Que fait cette direction générale au juste? Elle régit, suit et contrôle l'exportation de munitions et d'armes militaires à l'extérieur du Canada. Elle a été très efficace. Conformément au régime d'importation et d'exportation dont s'est doté le Canada en matière de contrôle des armes, les articles assujettis au contrôle sont inscrits sur une liste. Il s'agit notamment des armes militaires et des matières nucléaires, chimiques et biologiques. Le Canada ne se contente pas de les ajouter à la liste; il en suit l'exportation à la trace, dans le respect des normes internationales, y compris celles de l'Organisation mondiale des douanes, en mettant à contribution l'Agence des services frontaliers du Canada et Statistique Canada. Le Canada assure un contrôle mais, comme le député de Durham l'a mentionné à juste titre, dans le Traité sur le commerce des armes, il n'est question ni de transparence ni de suivi.

Outre la Direction générale de la réglementation commerciale, le régime de contrôle du Canada comporte aussi une liste des pays visés qui permet, par décret, de bloquer l'exportation vers un autre pays non seulement d'armes, mais de n'importe quoi. En ce moment, la Corée du Nord figure sur cette liste.

● (1335)

Je répète que le Canada possède un système très strict et très solide qui a fait ses preuves jusqu'ici et qui fonctionne encore. Certains se demandent si les mesures prévues dans le projet de loi amélioreraient le système en place au Canada. Malheureusement, il se trouve que le projet de loi réduirait l'efficacité du système canadien à certains égards. De ce fait, je ne peux appuyer une mesure législative qui affaiblirait vraisemblablement le régime fort satisfaisant déjà en place au Canada.

Comme l'ont indiqué de nombreux intervenants à la Chambre, on se demande sérieusement si ce projet de loi permettrait de rétablir de façon indirecte un registre des armes. On se rappelle le désastre qu'a été le registre des armes d'épaule mis en oeuvre par le gouvernement libéral précédent. Ce registre, qui ciblait injustement les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, a coûté quelque 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens et n'a absolument pas empêché les criminels de se procurer des armes à feu. En fait, il a aggravé la situation parce qu'il a entraîné la création d'un marché noir pour la vente de divers types d'armes à feu. Il faut prendre au sérieux les intervenants du milieu des armes à feu au Canada, notamment les associations qui représentent les détenteurs d'armes, qui craignent que cette mesure législative n'ouvre la porte au rétablissement d'un registre des armes. Malheureusement, l'actuel gouvernement préfère rejeter ces préoccupations du revers de la main plutôt que d'écouter et de consulter les personnes concernées.

J'ai écouté l'allocution de mon collègue, le député de Fredericton et secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères. J'ai beaucoup de respect pour lui, mais il a avancé tout à l'heure que c'était un pseudo-argument, un argument bidon que d'affirmer que l'adhésion au traité créerait indirectement un registre des armes à feu. Voyons plutôt ce que disent le Traité sur le commerce des armes et le texte du projet de loi C-47. Commençons par l'article 2 du Traité:

Voici ce qu'il dit:

Le présent Traité s'applique à toutes les armes classiques relevant des catégories suivantes:

On énumère ensuite toute une série de catégories. Le dernier alinéa, le 2.1h), fait mention des armes légères. Cette catégorie englobe toutes les armes à feu qui peuvent être utilisées par une

personne, ce qui comprend de facto les carabines et les armes que les Canadiens respectueux de la loi utilisent chaque jour pour leur usage personnel non militaire.

Passons maintenant à l'article 12, qui dit:

Chaque État Partie tient, conformément à sa législation et sa réglementation nationales, des registres nationaux des [...] armes classiques visées à l'article [2].

Comme on vient de le voir, l'article 2 englobe les armes légères.

Si on se tourne vers le projet de loi C-47 et qu'on en analyse le contenu, on arrive notamment à ce qui serait le nouveau paragraphe 10.3(6), qui dit que toute personne ou organisation visée par la loi, y compris les organismes de courtage, doit conserver ses registres durant environ six ans.

● (1340)

Le projet de loi C-47 va en fait beaucoup plus loin, car il précise la manière dont les registres électroniques doivent être conservés, c'est-à-dire dans une base de données électronique.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, mais je termine en disant que cet élément soulève de graves questions. J'y reviendrai avec plaisir pendant la période des questions et des réponses.

Mme Karen McCrimmon (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je veux m'assurer que le député comprend que le traité vise le commerce illicite des armes classiques. Ce commerce illicite des armes met des gens vulnérables en danger partout dans le monde. Le TCA est le seul traité qui vise vraiment à s'attaquer au problème du commerce illicite des armes.

Comment le Canada peut-il contribuer à la lutte contre le commerce illicite des armes s'il n'est pas signataire du seul traité qui s'attaque à cette question?

● (1345)

M. Michael Cooper: Monsieur le Président, en termes simples, ce n'est pas avec ce projet de loi que nous y arriverons. Ce projet de loi pourrait cibler des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Canada a déjà un régime très solide en place. Ce régime fonctionne. Deuxièmement, quant à savoir s'il est possible que l'on se retrouve avec un registre des armes à feu créé de façon détournée, j'aimerais demander au gouvernement de me montrer la partie du libellé de ce traité où il est dit que les armes à feu utilisées à des fins civiles en sont exclues. Elles ne le sont pas. Nous n'avons que des dispositions vagues, trop générales, ambiguës, qui soulèvent plus de questions qu'elles n'offrent de réponses.

Les chasseurs et les pêcheurs sportifs et de subsistance canadiens qui se servent quotidiennement d'armes à feu à des fins récréatives méritent beaucoup mieux de la part du gouvernement.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous en dire davantage sur ce qui le tarabuste quant au fait qu'il va falloir attendre le règlement, après que la loi aura obtenu la sanction royale, pour connaître tous les détails d'application? Le règlement traitera de certains critères importants que le ministre devra utiliser pour évaluer ces demandes d'exportation.

M. Michael Cooper: Monsieur le Président, le député soulève une bonne question, car ce que nous verrons réellement dans le projet de loi concernant le régime d'exportation, c'est moins de transparence, moins d'ouverture et moins de reddition de comptes qu'avec le régime présentement en vigueur.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, cela soulève des questions concernant le projet de loi C-47. Vraisemblablement, il s'agit d'un projet de loi qui affaiblit le régime existant, et, comme l'a mentionné le député, qui soulève des questions quant à l'ouverture et la transparence en matière d'exportations.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, plusieurs députés libéraux, y compris le secrétaire parlementaire, laissent entendre que même une simple question concernant l'application du projet de loi aux chasseurs et aux tireurs sportifs est en quelque sorte, et je cite le secrétaire parlementaire, un « argument bidon » ou un « pseudo-argument ». Le député, et plusieurs autres, ont soulevé des questions pertinentes que posent les chasseurs et les tireurs sportifs, puisque l'exclusion des utilisateurs civils a été rejetée lors de la négociation de ce traité.

J'invite mon collègue à nous expliquer pourquoi une simple question concernant l'application du projet de loi est un argument bidon qui crée des divisions entre les Canadiens des régions rurales et urbaines et qui tourne en dérision les débats tenus à la Chambre. Est-ce que le député peut commenter?

M. Michael Cooper: Monsieur le Président, le député a entièrement raison. Il aurait dû y avoir une formule d'exclusion. En conséquence, des préoccupations très légitimes peuvent être soulevées à la lumière du libellé vague et ambigu du projet de loi.

Les libéraux n'auraient pas dû signer le Traité sur le commerce des armes avant d'avoir obtenu cette formule d'exclusion. C'était la position de notre gouvernement. Même après avoir signé le Traité, ils auraient pu au moins inclure une disposition dans le projet de loi C-47 pour s'opposer à toute interprétation qui entraînerait l'application du Traité aux civils qui utilisent des armes à feu à des fins récréatives au Canada.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole aujourd'hui avec la députée de Nanaimo-Ladysmith.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour débattre le projet de loi C-47, une mesure législative par laquelle le Canada s'acquitte de son obligation de ratifier le Traité sur le commerce des armes.

Ce traité est entré en vigueur en 2014. Le précédent gouvernement conservateur a refusé de se joindre à la majorité des pays du monde et de signer ce traité. En effet, c'était le seul gouvernement des pays de l'OTAN et du G7 à refuser de le faire. Mes collègues du NPD et moi-même sommes ravis de voir le gouvernement se joindre maintenant à la plupart des pays civilisés pour adhérer au Traité sur le commerce des armes. En conséquence, nous appuierons le renvoi du projet de loi C-47 au comité. Le projet de loi soulève pour nous plusieurs préoccupations qui, je l'espère, seront réglées au moyen d'amendements en comité. J'aimerais préciser la nature de certaines de ces préoccupations.

Je représente la circonscription d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, qui a une longue tradition de pacifisme. Nous devons cette tradition en partie aux dynamiques communautaires doukhobors établies dans certaines parties de Kootenay-Ouest et aux limites de Kootenay. Les doukhobors sont venus au Canada au début des années 1900, cherchant un refuge pour pratiquer leur culte du pacifisme et mettre en application leur devise fondée sur la paix et les vertus du labeur. Dans les années 1960, une autre vague de pacifistes, celles des Américains ayant laissé derrière eux leur maison et leur famille afin de fuir la conscription décrétée pour faire la guerre au Vietnam, est venue s'établir dans le Sud de la Colombie-Britannique.

Cette tradition a donné naissance à plusieurs groupes clés qui militent très activement en faveur de la paix dans ma circonscription. Il y a d'abord la Boundary Peace Initiative et la section de la région de Kootenay de l'Association canadienne pour les Nations unies. Le Mir Centre for Peace du Collège Selkirk, à Castlegar, qui offre un programme de diplôme en études sur la paix et la justice, ainsi qu'un programme international de maintien de la paix par des civils non armés, est une autre des initiatives de paix qui existent dans ma circonscription. Partout au Canada, ces groupes et d'autres comme eux célèbrent aujourd'hui la Journée internationale de la paix. Même si j'aimerais pouvoir célébrer avec eux en personne dans la circonscription, je suis heureux de souligner cette journée dans le cadre de ce débat. Je suis fier de représenter une circonscription ayant un si vif intérêt pour les solutions pacifiques aux conflits mondiaux et de parler ici aujourd'hui des efforts visant à réglementer le commerce du matériel militaire.

Les résidents de ma circonscription ne sont toutefois pas les seuls à se préoccuper du commerce des armes. Des sondages montrent que la majorité des Canadiens ne veulent pas que notre pays expédie du matériel militaire dans des pays ayant des antécédents de violations des droits de la personne. Bon nombre de Canadiens seraient surpris d'apprendre que notre pays a presque doublé ses exportations militaires dans les 10 dernières années et que nous sommes le deuxième plus grand marchand d'armes du monde au Moyen-Orient. Compte tenu de ce genre d'implication dans une région aussi explosive, il serait difficile de faire valoir notre rôle de pacificateur de confiance où que ce soit dans le monde.

Quelles sont au juste les lacunes du projet de loi C-47?

D'abord, les exportations du Canada vers les États-Unis seraient soustraites à l'application de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation dans sa version modifiée par le projet de loi. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit du Traité sur le commerce des armes, qui exige une couverture complète et transparente de toutes les exportations militaires. Une bonne moitié de nos exportations militaires vont aux États-Unis. Le gouvernement a soutenu que les États-Unis sont un allié de confiance et que nous ne devrions pas réglementer le commerce des armes avec notre voisin, mais ce genre de réflexion soulève deux problèmes. Tout d'abord, les États-Unis n'ont pas ratifié le Traité sur le commerce des armes et n'ont donc aucune obligation d'assurer le suivi du commerce de matériel militaire. Ensuite, l'administration actuellement en place aux États-Unis, n'ayons pas peur des mots, a une position très différente sur le commerce avec un certain nombre de pays à l'égard desquels le Canada a exprimé ses inquiétudes. En conséquence, des matériaux et des pièces de systèmes militaires vendus par des entreprises canadiennes aux États-Unis pourraient être incorporés à des équipements dans ce pays et vendus partout dans le monde sans qu'aucun suivi ne soit effectué dans le cadre du Traité sur le commerce des armes.

Nous avons une autre préoccupation, et elle concerne le fait que certains aspects importants de nos obligations légales en vertu du Traité sur le commerce des armes ne seront promulgués que par voie réglementaire. Qu'il suffise de penser notamment à l'obligation légale qu'a la ministre des Affaires étrangères d'évaluer les licences en appliquant certains critères.

● (1350)

Malheureusement, ces critères ne seront révélés par voie réglementaire qu'une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Autrement dit, cette Chambre n'aura aucun mot à dire dans la détermination de ces critères, qui pourraient sans doute constituer une partie importante de la loi.

Déclarations de députés

Comme je l'ai dit dès le début, le NPD appuie le projet de loi à cette étape. Les efforts visant à contrôler, réglementer et surveiller l'exportation de matériel militaire ne peuvent que nous faire progresser vers un monde plus pacifique.

Le NPD a une solide tradition de soutien et de promotion des initiatives pour la paix dans le monde et nous avons été très déçus lorsque le gouvernement libéral a refusé de participer aux récentes négociations de l'ONU entourant un traité d'interdiction des armes nucléaires.

Selon la transcription anglaise *duhansard*, le premier ministre aurait dit, lors de la période des questions plus tôt cette semaine, que le NPD était toujours prêt à sortir des « well meaning platitudes », soit des vœux pieux dans la langue d'origine, tandis que nous l'avons plutôt entendu parler, par le truchement de l'interprétation, du fait que « we were ready with lovely words », soit que nous nous contentions souvent de belles paroles. Ce qui inquiète le NPD dans le projet de loi C-47, c'est qu'il ne s'agit en fait que de belles paroles. Ce projet de loi ne respecte pas pleinement les obligations découlant du Traité sur le commerce des armes.

Nous espérons que le gouvernement envisagera sérieusement d'y apporter des amendements à l'étape du comité afin de résoudre ces problèmes et de permettre au Canada de s'acquitter pleinement des obligations prévues dans les accords conclus à l'échelle internationale et faire du monde un endroit plus pacifique.

● (1355)

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, le député nous explique pourquoi son parti appuie le projet de loi aujourd'hui, mais aussi, il écoute bien ce qui se dit dans le débat aux Communes, et j'en suis heureux.

Mon collègue pense-t-il que le vocabulaire employé par le secrétaire parlementaire pour présenter le projet de loi, lorsqu'il qualifie les objections des gens de pseudo-arguments ou d'arguments bidon, est une bonne manière de répondre aux questions des Canadiens comme les chasseurs, les tireurs sportifs et les Autochtones, dont le droit de chasser est protégé par la Constitution? Trouver des réponses à leurs questions devrait faire partie du débat sur le projet de loi.

Le député pense-t-il que le ton employé par les libéraux dans leur présentation du projet de loi vise à semer la division entre les régions rurales du Canada, que lui et moi représentons, et les régions urbaines?

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, au cours des deux dernières années environ, j'ai parlé à des groupes de chasseurs et d'amateurs de tir sportif de ma circonscription de leurs craintes relativement au projet de loi actuel et aussi à d'autres projets de loi qui, selon eux, semblent avoir comme conséquence de miner leurs droits de propriétaires d'armes à feu de façon détournée. Je ne suis pas vraiment convaincu que le projet de loi risque vraiment d'avoir une telle conséquence, mais les craintes des gens ne sont pas pour autant sans fondement.

Les gens s'inquiètent de la formulation vague qui est employée. Des députés conservateurs sont d'avis que toute ambiguïté devrait être dissipée dans le texte du projet de loi, peut-être dans le préambule. J'ai entendu les libéraux affirmer que le préambule contient déjà la précision voulue, mais je n'ai pas pu la trouver.

Ce sont des observations qui devraient être répétées lors des travaux du comité, et j'espère que nous pourrions trouver une solution qui apaisera les craintes.

Le Président: Il restera trois minutes au député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest lorsque la Chambre reprendra le débat, après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, dans sa dernière lettre adressée aux Canadiens, qui a été lue par le député d'Ajax afin d'être consignée au compte rendu, Arnold Chan nous a dit ceci:

Aujourd'hui, l'attention est indéniablement tournée vers les changements climatiques, et c'est bien ainsi. Les inondations survenues récemment au Texas, les ouragans dans les Caraïbes et en Floride, les pluies diluviennes de la mousson au Bangladesh et dans le Nord de l'Inde et, plus près chez nous, les incendies de forêt en Colombie-Britannique sont tous des phénomènes révélateurs de changements de plus en plus imprévisibles et potentiellement destructeurs [...]

Il a ajouté:

Les changements climatiques ne prennent pas seulement la forme de tempêtes, d'inondations et de chaleur. Ils entraînent aussi de mauvaises récoltes, des pénuries de nourriture et d'eau ainsi que de vastes déplacements de populations [...] Il est essentiel de cesser de voir les changements climatiques comme un simple problème environnemental et de reconnaître qu'il s'agit d'un enjeu global et prioritaire [...]

Nous traversons une période caractérisée par les urgences climatiques.

* * *

● (1400)

LE MULTICULTURALISME DANS KING—VAUGHAN

Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à la dynamique mosaïque culturelle canadienne. Ma circonscription, King—Vaughan, est un exemple éclatant de la diversité au Canada, où des gens d'un peu partout au monde vivent ensemble dans l'harmonie et la prospérité et où l'on célèbre des traditions et des cultures différentes.

J'ai récemment eu l'occasion d'assister à la fête du Sacrifice, l'Aïd El-Adha, qui est une occasion pour les musulmans de réaffirmer leur foi et de se réunir en tant que communauté.

D'autres fêtes sont soulignées dans ma circonscription, notamment Rosh Hashanah, le Nouvel An juif, et la fête de Navratri, lors de laquelle on remercie la déesse Durga, qui incarne la puissance féminine et est chargée d'appliquer la justice.

[Français]

J'invite maintenant tous les députés de la Chambre à se joindre à moi en souhaitant *Eid Mubarak*, *Happy Navratri* et *Shana Tova* à tous les Canadiens.

* * *

LE BLÉ D'INDE DE NEUVILLE

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, nous sommes à notre première semaine de la session d'automne. Nous étions dans nos circonscriptions respectives, et je suis certain que nous sommes prêts pour le retour au travail à la Chambre des communes.

Notre rôle en tant que députés, entre autres, est de faire rayonner nos circonscriptions, leurs résidents, leurs attraits et leurs produits attractifs. Mes collègues savent-ils que la ville de Neuville était reconnue, à l'époque, comme le grenier de la Nouvelle-France? Les producteurs ont perpétué la culture d'un produit distinctif et unique, le fameux blé d'Inde de Neuville.

L'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville a obtenu cet été l'indication géographique protégée, l'IGP, émise par le ministère de l'Agriculture du Québec, ce qui lui confirme son unicité.

J'invite mes collègues à venir chercher leur blé d'Inde de Neuville après la période des questions. Fraîchement cueilli, il arrive directement de Neuville, et c'est avec une très grande fierté que je partagerai avec eux ce délicieux produit du terroir exclusif de Portneuf—Jacques-Cartier.

* * *

ISMAILI CIVIC 150

Mme Alexandra Mendès (Brossard—Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, Ismaili CIVIC 150 est une initiative au terme de laquelle la communauté ismaélienne canadienne s'engage à offrir un million d'heures de service bénévole partout au Canada afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses concitoyens.

Ismaili CIVIC 150 commémore le 150^e anniversaire du Canada depuis la Confédération, le 375^e anniversaire de Montréal et le jubilé de diamant du chef spirituel des ismaéliens, Son Altesse l'Aga Khan.

Près de 100 000 ismaéliens sont au Canada depuis le milieu des années 1960, dont près de 3 000 dans Brossard—Saint-Lambert. Partout, les ismaéliens sont reconnus pour leur profonde adhésion au principe du bénévolat et pour leur soutien aux causes humanitaires. L'initiative Ismaili CIVIC 150 réitère l'éthique du service volontaire de la communauté musulmane ismaélienne, ainsi que son engagement à améliorer la qualité de vie dans les pays où réside cette communauté.

Je réitère mes félicitations à la communauté musulmane chiite ismaélienne canadienne pour cette admirable initiative.

* * *

TROIS-RIVIÈRES

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de ma première déclaration pour souligner à grands traits deux exemples de réussite qui expliquent la vitalité de la communauté trifluvienne.

Le premier, d'ordre économique, m'amène à féliciter et à remercier M. Di Bartolo, qui a contribué largement au développement de la filière aéronautique à Trois-Rivières. Premier Aviation, passée aux mains de AAR, vient de conclure une importante entente avec Air Canada qui assurera non seulement le maintien, mais aussi la création de nouveaux emplois de qualité à Trois-Rivières.

Le second, d'ordre politique, me permet de saluer vivement ces dizaines de femmes et d'hommes qui relèvent le défi de la démocratie et qui font présentement campagne au niveau municipal. Leur implication contribue largement à combattre le cynisme entourant la politique, et je serai ravi de collaborer avec celles et ceux que les Trifliviens auront choisis.

Merci à tous ceux et celles qui permettent le développement social, économique et culturel de notre milieu de vie. Ensemble, tout devient possible.

Déclarations de députés

LE JOUR DES FRANCO-ONTARIENS ET DES FRANCO-ONTARIENNES

Mme Mona Fortier (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, à titre de fière Franco-Ontarienne, je veux profiter de cette occasion pour rappeler que le lundi 25 septembre est le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. L'Ontario français a une riche histoire qui remonte à 400 ans, à l'époque où Samuel de Champlain explorait et cartographiait des parties de l'Ontario, naviguant sur la rivière des Outaouais et arrivant par bateau au site actuel de la ville d'Ottawa en 1613.

Ottawa—Vanier maintient un lien fort avec l'Ontario français puisque c'est ici qu'on retrouve une des premières colonies francophones en Ontario, l'actuelle Basse-Ville d'Ottawa.

Je suis très contente de voir que le français est encore très vivant à Ottawa et dans tous les coins de la province de l'Ontario. Nous sommes bien loin de disparaître.

J'invite mes collègues à prendre part aux activités et événements qui auront lieu ce week-end et lundi prochain, dont la célébration au parc Lansdowne.

Bonne fête des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes!

* * *

● (1405)

[Traduction]

LE MYANMAR

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour continuer d'attirer l'attention sur la violence qui sévit toujours au Myanmar et la détresse des Rohingyas. Nous savons déjà jusqu'où les choses peuvent mener lorsque la communauté internationale se cache la tête dans le sable. Des torts bien plus que suffisants ont déjà été causés.

Dans nos collectivités, nous avons la responsabilité de contrer la discrimination et de défendre nos voisins qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Cette responsabilité s'étend aussi à notre rôle de citoyens du monde.

C'est pour une bonne raison pour laquelle l'adage « le silence du spectateur » est devenu une critique si répandue. L'inaction du gouvernement du Myanmar a laissé la situation se détériorer. Il est donc notre responsabilité — et celle de la communauté internationale — de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement du Myanmar jusqu'à ce qu'il intervienne et mette fin aux violences. Tout comme mes collègues et un grand nombre de mes amis chez moi, à Edmonton, je condamne le massacre d'innocents. Voilà pourquoi je continuerai à défendre les Rohingyas.

* * *

LA FOIRE DE CARP

Mme Karen McCrimmon (Kanata—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de vous inviter, ainsi que tous mes collègues et l'ensemble des Canadiens, à la « meilleure petite foire au pays », qui aura lieu cette fin de semaine dans la magnifique ville de Carp, en Ontario.

Déclarations de députés

La foire de Carp, qui connaît sa 154^e édition, souligne l'excellence du secteur agricole et représente une grande source de fierté pour les résidents de la collectivité. Il y aura des expositions de bétail, des manèges, des jeux et d'excellents musiciens, et ce sera une occasion fantastique de goûter aux délicieux aliments locaux des agriculteurs et des vendeurs de la région. Je recommande à tous le burger Huntley. Je tiens à remercier l'équipe de la foire de Carp ainsi que tous les bénévoles qui travaillent fort pour faire de la foire un tel succès.

J'espère que tout le monde acceptera mon invitation. Je serais ravi de tous vous voir à Carp. Tous devraient se rappeler que s'ils aiment manger, ils devraient remercier un agriculteur, et ils auront l'occasion de le faire cette fin de semaine à Carp.

* * *

LE JOUR COMMÉMORATIF NATIONAL DES POLICIERS ET DES AGENTS DE LA PAIX

M. Marwan Tabbara (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons ce dimanche le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix.

Les 57 hommes du chœur de la police régionale de Waterloo prendront part, comme ils le font depuis de nombreuses années, au service commémoratif qui se tiendra à 11 heures sur la Colline du Parlement. Depuis 44 ans, le chœur masculin de la police régionale de Waterloo donne des concerts au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ce sont de véritables ambassadeurs de leur service de police qui ont contribué à recueillir plus de 1 million de dollars pour les nécessiteux.

Je tiens tout particulièrement à souligner le service du sergent d'armes John Van Osch, de Waterloo, qui fait partie du chœur depuis 35 ans, et de Rich Mader, de Kitchener, qui en fait partie depuis 23 ans. Sally Van Osch et Sharon Mader sont fières d'appuyer leur participation. Je les remercie tous.

* * *

LA SANTÉ MENTALE

M. Alexander Nuttall (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour saluer les réalisations d'un jeune homme extraordinaire de la circonscription de Barrie—Springwater—Oro-Medonte.

Passionné par le sujet de la santé mentale chez les jeunes, Zach Hofer, âgé de 13 ans, s'est aperçu qu'aucun programme de la région n'offrait des services de santé mentale pour cette partie de la population. Or, le suicide est la deuxième cause de décès chez les Canadiens âgés de 10 à 24 ans, dont beaucoup sont privés du soutien dont ils auraient besoin.

Zach a alors lancé l'initiative « Zach makes tracks » afin de sensibiliser le public et de recueillir des fonds pour la santé mentale des jeunes.

Le 13 août dernier, Zach a amorcé à pied, à la course et à bicyclette un parcours de 410 kilomètres qui l'a conduit de Barrie à Ottawa, et qu'il a terminé triomphalement le 10 septembre sur la Colline du Parlement. Grâce à l'appui généreux de donateurs de tout l'Ontario et en particulier de Barrie, « Zach makes tracks » a recueilli plus de 70 000 \$ pour le nouveau centre de santé mentale pour les jeunes du centre de santé régional Royal Victoria à Barrie.

Je remercie Zach d'avoir poussé à l'action les Canadiens, jeunes et vieux. Tout le monde a hâte de voir ce qu'il va faire ensuite.

● (1410)

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souhaiter aux Arméniens du monde entier et à ceux de ma circonscription, Saint-Laurent, un heureux Jour de l'indépendance de l'Arménie.

Il n'y a que quelque 20 000 Arméniens sur l'île de Montréal, mais ils forment une communauté très active, tissée serrée et serviable au sein de laquelle règne un esprit de coopération. L'Union générale arménienne de bienfaisance, le centre communautaire Sourp Hagop et la communauté Notre-Dame-de-Nareg ont tous accueilli et aidé de nombreuses familles de réfugiés syriens.

[Français]

De plus, la communauté arménienne de Montréal a non seulement insisté sur la reconnaissance du génocide arménien, mais elle a aussi appuyé la prévention d'autres crimes contre l'humanité. Pour une troisième année consécutive, notre communauté arménienne a organisé la Marche pour l'humanité et la prévention des génocides, à laquelle des milliers de personnes ont participé.

[Traduction]

Je vais avoir l'occasion de rencontrer des Arméniens de ma circonscription dans le cadre des différentes activités de célébration qui auront lieu vendredi et samedi, et je m'en réjouis.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale de la paix, qui est célébrée cette année sous le thème « Ensemble pour la paix: Respect, dignité et sécurité pour tous ». Les Rohingyas du Myanmar victimes d'un véritable nettoyage ethnique qui fuient les violences d'un régime dont la conseillère d'État est lauréate d'un prix Nobel de la paix vont-ils se joindre à nous? C'est incroyable.

À partir des guerres du XX^e siècle, ce sont plus de 100 millions de personnes qui ont été tuées par les guerres mondiales, les génocides, l'Holocauste et l'Holodomor. Chaque année, nous nous engageons à ce que cela n'arrive plus jamais. Pourtant, depuis le début du XXI^e siècle, il y a eu le génocide des habitants du Darfour et des yézidis et, à présent, nous assistons passivement à un crime contre l'humanité commis envers les Rohingyas.

Le Canada réunit des gens de toutes les races, religions et cultures. C'est un pays multiculturel, un modèle de village planétaire pacifique. En matière de paix, le Canada est un chef de file mondial: l'héritage de Pearson, la Convention d'Ottawa, la doctrine de la responsabilité de protéger.

En cette journée de la paix, plutôt que de simplement promettre la paix, mettons en place les institutions qui favoriseront une culture de la paix à l'échelle planétaire.

* * *

TAIWAN

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne la politique étrangère du Canada, le Parti conservateur continue d'accorder la priorité aux valeurs canadiennes fondamentales que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. C'est pour cette raison que les conservateurs croient que nous devrions prendre la défense des pays et des gouvernements pour qui ces principes sont importants.

Taiwan est un tel endroit. Le Canada et Taiwan ont beaucoup de choses en commun, dont un engagement envers la démocratie et les droits de la personne. Le gouvernement libéral pourrait montrer son appui à Taiwan en faisant un effort pour signer un accord sur la protection des investissements étrangers avec le pays et en favorisant la participation de Taiwan à des forums internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé et l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette semaine, l'Assemblée générale se réunit à New York. Le premier ministre est actuellement aux Nations unies, et l'occasion idéale se présente à lui.

Les Taiwanais se sont montrés forts, fermes et tenaces en présence d'adversaires très imposants et puissants. Nous pouvons et devrions en faire plus pour montrer aux Taiwanais qu'ils ne sont pas seuls.

* * *

[Français]

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui marque un nouveau chapitre progressif dans les relations commerciales entre l'Union européenne et le Canada.

[Traduction]

Grâce à l'application préliminaire de l'Accord économique et commercial global, des milliers d'emplois seront créés pour la classe moyenne et les gens qui aspirent à en faire partie. L'Accord sera avantageux pour les consommateurs canadiens et les entreprises canadiennes, surtout les petites et moyennes entreprises comme Numage Trading Inc. et JK Overweel, dans ma circonscription, Vaughan—Woodbridge.

[Français]

En mai, j'ai eu l'occasion de voyager avec le premier ministre en Italie pour discuter de l'Accord économique et commercial global. Je suis très fier de renforcer la relation avec le 8^e partenaire commercial du Canada, par ordre d'importance.

[Traduction]

Le Canada a toujours été un pays commerçant. Plus que jamais, nous pouvons tirer profit de l'intégration économique et d'une plus grande coopération mondiale. L'Accord économique et commercial global est l'accord commercial le plus progressiste et inclusif jamais conclu par le Canada. Il s'agit d'une réalisation que nous pouvons célébrer.

* * *

●(1415)

LA MALADIE D'ALZHEIMER

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer.

À l'heure actuelle, 747 000 Canadiens sont atteints de démence, et on prévoit que, dans 15 ans, 1,4 million de Canadiens en souffriront. Il est donc important d'appuyer les personnes qui soutiennent des êtres chers.

Au cours d'une assemblée publique que j'ai tenue récemment, un homme de près de 90 ans m'a parlé de la situation très difficile qu'il vivait en prenant soin de sa femme atteinte de la maladie d'Alzheimer. Il ne peut tout simplement pas se permettre de la placer dans un établissement de soins. Il n'en a pas les moyens

Déclarations de députés

financiers. Il m'a dit: « Rachel, je fais de mon mieux, mais je suis de plus en plus fatigué. Que se passera-t-il si je tombe malade, moi aussi? »

Un trop grand nombre d'aidants naturels tombent malades. Souvent, ces personnes occupent un emploi pour payer les factures, et un autre pour prendre soin d'un être cher. Il arrive aussi qu'elles ne puissent plus travailler parce que, justement, elles doivent prendre soin d'un proche et qu'elles sombrent ainsi dans la pauvreté.

Le NPD réclame depuis toujours de meilleurs services de soutien pour les Canadiens atteints de la maladie d'Alzheimer ou de démence. Nous allons continuer d'exiger l'adoption d'une stratégie audacieuse en matière de soins de santé publics destinés à tous les Canadiens.

* * *

LA SANTÉ MENTALE

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, au cours des 11 dernières années, j'ai consacré la plupart de mon temps aux questions de santé mentale et de prévention du suicide. La motion M-388, sur les cyberprédateurs, a été adoptée à l'unanimité en novembre 2009. Le projet de loi C-300, qui demandait un cadre fédéral de prévention du suicide, a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Ce sont deux initiatives que je suis fier d'avoir défendues.

En février dernier, j'ai été encouragé de recevoir une lettre de Noah Irvine, un jeune homme exceptionnel de Guelph qui, malheureusement, connaît bien ces questions. Dans sa lettre adressée à tous les députés, il nous a incités à défendre la cause de la santé mentale et les Canadiens souffrant de santé mentale. Son histoire personnelle de deuil et le courage dont il fait continuellement preuve pour surmonter ces épreuves sont un exemple pour nous tous.

Noah est en visite à Ottawa aujourd'hui. J'ai eu le privilège de le rencontrer et de constater son engagement permanent à l'égard de cette cause importante. Je le remercie de son message d'espoir. J'espère qu'il continuera son bon travail.

* * *

LES JEUX INVICTUS

M. Adam Vaughan (Spadina—Fort York, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine de septembre, Toronto accueillera les Jeux Invictus, dont la cérémonie d'ouverture aura lieu samedi soir, dans la circonscription que je représente.

Fondés par Son Altesse Royale le prince Harry, les Jeux Invictus sont le seul événement international de sports adaptés destiné aux militaires en service actif et aux anciens combattants malades ou blessés. Les Jeux font valoir l'esprit inextinguible de ceux qui ont subi une blessure physique ou mentale ou contracté une maladie alors qu'ils étaient au service de leur pays. La force, le courage et les habiletés démontrées par ces athlètes sont une inspiration incroyable.

Alors que ces vaillants athlètes se livrent compétition, pensons aux anciens combattants sans abri, aux soldats tout aussi courageux partout dans le monde et ici au Canada qui n'ont pas de logement. Alors que nos anciens combattants montrent au monde ce dont ils sont capables en sol canadien, faisons plus pour eux au pays.

Nous pouvons éliminer l'itinérance. Au nom de tous les parlementaires, je confie ce défi à nos équipes. Je dis également: « Allez, l'équipe canadienne! »

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, la réforme fiscale injuste et improvisée du gouvernement aura un impact considérable sur notre économie. En plus de supprimer des emplois de la classe moyenne, les PME seront obligées de diminuer leur contribution dans la communauté. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire moins de dons aux organismes communautaires, ainsi que moins de dons aux fondations de santé et aux gens dans le besoin.

Ce gouvernement libéral se rend-il compte qu'il s'attaque directement aux honnêtes travailleurs de la classe moyenne qui créent des emplois partout au Canada?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons maintenant un système qui encourage les plus riches à avoir une société privée pour avoir un taux d'imposition plus bas que celui de la classe moyenne. Notre but est d'avoir un système plus juste. Nous allons trouver une façon d'avoir une situation où les petites et moyennes entreprises peuvent faire des investissements actifs dans leurs affaires et, en même temps, nous aurons un système un système qui est juste.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, voici la réalité: 86 % des entrepreneurs sont contre la réforme fiscale des libéraux. Hier, j'ai parlé de Joseph. À la suite de cela, Pierre, Virginie, Gabriel, Nathalie et plusieurs autres m'ont contacté, car ils sont inquiets. Ils n'ont jamais été consultés. C'est encore un autre tour de passe-passe des libéraux pour aller chercher encore plus d'argent dans les poches des entrepreneurs, afin de renflouer leur déficit astronomique.

Ce n'est pas en taxant plus les entreprises qu'on va créer des emplois. Quand ce gouvernement libéral va-t-il enfin comprendre et abandonner sa réforme...

Le Président: À l'ordre. La parole est à l'honorable ministre des Finances.

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, notre système actuel encourage les plus riches à avoir une société privée pour avoir un taux d'imposition plus bas que celui de la classe moyenne. Nous avons maintenant un système où les petites et moyennes entreprises ont le plus bas taux d'imposition des pays du G7. C'est très important pour notre pays. Nous voulons continuer avec un taux d'imposition très bas. C'est la vérité, ce sont les faits. Nous voulons avoir en même temps un système qui est juste et un taux d'imposition très bas.

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, l'enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante publiée cette semaine révèle que 88 % des entreprises locales disent que la hausse d'impôt des libéraux rendra plus difficiles la création d'emploi et la croissance. Cela signifie que des milliers de jeunes Canadiens et de néo-Canadiens n'obtiendront pas de premier emploi et que beaucoup de travailleurs risquent d'être mis à pied.

Plutôt que de nuire à l'emploi et aux travailleurs canadiens en alourdissant le fardeau fiscal, pourquoi le ministre des Finances ne limite-t-il pas ses propres dépenses?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, voilà exactement le genre de tactique alarmiste que nous

attendons des députés d'en face. Nous savons que le régime actuel, un régime qui faisait l'affaire de l'opposition officielle, avantage en fait les riches au détriment de la classe moyenne.

Nous allons encourager les gens à faire des investissements. Nous savons que ce que nous avons fait jusqu'à présent a donné lieu à une économie très prospère, une économie qui aide les entreprises de partout au pays et qui favorise la création d'emplois pour l'ensemble des Canadiens.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, c'est un cas classique où le gouvernement veut que l'on fasse ce qu'il dit et non ce qu'il fait.

Le premier ministre millionnaire a confirmé que ces modifications fiscales n'auraient aucune incidence sur ce qu'il a appelé sa « fortune familiale ». Le ministre des Finances s'est assuré que son entreprise familiale milliardaire, Morneau Shepell, allait être à l'abri de ces modifications.

Alors que le gouvernement propose d'imposer les revenus de placement des propriétaires de petites entreprises à hauteur de 73 %, pourquoi est-il allé jusqu'à s'assurer que les fortunes familiales du ministre des Finances et du premier ministre allaient être épargnées?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face induit délibérément les Canadiens en erreur. Ce qu'il dit est tout simplement faux.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois demander au ministre des Finances de retirer ses propos voulant que quelqu'un ait délibérément induit les Canadiens en erreur. C'est inapproprié. Je lui demande maintenant de retirer ses propos.

L'hon. Bill Morneau: Je retire mes propos, monsieur le Président. Le député d'en face a tort, et il le sait. Il porte son attention sur les mauvais chiffres.

Le Canada a le plus bas taux d'imposition des petites et moyennes entreprises parmi les pays du G7. Nous savons que la croissance économique du pays se porte très bien, et c'est grâce aux mesures que nous prenons pour aider la classe moyenne.

Nous allons poursuivre notre programme efficace pour soutenir notre croissance économique et rendre notre système plus équitable.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, le ministre affirme que j'ai tort de prétendre que son entreprise familiale de plusieurs milliards de dollars, Morneau Shepell, sera à l'abri de ces changements.

Peut-il énumérer les changements qui s'appliqueront à Morneau Shepell?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de ce que nous tentons d'accomplir. Nous essayons de garantir que le régime n'encourage pas les plus riches...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il semble que certains députés estiment que le bon moment pour prendre la parole n'est pas lorsque leur microphone est allumé et que le public peut les entendre, mais lorsque quelqu'un d'autre parle. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, chers députés.

Si un député pose une question, il est important d'écouter la réponse, qu'on aime la réponse ou non. Je sais que les réponses ne nous satisfont pas toujours — peut-être que oui, peut-être que non —, mais il faut les écouter. De plus, je dois les écouter pour savoir si une personne enfreint le Règlement.

Questions orales

Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Bill Morneau: Monsieur le Président, nous avons été très clairs. Nous savons que le régime actuel encourage les Canadiens les plus riches à se constituer en société en vue de payer moins d'impôt que les Canadiens de la classe moyenne. Nous savons que le parti d'en face est tout à fait à l'aise avec le fait que les Canadiens les plus riches paient moins d'impôt que les Canadiens de la classe moyenne.

Nous faisons tout notre possible pour examiner ces avantages et nous écoutons les Canadiens en prenant des mesures qui garantiront que le régime est équitable.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a prononcé de grandes paroles sur la politique étrangère des libéraux aujourd'hui à l'ONU.

Cependant, revoyons le bilan de ce gouvernement après deux ans au pouvoir: boycottage du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, pas de mission de maintien de la paix, pas d'augmentation de l'aide internationale au développement, les ventes d'armes à l'Arabie saoudite qui continuent, et j'en passe.

Bref, où exactement est le leadership du Canada sur la scène internationale? Est-ce que j'aurais manqué l'annonce d'une action concrète quelque part?

• (1425)

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes extrêmement fiers du rôle que le Canada joue sur la scène internationale. Il est reconnu par beaucoup de pays.

Nous sommes là pour le maintien de la paix, nous sommes là pour l'aide internationale et nous nous sommes prononcés contre la persécution qui se fait au Myanmar. Nous sommes là dans ces dossiers. Nous nous sommes prononcés sur la situation en Corée du Nord. Je ne sais pas exactement de quoi parle ma collègue, mais le Canada est présent sur la scène internationale et nous en sommes très fiers.

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, ils disent être là pour le maintien de la paix, mais il n'y a pas de mission de maintien de la paix. Ils disent être là pour le développement international, mais il y a une réelle réduction du budget d'aide internationale.

[Traduction]

Le premier ministre se contente de vœux pieux aujourd'hui, à l'ONU, pour ce qui est de l'engagement du Canada à l'égard du maintien de la paix. Selon les médias, lors de la conférence sur les missions de maintien de la paix que le Canada organisera en novembre, le gouvernement canadien demandera aux autres pays d'affecter plus de militaires au maintien de la paix, mais sans prendre d'engagement précis pour le Canada. C'est d'une incroyable hypocrisie.

Quand le Canada s'engagera-t-il à participer à une mission de maintien de la paix?

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous croyons fermement que le Canada doit participer aux missions de maintien de la paix. Nous sommes très fiers de la tradition du Canada à cet égard et nous savons que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement canadien s'engage

en ce sens. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à consacrer un demi-milliard de dollars aux missions de maintien de la paix et à y affecter 600 militaires. Nous prenons tout simplement le temps nécessaire pour bien réfléchir aux endroits où le Canada contribuera au maintien de la paix.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi aux Nations unies. Comme d'habitude, il a dit que les relations de nation à nation étaient ce qui comptait le plus pour lui. Or, je rappelle encore une fois que 172 communautés autochtones sont toujours obligées de faire bouillir leur eau. Il n'y en avait que 159 lorsqu'il a été élu.

Comment le premier ministre peut-il prétendre que ces relations sont ce qui compte le plus alors qu'en réalité, il abandonne ces gens à leur sort?

L'hon. Jane Philpott (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous sommes déterminés à combler le très grave écart entre les conditions socioéconomiques de ces communautés et celles des autres Canadiens, notamment en ce qui concerne leur approvisionnement en eau potable.

Nous sommes ravis que le premier ministre ait parlé de ce dossier avec autant de détermination. Plus d'une vingtaine d'avis permanents de ne pas consommer l'eau du robinet ont déjà été levés parce que nous avons doublé la capacité d'intervention dans ce dossier. Avec mes collaborateurs du nouveau ministère des Services aux Autochtones, nous réussirons à lever les avis permanents de ne pas consommer l'eau du robinet.

[Français]

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, le problème a été diagnostiqué. Cependant, en l'absence d'un plan rigoureux de la part du gouvernement, l'objectif de cinq ans ne sera pas atteint.

N'oublions pas que ce même premier ministre, qui a prononcé un discours ce matin, continue de se battre contre les enfants des Premières Nations, même après une décision et trois ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne.

Après deux ans de belles paroles, il faut maintenant passer aux actes. Le gouvernement pourrait peut-être nous confirmer qu'ils appuiera le projet de loi C-262 sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

[Traduction]

L'hon. Jane Philpott (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, depuis ma nomination au poste de ministre des Services aux Autochtones, il y a quatre semaines, un des messages que j'ai entendu haut et fort est que nous devons veiller au bien-être des enfants autochtones dans notre pays. Je vais poursuivre le travail que la ministre Bennett a accompli et celui que j'avais commencé alors que j'étais ministre de la Santé. Nous veillerons à ce que...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à la ministre que nous ne nommons pas les députés ou collègues à la Chambre.

Le député de Chilliwack—Hope a la parole.

*Questions orales***LA FISCALITÉ**

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Monsieur le Président, nous savons que le ministre des Finances détient pour 32 millions de dollars d'actions de Morneau Shepell. Selon les déclarations qu'il a déposées pour répondre à des exigences d'ordre éthique, ces actions sont détenues dans une société à numéro. Le ministre habite à Toronto. Le siège social de Morneau Shepell est à Toronto, mais la société à numéro est située en Alberta.

Est que l'une ou l'autre des modifications fiscales du ministre des Finances vise à empêcher les gens d'enregistrer leurs avoirs ailleurs que dans leur lieu de résidence pour payer moins d'impôt que les autres?

• (1430)

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que notre régime fiscal encourage les Canadiens fortunés à s'incorporer pour payer l'impôt à un taux inférieur à celui auquel la classe moyenne paye le sien. Nous avons jugé qu'il était important pour nous de veiller à ce que le système soit juste. C'est exactement ce que nous faisons.

Nous savons que, pour ce faire, nous devons écouter les Canadiens et comprendre les conséquences pour être certains de bien faire les choses. C'est exactement ce que nous faisons. La période de consultation a pour but d'écouter les Canadiens de sorte que nous ayons un régime fiscal qui soit juste pour tous les Canadiens, maintenant et plus tard.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Monsieur le Président, Morneau Shepell se trouve en Ontario, et le ministre des Finances vit dans cette province. Toutefois, la société à numéro dans laquelle sont détenues ses 32 millions de dollars d'actions dans Morneau Shepell est, elle, située en Alberta.

Y a-t-il une disposition dans le plan fiscal du ministre des Finances qui empêcherait un résident de l'Ontario d'enregistrer une société dans une autre province afin d'éviter que sa fortune familiale soit assujettie à un taux d'imposition plus élevé?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons de nouveau préciser très clairement nos objectifs. Nous souhaitons nous assurer que le régime est équitable pour tous les Canadiens. Nous savons que, à l'heure actuelle, il y a des incitatifs qui encouragent les riches Canadiens à se constituer en personne morale dans le but de payer moins d'impôt que leurs concitoyens. C'est un problème que nous devons régler. Pour ce faire, nous devons prendre les mesures qui s'imposent. Nous consultons des experts depuis un an. Nous avons écouté les Canadiens pour veiller à ce que le régime fiscal soit équitable.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à informer les députés qui s'obstinent à chahuter quand quelqu'un d'autre a la parole qu'ils pourraient faire perdre à leur parti le droit de poser une question.

Le député de Beauce a la parole.

L'hon. Maxime Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question.

[Français]

Les libéraux croient que leur régime de pénalités fiscales ne frappe qu'un petit nombre d'entrepreneurs au pays. C'est faux.

Pourquoi le ministre des Finances s'entête-t-il à imposer un système fiscal à St-Georges Toyota, en Beauce, qui paiera 73 % d'impôt, alors que la fortune familiale du premier ministre et l'entreprise familiale du ministre des Finances ne seront pas touchées?

Quand le premier ministre et le ministre des Finances respecteront-ils une fois pour toutes les petits entrepreneurs du Canada?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons une réponse claire. Nous avons présentement un système qui encourage les riches à posséder des sociétés privées pour avoir un taux d'imposition plus bas que la classe que la classe moyenne. Les faits sont clairs. Nous avons aussi une situation où les petites et les moyennes entreprises ont le taux d'imposition le plus bas du G7. C'est très important pour l'avenir et pour les investissements. En même temps, le système doit être juste.

L'hon. Maxime Bernier (Beauce, PCC): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est qu'il y a une règle pour le ministre des Finances, et une règle pour les autres, une règle pour les grandes entreprises et une règle pour les petites entreprises.

Le gouvernement surtaxe le propriétaire de PME, le gouvernement surtaxe le mécanicien, le gouvernement surtaxe le dépanneur. Pourquoi? Pour avoir plus de revenus pour régler un déficit que les libéraux ont créé eux-mêmes.

La solution est bien simple, c'est de réduire les dépenses et de s'assurer d'avoir un régime équitable pour tous les entrepreneurs au pays.

Le Président: Je dois demander à l'honorable député de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis de ne pas frapper son bureau. Il sait que ce n'est pas acceptable à la Chambre, et je préférerais qu'il ne fasse pas cela à l'avenir.

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souvent dit, nous pensons qu'il est très important de faire des investissements. Notre décision est de faire des investissements dans notre pays. Nous avons commencé avec les investissements dans la classe moyenne. Nous allons continuer avec les investissements en infrastructure. Maintenant, le rapport est clair: nous avons un niveau de croissance plus élevé qu'il y a 10 ans. Nous avons créé presque 400 000 emplois de plus au cours de la dernière année. Notre programme fonctionne, et c'est très important pour les Canadiens et les Canadiennes.

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, j'ai reçu un message très clair des gens d'Abbotsford, y compris de ceux qui habitent dans la circonscription libérale de Mission—Matsqui—Fraser Canyon. Ils sont furieux à cause des horribles changements fiscaux proposés. Les producteurs de bleuets, les entrepreneurs et les propriétaires de petite entreprise sont sur le pied de guerre. En 12 ans à la Chambre, je n'avais jamais vu pareille indignation, et elle a pris encore plus d'ampleur quand les gens ont découvert que l'impôt en question n'aurait aucune incidence sur la fortune familiale du premier ministre ni sur celle du ministre des Finances. Dites-moi: en quoi est-ce juste?

Le Président: J'espère que le député ne prendra pas l'habitude de me poser des questions.

Le ministre des Finances a la parole.

Questions orales

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les Canadiens tiennent à l'équité du régime fiscal. Ils tiennent à ce que les règles s'appliquent à tout le monde. C'est pourquoi nous établissons des règles afin que les mieux nantis ne soient pas tentés de recourir à une société privée pour réduire leur taux d'imposition et bénéficier d'un taux moins élevé que celui des Canadiens de la classe moyenne. Nous visons à faire le nécessaire afin que le régime fiscal soit équitable pour tous les Canadiens. C'est pourquoi nous écoutons les commentaires des gens de partout au pays. C'est important. Bref, nous ferons le nécessaire pour que le régime fiscal offre des incitatifs à tous les Canadiens et soit équitable pour tous.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, Tyler et Jody, d'Esterhazy, en Saskatchewan, ont démarré leur petite entreprise il y a 15 ans, à 26 ans. Tyler m'a affirmé: « À 41 ans, nous venons seulement de recommencer à mettre de l'argent de côté [...] Nos économies, c'est notre entreprise [...] ». Il n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre s'en prendrait à son entreprise et à ses épargnes de retraite avec un impôt de 73 % tout en protégeant la fortune familiale du premier ministre et l'entreprise de sa propre famille. En quoi cela est-il juste?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons rendre le régime fiscal plus équitable plutôt qu'encourager les Canadiens riches à mettre sur pied une société privée pour bénéficier d'un taux d'imposition inférieur à celui des Canadiens de la classe moyenne.

Nous ne voulons pas que les gens répandent de fausses informations. Les faits sont clairs. Le taux réduit d'imposition des petites entreprises est important. Nous croyons qu'il faut le maintenir. Cela permettra aux petites entreprises dans tout le pays d'investir dans leur commerce pour stimuler l'économie. Nous allons donc le maintenir afin de garantir leur succès et veiller à ce que la génération actuelle, ainsi que la prochaine, profite d'un régime fiscal équitable.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, les téléspectateurs savent maintenant que les libéraux ont complètement bousillé leur plan fiscal pour les petites entreprises. Comment peut-on le savoir? C'est parce que même les députés libéraux avouent que les libéraux l'ont complètement bousillé.

Pourquoi le ministre des Finances n'accepte-t-il pas la proposition des néo-démocrates et des petits entrepreneurs de procéder à un examen plus vaste qui viserait également toutes les grandes sociétés et de prolonger les consultations pour permettre à tous de s'exprimer?

Maintenant, écoutons tous le ministre des Finances tenter de défendre son plan bousillé. Ou bien, qui sait, peut-être va-t-il enfin dire aux Canadiens pourquoi il tient aussi mordicus à protéger ses amis riches et bien branchés.

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, depuis deux ans, nous faisons le nécessaire pour que les riches paient leur juste part et que les Canadiens de la classe moyenne soient imposés de manière équitable. Nous avons baissé les impôts des contribuables de la classe moyenne et augmenté ceux du 1 % le plus riche. Nous avons créé l'Allocation canadienne pour enfants et injecté 1 milliard de dollars dans l'Agence du revenu du Canada. Nous nous attaquons désormais aux avantages fiscaux dont jouissent les Canadiens les mieux nantis.

Voici la question à laquelle j'aimerais que le député d'en face réponde: pourquoi son parti n'a-t-il appuyé aucune des mesures destinées à aider la classe moyenne? Pourquoi son parti demeure-t-il

sur la touche pendant que nous nous affairons à changer pour le mieux la vie des Canadiens d'aujourd'hui et de demain?

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Il n'y a qu'un libéral, monsieur le Président, pour qualifier d'équitable le plus gros raté du régime fiscal.

[Français]

Monsieur le Président, avez-vous déjà vu un iceberg? C'est très impressionnant, mais c'est aussi très trompeur. En fait, c'est exactement comme la réforme fiscale des libéraux. Si le ministre des Finances était sérieux, il respecterait sa promesse d'abolir l'échappatoire des PDG qui nous coûte 750 millions de dollars, puis il s'attaquerait aux paradis fiscaux, qui nous coûtent des milliards de dollars.

Est-ce que cette manœuvre de diversion du ministre n'est pas une manière de se donner un vernis progressiste tout en protégeant, dans les faits, ses amis de Bay Street?

L'hon. Diane LeBouthillier (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à avoir un régime fiscal équitable. C'est ce que nous avons promis en campagne électorale et c'est ce que nous faisons.

Dans le cadre des deux derniers budgets, nous avons investi plus de 1 milliard de dollars dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Ces investissements portent leurs fruits: 13 milliards de dollars en impôt dû l'an dernier seront récupérés, 335 cas sont transférés aux enquêtes criminelles, 123 mandats de perquisition, 37 condamnations, 10 millions de dollars en amendes, 44 millions de dollars en pénalités...

● (1440)

Le Président: À l'ordre. La parole est à l'honorable député de Mégantic—L'Érable.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, on a promis un petit déficit de 10 milliards de dollars, alors qu'on atteint presque le double maintenant. Il faut continuer comme cela, aussi!

La famille Compton possède une ferme familiale sur l'Île-du-Prince-Édouard depuis plus de 100 ans. Les trois générations ont investi leurs avoirs dans la ferme. Le ministre des Finances veut aujourd'hui mettre la main dans leurs poches pour payer l'énorme déficit. Il menace le transfert de la ferme à la prochaine génération.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il conçu un système selon lequel la famille Compton paiera 73 % d'impôt, alors que la fortune familiale du premier ministre et l'entreprise familiale du ministre des Finances ne seront pas touchées?

[Traduction]

En quoi est-ce équitable?

[Français]

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est très important d'avoir un système juste. Nous voulons établir un programme qui n'encourage pas les plus riches à avoir une société privée pour avoir un taux d'imposition plus bas et qui fixe à la fois un taux d'imposition très bas pour les petites et moyennes entreprises. Cela est très important.

Nos investissements sont très importants pour l'économie, pour les fermiers et pour tous les Canadiens, car nous avons actuellement le plus haut taux de croissance depuis une décennie. Cela est très important pour les PME, pour les fermiers et pour tous les Canadiens.

Questions orales

[Traduction]

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs albertains Roy et Ross Newman espéraient léguer leur ferme à leurs fils pour que la cinquième génération de Newman cultive leur terre, située près de High River. Tout comme les fiscalistes de partout au pays, ils sont très préoccupés par les propositions fiscales des libéraux, qui pourraient sonner le glas de l'exploitation familiale.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il conçu un régime qui protège sa propre fortune familiale et celle du premier ministre, mais qui pourrait faire en sorte que la génération actuelle des Newman soit la dernière à exploiter leur terre?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je sais que les agriculteurs, les autres petits entrepreneurs et les Canadiens de partout au pays tiennent à ce que le régime soit équitable à la fois pour eux et pour leur famille. Ils tiennent à ce qu'on n'encourage pas les gens à recourir à des montages fiscaux pour payer moins d'impôt que les Canadiens de la classe moyenne. C'est ce que nous nous efforçons de faire.

Nous voulons entendre le point de vue des agriculteurs pour assurer que nos propositions fiscales, qui contribuent à l'équité du régime, n'entraînent pas de conséquences imprévues. Voilà pourquoi nous sommes à l'écoute des agriculteurs de partout au pays. Nous sommes conscients du rôle clé qu'ils jouent. Nous allons demeurer à leur écoute et nous allons faire les choses correctement.

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, pas un seul agriculteur ni le moindre éleveur ne m'a téléphoné pour me dire qu'il appuie ces modifications fiscales. Je parle ici de milliers de personnes.

Les membres de la famille Hochstein, qui vivent dans ma circonscription, sont des agriculteurs. Ils cultivent la terre depuis quatre générations. Ils établissent un budget très rigoureux pour assurer la survie de leur exploitation. Toutefois, ils sont très préoccupés par l'incapacité des libéraux à gérer leurs dépenses effrénées et ils craignent d'être ciblés pour payer la note.

Pourquoi le ministre des Finances veut-il créer un régime où la famille Hochstein doit payer 73 % d'impôt alors que la fortune familiale du premier ministre et la sienne sont épargnées? Comment peut-on dire que c'est équitable?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une économie saine est avantageuse pour tous les Canadiens. Un régime fiscal équitable est avantageux pour tous les Canadiens. Nous cherchons à atteindre ces deux objectifs. Nous investissons dans l'économie, mais nous veillons à ce que le régime fiscal n'encourage pas les plus riches à se constituer en personne morale dans le but de payer moins d'impôt. C'est vraiment important.

À long terme, nous constaterons que, à la suite des changements proposés, les fermes et les petites entreprises se porteront mieux grâce à un régime fiscal plus équitable et à une économie solide. La situation sera avantageuse pour les propriétaires actuels et elle sera avantageuse pour la génération future. Nous allons tout faire pour y arriver.

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, voici les faits. Le premier ministre pense que les propriétaires de petite entreprise sont des fraudeurs de l'impôt. Il est donc facile pour le ministre des Finances et lui de les démoniser et de créer un régime où ils doivent payer 73 % d'impôt, alors que les entreprises et les fortunes familiales comme celles du premier ministre et du ministre des Finances sont épargnées. Ce n'est pas équitable. Tout le monde le sait.

Quand les libéraux abandonneront-ils ce plan lâche et intéressé et quand se porteront-ils à la défense des petits entrepreneurs du pays?

• (1445)

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): À vrai dire, monsieur le Président, voici les faits. La situation est telle que les gens qui sont riches sont incités à se constituer en personne morale afin de payer moins d'impôt...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. J'ai de la difficulté à entendre la réponse du ministre des Finances. J'ai besoin d'entendre sa réponse au cas où il enfreindrait le Règlement. Je dois m'en rendre compte. Je demanderais aux députés de tenter de faire preuve de retenue et d'écouter sa réponse, qu'elle leur plaise ou non, car c'est ce pour quoi nous sommes ici.

Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Bill Morneau: Monsieur le Président, nous croyons qu'il est important de ne pas répandre de fausses informations. Il est vraiment important que l'on se concentre sur la réalité actuelle, c'est-à-dire que le régime incite les personnes les plus riches à se constituer en personne morale pour payer moins d'impôt.

C'est également le régime où les petites et moyennes entreprises profitent du taux d'imposition le plus bas de tous les pays du G7. Voilà ce qui est important. Nous ne voulons pas que cela change, car nous voulons que les gens puissent continuer à investir dans leur entreprise et dans l'économie. Nous allons continuer de veiller à ce que ce soit le cas tout en faisant en sorte que le régime fiscal profite à tous les Canadiens.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Mme Karine Trudel (Jonquière, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement avait promis de dédommager pleinement les producteurs laitiers. Plusieurs agriculteurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean ont frappé un mur, parce qu'ils n'ont pas eu accès à l'aide qui leur est due, faute d'argent. C'est simple, le programme mis en place par le gouvernement est insuffisant. Après la saga du lait diafiltré, les libéraux taillent une autre brèche dans la gestion de l'offre.

Le gouvernement va-t-il être fidèle à ses paroles, protéger la gestion de l'offre et bonifier le programme d'investissement au Saguenay—Lac-Saint-Jean? Les producteurs de lait et de fromage ont besoin de cette aide.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer à mon collègue que nous continuerons à soutenir pleinement le système de gestion de l'offre. Nous sommes le parti qui s'est battu pour mettre en place le système de gestion de l'offre et nous sommes le gouvernement qui va défendre le système de gestion de l'offre.

Nous avons mis en place un programme de 350 millions de dollars afin que les agriculteurs et les transformateurs soient à la fine pointe. C'est ce que nous faisons pour les producteurs laitiers et c'est ce que nous allons continuer de faire pour les producteurs laitiers.

*Questions orales***LA SANTÉ**

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, 2016 a été une année record au pays pour ce qui est du nombre de décès attribuables aux surdoses d'opioïdes. Plus de 2 800 Canadiens ont perdu la vie aux quatre coins du pays. Malgré ce bilan dévastateur, le gouvernement a refusé de déclarer une urgence nationale en santé publique et il a prétendu qu'il faisait des « progrès ». Or, Santé Canada vient d'annoncer que, si la tendance se maintient, on devrait enregistrer plus de 3 000 décès au pays en 2017, ce qui constituerait un nouveau record à Vancouver, en Colombie-Britannique et à l'échelle nationale.

La nouvelle ministre pense-t-elle qu'il s'agit d'un progrès et, si c'est le cas, pourrait-elle nous fournir des explications, car le nombre de décès ne cesse d'augmenter?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons que le Canada traverse une crise nationale en matière de santé, et notre réponse est exhaustive et axée sur la collaboration, la compassion et des données probantes.

La semaine dernière, j'ai annoncé un investissement de 7,5 millions de dollars destiné à favoriser l'élaboration de pratiques fondées sur des données probantes, auxquelles les intervenants pourraient avoir recours pour faire face à la crise sur le terrain. Cette somme vient s'ajouter à l'investissement prévu dans le budget de 2017 et aux nombreuses mesures que nous avons prises jusqu'ici.

Nous allons continuer de proposer des solutions fondées sur des données probantes pour endiguer cette crise nationale en matière de santé publique.

* * *

L'ÉTHIQUE

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déclaré ne pas devoir être assujéti aux mêmes normes éthiques que les autres députés. Il a peut-être oublié que les modifications apportées par son parti à la Loi sur le lobbying font de lui un titulaire d'une charge publique désignée. Cela explique peut-être la confusion associée à la tenue d'activités de financement secrètes par le leader de l'opposition.

La ministre des Institutions démocratiques pourrait-elle informer la Chambre des mesures qu'elle a prises pour lever le voile sur ce type d'activités de financement?

L'hon. Karina Gould (ministre des Institutions démocratiques, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'être informés des activités de financement auxquelles participent les chefs des partis, les candidats à la direction des partis, le premier ministre et les ministres. Le projet de loi rendra publics le nom des personnes qui participent aux activités de financement, le lieu et la date de ces activités et le montant exigé pour y participer.

Nous espérons que l'opposition appuiera le projet de loi au comité afin qu'il ne soit plus jamais possible pour le chef d'un parti de l'opposition d'organiser des activités de financement secrètes. Relevons la barre ensemble...

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1450)

LA FISCALITÉ

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, Marina possède une ferme familiale

et un ranch dans la région de 100 Mile House, qui vient tout juste d'être touchée par les pires incendies de forêt de l'histoire de la Colombie-Britannique. Elle devait déjà composer avec les coûts liés à la taxe sur le carbone et à l'augmentation des charges sociales des petites entreprises. La semaine dernière, elle a reçu une lettre de son comptable lui mentionnant les changements fiscaux que le ministre des Finances propose quant aux revenus de placement. Marina a traversé une période très difficile cet été et elle a l'impression qu'on vient de la frapper alors qu'elle était déjà par terre.

Pourquoi le ministre des Finances assujéti-t-il les revenus de placement de Marina à un taux d'imposition de 73 % tandis qu'il continue à protéger la fortune familiale du premier ministre et à se protéger lui-même? En quoi est-ce équitable?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons être certains que nous nous attaquons aux avantages fiscaux qui permettent aux riches de se constituer en personne morale en vue de payer moins d'impôt que les Canadiens de la classe moyenne. Nous avons aussi dit très clairement que nous souhaitons maintenir un faible taux d'imposition pour les petites et moyennes entreprises, ce qui constitue une mesure incitative importante afin qu'elles investissent et stimulent l'économie. Ces objectifs continueront d'être prioritaires.

Nous savons que la vigueur de l'économie aidera les entrepreneurs de partout au pays, notamment la dame qui a été mentionnée, à investir afin de stimuler l'économie à long terme.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, Quintin, un jeune agriculteur de la circonscription que je représente, m'a écrit ceci:

Alors que j'opérais ce soir ma moissonneuse-batteuse, il a fallu que je m'arrête pour vous communiquer par courriel les préoccupations que suscitent chez moi ces propositions. J'espère pouvoir reprendre la ferme de mes parents dans quelques années, mais je sais que ces changements ne feront que rendre la situation de notre exploitation encore plus précaire et réduire notre marge d'erreur.

Si ces changements sont adoptés, ses parents devront payer beaucoup plus d'impôt s'ils vendent leur exploitation à leur fils que s'ils la vendent à un étranger.

Pourquoi le ministre des Finances brise-t-il le rêve de Quintin tout en protégeant le revenu familial du premier ministre et sa propre fortune familiale? En quoi diable est-ce équitable?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs, les petits entrepreneurs et tous les Canadiens ont intérêt à avoir un régime fiscal équitable. Nous voulons tous nous assurer de ne pas encourager les Canadiens fortunés à se constituer en société afin de bénéficier d'un taux d'imposition inférieur à celui des gens de la classe moyenne. Pour les agriculteurs de tout le pays, leur exploitation est très importante, mais elle l'est aussi pour les Canadiens. Nous allons les écouter pour faire en sorte que ces changements leur conviennent. Nous voulons garantir que le régime ne crée pas d'injustices, qu'il leur permet de réussir et qu'il offre des possibilités d'avenir à tous les Canadiens.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, Susan Yakabowich, une électricienne de ma circonscription, a récemment lancé une petite entreprise qui aidera les personnes âgées à rester dans leur collectivité une fois à la retraite. Elle a démarré cette petite entreprise après avoir été mise à pied après 30 ans de carrière. Elle n'a pas vu cette mise à pied comme une perte, mais comme une occasion de démarrer une petite entreprise, de mettre ses compétences à contribution et d'apporter une amélioration dans sa collectivité. Toutefois, en raison de cette nouvelle attaque des libéraux contre les petites entreprises, Susan remet sa décision en question.

Questions orales

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il conçu un système qui force Susan à assumer un taux d'imposition pouvant atteindre 73 % alors que la fortune familiale du premier ministre et celle du ministre des Finances seront à l'abri? En quoi est-ce équitable?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un régime qui incite les riches à se constituer en société pour payer l'impôt à un taux moindre que celui qui s'applique aux Canadiens de la classe moyenne. Nous voulons nous assurer que les gens qui veulent démarrer une entreprise ne sont pas mal informés. C'est la raison pour laquelle nous ne cesserons de marteler que notre objectif est de maintenir l'impôt à un bas niveau pour les PME. Nous avons clairement dit que nous n'allons pas changer cela. Nous veillerons plutôt à ce qu'elles puissent encore investir, car c'est très important pour elles et pour notre économie.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, hier, j'ai parlé avec Harvey, qui s'est penché sur l'incidence de la hausse d'impôt libérale sur sa petite entreprise de cinq employés située dans ma circonscription, Barrie—Innisfil. Il a notamment dit ceci:

Ce n'est pas une bonne chose. Les libéraux vont tous nous ruiner, y compris mes employés et leur famille.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il conçu un système qui obligera Harvey à assumer un taux d'imposition de 73 %, tandis que la fortune familiale du premier ministre et l'entreprise familiale du ministre des Finances ne seront pas touchées? Qu'on explique à Harvey ce qu'il y a d'équitable là-dedans.

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce que Harvey et tous les Canadiens doivent savoir, c'est qu'il n'est pas juste qu'un système encourage les riches à se constituer en société afin de bénéficier d'un taux d'imposition inférieur et de payer ainsi moins d'impôt que la classe moyenne.

Nous savons que, pour Harvey, il est important que sa petite entreprise puisse bénéficier d'un plus bas taux d'imposition. Nous savons que nous ne proposons pas de changer cela. Nous savons que nous ne proposons pas de changer les règles qui s'appliquent aux revenus de l'entreprise de Harvey.

Ce sont des choses qu'il doit vraiment comprendre. C'est très important pour notre économie, pour Harvey et pour tous les Canadiens.

* * *

● (1455)

LES PENSIONS

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Monsieur le Président, en janvier dernier, quand les libéraux ont modifié les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti pour les aînés, ils ont promis que « ces dispositions ne visent pas à placer les couples dans une situation financière plus difficile. »

Cependant, dans ma circonscription, Kootenay—Columbia, l'esprit de cette politique n'est pas respecté. Il y a le cas, par exemple, d'un couple qui est obligé de demander une séparation conjugale après 60 ans de mariage pour pouvoir recevoir leur prestation mensuelle, dont ils ont besoin pour payer leur foyer d'accueil. C'est parfaitement inacceptable.

La ministre pourra-t-elle s'assurer que les modifications des politiques ne nuisent pas aux aînés, et que ceux-ci reçoivent les prestations et le respect auxquels ils ont droit?

[Français]

L'hon. Diane Lebouthillier (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je m'engage à ce que l'Agence offre un service de qualité aux Canadiens et à veiller à ce que les contribuables reçoivent leurs prestations aussi rapidement que possible. Nous savons que les prestations sont importantes pour les Canadiens qui les reçoivent et nous multiplions nos efforts pour que tous les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. L'Agence continue de collaborer avec Service Canada afin de réduire les risques d'une interruption potentielle de paiement du Supplément de revenu garanti.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Monsieur le Président, la réponse de la ministre est inacceptable. Les libéraux ont promis que les aînés qui sont séparés pour des raisons indépendantes de leur volonté ne seraient pas pénalisés et ne verraient pas leurs prestations de retraite récupérées. Or, ce n'est pas ce qui se passe.

La ministre dit que son ministère a mis à jour les politiques pour inclure une clarification qui a mis fin à des années de compassion et de bon sens. Ce qu'elle appelle une clarification signifie pour moi acculer les aînés à la pauvreté.

Quand la ministre corrigera-t-elle cette situation honteuse?

[Français]

L'hon. Diane Lebouthillier (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a augmenté l'investissement en matière de sensibilisation et dans le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin que les Canadiens, surtout ceux à faible revenu, obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour remplir leurs déclarations. La plupart des prestations, y compris le Supplément de revenu garanti, sont basées sur le revenu. Service Canada s'appuie sur les renseignements fournis dans la déclaration de revenu des particuliers pour calculer les montants auxquels ils ont droit.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le secteur énergétique du Canada est un chef de file mondial. Des centaines de milliers d'emplois en dépendent. Aucune autre industrie du secteur privé n'investit autant dans l'économie canadienne, mais depuis deux ans, elle connaît son plus important déclin en 70 ans.

Le pipeline Énergie Est permettra d'acheminer le pétrole de l'Ouest jusqu'aux raffineries de l'Est. Il permettra au Canada d'assurer son avenir énergétique en pénétrant de nouveaux marchés d'exportation. Il est cependant en péril. Les libéraux l'ont bloqué, ils ont dissout le groupe de travail et ils en ont créé un autre qu'ils ont assujéti à de nouvelles règles, il y a maintenant trois ans de cela. Chaos et atermoiements, voilà les mots d'ordre des libéraux. Les travailleurs et leur famille ont besoin de réponses. Le Canada a besoin du pipeline Énergie Est.

Quand les libéraux comprendront-ils que ce projet crucial contribuera à l'unité du pays et se décideront-ils à le défendre?

Questions orales

M. Jonathan Wilkinson (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes convaincus que le secteur énergétique doit être concurrentiel et durable et que les bons projets qui voient le jour doivent susciter la pleine confiance des Canadiens.

Voilà pourquoi nous avons approuvé des projets de pipelines et d'infrastructures énergétiques avec des dizaines de milliers d'emplois à la clé, tout en protégeant les océans, en tarifiant la pollution carbonique, en nous attaquant aux émissions de gaz à effet de serre et en travaillant main dans la main avec les peuples autochtones.

La demande de TransCanada est une décision d'affaires. Quand un promoteur rédige une proposition, il tient compte d'une foule de facteurs commerciaux, comme le cours du pétrole. Or, ces facteurs peuvent changer, et ils changent. Nous ferons tout pour que prospérité économique et protection environnementale aillent de pair.

M. Ron Liepert (Calgary Signal Hill, PCC): Monsieur le Président, vous et vos 30 collègues des provinces de l'Atlantique savez que notre pays importe plus d'un million de barils de pétrole par jour. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de pipeline allant jusque sur la côte Est.

Pourtant, il existe une solution à ce problème, comme ma collègue vient de le dire. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous aide à comprendre pourquoi il faudrait prétendre que les règles n'ont pas changé, alors que ce sont des changements de règles opérés par les libéraux, et non le prix du pétrole, qui obligent l'entreprise à revoir sa demande d'autorisation de projet.

Quand le premier ministre, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou le ministre des Ressources naturelles reviendront-ils à la raison et protégeront-ils l'avantage concurrentiel de l'Alberta, dont le fonds en fiducie du ministre des Finances peut profiter en étant enregistré...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Jonathan Wilkinson (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie fortement le secteur de l'énergie, qui est une source de bons emplois pour la classe moyenne, et nous sommes conscients de l'importance de la compétitivité pour cette industrie. La décision de TransCanada de demander une pause de 30 jours dans l'évaluation du projet Énergie Est est en fin de compte une décision d'affaires. Les Canadiens savent que bâtir une économie forte et protéger l'environnement ne sont pas des objectifs incompatibles. Ce sont deux enjeux prioritaires. Nous rétablissons la confiance du public à l'égard des mécanismes de réglementation et des évaluations environnementales en sachant que cette confiance est essentielle pour que les bons projets puissent être réalisés en bénéficiant de la confiance des Canadiens.

• (1500)

[Français]

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, les libéraux semblent être prêts à tout pour empêcher Énergie Est d'aller de l'avant. On vient d'apprendre qu'on a dû suspendre le processus d'évaluation pour 30 jours. Ce gouvernement ouvre grand la porte aux importateurs de pétrole comme l'Arabie saoudite et le Venezuela, mais ne cesse de mettre des bâtons dans les roues des compagnies

canadiennes qui permettraient de créer des emplois au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à prendre des décisions qui coûtent de bons emplois partout au pays et qui empêchent la distribution de la richesse d'ouest en est?

[Traduction]

M. Jonathan Wilkinson (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit deux ou trois fois, le gouvernement appuie fortement le secteur de l'énergie quand vient le temps de transporter les ressources vers les marchés de manière durable. Le gouvernement a autorisé des projets de pipeline et d'infrastructure, mais nous l'avons fait de manière écologiquement viable. Le gouvernement a réalisé beaucoup plus en deux ans que le gouvernement précédent en 12 ans.

* * *

LA SANTÉ

M. John Oliver (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, la santé mentale est un sujet qui touche tous les Canadiens. De nombreux défenseurs des personnes ayant des problèmes de santé mentale, comme Noah Irvine, dont les deux parents ont hélas succombé à la maladie mentale, se battent pour que la population ait plus facilement accès aux services offerts. Je sais que, dans ma propre circonscription, Oakville, il y aurait moyen d'en faire davantage.

La ministre de la Santé pourrait-elle indiquer à la Chambre ce que le gouvernement fait pour améliorer les services de santé mentale qui sont offerts aux Canadiens afin que ceux-ci puissent jouir d'une meilleure santé?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord saluer le travail extraordinaire de Noah Irvine dans ce dossier. J'ai d'ailleurs eu l'honneur de le rencontrer aujourd'hui.

Tous autant que nous sommes, nous connaissons les terribles conséquences que peut avoir le suicide sur la famille, les amis et l'entourage. En novembre dernier, le gouvernement a lancé le Cadre fédéral de prévention du suicide et annoncé divers investissements afin de regrouper les lignes d'écoute téléphonique du pays en une seule ligne nationale de prévention du suicide. Dans le budget de 2017, il a également investi 5 milliards de dollars afin d'améliorer l'accès aux services de santé mentale.

* * *

[Français]

LA MARIJUANA

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, alors que le caucus conservateur québécois était réuni au Lac-Saint-Jean, plusieurs citoyens du Lac m'ont répété ce que plusieurs Canadiens nous ont dit tout l'été, soit qu'ils sont contre la légalisation de la marijuana proposée par le premier ministre. Ils veulent savoir pourquoi les libéraux ignorent les préoccupations des policiers, l'avis des professionnels de la santé et les gouvernements provinciaux, qui ne sont pas prêts.

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi la légalisation de la marijuana est la priorité de son gouvernement?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, cette question a été débattue de long en large depuis deux ans. Le gouvernement a demandé conseil à un groupe de travail extrêmement compétent ayant à sa tête l'ex-ministre Anne McLellan. La mesure législative dont nous avons saisi la Chambre reflète en bonne partie ses recommandations. L'objectif est clair: tenir la marijuana hors de la portée des enfants et priver le crime organisé de milliards de dollars. Le plus tôt sera le mieux.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Anne Minh-Thu Quach (Salaberry—Suroît, NPD): Monsieur le Président, dans une réponse à une pétition, il est mentionné ceci. Le *Kathryn Spirit* est stable. Il n'y a pas de risque de pollution ni de menace pour les milieux marins.

Toutefois, en consultant l'appel d'offre pour le démantèlement et la réponse à ma question écrite, une firme d'experts explique qu'il y a au moins 30 tonnes de déchets résiduels, dont de l'amiante, des BPC et du plomb, et aussi probablement du mercure, du cadmium et des matières radioactives.

Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne accepterait-il d'avoir 30 tonnes de ces déchets dans son jardin? Pense-t-il que les 20 millions de dollars seront suffisants pour démanteler le *Kathryn Spirit*?

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, tel que nous l'avons promis, ce qui n'a pas été fait par le gouvernement précédent, nous avons pris la décision de démanteler le *Kathryn Spirit*. Nous avons mis en place le financement pour bâtir le batardeau, qui est bâti depuis un certain temps, et nous sommes maintenant dans le processus de trouver un entrepreneur pour démanteler ce navire. Nous tiendrons compte, bien sûr, de tout l'aspect environnemental de ce démantèlement. Nous sommes un gouvernement qui tient ses promesses.

* * *

● (1505)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, des athlètes venus de 17 pays seront à Toronto pour participer aux Jeux Invictus, une compétition sportive d'envergure internationale réservée aux militaires actifs et aux anciens combattants qui ont été frappés par des maladies ou des blessures. Des héros canadiens prendront part à des épreuves telles que le basketball en fauteuil roulant et la natation, qui se dérouleront dans ma circonscription, Scarborough—Rouge Park, plus précisément au Centre sportif panaméricain de Toronto.

Le ministre des Anciens combattants pourrait-il parler à la Chambre de l'importance des Jeux Invictus et expliquer aux Canadiens comment appuyer l'équipe du Canada et les courageux participants venus du monde entier, qui porteront l'uniforme pendant leur épreuve?

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Scarborough—Rouge Park de faire la promotion des Jeux Invictus de Toronto.

Ces jeux ont déjà permis de sauver des vies. En effet, ils donnent un but à de nombreux militaires malades ou blessés et ils leur permettent de retrouver une camaraderie qui manque à plusieurs d'entre eux. De plus, le sport ravive l'enthousiasme des athlètes et des anciens combattants qui les regardent. Les Jeux donnent à certains le petit coup de pouce dont ils ont besoin pour se décider à demander des services professionnels.

J'invite les Canadiens de partout au pays à encourager d'une même voix ces athlètes exceptionnels tout au long de la semaine prochaine.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, mon bureau a reçu cet été plus de 1 000 courriels et lettres de Canadiens au sujet de la déclaration faite par le ministre des Finances selon laquelle ils sont des fraudeurs fiscaux. Je suis de tout coeur avec les entrepreneurs, ces vaillants Canadiens qui prennent des risques. Le député d'Edmonton-Centre a présenté des excuses pour l'attaque du ministre contre les vaillants entrepreneurs et pour le ton et les termes utilisés au moment de présenter les propositions.

Le ministre des Finances fera-t-il de même?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous allons continuer de lutter pour faire en sorte que notre régime fiscal soit juste. Nous allons continuer de parler des avantages fiscaux qui encouragent les mieux nantis à se constituer en société afin de payer moins d'impôt que les Canadiens de la classe moyenne. Je crois que c'est un important travail qu'il nous faut accomplir.

Nous savons qu'il faut tenir compte de ce que disent les Canadiens pour nous assurer que les mesures prises sont bonnes. Nous savons également qu'à long terme, ils veilleront à ce que le régime fonctionne, de sorte que les gens puissent faire des investissements et que les générations futures puissent croire qu'elles disposent des mêmes possibilités que nous.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, la dérive autoritaire continue. Hier, le gouvernement espagnol a commis un coup de force policier en arrêtant Josep Maria Jové, ministre des Finances, Lluís Salvado, secrétaire général du Revenu, et 12 autres hauts dirigeants de la Catalogne.

Quand on jette des élus du peuple en prison, c'est que la démocratie est compromise. Invoquer la non-ingérence pour fermer les yeux, c'est honteux.

Est-ce que le Canada va se dissocier du gouvernement espagnol et dénoncer les arrestations scandaleuses?

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a une relation amicale avec l'Espagne. La question de la Catalogne relève des affaires internes de l'Espagne. Nous espérons qu'une solution aux débats internes sera trouvée dans l'harmonie et le respect et certainement à l'intérieur du cadre constitutionnel espagnol.

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Innovation voudrait-il passer au NPD, par hasard?

Quand c'est rendu qu'un ministre du gouvernement libéral prend le parti du futur chef néo-démocrate — pardon, je devrais dire qu'il est candidat à la chefferie du NPD — contre le Québec, et qu'il choisit les diktats religieux contre le Québec, c'est légitime de poser la question.

Comment le ministre peut-il justifier son mépris de la démocratie québécoise en annonçant, avant même de l'avoir lu, qu'il contestera un projet de loi qui relève de la compétence exclusive du Québec?

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier de vivre dans un pays qui fait la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Comme je l'ai dit hier, la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à tous les Canadiens. Je vais continuer à défendre la liberté et l'égalité de tous les Canadiens. C'est un principe fondamental pour moi.

* * *

● (1510)

LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DU QUÉBEC

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je dépose la motion suivante:

Que cette Chambre respecte la démocratie et réitère le droit du Québec de débattre et de légiférer sur toute question touchant ses champs de compétence.

Le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre, afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, la rentrée a été bonne. Je suis impatiente d'entendre la réponse de la leader du gouvernement à la Chambre en ce qui concerne les dossiers qui seront traités pendant le reste de cette semaine et la semaine prochaine. J'ai bien constaté qu'aucune journée de l'opposition n'a été prévue cette semaine. Je comprends que la semaine a été assez difficile pour le gouvernement, qui n'a sans doute pas envie de nous donner plus de temps pour poser diverses questions, notamment sur les modifications fiscales prévues.

J'aimerais savoir s'il y aura une journée de l'opposition la semaine prochaine, de sorte que l'opposition puisse faire son travail et dispose à tout le moins d'une journée complète pour demander au gouvernement de rendre des comptes sur diverses questions, dont, bien entendu, les modifications fiscales.

[Français]

L'hon. Bardish Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivons le débat que nous avons entrepris ce matin sur le projet

Initiatives ministérielles

de loi C-47 concernant le Traité sur le commerce des armes. Demain, nous entamerons l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence.

[Traduction]

Nous poursuivons le débat sur le projet de loi C-58 lundi et mardi prochains.

Mercredi, nous allons entamer le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-55, qui vise à améliorer la protection des zones marines et côtières du Canada.

Jeudi prochain, nous allons poursuivre le débat sur le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-47.

Pour répondre à la question de la leader de l'opposition officielle à la Chambre, il y a sept journées de l'opposition à l'automne, comme elle le sait très bien. Nous lui communiquerons plus de renseignements au sujet du calendrier. Comme c'est la rentrée à la Chambre, nous avons pensé qu'il serait gentil de notre part de laisser un peu de temps à l'opposition en nous concentrant sur les affaires du gouvernement. Il me tarde de collaborer avec les députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel (modifications permettant l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et autres modifications), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Il reste trois minutes pour les questions et les observations à la suite du discours du député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, les réponses des autres partis me déroutent. Les libéraux affirment que le projet de loi C-47 permettra de répondre aux exigences qui découlent du traité sur le contrôle des armes et de sa ratification. Les conservateurs soutiennent de leur côté que le projet de loi va trop loin et que ses mesures s'appliqueront à la vente de fusils à l'intérieur du pays. Or, lorsqu'on lit le projet de loi, on ne peut que constater qu'il ne s'applique pas du tout à la vente de fusils à l'intérieur du Canada.

Comme le député l'a mentionné dans son discours, il y a une énorme faille, qui a été signalée par Project Ploughshares, Oxfam et d'autres groupes qui ont travaillé fort pour l'instauration de ce traité: le traité autorise la vente d'armes aux États-Unis, qui ne comptent pas y adhérer et qui ne conserveront aucun registre des transactions.

Mon collègue convient-il que le projet de loi devra être amendé par le comité avant d'être en mesure de répondre aux exigences du traité sur le contrôle des armes?

Initiatives ministérielles

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné dans mon discours, il s'agit d'une des principales préoccupations, sinon de la principale préoccupation, du NPD. Comme la députée l'a mentionné, certains groupes ont déclaré que cette faille est si grande qu'un tank pourrait y passer. Nous ne voulons pas que le Canada se défile de ses obligations aux termes du Traité sur le commerce des armes en exonérant les exportations vers les États-Unis de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Nous voulons que le projet de loi couvre également ces transactions. En toute honnêteté, puisque les États-Unis ne sont pas signataires du Traité, ou du moins qu'ils ne l'ont pas ratifié, ils pourraient expédier le matériel qu'ils fabriquent à l'aide de produits et des pièces provenant du Canada dans des pays auxquels ne sommes pas favorables et qui pourraient ne pas être assujettis au Traité. Nous souhaitons donc que cette faille soit bien corrigée par un amendement du comité.

• (1515)

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, mon collègue ne croit-il pas que l'importance tant de ce sujet que de notre relation économique avec les États-Unis, notre partenaire commercial, nécessiterait un pragmatisme, une ouverture d'esprit et un travail collaboratif en comité? Cela le mériterait, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, le sujet est très important. La moitié de nos exportations de matériel militaire est destinée aux États-Unis. C'est une énorme part de nos exportations. Il va sans dire que les États-Unis représentent un grand partenaire commercial. Cette relation ne serait pas du tout mise en péril. Il s'agit simplement des mécanismes de suivi, qui permettraient au Canada de respecter ses obligations aux termes du Traité.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale de la paix, un jour où on nous demande de nous engager à faire passer la paix avant toutes nos différences et de contribuer à l'épanouissement d'une culture de la paix dans notre milieu, dans notre pays et à l'échelle de la planète.

Les droits de la personne ne sont pas facultatifs. Si le gouvernement veut montrer au Canada qu'il est un chef de file en la matière, alors il doit veiller, comme nous tous, à joindre le geste à la parole.

Le 6 août dernier, date anniversaire du terrible et tragique bombardement d'Hiroshima, j'ai assisté, à Nanaimo, à une cérémonie qui m'a beaucoup émue. Des membres de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté y ont parlé du traité d'interdiction des armes nucléaires des Nations unies. L'an dernier, lors de cette même cérémonie, comme moi, elles espéraient que le premier ministre allait faire ce qu'il avait dit et signer le traité, compte tenu des promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale au sujet de la paix, de la sécurité et du rétablissement de la bonne réputation du Canada sur la scène internationale.

Cependant, cette année, les militants pour la paix — je pense particulièrement à ma mentore, Dyane Brown — ont condamné le premier ministre parce qu'il a fait en sorte que le Canada vote contre les négociations visant à mettre fin au commerce d'armes nucléaires. Par conséquent, le pays a voté contre ces négociations et il n'est pas signataire du traité. C'était honteux. Le secrétaire général des Nations

unies a demandé des négociations sur les armes nucléaires et 68 pays ont voté favorablement. Cela s'est passé il y a un peu plus d'un an; le Canada était à l'écart du consensus international.

L'un des pays membres des Nations unies a dit que le vote était « la contribution la plus importante au désarmement nucléaire des deux dernières décennies ». C'est honteux pour le Canada de se retrouver dans cette position. À cause du vote du gouvernement libéral, le Canada s'est vraiment retiré de la démocratie et de la diplomatie en matière de désarmement nucléaire. Nous ne comprenons pas comment le Canada peut, comme le clame le gouvernement, « être de retour sur la scène internationale » quand le premier ministre tourne le dos aux plus importantes négociations internationales depuis des années. La menace d'une guerre nucléaire est omniprésente sur la scène internationale et il est encore plus important que la communauté internationale collabore en ce moment.

Hier, des députés néo-démocrates et la représentante du Parti vert se sont joints à des militants locaux sur la Colline du Parlement. En signe de solidarité, nous avons signé ce traité, même si le premier ministre et le gouvernement du Canada s'y refusent.

Le pays pourrait en faire beaucoup plus sur bien des fronts qui font consensus aux Nations unies. Une résolution de 2009 du Conseil de sécurité soulignait les incidences particulières qu'ont les conflits armés sur les femmes, les enfants, les réfugiés, les populations déplacées, les personnes handicapées et les aînés. En tant que porte-parole du NPD en matière de condition féminine, je vais aborder le débat du point de vue des femmes.

Selon l'ONU et des organismes d'aide internationale, les femmes comptent parmi les victimes de la guerre les plus touchées. Des dizaines de milliers d'entre elles subissent des violences sexuelles et des viols et n'ont pas accès à des soins d'urgence. Amnistie internationale affirme que les conflits armés affectent de façon unique et disproportionnée les femmes et les filles. Ce sont les femmes qui subissent le plus les affres de la guerre et qui représentent la majorité de ses victimes. Le viol et la violence sexuelle ciblent les femmes et les filles et sont régulièrement utilisés comme instruments de terreur, certes, mais aussi comme un outil stratégique de guerre et de génocide. Le viol systématique est couramment employé comme arme de guerre lors de nettoyages ethniques et, en plus du viol, les femmes et les filles sont souvent forcées à la prostitution et assujetties à la traite des personnes en temps de guerre, parfois avec la complicité des autorités gouvernementales et militaires.

Ne serait-il pas temps pour le Canada d'être plus scrupuleux quant au choix des pays où il exporte des armes? Partout dans le monde, le viol des femmes détruit des communautés comme bien peu d'armes peuvent le faire. Voilà le dilemme moral auquel doivent faire face notre pays et son gouvernement. Environ 603 millions de femmes vivent dans des pays où la violence conjugale n'est pas un crime. Exportons-nous des armes là-bas?

Dans de nombreux pays, la répression, la maltraitance et l'emprisonnement des femmes, des défenseurs des droits de la personne et des activistes sont monnaie courante et passés sous silence. Exportons-nous des armes là-bas? Dans certains pays, la femme est considérée toute sa vie comme une personne mineure au sens de la loi, sous la tutelle permanente d'un homme de sa famille. Exportons-nous des armes là-bas?

• (1520)

Dans d'autres pays encore, il est tout à fait légal pour un homme de violer son épouse. Exportons-nous des armes là-bas?

Initiatives ministérielles

On entend sans cesse dire que les Canadiens souhaitent que l'on examine de plus près où vont les armes que vend le Canada. De plus, ils veulent avoir l'assurance que nous ne contribuons pas à l'aggravation des atteintes aux droits de la personne à l'étranger.

L'an passé, à l'occasion du congrès du NPD, Stephen Lewis a prononcé un discours très percutant:

Le Canada n'est pas censé envoyer des armes dans des pays qui ont un bilan clairement établi de graves violations des droits fondamentaux de leurs citoyens. L'Arabie saoudite constitue un exemple flagrant de violations répétées dans ce domaine. D'ailleurs, le gouvernement du Canada refuse de publier la prétendue évaluation qu'il a faite de la situation des droits de la personne en Arabie saoudite. Voilà qui ébranle sérieusement la nouvelle politique de transparence.

Il a ensuite ajouté que le premier ministre se qualifie sans la moindre gêne de féministe, mais qu'il accepte de vendre des armes à un régime intrinsèquement misogyne.

N'est-il pas temps d'examiner plus attentivement les régimes vers lesquels le Canada exporte des armes? De nombreux Canadiens seraient stupéfaits d'apprendre que les exportations d'armes canadiennes ont presque doublé depuis 10 ans.

Autrefois, le Canada avait l'habitude de vendre des armes principalement à des pays membres de l'OTAN. C'est pendant le règne des conservateurs que les exportations se sont orientées vers des régimes ayant un bilan plus qu'inquiétant en matière de droits de la personne. Le Canada se situe maintenant au deuxième rang des plus importants vendeurs d'armes au Moyen-Orient, après les États-Unis, tandis que l'Arabie saoudite occupe la deuxième place des principaux pays acheteurs de matériel militaire fabriqué au Canada.

On entend de plus en plus d'allégations selon lesquelles des armes canadiennes sont utilisées pour commettre des violations des droits de la personne dans des pays comme l'Arabie saoudite, le Yémen et le Soudan.

L'an dernier, le NPD souhaitait créer un comité de la Chambre qui aurait assuré une surveillance parlementaire des exportations d'armes. Cela aurait permis une coopération multipartite pour l'examen des exportations actuelles et futures d'armes. Toutefois, le gouvernement libéral s'est prononcé contre.

Pendant toute l'année dernière, nous avons demandé que le Canada accède au Traité sur le commerce des armes. C'est ce qu'il fait enfin, grâce au projet de loi C-47, mais ce dernier ne prévoit pas de raffermissement des contrôles des exportations, et nous ne savons pas du tout si les ventes d'armes à des pays qui violent les droits de la personne seront interdites à l'avenir. Le Traité sur le commerce des armes était destiné à prévenir ce genre de marchés, mais le projet de loi du gouvernement semble aller à l'encontre de l'esprit et la lettre du Traité.

Le projet de loi n'aborde pas non plus le problème de la violence contre les femmes et les enfants. Selon le Traité sur le commerce des armes, le pays exportateur doit tenir compte du risque que les armes « puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission ». Ce traité est la première convention internationale à reconnaître et à aborder le lien entre les transferts d'armes classiques et les actes de violence fondée sur le sexe. Il s'agit d'une bonne chose. De tels critères devraient être intégrés dans les contrôles des exportations du Canada, mais le projet de loi ne répond pas à ce besoin.

Nous avons un gouvernement qui dit être pleinement engagé à l'égard de l'égalité des droits pour les femmes et de la transparence. Allons de l'avant. Faisons ensemble ce qu'il faut. Amendons ce projet de loi pour qu'il soit équitable et transparent, qu'il tienne

pleinement compte des droits des femmes et qu'il respecte le Traité sur le commerce des armes. Faisons de nouveau honneur au Canada sur la scène mondiale.

• (1525)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. Elle a parlé de l'Arabie saoudite, mais nous savons qu'il est difficile de cerner la position réelle du NPD.

Qui devons-nous croire? Devons-nous croire certains députés du NPD qui siègent à la Chambre maintenant? Devons-nous croire quelqu'un comme le chef du Nouveau Parti démocratique qui, pendant la campagne électorale, a répété à quiconque voulait l'entendre, lorsqu'il visitait une usine de London, que son parti honorerait l'entente avec l'Arabie saoudite?

Ma question pour la députée de l'autre côté de la Chambre est la suivante: le chef du Nouveau Parti démocratique s'est-il trompé en prenant cet engagement particulier auprès des travailleurs, entre autres, et en déclarant que le NPD honorerait l'entente avec l'Arabie saoudite? Le chef du Nouveau Parti démocratique était-il dans l'erreur à ce moment-là? Se peut-il que certains députés s'égarèrent légèrement dans leur réflexion concernant ce contrat avec l'Arabie saoudite?

Mme Sheila Malcolmson: Madame la Présidente, je ne compte plus les fois où nous avons répondu à cette question à la Chambre.

La signature du contrat à ce moment-là et les utilisations prévues des véhicules blindés représentaient une facette de la question. Le contrat a été conclu sous l'ancien gouvernement conservateur. Au moment où le gouvernement libéral nouvellement élu a dû signer en son nom l'entente d'exportation pour honorer le transfert de ces véhicules blindés, il était très clair que des canons étaient montés sur ces véhicules. À ce moment-là, le produit exporté était très différent de ce qu'il devait être au départ.

Le gouvernement en était très conscient. C'est sa signature qui figure sur l'entente d'exportation. C'est à lui que des activistes des droits de la personne, ici au pays et partout dans le monde, demandent de rendre des comptes.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, il est très clair que le Traité sur le commerce des armes en est un auquel le Canada aurait dû adhérer sous l'ancien gouvernement. Malheureusement, nous avons constaté que le projet de loi, dans sa forme actuelle, comporte des lacunes graves qui doivent être comblées.

En réponse à la question du secrétaire parlementaire, il est difficile de concilier les observations du chef sortant du NPD avec une objection à la vente de chars d'assaut à l'Arabie saoudite, mais nous tournons la page et nous apprenons de ces expériences.

La députée est-elle d'accord avec l'opinion d'Amnistie internationale, de Project Ploughshares et d'Oxfam Canada selon laquelle les failles dans les dispositions législatives qui permettent la vente d'armes par l'entremise des États-Unis, sans que cela laisse de trace, sont tellement grandes qu'un char d'assaut pourrait s'y engouffrer?

Initiatives ministérielles

Mme Sheila Malcolmson: Madame la Présidente, après deux années de promesses, nous avons finalement un gouvernement qui va accéder au Traité sur le commerce des armes. Il s'agit d'une bonne chose. Je ne vais pas voter contre le projet de loi. Je souhaite ardemment qu'il soit étudié en comité. Comme l'a mentionné la députée, nous sommes absolument solidaires des changements que nos amis activistes de Project Ploughshares souhaitent voir apportés, et je voterai pour que cela soit étudié en comité.

Outre le vide concernant la violence contre les femmes que j'ai mentionné dans mon discours, il existe une autre lacune, à savoir que le Traité sur le commerce des armes nous demande de nous pencher sur la nature de nos exportations vers les États-Unis. L'actuelle version du projet de loi ne prévoit aucun mécanisme d'octroi de permis ou de surveillance visant à s'assurer que les armes ne sont pas utilisées d'une façon qui engendre ou amplifie des problèmes au chapitre des droits de la personne. Il s'agit là de l'une des trois grandes lacunes que nous tenterons de combler en comité. Il est à souhaiter que le gouvernement entende raison cette fois-ci.

● (1530)

Mme Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, Je suis très heureuse de pouvoir parler du projet de loi C-47, qui vise à apporter les changements législatifs nécessaires pour que le Canada puisse enfin adhérer au Traité sur le commerce des armes. C'est une question qui me préoccupe depuis des années.

Il y a six ans, j'ai dirigé un programme pour des candidates à la députation à l'Assemblée législative congolaise. Beaucoup d'entre elles avaient décidé de se lancer en politique parce qu'elles avaient déjà été agressées sexuellement sous la menace d'une arme et qu'elles voulaient bâtir un pays où leurs filles et leurs fils n'auraient plus à vivre dans la crainte de la violence. Quand je leur ai demandé combien d'entre elles avaient été violées, plus de 80 % ont levé la main. Je n'oublierai jamais ce que l'une d'elle m'a dit: « On ne fabrique pas d'armes au Congo. Toutes les armes utilisées contre nous ont été importées par quelqu'un. Si vous pouvez arrêter ce trafic, vous pourrez arrêter les viols. »

Deux ans plus tard, en 2013, la communauté internationale s'entendait sur le Traité sur le commerce des armes, qui encadre le commerce illicite des petites armes et des armes classiques. Il est entré en vigueur en 2014.

Ce traité comporte des dispositions sur l'utilisation d'armes classiques en vue de commettre des actes de violence graves contre des femmes et des jeunes filles, y compris le viol. Je m'étais dit que le Canada serait un des premiers pays à montrer l'exemple en signant ce traité incroyablement important, mais j'avais tort. Cent trente pays l'ont déjà fait, et je suis très fière à l'idée qu'une fois cette loi adoptée, le Canada les aura enfin rejoints.

D'après les chiffres d'Oxfam, 2 000 personnes dans le monde sont tuées tous les jours par de petites armes à feu. En fait, entre 1990 et 2006, le continent africain a perdu presque exactement autant d'argent à cause des conflits armés que ce qu'il a reçu en aide internationale. Ainsi, la lutte contre le commerce illicite des armes à feu permettra non seulement de ne plus armer les dictateurs, les criminels, les terroristes, les mercenaires et des milices non-étatiques en tous genres qui commettent des actes horribles contre les droits de la personne, mais nous permettra aussi de veiller à ce que les pays les plus démunis et les plus fragiles soient en mesure de consacrer l'argent de l'aide aux objectifs de développement.

La signature du Traité sur le commerce des armes sera bonne non seulement pour les peuples d'autres pays, mais aussi pour le Canada, qui en bénéficiera énormément.

Je soulignerai d'abord l'avantage que cette signature présentera pour nous sur le plan des relations internationales. Nous rentrerons ainsi dans le giron de nos alliés. Pour l'heure, le Canada est le seul pays membre de l'OTAN et du G7 à ne pas avoir signé ou ratifié ce traité. Pendant longtemps, le Canada a été un chef de file dans la promotion des contrôles à l'exportation comme moyen de réduire les risques que le Traité sur le commerce des armes cherche justement à éliminer. Nous sommes d'ailleurs l'un des quatre pays fondateurs des régimes de contrôle des exportations. Il s'agit d'un ensemble d'initiatives multilatérales lancées en réponse aux préoccupations soulevées par la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, des missiles et des autres produits et technologies à double usage qui y sont associés. Il y a aussi l'Arrangement de Wassenaar qui vise à réglementer les exportations d'armes classiques. Il n'est donc pas de l'intérêt du Canada de demeurer en marge du Traité sur le commerce des armes.

[Français]

Nous savons depuis longtemps que le Canada est gagnant lorsqu'il peut s'appuyer sur un système international solide et fondé sur des règles. À cet égard, le Traité sur le commerce des armes énonce des règles claires pour le commerce international des armes classiques, des règles qui tiennent compte des certains enjeux importants pour le Canada, tels que la prévention des violations des droits de la personne ou de droits humanitaires internationaux. Il est d'intérêt que le plus grand nombre d'États possible adhèrent au TCA et le mettent en oeuvre pour faire en sorte que tous adoptent le même type de contrôle à l'exportation que nous avons déjà en place.

L'adhésion au TCA permettra au Canada d'être plus efficace et de travailler de façon multilatérale dans sa volonté d'assurer un commerce des armes plus transparent et responsable.

● (1535)

[Traduction]

L'adhésion au Traité sur le commerce des armes procure également d'importants avantages au Canada en matière de sécurité nationale et internationale. La sécurité du Canada et celle de ses alliés est menacée lorsque des terroristes ont un accès facile aux armes. Le Traité exige que tous les États parties évaluent le risque que les exportations puissent contribuer au terrorisme et n'exportent pas ce matériel si ce risque est trop élevé.

Le Traité exige la même chose en ce qui a trait à la criminalité transnationale, qui bénéficie de la vente d'armes aux plus offrants, peu importe la façon dont ils ont l'intention d'utiliser ces armes. Le Traité exige également que les États parties empêchent le détournement de leurs exportations et de leurs propres stocks d'armes.

[Français]

De manière plus générale, la prolifération illicite des armes classiques favorise et prolonge les conflits. Ce sont des conflits qui mènent à l'instabilité régionale et mondiale, des conflits qui forcent les gens à fuir leur foyer, des conflits qui engendrent la pauvreté et les inégalités et qui entravent le développement durable.

Le Canada tire profit d'un monde stable et prospère. Les conflits qui éclatent lorsque les armes circulent facilement dans les États fragiles créent de l'instabilité pour nous et pour tous nos partenaires internationaux. L'adhésion au TCA permettra au Canada de collaborer avec la communauté internationale pour freiner le flux des armes.

Nous avons récemment versé 1 million de dollars au mécanisme de financement des Nations-Unies pour la collaboration en matière de réglementation des armements, dans le but d'aider les États qui souhaitent adhérer au TCA ou améliorer la mise en œuvre du Traité. De nombreux États n'ont pas mis en œuvre un système solide de freins et de contrepoids nécessaire.

La sécurité du Canada et la sécurité mondiale ne peuvent que s'améliorer lorsqu'un nombre accru d'États examine minutieusement l'incidence possible et les risques de détournement des exportations d'armes classiques avant d'autoriser ces ventes.

[Traduction]

L'adhésion par le Canada au Traité sur le commerce des armes ainsi que sa mise en œuvre comportent de grands avantages pour notre pays. L'adhésion du Canada favorisera le commerce d'armes responsable et transparent dans le monde entier. Comme je l'ai signalé plus tôt, le Canada dispose d'un solide et rigoureux système de contrôle des exportations, mais cela ne signifie pas qu'il ne peut plus être amélioré.

[Français]

Le projet de loi devant la Chambre permettra au Canada de mettre intégralement en œuvre le TCA. Ce faisant, nous renforcerons notre système actuel de contrôle des exportations. Bien que le gouvernement souhaite que le Canada adhère au Traité dès que possible, nous adhérons à titre de membre responsable, c'est-à-dire en étant en mesure de respecter l'ensemble des obligations du Traité.

Le projet de loi devant la Chambre vise à assurer que le Canada respecte explicitement l'obligation d'évaluer les exportations d'armes classiques en fonction des critères énoncés dans le Traité sur le commerce des armes, notamment le besoin d'évaluer l'incidence sur la paix et la sécurité internationale, le risque de violation grave des droits de la personne et du droit international humanitaire, le risque de contribuer au terrorisme ou à la criminalité transnationale organisée et le risque de violence sexiste ou de violence à l'encontre des femmes et des enfants. Notre gouvernement entend s'assurer que ces considérations seront officialisées en tant qu'exigences obligatoires pour le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada, et que les critères énumérés dans le TCA seront explicitement énumérés comme facteurs dont il faut tenir compte dans chaque évaluation de licences d'exportation.

[Traduction]

Le projet de loi dont nous sommes saisis garantirait également que le Canada puisse se conformer aux obligations du Traité en matière de courtage. Il propose d'imposer les mêmes normes auxquelles sont assujettis les Canadiens et les entreprises canadiennes qui exportent des armes classiques à ceux qui cherchent légitimement à négocier de telles armes. Les contrôles de courtage renforceront le système canadien de contrôle des exportations en permettant de surveiller les mouvements de marchandises contrôlées à l'extérieur du Canada et en appuyant la coopération mondiale dans le commerce international des armes classiques.

[Français]

Notre gouvernement propose d'appliquer ces dispositions non seulement aux armes classiques comme l'exige le TCA, mais aussi

Initiatives ministérielles

aux biens d'importance stratégiques. Nous proposons de faire en sorte que les opérations de courtage soient évaluées en utilisant les mêmes facteurs que pour l'obtention d'une licence d'exportation.

● (1540)

Cela permettra de s'assurer que les transferts d'armes organisés par le Canada sont conformes aux lois et aux politiques canadiennes.

[Traduction]

J'ai commencé par parler des femmes courageuses que j'ai rencontrées au Congo et partout dans le monde. Elles se battent pour que leurs filles et leurs fils puissent un jour vivre dans un monde sans peur ni violence. Grâce au projet de loi C-47, je peux fièrement affirmer aux femmes que j'ai rencontrées au Congo, au Liberia, au Kosovo, en Bosnie et un peu partout ailleurs que notre pays fera sa part pour que cet objectif puisse se réaliser.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Madame la Présidente, j'appuie le travail de la députée auprès des Nations unies et dans le monde entier. Elle apporte une perspective toute particulière dans le débat sur cette question. Je la remercie de son intervention si vivante.

Ma question concerne l'engagement prévu dans le projet de loi C-47 d'examiner en particulier les atteintes aux droits de la personne touchant les femmes et les enfants. J'aimerais beaucoup connaître son point de vue, puisque cet aspect représente une partie importante de son travail.

Je crois comprendre que le Traité sur le commerce des armes exige que le pays exportateur tienne compte du risque que des armes ou des munitions soient utilisées pour commettre ou faciliter des actes graves de violence sexiste ou de violence à l'égard des femmes et des enfants. Même si ces objectifs sont inscrits dans le Traité sur le commerce des armes, ils ne se trouvent pas dans le projet de loi C-47.

La députée pourrait-elle nous en parler? Si elle est d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une pièce manquante, a-t-elle l'intention d'appuyer des amendements au comité pour y remédier?

Mme Anita Vandenberg: Madame la Présidente, je remercie la députée du travail qu'elle effectue elle aussi pour les femmes et les filles au Canada et ailleurs dans le monde.

Pour répondre à la question, je crois que ce qui porte à confusion, c'est que ce facteur sera traité dans le règlement. Je peux assurer à ma collègue que le règlement inclura chacune des obligations de l'article 7. Cela signifie que la loi renfermera les dispositions mêmes du Traité sur le commerce des armes qui parlent de la protection des femmes et des filles contre la violence.

Une chose importante à noter est qu'un règlement est plus flexible. Ainsi, nous pourrions ultérieurement l'étendre et inclure d'autres formes de violence fondée sur le sexe plutôt que de devoir modifier la loi par un processus législatif.

En fait, cela accroît la capacité du Canada non seulement d'adhérer au Traité sur le commerce des armes et à toutes ses dispositions, mais également d'être un chef de file mondial et de montrer l'exemple.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, je suis sûr que la députée d'Ottawa-Ouest—Nepean représente fièrement plusieurs personnes qui travaillent avec le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes.

Initiatives ministérielles

Elle trouvera peut-être curieux que l'article 5 du Traité sur le commerce des armes empêche le ministère de la Défense nationale de pouvoir procéder à des transferts militaires entre les gouvernements, comme nous le faisons pour aider les peshmergas et combattre le groupe État islamique. Le régime réglementaire fiable et efficace que le Canada a mis en place pour l'exportation de matériel militaire, entre autres, n'a jamais nécessité une mesure aussi draconienne que celle prévue dans l'article 5 du Traité.

Puisque la députée représente aussi fièrement plusieurs fonctionnaires, je me demande si elle pourrait nous dire quelles sont les lacunes du régime actuel, un régime de calibre mondial qui est en vigueur depuis les années 1940. La Direction générale de la réglementation commerciale relève de ce régime. La députée pourrait-elle nous dire également ce qu'elle pense du fait que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation permet au gouvernement d'avoir une liste des pays visés qui l'autorise à interdire le Canada d'exporter quoi que ce soit vers certains pays?

Un certain nombre de mesures efficaces ont été inspirées de la réglementation canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous n'avons pas eu besoin des Nations unies pour nous dire quoi faire. En réalité, le régime canadien est supérieur à certaines des mesures proposées dans le projet de loi.

En tant que députée de la région d'Ottawa, la députée peut-elle nous dire quelles parties du régime actuel, dont le Canada s'est servi avec succès, comportent des lacunes qui doivent être corrigées par le projet de loi C-47?

• (1545)

Mme Anita Vandenberg: Madame la Présidente, je suis fière de représenter une circonscription où se trouvera bientôt le grand complexe du MDN. Je suis également fière de compter parmi mes électeurs un grand nombre d'employés du ministère de la Défense nationale. Voilà justement pourquoi ce débat est si important. Il placera à nouveau le Canada parmi les chefs de file mondiaux.

Pour en revenir à l'article 5, je me permets de rappeler à mon collègue que nos contrôles actuels des armes respectent les 28 articles du Traité sur le commerce des armes ou les surpassent, à l'exception des articles 10 et 7. Ces deux articles traitent des contrôles du courtage et de l'officialisation du processus de responsabilité et de transparence des critères appliqués aux licences d'exportation. Nous appliquons déjà tous les contrôles décrits à l'article 5.

Ma collègue affirme aussi que le régime actuel fonctionne efficacement. Je répondrai tout d'abord que bien des éléments du régime actuel — comme l'Arrangement de Wassenaar — n'englobent pas les 130 nations et ne sont pas non plus juridiquement contraignants. Le Traité sur le commerce des armes est juridiquement contraignant, ce qui est extrêmement important. Il permettrait au Canada non seulement de renforcer ce qu'il fait, mais d'affecter un million de dollars à la communauté internationale pour aider d'autres nations à adhérer au Traité et de faire preuve d'un leadership mondial qui fait la fierté de nos fonctionnaires, de nos membres du MDN et de nos militaires.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Madame la Présidente, ma collègue a décrit avec éloquence son expérience de la communauté internationale et les conversations qu'elle a tenues avec des femmes sur l'utilisation des armes contre des femmes dans certains pays.

Je me demande si elles avaient entendu dire que notre pays n'avait pas signé le Traité sur le commerce des armes des Nations unies. Ma collègue pense-t-elle que le fait que nous allons enfin signer ce traité modifiera nos relations avec l'étranger?

Mme Anita Vandenberg: Je suis très sensible à ces questions, madame la Présidente. Quand je travaillais avec des femmes un peu partout dans le monde, elles me demandaient ce qui se passait au Canada et quelle était la position du Canada. Dans bien des cas, elles me disaient que non seulement le Canada semblait absent, mais qu'il bloquait le progrès de certains enjeux qu'elles devaient promouvoir pour habiliter les femmes dans le monde et pour habiliter les gens les plus pauvres au monde. J'ai entendu maintes fois ces mêmes propos.

Quand je travaillais aux Nations unies à New York, mes homologues m'ont souvent dit que l'on demandait au Canada de ne pas participer à des négociations internationales parce que nous étions considérés comme des obstructionnistes. J'avais vraiment honte. Je me suis trouvée au milieu d'un débat avec des femmes qui me disaient qu'elles allaient se présenter aux élections parlementaires de leurs pays parce qu'elles tenaient à apporter leur contribution. Elles m'ont demandé pourquoi je ne me présentais pas moi aussi aux élections pour apporter du changement au Canada. C'est en fait ce qui m'a poussée à briguer le siège que j'occupe aujourd'hui et dont je suis si fière. Je suis extrêmement fière de me lever ici aujourd'hui pour dire à ces femmes que le Canada va adhérer au Traité sur le commerce des armes.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je tiens également à remercier mon ami d'avoir abordé la réalité que vivent les femmes dans les zones de conflit partout dans le monde et l'importance d'arrêter le flux d'armes. Les faits qu'elle a présentés étonneraient un grand nombre de Canadiens.

Je sais pertinemment que le Canada, au cours des dernières années, s'est impliqué bien plus qu'auparavant dans le commerce international d'armes. Nous devons endiguer le flux d'armes dans plusieurs des pays du monde. Nous devons intensifier nos efforts et signer le traité de désarmement nucléaire. Il y a beaucoup de choses que le Canada doit faire pour regagner la place qu'il occupait dans le monde à l'époque où Lester B. Pearson a remporté le prix Nobel de la paix, l'une des grandes sources de fierté pour les Canadiens.

Ce projet de loi permet d'envoyer des armes aux États-Unis sans aucun registre; mon honorable collègue est-elle d'avis que nous devrions colmater cette brèche lorsque nous examinerons cette mesure en comité? Les États-Unis sont un État non parti. Ils pourraient avoir des échanges avec de nombreux pays qui n'adhèrent pas aux normes canadiennes.

• (1550)

Mme Anita Vandenberg: Madame la Présidente, je suis fière de dire que je suis membre du Comité des affaires étrangères à partir d'aujourd'hui. Les membres de ce comité travaillent harmonieusement dans le but de trouver des solutions aux problèmes qui se posent à notre pays, sans les scruter sous un angle partisan. Il me tarde de voir ce projet de loi arriver au comité, d'entendre des témoins, et d'examiner la possibilité d'y apporter des améliorations.

Plusieurs des mesures prévues dans le Traité sur le commerce des armes sont déjà en vigueur au Canada. Nous devons veiller à ce qu'il y ait plus de transparence. Cela exige que nous fassions rapport à la Chambre et que nous exerçons un contrôle sur les activités de courtage. Nous devons accomplir plusieurs choses avant de pouvoir adhérer au traité. Je suis ravie de savoir que j'aurai l'occasion de participer à cette discussion en comité.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je tiens à souligner que je partagerai mon temps de parole avec l'honorable député de Yellowhead.

Initiatives ministérielles

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-47, une mesure qui permettrait au Canada d'être signataire du Traité des Nations Unies sur le commerce des armes. Je commencerai en disant que j'ai toujours appuyé les mesures législatives et d'autres efforts visant à établir des normes internationales en vue de prévenir les transferts illicites d'armes partout dans le monde. Je ne m'oppose pas à ce volet du Traité; il est important que nous éradiquions le flux d'armes vers des régimes dangereux et des cellules terroristes.

Toutefois, mes observations porteront essentiellement sur une préoccupation quant à un effet secondaire que pourrait avoir la signature de ce traité sur le commerce des armes, préoccupation que le gouvernement ne prend pas dûment en considération, à savoir les conséquences qu'aura la signature du Traité sur le commerce des armes, que prévoit cette mesure, pour les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, les chasseurs et les tireurs sportifs comme moi.

Tout traité comme celui-ci devrait prévoir des exemptions explicites pour les armes à feu civiles. Il faudrait à tout le moins supprimer les termes vagues et les termes pouvant sous-entendre que les armes à feu appartenant à des civils qui s'en servent à des fins récréatives pourraient être soumises aux mesures du traité. Le Traité sur le commerce des armes devrait reconnaître et admettre la légitimité pour les citoyens responsables de posséder légalement des armes à feu à des fins personnelles et récréatives.

Dans sa forme actuelle, le Traité ne respecte pas ces conditions. De plus, le gouvernement fait la sourde oreille aux préoccupations des propriétaires canadiens d'armes à feu. Le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères illustre bien ce point lorsqu'il ose dire que les chasseurs et les tireurs sportifs ont des préoccupations « bidon ». Il me dit que j'ai des préoccupations « bidon ». Cela montre clairement combien il est déconnecté. Je ne puis m'empêcher de hocher la tête quand j'entends quelque chose comme cela. De toute évidence, il ne représente pas les intérêts de tous les habitants de sa circonscription, car il y a des gens qui aiment pratiquer le tir sportif dans toutes les circonscriptions du pays.

J'appuie certaines des choses que fait l'ONU, mais cela ne m'empêche pas d'avoir de sérieuses inquiétudes. Dans les nouvelles internationales des derniers jours, on entend la première ministre britannique Theresa May dire à l'ONU que l'institution doit entreprendre une réforme et se redresser sous peine de voir ses fonds réduits. Il y a d'autres questions qui soulèvent des préoccupations pour moi et de nombreux autres Canadiens.

Lorsqu'il était au pouvoir, le Parti conservateur a pris le temps d'étudier ce traité et les incidences qu'il aurait sur la communauté des propriétaires d'armes à feu au Canada. Le gouvernement semble considérer cette question comme une formalité. Il suffirait de signer le traité, d'adopter les lois que l'ONU demande d'adopter et tout serait réglé. Ce n'est pas aussi simple. Bien des préoccupations ont été soulevées à l'égard des incidences qu'aurait ce traité, comme je l'ai mentionné.

J'ai eu l'honneur de travailler aux côtés de l'honorable John Baird, qui était ministre des Affaires étrangères lorsque ce traité s'est retrouvé au premier plan dans les débats publics. Le ministre Baird a pris le temps qu'il fallait pour prendre une décision, car il savait à quel point cette question est complexe. Il avait remarqué que le caractère imprécis du langage employé dans le traité pouvait faire en sorte que des registres d'armes à feu soient créés de façon détournée. Il avait demandé que les armes à feu civiles soient explicitement exclues de la portée du traité. Comme cette demande n'avait pas été

acceptée, il a alors été décidé de ne pas signer le traité. La situation est encore la même aujourd'hui.

Je réalise que, lorsque les libéraux ont fait cette promesse, ils étaient dans l'opposition et il était de bon ton pour eux de tenir de tels propos pendant la campagne électorale de 2015. Je réalise aussi qu'ils ne comprenaient pas toute la complexité inhérente à la mise en oeuvre de tels traités, et qu'ils ne la comprennent toujours pas aujourd'hui. Je demande par contre au gouvernement de tenir compte de tous les impacts et de toutes les préoccupations qui lui ont été présentés. Il ne s'agit pas d'arguments fallacieux. Habituellement, le gouvernement n'hésite pas à se perdre en consultations. À preuve, il tient présentement 87 consultations publiques, et ce serait parfait s'il s'agissait de réelles consultations. Je suis heureux que le gouvernement veuille entendre les préoccupations sur divers sujets.

• (1555)

Ma question est la suivante. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'entendre les propriétaires d'armes à feu? Pourquoi ne leur donne-t-il pas au moins une occasion d'exprimer leurs préoccupations relativement à ce traité?

Une des consultations publiques que les libéraux mènent actuellement porte sur les réformes fiscales qu'ils proposent pour les petites entreprises, les agriculteurs et les médecins. Les libéraux ont choisi d'entreprendre ce processus de consultation au beau milieu de l'été, quand un grand nombre de Canadiens étaient partis en vacances et que les agriculteurs étaient occupés à travailler dans leurs champs. C'est ce genre de comportement qui me fait me demander si le gouvernement souhaite vraiment entendre ce que les gens ont à dire, ou s'il organise seulement des consultations pour dire qu'il l'a fait.

Si les libéraux tenaient des consultations publiques sur le Traité sur le commerce des armes, ils apprendraient que les propriétaires d'armes à feu ont un certain nombre de préoccupations très précises. Ils sont notamment préoccupés par l'article 5 du Traité, qui compte plusieurs paragraphes, mais les paragraphes 2 et 4 sont particulièrement préoccupants. Voici ce que dit le paragraphe 2:

2. Chaque État Partie institue et tient à jour un régime de contrôle national, notamment une liste de contrôle national, afin de mettre en oeuvre les dispositions du présent Traité.

Le paragraphe 4 ajoute ensuite:

4. Chaque État Partie communique, en vertu de son droit interne, sa liste de contrôle national au Secrétariat qui la porte à la connaissance des autres États Parties. Les États Parties sont encouragés à rendre publique leur liste de contrôle.

Les propriétaires d'armes à feu, moi y compris, craignent que le libellé flou de ces dispositions entraîne la création d'un registre national ou international, qui comprendrait des armes à feu civiles et qui serait ensuite rendu public. Ils craignent vraiment que le projet de loi engendre une telle situation. Le gouvernement a fait la sourde oreille à ces inquiétudes et n'y a donc pas répondu. Je le répète: le gouvernement ne souhaite vraiment pas consulter ou entendre qui que ce soit.

Initiatives ministérielles

Je suis bien placé pour parler des préoccupations soulevées par des Canadiens à l'égard du projet de loi C-47. Récemment, j'ai coparrainé une pétition électronique. En fait, elle se trouve sur mon pupitre et je vais la déposer à la Chambre demain. Lancée à Prince George, en Colombie-Britannique, la pétition demande au gouvernement de ne pas signer le Traité des Nations unies sur le commerce des armes et de ne pas adopter le projet de loi C-47 dans sa forme actuelle. Dans le cas contraire, les pétitionnaires demandent au gouvernement d'amender le projet de loi C-47 afin d'exclure toute disposition obligeant les importateurs, les détaillants et les particuliers à tenir des registres des armes à feu importées ou exportées ou de tout article figurant à la liste des marchandises de courtoise contrôlée. Les pétitionnaires demandent aussi au gouvernement d'amender le projet de loi afin d'éliminer la sanction imposée à quiconque ne tient pas de registres suffisants, soit, selon le projet de loi, une amende maximale de 250 000 \$ ou un emprisonnement maximal de 12 mois, ou les deux.

Cette pétition a été signée par 4 584 personnes, de toutes les circonscriptions du Canada, y compris des circonscriptions de certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et fort probablement aussi de celles de mes collègues d'en face. Les signataires viennent de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada. Voilà l'ampleur de la pétition. De plus, l'appui est réparti uniformément dans l'ensemble du pays et ne semble pas présenter de préjugés régionaux.

C'est honteux que ce soit moi qui l'apprenne au gouvernement. Il connaîtrait lui-même ces faits s'il avait fait ce qui s'imposait dès le début, c'est-à-dire s'il avait donné aux propriétaires d'armes à feu une véritable occasion d'exprimer leurs préoccupations, s'il avait mené de véritables consultations. Malheureusement, il ne l'a pas fait, comme d'habitude. Les libéraux prononcent de belles paroles, mais ils ne mènent pas vraiment les consultations de façon honnête. Cela semble être la pratique courante du gouvernement lorsqu'il s'agit de traiter avec les propriétaires d'armes à feu du Canada, peu importe l'enjeu.

Étant donné que le gouvernement refuse d'écouter les propriétaires d'armes à feu et les intervenants qui se préoccupent de cette question, j'aurais aimé prendre quelques instants pour lire quelques-uns des commentaires de ces deux groupes. Cependant, puisque je dois conclure, je n'aurai pas l'occasion de lire ces commentaires, qui viennent, entre autres, de l'Association des Sports de Tir du Canada et du président de l'Association canadienne pour les armes à feu.

Sur ce, j'attends avec impatience les questions de mes collègues d'en face. Enfin, j'invite une fois encore le gouvernement à faire ce qui s'impose et à procéder aux consultations.

• (1600)

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue a semblé dire, au début de son discours — et je ne veux pas citer directement ses propos par crainte de les déformer, comme il l'a fait avec les miens plus tôt —, qu'il est d'accord avec l'intention du législateur. La mesure législative permettrait au Canada d'adhérer au Traité sur le commerce des armes et elle empêcherait que le commerce international d'armes classiques contribue à l'instabilité et à des conflits à l'échelle internationale, qui, comme nous le savons, affectent de façon disproportionnée les femmes et les enfants par rapport à beaucoup d'autres groupes vulnérables. Le Traité porte sur l'importation, l'exportation et le courtage international. Mon collègue semble accepter que ce soit une bonne idée et il pourrait l'appuyer.

J'aimerais corriger sa méprise sur ce que le projet de loi ne cible pas. Il ne porte pas sur le contrôle des armes à feu dans le pays. Rien

dans le projet de loi C-47 ne vise le contrôle national de l'utilisation légale et légitime des armes à feu. Ensuite, il ne créerait pas de registre des armes classiques. La consignation de données d'importation et d'exportation des armes au Canada existe depuis les années 1940. Elle était en place sous le gouvernement conservateur. Le projet de loi C-47 conserverait le même système de consignation de données sur les armes classiques que celui qui était utilisé sous le gouvernement conservateur précédent.

Étant donné qu'il approuve ce que le projet de loi ferait et qu'il comprend mieux ce que le projet de loi ne ferait pas, acceptera-t-il maintenant de l'appuyer?

M. Larry Miller: Madame la Présidente, certains députés, comme mon collègue d'en face, choisissent de ne retenir que certains de mes commentaires. S'il avait écouté mon intervention en entier — et il ne l'a pas fait, de toute évidence —, il saurait que je me suis dit contre le transfert d'armes entre pays aux régimes condamnables, mais que j'ai aussi parlé du fait que les propriétaires civils d'armes à feu, comme moi-même et des milliers d'autres au pays, seront touchés. Le député ne veut rien entendre.

Autre preuve qu'il a tort: le projet de loi indique que les informations doivent être conservées pendant six ans.

On ne peut pas choisir certains éléments du projet de loi. Il faut l'améliorer en y apportant des amendements. Je vais l'examiner. Peut-être vais-je être d'accord, mais ce n'est pas certain. Toujours est-il que le gouvernement devrait au moins modifier les dispositions qui dérangent les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, les chasseurs, les tireurs sportifs et les agriculteurs. Le gouvernement devrait améliorer le projet de loi maintenant, alors qu'il en a l'occasion.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Madame la Présidente, connaissant le gros bon sens de mon collègue, j'aimerais lui demander s'il ne croit pas déplorable que son parti ait voté contre une motion qui semblait pleine de bon sens et qui était...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. L'interprétation ne semble pas fonctionner.

Cela semble fonctionner maintenant. L'honorable député de Longueuil—Saint-Hubert a la parole.

[Traduction]

M. Pierre Nantel: Madame la Présidente, comme je connais le bon jugement de mon collègue, j'aimerais qu'il explique pourquoi son parti n'a pas appuyé notre projet de loi qui aurait permis l'exercice d'une certaine surveillance parlementaire sur l'exportation des armes. Connaissant le bon jugement du député, je demande qu'il précise pourquoi son parti n'appuie pas une telle idée.

• (1605)

M. Larry Miller: Premièrement, madame la Présidente, j'ignore de quel projet de loi parle le député. Mon parti appuie les idées pragmatiques, notamment celles qui contribuent véritablement à la sécurité des citoyens. Sans avoir parcouru le projet de loi auquel il fait référence, je ne peux que présumer que nous l'aurions appuyé s'il avait au moins valu le papier sur lequel il était imprimé.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel. Le projet de loi permettrait au Canada d'adhérer officiellement au Traité sur le commerce des armes des Nations unies, appelé également le TCA.

Initiatives ministérielles

Dans un communiqué publié le 13 avril, après le dépôt du projet de loi, le gouvernement a dit ceci: « Le TCA vise à protéger les populations contre les armes. »

Toute la journée, les députés d'en face ont parlé des gens qui souffrent. Cela m'amène à me demander qui le gouvernement cherche à protéger.

Les propriétaires et marchands d'armes à feu respectueux des lois ne représentent pas une menace. D'après mon expérience en tant qu'agent de la GRC, au Canada, la plupart des crimes impliquant une arme sont habituellement commis avec une arme à feu obtenue illégalement ou volée.

L'histoire des armes à feu au Canada est aussi vieille que le pays lui-même. Soyons honnêtes. L'Association de tir Dominion du Canada a été fondée en 1868, et je crois que, de nos jours, il n'y a pas une province au Canada où cette association n'a pas établi une division. Il y a des chasseurs qui doivent utiliser une arme à feu pour nourrir leur famille, comme l'ont fait leurs ancêtres ainsi que les premiers colons au Canada. Il y a des agriculteurs qui doivent utiliser une arme à feu pour protéger leur bétail, comme l'ont fait les premiers colons. Il y a des tireurs sportifs qui ont besoin d'une arme à feu pour participer à des compétitions, comme les joueurs de tennis ont besoin de leur raquette. Il y a des collectionneurs d'armes à feu qui veulent se procurer des armes de la même façon que les philatélistes cherchent à se procurer des timbres.

La communauté canadienne des propriétaires d'arme à feu est vaste et diversifiée. Il s'agit de Canadiens responsables et respectueux des lois. Pourtant, le gouvernement actuel semble penser qu'il doit protéger la population des armes à feu. On tient beaucoup de propos alarmistes aujourd'hui à l'égard de tous ces décès. Quelqu'un a mentionné que 80 femmes ont été violées sous la menace d'une arme à feu et que 2 000 personnes meurent chaque jour en raison des armes à feu. Faisons véritablement le bilan de la situation. Les députés qui tiennent des propos alarmistes ne se rendent pas compte que les armes à feu permettent à bien des Canadiens de gagner leur pain depuis des décennies.

Comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, nous devons examiner le contrôle international des armes à feu et empêcher la circulation des armes à feu illégales, mais, surtout, nous devons être à l'écoute des Canadiens. Or, s'il y a une chose que ne fait pas le gouvernement libéral, c'est être à l'écoute des Canadiens.

Lorsqu'un propriétaire d'armes à feu qui respecte les lois ou une entreprise canadienne achète une arme à l'étranger et souhaite l'importer au Canada, il lui faut la déclarer à l'Agence des services frontaliers du Canada. Une foule de documents sont requis, et tout ce que le présent projet de loi ferait, c'est d'ajouter de la paperasse et des coûts superflus.

On a mentionné à la Chambre à maintes reprises aujourd'hui que le Canada est probablement l'un des chefs de file mondiaux en matière de contrôle des armes à feu. En effet, le Canada se conforme à 26 des 28 normes établies par le TCA. Il est probable que la réglementation du Canada de même que ses normes concernant le contrôle des armes à feu, de la qualité, des exportations et des importations sont bien plus strictes que ne le seront jamais celles fixées dans le Traité.

Le gouvernement conservateur précédent a examiné le Traité sur le commerce des armes des Nations unies à son entrée en vigueur, en décembre 2014. Comme nous l'avons tous entendu, le Traité vise à réglementer le commerce international des armes afin qu'elles ne servent pas à soutenir le terrorisme ou les organisations criminelles internationales. Je ne crois pas que qui que ce soit ici n'appuie pas cet

objectif. Je ne peux pas parler en leur nom, mais je ne pense pas que des agriculteurs du Nord de la Saskatchewan appuient des organisations criminelles internationales quand ils importent une carabine, que ce soit pour chasser, protéger leur bétail ou pratiquer le tir sportif. Le projet de loi va un peu trop loin. C'est pourquoi tant de députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait part de leurs préoccupations. Nous parlons au nom des Canadiens moyens. Ils veulent être entendus, mais les députés ministériels refusent de les écouter. Nous devons donc parler en leur nom.

L'ancien premier ministre Harper a demandé en 2014 que les armes des civils soient exclues de la portée du Traité. Or, les Nations unies ont rejeté cette demande, refusant ainsi de respecter les intérêts des Canadiens.

• (1610)

Qu'avons-nous fait lorsque nous étions au pouvoir? Nous ne l'avons pas signé. Nous avons défendu les intérêts des Canadiens, contrairement à ce fait maintenant le gouvernement libéral. Nous avons refusé de signer le Traité, à l'époque. Pour sa part, le gouvernement libéral est prêt à signer un document qui va à l'encontre des intérêts des propriétaires d'arme à feu et qui n'améliorera aucunement la sécurité des Canadiens. C'est mon opinion. Les députés d'en face sont peut-être d'un autre avis, mais j'aimerais leur rappeler une chose.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, l'a lui-même admis dans un communiqué de presse de juin 2016. Il y disait que le Canada avait déjà satisfait à la plupart de ses obligations. Le Traité a été conçu pour amener les autres pays à respecter des normes aussi élevées que le fait le Canada grâce à son régime de contrôle des exportations. Dans ce cas, pourquoi suivre la voie que proposent les libéraux?

Pendant l'été, je suis allé au champ de tir du club de chasse et pêche d'Edson. Il se trouve dans un coin reculé, à la frontière de ma circonscription, parce qu'il s'agit de l'un des champs de tir les plus longs du Canada. J'y suis allé une fin de semaine où je savais que le groupe Got Your Six y serait aussi. Ce groupe s'était trouvé au champ de tir en même temps que moi l'an dernier. Il est formé de policiers, de militaires, de pompiers et d'intervenants de première ligne, en service ou retraités, ainsi que de civils. C'est un excellent groupe, que les députés ne connaissent peut-être pas. Il organise des compétitions de tir à des fins de bienfaisance; il amasse des fonds et fait de la sensibilisation à propos du trouble de stress post-traumatique.

Le premier tournoi, tenu l'an dernier, a été un franc succès. C'était impressionnant de voir des tireurs civils et militaires atteindre, à plusieurs reprises, une cible située à un mille de là. C'était encore plus fantastique de voir l'esprit de camaraderie qui animait les participants et les participantes, comme une confrérie de tireurs. Ils s'étaient retrouvés au champ de tir non seulement pour le tournoi, mais aussi pour parler du trouble de stress post-traumatique et s'entraider. Voilà l'exemple d'un tout petit groupe parmi les milliers de Canadiens qui pratiquent le tir sportif, chassent ou collectionnent des armes à feu.

Initiatives ministérielles

Le public, cette année, était quatre fois plus nombreux à ce même concours de tir. Hommes et femmes, ils sont venus de tout le Canada, certains pour la compétition et nombre d'entre eux pour l'esprit de camaraderie qu'ils partagent en tant que défenseurs, aujourd'hui ou hier, de notre pays et du monde. Ces gens ne représentent pas une menace, en dépit des armes de tous les genres qui se trouvaient sur place. Ces gens ne sont qu'une poignée parmi les milliers de Canadiens qui aiment se rendre au stand de tir du coin, chasser ou collectionner les armes à feu. Ce projet de loi ne les aiderait en rien; plus exactement, il ne ferait que leur compliquer les choses.

Nous devons nous demander, avant de dépenser une fortune en fonds publics pour restreindre davantage de droits et de libertés, s'il est vraiment pressant pour le Canada d'adhérer au Traité sur le commerce des armes des Nations unies. La réponse est non.

D'après mon expérience, ce traité pénalise indûment les propriétaires et les vendeurs d'armes à feu respectueux des lois. Le Canada respecte déjà la grande majorité des obligations prévues dans le traité. Nous sommes un pays sûr et respectueux des lois, alors pourquoi ce changement inutile? Pourquoi imposons-nous cette mesure législative punitive à des propriétaires d'armes à feu responsables si le Canada respecte déjà la grande majorité de ses obligations?

Je peux soutenir l'objectif général du traité qui vise à empêcher les transferts illégaux d'armes à feu qui alimentent les conflits, encouragent le terrorisme et aident le crime organisé. Cependant, je déplore que les libéraux n'aient pas consulté de propriétaires légitimes d'armes à feu. Ce n'est pas très surprenant, ou peut-être que ce l'est quand on pense au nombre de consultations qu'ils ont organisées sur presque tout, selon ce qu'ils prétendent. Parce qu'ils n'ont pas mené de consultations dans ce cas-ci, ils vont de l'avant avec un traité sur les armes qui ne tient pas compte du commerce légitime des armes à feu et de leur utilisation dans le cadre de la chasse et du tir sportif dans notre pays.

Une déclaration du secrétaire parlementaire dans ses observations liminaires sur le projet de loi m'a alarmé. Il a dit que nous devons montrer l'exemple, ce que notre pays fait. Ses autres commentaires sur d'autres mesures législatives encore plus musclées à venir me font peur.

• (1615)

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention de mon collègue. Pourtant, je tente toujours de comprendre sa position par rapport au vote sur le projet de loi. Il a passé 15 secondes à dire qu'il appuyait l'objectif du projet de loi C-47 et 9,5 minutes à parler d'un enjeu qui n'en est pas un aujourd'hui, même si nous nous en soucions grandement et que nous sommes pour, c'est-à-dire l'usage légitime des armes à feu par les chasseurs, les pêcheurs et les tireurs sportifs.

Cette question ne se pose pas dans le projet de loi. Les fortes opinions de mon collègue à ce sujet m'intéressent. Je les respecte. Toutefois, je voudrais savoir s'il votera pour ou contre le projet de loi, sachant que nous serions les derniers du G7 à nous joindre à nos partenaires de l'OTAN et à nos alliés dans la ratification de ce traité.

S'il vote contre, comment expliquera-t-il cela aux Canadiens? J'aimerais connaître sa réponse.

M. Jim Eglinski: Madame la Présidente, je suis tout à fait disposé à répondre à mon collègue. Ma réponse est non. Ce n'est pas parce que je ne crois pas que nous devrions en faire partie. C'est plutôt parce que le gouvernement libéral n'a pas consulté les honnêtes propriétaires d'arme à feu. Il fait passer le projet de loi à toute vapeur

et il l'impose aux Canadiens sans consultation adéquate. Je ne peux pas accepter cela. Je défendrai les honnêtes propriétaires d'arme à feu de ma circonscription et du Canada entier qui sont des citoyens respectueux de la loi.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NDP): Madame la Présidente, le député croit-il lui aussi que nous devrions réduire nos échanges commerciaux avec les pays qui violent les droits de la personne?

M. Jim Eglinski: Madame la Présidente, je suis d'avis que le Canada s'est doté de règles très strictes pour régir la négociation d'accords commerciaux avec les autres pays. Nous avons toujours fait preuve de rigueur dans nos relations commerciales internationales, et c'est ce que nous continuerons de faire.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, je connais très bien le groupe Got Your 6. Je suis ravi d'entendre parler de tout le bien qu'il fait aux anciens combattants et aux premiers répondants. Comme le député a lui-même déjà fait partie de la GRC — et il en est très fier —, il sait de quoi je parle.

Voici ce qui pose problème. Je dois tout d'abord dire que le ministre des Transports a été plus élégant que le secrétaire parlementaire, le député de Fredericton, qui a dit aux députés qui osaient poser des questions qu'ils s'appuyaient sur des arguments bidon. Or, les deux députés sont dans l'erreur. Les États-Unis ne mettront pas ce traité en oeuvre dans son intégralité.

Par conséquent, l'affirmation du ministre était erronée, mais ce qui est bien pis, c'est que le Traité rejette ou ignore bel et bien les propriétaires d'arme à feu qui respectent la loi. Les députés d'en face disent tous que nous fabulons. Le secrétaire parlementaire a même qualifié de bidon les arguments de ceux qui ont osé poser la question. Or, à elle seule, cette exclusion permet de croire que les données en question pourraient être recueillies auprès des propriétaires, de leurs agents de courtage ou même des deux.

Même si je sais qu'elles ne cadrent pas avec les notes préparées d'avance que les libéraux nous ressassent aujourd'hui, ces questions méritent d'être posées. Dans la mesure où les propriétaires respectueux de la loi n'ont pas été consultés, le député pourrait-il expliquer à la Chambre en quoi l'emploi de qualificatifs comme « bidon » et « pseudo-arguments » permet de répondre aux questions des Canadiens des régions rurales? Après tout, n'oublions pas que ce genre d'attitude de la part du gouvernement sème la division, sans parler du ressentiment envers le registre des armes à feu des libéraux, qui refait alors surface.

• (1620)

M. Jim Eglinski: Madame la Présidente, j'étais présent au concours de tir Got Your Six, en compagnie de 200 à 300 personnes ayant risqué leur vie pour protéger les autres dans le monde, y compris des Canadiens. Le député est-il en train de dire que les craintes qu'ont ces personnes relativement à leur activité de loisir et à ce projet de loi sont des craintes bidon? Ce sont des Canadiens respectueux des lois, et c'est pourquoi je les défends actuellement. Nous devrions respecter leur point de vue et nous montrer solidaires d'eux.

L'hon. Deepak Obhrai (Calgary Forest Lawn, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi actuel, qui a été présenté par le gouvernement libéral. Lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, j'ai souvent parlé de ce projet de loi au nom du gouvernement. Aujourd'hui, je préciserai les raisons pour lesquelles on s'oppose à ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Manifestement, ce projet de loi est le résultat d'une promesse électorale que le Parti libéral a faite sans réfléchir. Nous savons, à la vue des promesses non tenues des libéraux, comme celle de réformer le système électoral, qu'ils se sont opposés systématiquement à tout ce que faisait le gouvernement conservateur, même si ses choix étaient légitimes. Ils n'avaient qu'un seul but: ne pas faire la même chose que le gouvernement conservateur. C'est la raison pour laquelle, à maintes reprises, ils ont dû renier leurs promesses électorales.

Pour revenir au projet de loi, pendant les années où je faisais partie du gouvernement, de nombreuses questions ont été soulevées quant à savoir pourquoi on ne signerait pas le Traité sur le commerce des armes. J'ai les notes du ministère, le même que je représentais au Parlement à l'époque. Selon ces notes, le projet de loi devait accroître la transparence et la reddition de comptes au Canada au moyen de mesures de contrôle des exportations et il devait permettre l'adhésion au Traité sur le commerce des armes, qui est l'enjeu majeur.

Nous parlons en ce moment d'adhérer au Traité sur le commerce des armes. Ce traité compte déjà des dispositions. Pour ce qui est de savoir si c'est la bonne chose à faire, bien sûr que ce l'est. Il n'y a aucun doute que le Traité sur le commerce des armes vise à réduire la violence liée aux armes partout dans le monde.

J'ai voyagé partout dans le monde en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et je me suis rendu dans des zones de conflit. J'ai d'ailleurs rencontré, au Burundi, un enfant soldat qui portait une arme semi-automatique. Ce que je veux dire, c'est que la plupart des gens impliqués dans les conflits obtiennent des armes par le biais du commerce illégal, qui est en plein essor partout dans le monde.

Où les membres du groupe État islamique trouvent-ils autant d'armes pour combattre? Ils ont pris les armes abandonnées par l'armée. Néanmoins, il y a un vaste commerce des armes dans les régions où les conflits se poursuivent. En Afrique, où je me suis rendu à maintes reprises, les conflits se poursuivent. Ils se poursuivent au Rwanda et au Congo. Ils se poursuivent au Burundi. Les conflits se poursuivent indéfiniment parce que le commerce illégal des armes est vigoureux et que les gens peuvent se procurer des armes.

Il faut donc se demander si le Traité sur le commerce des armes permet de prévenir le trafic d'armes. C'est ce que vise le projet de loi, mais comme le Canada a déjà pris de nombreuses mesures, il dispose de mécanismes de contrôle qui équivalent aux modalités du Traité sur le commerce des armes ou les dépassent même parfois. Certains mécanismes de contrôle des exportations encadrent déjà le commerce des armes. D'aucuns se demandent si nous devrions vendre des armes aux pays qui violent les droits de la personne ou entretenir des relations commerciales avec eux. Le commerce devrait nous donner le pouvoir de les inciter à respecter davantage ces droits, mais nous pouvons toujours décider à qui nous acceptons de vendre des armes.

Je rappelle que la question qui nous occupe est le trafic d'armes. Les plus grands exportateurs d'armes du monde ne signeront pas ce traité. S'ils ne le signent pas, quel effet aura-t-il? Nous retrouverons-nous avec un autre traité sans effet de l'ONU parce que les principaux acteurs ne l'auront pas signé? Chaque fois que le Canada signe un traité international, il faut se demander quels en seront les effets sur les Canadiens eux-mêmes.

•(1625)

Mes collègues l'ont déjà exprimé de manière très éloquente. Pendant que le secrétaire parlementaire, les néo-démocrates et les

libéraux nous demandaient tous de signer le Traité, personne ne parlait des conséquences sur la scène nationale.

Nous avons déjà indiqué que pour le Canada, le Traité pourrait avoir des répercussions négatives sur les tireurs sportifs. En sachant cela, n'y aurait-il pas une autre façon de voir les choses? Premièrement, le Traité est-il efficace? Parce que, comme je l'ai souligné, la Russie et les États-Unis n'ont pas l'intention de le signer. Deuxièmement, entraînera-t-il des effets négatifs au Canada? Oui, ce sera le cas, comme cela a déjà été expliqué.

Par conséquent, pourquoi signer un traité qui n'a aucune valeur pour nous? Est-ce parce que les néo-démocrates et les libéraux veulent bien paraître et bien se sentir, comme par une belle journée ensoleillée? D'ailleurs, nous avons déjà ce qu'il nous faut.

L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas signé le Traité alors que nous étions au pouvoir est qu'il ne permettait pas d'atteindre les principaux objectifs. Nous avons déjà la plupart des éléments qui y sont énoncés, et même plus. Cependant, personne n'a parlé du fait que le Traité empiète sur les lois des pays signataires. Lorsque nous en avons parlé aux Nations unies, l'organisation n'a rien voulu changer. Peut-être est-ce parce que, ailleurs dans le monde, il n'y a pas autant de chasse sportive qu'ici, ou quelque chose de ce genre. Le fait est que lorsque nous envisageons de signer le Traité, il faut penser à nos lois et aux conséquences du Traité sur les lois nationales. Cela a été exprimé très clairement.

Nous voyons tout de suite que la signature du Traité se résume en trois points. Numéro un: c'était une promesse électorale et aucun examen approfondi n'a été mené. Numéro deux: le Traité aurait des conséquences sur les marchés intérieurs. Numéro trois: ce ne serait pas très efficace, en raison des autres exportateurs d'armes qui ne signeront pas le Traité.

Nous l'avons dit, le gouvernement l'a dit, et je sais que mes collègues d'en face en conviendront aussi: c'est nous qui devons décider à qui nous allons vendre ces produits. Allons-nous les vendre au pays x, y ou z? C'est à nous d'en décider, et nous avons de solides contrôles et de vigoureux débats sur les pays que nous devrions avoir ou pas comme clients.

L'un des aspects de ce traité est qu'il retire ces contrôles. En vertu de ce traité, le ministère de la Défense nationale perdrait ses pouvoirs de contrôle et de décision. Pourquoi renoncer à nos pouvoirs, à notre souveraineté, pour un traité qui n'est pas très solide? S'il l'était, nous pourrions envisager de le signer. Si les Nations unies s'étaient dites prêtes à tenir compte des préoccupations du Canada, nous l'aurions signé lorsque nous étions au pouvoir.

Je signalerai simplement qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Canada de signer le Traité. Nous pouvons, si le gouvernement le veut, prendre les clauses que contient le projet de loi afin de renforcer les contrôles nationaux et les contrôles à l'exportation dont nous disposons. Ce n'est pas comme si nous ne les avions pas. Nous les avons déjà. En conséquence, ce projet de loi et toute cette démarche ne feront rien pour stopper le flux des armes ou leur commerce dans le monde. Les conflits se poursuivent et nous devons nous occuper des enjeux importants.

Initiatives ministérielles

● (1630)

Des conflits sont en cours partout dans le monde. Il y a des conflits en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe armé État islamique constitue un danger. Tous ces conflits sont alimentés par le commerce illégal des armes. Nous avons vu le film sur les diamants de la guerre. Le processus de Kimberley était une façon d'empêcher le commerce des diamants de la guerre, lequel alimentait le commerce illégal des armes. Nous avons appuyé ce processus. Il s'agissait d'une mesure positive, prise à l'échelle internationale pour mettre un terme au trafic des armes. Nous devons prendre des initiatives de ce genre.

Il est extrêmement important de déterminer les facteurs à l'origine de la prospérité du commerce illégal des armes. C'est dans ce domaine que nous pouvons concentrer nos efforts. Il est inutile de nous dire quoi faire, puisque nous le savons déjà. Nous avons déjà un bilan en la matière. Comme nous disposons de bonnes mesures de contrôle, il est inutile de faire des choses qui ne seront pas efficaces. En effet, le Traité n'a malheureusement pas assez de mordant.

Nous pouvons poursuivre dans la même voie. Nous pouvons retourner aux Nations unies et suggérer d'examiner de nouveau toute la situation. Toutefois, cette fois-ci, nous n'appuierons pas le processus, car nous ne pensons pas qu'il soit dans l'intérêt du Canada de signer le Traité sur le commerce des armes.

Sur la scène internationale, la prolifération des armes et une source de préoccupation majeure. Le cas de la Corée du Nord, qui lance actuellement des missiles balistiques au-dessus du Japon et qui refuse de signer ce traité, suscite des inquiétudes. Qu'il s'agisse d'armes nucléaires ou d'armes légères, la prolifération des armes s'accroît partout dans le monde. Nous devrions tous faire le tour et demander ce qui doit être fait pour parer à ce problème.

La dictature au Cambodge, durant laquelle des milliers de personnes ont perdu la vie, a aussi mené après sa chute, sans compter les guerres qui sévissent, à la dispersion d'un nombre catastrophique d'armes partout dans le monde. Les Nations unies se doivent de faire un meilleur travail et de voir si elles peuvent récupérer ces armes et les retirer des endroits où elles se sont retrouvées. J'ai visité le Cambodge et j'ai également vu comment des gens se font mutiler par des mines au Mozambique. Nous avons un programme de déminage dans le cadre duquel nous faisons sauter les mines. J'ai même eu l'occasion d'en faire sauter une au Cambodge.

Les dangers posés par les conflits et les armes déployées sont une source de préoccupation, et nous devons continuer de prendre des mesures pour régler ces problèmes. Nous nous rappelons tous que, après la chute de l'URSS, nous sommes allés récupérer les armes nucléaires qui s'y trouvaient afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent pas sur le marché. La question est de savoir comment cibler la source de ce qui alimente toutes ces guerres partout dans le monde pour remédier à la situation.

Bien sûr, une question persiste, celle de ce qui peut être fait relativement aux États voyous qui refusent de tenir compte des traités et de les respecter. La Corée du Nord en est le meilleur exemple. Elle ne respecte aucun traité et elle crée actuellement une situation très dangereuse.

Ayant moi-même été en Corée du Sud et en Corée du Nord, de même que dans la zone démilitarisée, je peux dire que nous avons là une situation très dangereuse. J'ai parlé à des Sud-Coréens. Ils vivent sous une menace constante sachant que tout peut arriver. Nous pouvons faire de très grandes déclarations, mais l'expérience des gens qui vivent avec cette menace est très différente, et ils comptent

sur des pays comme le nôtre pour trouver des moyens de désamorcer la situation. Le Canada est dans une position particulière dans le monde du fait de ses diplomates et de tout le reste. Il a une bonne réputation et il peut proposer ses bons offices.

● (1635)

Il est toutefois absolument crucial de ne pas utiliser ces bons offices pour aller signer un document qui n'a pas d'utilité. Nous devrions plutôt nous efforcer de retirer des armes de la circulation afin d'en limiter le commerce illicite et d'ainsi réduire le nombre de conflits. Prenons un exemple: comment les pirates somaliens font-ils pour mettre la main sur des armes? D'où proviennent ces armes? Comment tous ces gens font-ils pour se procurer des armes? Il n'y a aucune usine de fabrication d'armes en Somalie. Comment le groupe al-Chabaab arrive-t-il à se trouver des armes? Ce sont là des questions dont on doit parler. Il faut découvrir comment et pourquoi ces groupes terroristes ont facilement accès à des armes. Or, voilà que nous arrive ce traité, qui a pour objectif de mettre un terme à tout cela. Eh bien, ce traité ne changera rien à la situation.

Au pays, le Canada dispose de mesures de contrôle solides sur l'industrie des armes. Les Canadiens ont de quoi être fiers. Grâce à ces mesures de contrôle, les armes canadiennes ne sont pas utilisées à l'étranger et ne servent pas dans les nombreux conflits qui font rage à l'heure actuelle. Advenant que l'on apprenne que ce n'est pas le cas, nous pouvons adopter des mesures correctives.

En effet, il suffit d'examiner l'ensemble de la situation et de nous demander ce que nous pouvons faire pour réduire les tensions et mettre un terme aux guerres partout dans le monde. Voilà l'objectif du gouvernement, ainsi que du NPD et des Nations unies. C'est ce que nous voulons accomplir, et nous pouvons atteindre cet objectif si nous travaillons en collaboration. Cependant, lorsque des gens disent que nous voulons signer un traité qui est entièrement inefficace et qui intervient dans nos lois nationales, cela rend les Canadiens mal à l'aise. Nous avons déjà des mesures de contrôle rigoureuses en place afin d'éviter d'alimenter des guerres partout dans le monde avec nos armes. Les Canadiens ont de quoi en être fiers.

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): Madame la Présidente, le député a parlé avec beaucoup d'éloquence de l'inefficacité de ce traité. Pourtant, ses collègues suggèrent que le Traité accomplira des choses qui ne sont même pas mentionnées dans son libellé. Je suis un peu confus.

J'aimerais souligner que le gouvernement du Canada exige la tenue de dossiers sur l'exportation et l'importation d'armes depuis 1942 afin de garantir le respect de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Ce projet de loi n'apporterait aucun changement au type ou à la nature des renseignements que doivent actuellement fournir les personnes qui veulent importer ou exporter des armes. Le système qui était en place sous le Parti conservateur ne changera pas. Ils en étaient satisfaits du système à l'époque.

Je suis curieux. Qu'est-ce qui a changé pour le député? Pourquoi ne l'aime-t-il plus?

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, c'est on ne peut plus simple. Dès le début, j'ai indiqué que le projet comporte deux objectifs. Le premier consiste à accroître la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne les mesures de contrôle des exportations, qui sont très rigoureuses. Le député vient de souligner que ces mesures sont en place depuis 1942. Rien ne changera à ce chapitre.

Initiatives ministérielles

Pourquoi alors agir ainsi, puisque, comme vous l'avez vous-même mentionné, les mesures de contrôle sont déjà en place? Nous parlons du Traité sur le commerce des armes. Ce n'est pas que, parce que quelqu'un dit...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle au député qu'il doit adresser ses questions et ses commentaires à la présidence et non aux députés.

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, après 20 ans à la Chambre, je devrais le savoir et respecter la règle. Je suis désolé.

Il est question du Traité sur le commerce des armes. Le projet de loi porte sur ce traité, et non sur les mesures de contrôle. Le député a souligné, à juste titre, que nous disposons de contrôles rigoureux au pays.

• (1640)

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de Calgary Forest Lawn de son discours riche en information et en points de vue.

Il me pardonnera de lui poser une question qu'il a peut-être déjà soulevée, mais j'aimerais savoir quelle est sa réaction au fait que les camions fabriqués au Canada sont vendus à l'Arabie saoudite et sont utilisés contre la population. J'aimerais simplement connaître son point de vue là-dessus.

[Traduction]

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, le Canada jouit d'une relation solide avec l'Arabie saoudite sur les plans politique et commercial. J'ai visité ce pays à de nombreuses reprises. S'il existe des preuves crédibles de cela, il est possible, grâce à nos liens avec l'Arabie saoudite, de dire aux Saoudiens que c'est inadmissible et que les véhicules canadiens ne peuvent pas servir à réprimer les droits de la personne. Il ne fait aucun doute que dans le cadre du régime canadien de contrôle — et c'est même son objectif principal — il est possible de leur dire que si c'est ce qu'ils font, ils ont mal agi.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, je continue à me concentrer sur le fait que le gouvernement, dans son approche à l'égard du débat à ce sujet, laisse entendre que tout Canadien qui aurait une question sur la portée de ce traité et sur son application présente en quelque sorte des arguments spécieux. Nous avons entendu de nombreux députés mentionner des passages précis du projet de loi qui se rapportent au Traité et qui les préoccupent. Nous avons entendu que l'exclusion expresse des honnêtes propriétaires d'armes à feu, chasseurs, tireurs d'élite compétitifs et ainsi de suite avait été rejetée tout au long du processus.

En ce qui concerne l'interprétation des lois, s'il y a un silence ou une incertitude, il arrive parfois qu'on la fasse pencher en faveur de l'objectif du traité ou de la mesure législative en cause. Donc, ici, le silence suscite une véritable question. Le député pourrait-il dire, en tant que doyen de notre caucus, en quoi l'idée de ne pas avoir écouté les préoccupations légitimes des Canadiens, au milieu des années 1990, à l'époque où un autre gouvernement libéral a introduit le registre des armes d'épaule, a donné l'impression aux gens qu'ils faisaient partie du problème parce que leurs questions et leurs préoccupations n'étaient même pas considérées comme valides?

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Durham de son nouveau poste de porte-parole en matière d'affaires étrangères. Je suis certain qu'il fera de l'excellent travail pour demander des comptes au gouvernement.

Pour répondre à sa question — et, évidemment, en tant que doyen du caucus, je m'y connais —, les députés de l'autre côté ne font que

présenter des points de discussion qu'ils ont reçus pour justifier tout cela. On ne leur a pas dit ce qui va et ce qui ne va pas. Ils se sont simplement fait dire d'aller de l'avant avec ce projet de loi.

C'est à nous, en tant qu'opposition, de dire ce qui ne va pas dans ce qu'ils font et dans ce qu'ils ont fait. Donc, naturellement, nous ne nous attendons pas à ce qu'ils nous donnent une réponse, mais à ce qu'ils s'en tiennent à leurs points de discussion. Comme nous le savons tous, tous mes collègues ont pris la parole pour dire haut et fort pourquoi nous ne voulons pas signer ce traité.

Pour répondre à la question de mon collègue, ils s'en tiennent à leurs notes.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le député d'en face ressasse continuellement une affaire des années 1990, sachant très bien que la présente mesure législative n'a absolument rien à voir avec le registre des armes à feu. Les députés d'en face le savent. C'est la réalité. Puis, ils tentent de dire que le gouvernement n'écoute pas les Canadiens. Aucun gouvernement dans l'histoire récente n'a autant été à l'écoute des Canadiens que le présent gouvernement.

Je pose la question aux députés d'en face: sous le gouvernement Harper, combien d'assemblées, de programmes de communication et de consultations ont été faites en 10 ans? Ils pourraient les compter sur les doigts d'une main.

Les conservateurs doivent se calmer et ne pas trop s'emballer. Cela n'a rien à voir avec le registre des armes à feu. Je suis désolé de les décevoir, mais c'est la réalité.

Le député a voyagé partout dans le monde. Ne croit-il pas, comme les libéraux, que le Canada a un rôle de leader à jouer dans le monde? Nous parlons ici d'un traité sur les armes, le premier en son genre, qui pourra avoir des répercussions positives profondes et rendre le monde meilleur et plus sûr. Les conservateurs feraient bien d'appuyer la mesure législative, comme tous les autres pays du G7 et de l'OTAN, tous...

• (1645)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, j'aime profondément écouter mon collègue chaque fois qu'il prend la parole. Il avait l'habitude de nous servir le même discours lorsqu'il était dans l'opposition en parlant de la même façon qu'il le fait maintenant. Depuis qu'il est en face, rien n'a changé. C'est le même vieux discours. Tout ce qui lui importe, c'est qu'il y ait eu une consultation. Il devrait vraiment se demander pourquoi il n'a pas donné suite à la réforme électorale. Pourquoi n'y a-t-il pas donné suite? Que fait-il en ce moment avec l'impôt des petites entreprises? Quelle information transmet-il et quelles consultations mène-t-il? Tantôt, les libéraux affirment qu'ils mènent des consultations, tantôt on entend le premier ministre déclarer qu'il ne modifiera pas le projet de loi. En quoi est-ce une consultation? Tout cela nous indique qu'il faut respirer profondément.

Initiatives ministérielles

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai été stupéfaite et consternée d'entendre mes collègues sur les banquettes conservatrices affirmer que quiconque a lu le projet de loi en faisant preuve d'ouverture, comme je l'ai fait, mais qui n'y voit absolument rien pouvant avoir une incidence sur les ventes nationales d'armes à feu est en quelque sorte aveuglé par ses réponses toutes faites. En tant que députée de l'opposition, je tiens à ce que beaucoup d'éléments soient modifiés dans le projet de loi C-47, notamment les échappatoires qui permettraient la vente d'armes par le truchement des États-Unis.

Il s'agit du Traité sur le commerce des armes. Les termes du Traité concernent directement le commerce illicite des armes et les exportations mondiales d'armes. Le message que les conservateurs martèlent afin de susciter la peur chez les propriétaires légitimes d'armes à feu a autant de sens que le fait de se plaindre que, lors des négociations concernant les pluies acides, le gouvernement de l'époque n'a jamais consulté les fabricants de parapluies.

L'hon. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, lorsque j'étais de l'autre côté de la Chambre, la députée a posé la même question, et j'y ai déjà répondu.

Il ne s'agit pas de réponses toutes faites. Nous avons signalé et continuons de signaler ce qui ne va pas avec le Traité sur le commerce des armes. C'est un problème que nous avons bien soulevé ici: il aurait des répercussions au Canada sur le plan national. Que la députée soit d'accord ou non, là n'est pas la question.

Elle ne le voit peut-être pas, mais d'autres l'ont vu, comme mon collègue qui allait lire toutes les lettres qu'il a reçues de propriétaires d'armes, exprimant ce qui cloche avec le projet de loi. La députée devrait peut-être s'informer de cette manière pour avoir une vue d'ensemble de la manière dont les choses se passent.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Saanich—Gulf Islands, L'environnement; l'honorable députée de Nanaimo—Ladysmith, La condition féminine; l'honorable député de Kootenay—Columbia, La sécurité publique.

Nous reprenons le débat. L'honorable député de Perth—Wellington a la parole.

[Traduction]

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à la Chambre au sujet du projet de loi C-47. Avant toute chose, je tiens à remercier le député de Calgary Forest Lawn pour ses observations éclairées. C'est le doyen de notre caucus, comme il l'a souligné. Il a été élu pour la première fois à la Chambre le 2 octobre 1997, quand j'étais en 7^e année. Je crois qu'il détient un record, celui d'avoir été secrétaire parlementaire aux affaires étrangères plus longtemps que qui que ce soit. C'est toujours un plaisir de prendre la parole après lui.

Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue et ami de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles. J'ai aussi hâte d'entendre ce qu'il a à dire au sujet de l'enjeu important dont nous discutons.

Je trouve intéressant que nous débattions du projet de loi C-47 aujourd'hui, donc cinq mois après son dépôt à la Chambre le 13 avril 2017. Il est vrai que la Chambre a fait relâche pendant l'été.

Comme bon nombre de députés, j'ai profité de l'été pour parcourir ma circonscription, tenir des tables rondes, parler à mes concitoyens, organiser des rencontres d'intervenants et aller voir les gens chez eux

pour parler des enjeux qui les touchent directement. Certains m'ont parlé du traité. Une poignée de gens étaient pour, et quelques dizaines étaient contre. C'est la joie de la démocratie: des positions opposées et des gens de chaque côté.

Je trouve curieux que nous débattions de ce projet de loi aujourd'hui alors que l'opposition n'a pas encore eu une seule journée de l'opposition. On nous a également dit qu'il n'y en aurait pas la semaine prochaine non plus. Nous voilà donc en train de débattre du programme du gouvernement alors que nous n'avons pas eu l'occasion de présenter de motion à l'occasion des jours désignés auxquels nous avons droit en tant qu'opposition officielle. Le gouvernement tente-t-il simplement d'éviter d'avoir à rendre des comptes sur des enjeux importants qu'il fuit en toute connaissance de cause? Les changements aux règles fiscales en sont un exemple.

Partout où je suis allé dans ma circonscription cet été, j'ai parlé à des gens de ces modifications fiscales. J'ai parlé à des agriculteurs qui voulaient léguer leur exploitation agricole à leurs enfants et qui ne pourront peut-être pas le faire en raison des modifications fiscales. J'ai parlé à des propriétaires de petite entreprise qui voudraient peut-être embaucher une ou deux personnes de plus, mais qui ne peuvent le faire en raison de l'incertitude existante. Les médecins de famille sont préoccupés, car ces changements pourraient avoir des conséquences sur leurs patients. Ce sont des gens de ma circonscription qui me disent tout cela, mais nous voilà ici en train de débattre du projet de loi C-47.

On discute du traité et de sa mise en oeuvre aujourd'hui. C'est étonnant puisque les mécanismes qui sont en place aujourd'hui et les règles qui existent depuis des décennies au Canada atteignent déjà l'objectif que le gouvernement dit vouloir atteindre en adoptant le projet de loi C-47.

À preuve, depuis les années 1940, le gouvernement a, grâce à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, le pouvoir d'exclure et de prévenir la vente et l'exportation de marchandises, dont celles qui font l'objet du présent projet de loi. Il suffit de jeter un coup d'oeil à la liste des marchandises d'exportation contrôlée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour constater que ce que le gouvernement tente d'accomplir au moyen du présent projet de loi est en grande partie déjà en place: groupe 1, double usage; groupe 2, matériel de guerre; groupe 3, non-prolifération nucléaire; groupe 4, double usage dans le secteur nucléaire.

Une fois de plus, le gouvernement pose un geste symbolique dans un domaine où les problèmes sont déjà réglés au moyen des mécanismes existants que les gouvernements précédents, toutes affiliations confondues, ont mis en place au fil des ans. Il est malheureux qu'il tente de modifier un système sans y apporter d'améliorations sensibles et, bien franchement, ce n'est pas une bonne utilisation du temps de la Chambre alors qu'il y a tant d'autres choses dont les parlementaires pourraient débattre au nom des citoyens de leur circonscription.

La collecte de données ou de renseignements est également redondante. Les régimes en place au Canada prévoient déjà la collecte, par l'Agence des services frontaliers du Canada et Statistique Canada, de renseignements sur les marchandises exportées, ainsi que leur communication aux organismes canadiens appropriés. Or, le gouvernement présente aujourd'hui un projet de loi visant la collecte de renseignements déjà recueillis.

Initiatives ministérielles

• (1650)

Autre fait intéressant, ce n'est pas le seul outil dont le gouvernement dispose. Le gouvernement peut restreindre de bien des façons la vente de marchandises à des entités étrangères. Par exemple, il y a la liste des pays visés par le contrôle. À l'heure actuelle, la Corée du Nord est le seul pays inscrit sur la liste du Canada, mais le gouvernement peut très bien y inclure n'importe quel pays si des raisons suffisantes l'amène à interdire toute exportation vers le pays en question. Je pense que personne à la Chambre ne serait contre l'idée d'inscrire la Corée du Nord sur cette liste. Je crois même que c'est judicieux et que tous les Canadiens seraient d'accord.

Si le gouvernement a des craintes à propos d'une autre entité, comme ce fut le cas notamment pour le Myanmar et le Bélarus, qui ont tous deux figuré sur cette liste, le gouvernement pourrait signaler ces craintes en inscrivant un pays en particulier sur la liste des pays visés par le contrôle afin d'interdire toutes les exportations vers ce pays. C'est particulièrement important lorsqu'il y a des régimes qui peuvent utiliser n'importe quel produit contre les citoyens de leur propre pays ou contre d'autres personnes dans la région, ce à quoi nous opposerions vivement.

Bien que je trouve intéressant de discuter des mesures en place et de leur efficacité, j'aime voir ce qu'en disent d'autres personnes. Voici les propos d'un fonctionnaire cité dans un article du *Globe and Mail* publié en juin 2016, qui juge suffisantes les restrictions existantes sur l'exportation des armes:

« Le Canada exerce déjà des contrôles à l'exportation parmi les plus stricts dans le monde. Nous respectons donc déjà nos obligations découlant du Traité sur le commerce des armes », a déclaré le haut fonctionnaire durant une séance d'information.

« À vrai dire, ce traité a été élaboré pour que d'autres pays, dont beaucoup n'ont pas de régime de contrôle des exportations, adhèrent aux normes élevées qu'appliquent déjà le Canada et ses alliés aux vues similaires dans de solides régimes de contrôle des exportations. »

Cela m'amène à un autre point que je souhaite aborder, c'est-à-dire les pays qui ne font pas partie du traité, soit la Russie, la Chine, l'Inde et les États-Unis — les États-Unis l'ont signé, mais pas encore ratifié. Certes, la Chambre n'est pas en position de décider s'ils le feront ou non, mais, assurément, il y a lieu de se poser la question, étant donné la situation.

Cela ne veut pas dire que le Canada ne devrait pas intervenir sur la scène internationale. Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan à l'échelle internationale. Au cours de ses 10 années au pouvoir, le gouvernement précédent a montré la voie à suivre à d'autres pays dans de nombreux domaines.

Toutefois, je m'interroge sur la décision d'adhérer à ce traité et d'adopter une mesure législative pour le ratifier, alors que les principaux acteurs ne l'ont pas encore signé ou ratifié. Je crois que vous conviendrez, monsieur le Président, qu'agir ainsi crée plus de problèmes qu'il n'en règle.

Tandis que je préparais mon intervention d'aujourd'hui, je suis tombé sur le communiqué de presse publié par Affaires mondiales Canada le 13 avril 2017, le jour où le projet de loi a été déposé. On peut y lire ceci:

En vue de mettre en œuvre les modifications nécessaires, le Canada a annoncé en mars 2017 un investissement de 13 millions de dollars qui permettra de renforcer davantage son régime de contrôles à l'exportation.

Il est vrai que j'étais assez jeune en 1995, mais je me rappelle qu'un autre gouvernement libéral avait promis que le registre des armes d'épaule allait coûter 2 millions de dollars. Or, au fil des ans,

le Bureau du vérificateur général a découvert que son coût s'élevait plutôt à plus de 1 milliard de dollars.

Je trouve intéressant que le gouvernement prévoie un coût de 13 millions de dollars, mais qu'il n'ait pas présenté de plan cohérent pour expliquer comment cet argent sera dépensé et pour préciser, si cette somme s'épuise assez rapidement, d'où viennent les dépassements de coût.

J'ai entendu des députés d'en face aller jusqu'à dire que les revendications ou les préoccupations des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois ne sont pas sincères. Ils abaissent réellement le ton et le niveau du débat à la Chambre en mettant en doute la sincérité des préoccupations des propriétaires d'armes à feu légitimes et respectueux de la loi.

• (1655)

Je suis très fier de ma famille. Mon regretté grand-père est venu au Canada en 1952. En 1974, il a aidé à fonder le club de tir suisse situé près de Mitchell, ma ville natale. Enfant, j'étais fier de pouvoir me joindre à lui et à mon père au champ de tir pour en apprendre davantage sur la sécurité des armes à feu, et je suis fier des propriétaires légitimes d'armes à feu de ma circonscription et de l'ensemble du Canada.

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais je suis enthousiaste à l'idée de poursuivre le débat sur ce dossier et je serai heureux de répondre aux questions qui me seront posées.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question d'un registre des armes à feu, dont le député a parlé pendant un certain temps. Il est question du Traité sur le commerce des armes des Nations unies. Nous avons entendu plus tôt d'une députée des histoires touchantes de femmes de la République démocratique du Congo qui avaient constaté que nous n'avions pas signé le Traité et qui parlaient du commerce des armes et du fait que les armes étaient utilisées dans d'autres pays à des fins de violence sexuelle. Selon ces femmes, le fait que nous n'avions pas encore signé le Traité entachait la façon dont le Canada était perçu par d'autres pays.

En qui concerne le sujet à l'étude, à savoir la signature du Traité sur le commerce des armes, le député s'y oppose-t-il?

• (1700)

M. John Nater: Monsieur le Président, ce que j'ai à dire est très simple. Les règles et les mécanismes en place au Canada vont, dans bien des cas — et j'oserais dire dans tous les cas —, bien plus loin que ce qui est proposé dans le TCA. Si le Canada signait le TCA, il s'agirait d'un recul par rapport à ce que le pays a déjà accompli. Je ne veux pas chercher de sens caché dans les commentaires de la députée, mais je crois que ce qui devrait la préoccuper, c'est la communauté internationale et bon nombre des autres pays qui n'ont pas signé ce traité et n'ont pas l'intention de le faire, mais qui continuent de participer à des activités ignobles et répréhensibles. Tous conviendront du terrible exemple que représentent le Congo et sa situation odieuse, à laquelle tous les Canadiens s'opposent. Nous pourrions donner moult exemples d'atrocités terribles commises à l'échelle mondiale auxquelles nous nous opposons vertement en tant que Canadiens et qu'êtres humains.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, le député du Parti conservateur croit-il que le Canada devrait limiter le commerce avec les pays qui violent les droits de la personne?

Initiatives ministérielles

M. John Nater: Monsieur le Président, tant les Canadiens que le Parlement doivent dénoncer sans ambages la violation des droits de la personne partout où elle survient. Le gouvernement en place doit agir et imposer des sanctions, le cas échéant, mais tous les Canadiens, les parlementaires et les humains doivent dénoncer les violations des droits de la personne partout où elles ont cours. Pour mon parti et, je l'espère, pour tous les partis, la situation au Myanmar est un exemple de ce que nous devons dénoncer et où nous nous devons d'agir en ce sens.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu la chance de me rendre dans la circonscription du député de Perth—Wellington, et pas seulement pour un spectacle de théâtre à Stratford, mais aussi pour une table ronde avec des gens d'affaires. Je suis convaincu que la députée de Toronto—Danforth a entendu les mêmes doléances que moi de la part des petites entreprises parce qu'elle aussi s'est montrée critique à l'égard du gouvernement à cause de la manière brutale dont il s'en prend aux petites entreprises. C'est ce qui est ressorti de notre table ronde.

J'ai une théorie. Je me demande si le gouvernement n'a pas décidé de signer ce traité-ci de l'ONU pour mieux se retirer de trois autres, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants, dont le Canada est signataire depuis 1961; la Convention sur les substances psychotropes, qui date de 1971; et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui remonte à 1988. À cause de l'orientation que prend le premier ministre au sujet de la marijuana, il se peut fort bien que le Canada doive se retirer de ces trois traités onusiens.

Qu'en pense le député? Se pourrait-il qu'on veuille échanger trois traités contre un autre?

M. John Nater: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Durham de son excellente question, mais aussi de l'excellent travail qu'il a abattu cet été. Je sais qu'il a assisté à de nombreuses tables rondes et je le remercie d'être venu dans ma circonscription.

Il a probablement raison, mais c'est loin d'être chose faite. En effet, le gouvernement n'a tout simplement pas le temps de retirer le Canada de ces trois traités de l'ONU d'ici le 1^{er} juillet 2018, c'est-à-dire la date à laquelle il a arbitrairement décidé que le projet de loi sur la marijuana entrerait en vigueur. Même si c'est vraiment son intention, et il se peut bien que ce le soit, il a raté sa chance parce qu'il ne s'y est pas pris à temps. Le gouvernement chercherait-il à signer un traité pour mieux se retirer de trois autres? C'est une théorie intéressante. Si seulement il pouvait faire la même chose avec certaines des formalités réglementaires et administratives sous lesquelles nous croulons en ce moment. Si seulement il pouvait éliminer trois obstacles à la petite entreprise chaque fois qu'il en crée un, il aurait sans doute mon appui.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour ajouter ma voix au débat sur le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et le Code criminel.

Lorsque nous parlons d'exportations et d'importations, les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada sont en première ligne. Ils sont responsables d'administrer les lois canadiennes concernant les personnes ou les marchandises qui entrent dans notre pays.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de nos agents de l'ASFC, car leur travail et leur grandes responsabilités afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de faciliter la circulation des marchandises dans notre pays ne font pas toujours la une des

journaux. Je pense que tous les députés de la Chambre sont conscients de l'importance des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ils assurent la sécurité de notre pays, et je suis certain que je parle au nom de bien des gens en les remerciant de leur dévouement et de leur vigilance.

Je profite également de cette occasion pour saluer le leadership du Syndicat des douanes et de l'immigration. Je remercie et félicite Jean-Pierre Fortin, président national, ainsi que son équipe, pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. Mon équipe et moi rencontrerons M. Fortin très bientôt et nous nous attendons à ce que les discussions soient fructueuses et très intéressantes.

• (1705)

[Traduction]

Que ce soit clair: le Parti conservateur a toujours appuyé les efforts visant à établir des normes internationales pour encadrer les transferts d'armes, de manière à prévenir les transferts illicites qui alimentent les conflits et encouragent le terrorisme et le crime organisé. Nous croyons aussi que le Traité doit reconnaître la légitimité de la possession légale d'armes à feu par des citoyens responsables qui souhaitent en utiliser à des fins personnelles ou récréatives, comme le tir sportif ou la chasse, ou même en collectionner.

L'esprit d'un tel traité devrait bien sûr être axé sur le matériel militaire et l'équipement de sécurité. Alors, si le libellé ne fait pas la différence entre les armes militaires et celles utilisées par les chasseurs et les tireurs sportifs, il faut le modifier.

En septembre 2016, l'Association des sports de tir du Canada a exhorté le ministre des Affaires étrangères à réexaminer le Traité, à le réévaluer et à revoir la décision qui a été prise à son sujet. Autrement dit, les libéraux font preuve de négligence dans leur façon de représenter les Canadiens. D'ailleurs, cela amène les Canadiens à se demander pour qui travaille le premier ministre. Travaille-t-il encore pour les Canadiens ou souhaite-t-il seulement impressionner les Nations unies?

[Français]

Les libéraux sont injustes envers les Canadiens. Comme c'est le cas pour les petites entreprises, il n'y a pas de consultations sur les préoccupations concernant la façon dont ce projet de loi pourrait affecter les chasseurs, les tireurs sportifs ou les utilisateurs récréatifs. Les libéraux ne se sont jamais beaucoup souciés de ces gens et ne les ont jamais pris au sérieux dans le passé. Aujourd'hui, la même chose se reproduit. Les libéraux ne se soucient pas d'eux, et avec le projet de loi C-47 qu'ils ont déposé, je suis convaincu qu'ils n'ont pas l'intention de considérer leurs préoccupations à l'avenir non plus.

Le Canada dispose déjà d'un système interne responsable de surveiller et de contrôler les exportations de matériel militaire et de sécurité qui respecte et dépasse même les conditions du traité des Nations unies. Le gouvernement devra donc démontrer pourquoi nous devons en ajouter davantage au processus déjà établi.

Le gouvernement du Canada dispose de la Direction générale de la réglementation commerciale, qui est chargée d'appliquer la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cet organisme a permis au ministre d'empêcher la fourniture de matériel militaire à différents pays pour de nombreuses raisons, y compris des menaces pour la sécurité.

Les libéraux doivent s'expliquer sur ce qu'il manque. Nous n'avons pas encore vu de preuves montrant l'inefficacité de la Direction générale de la réglementation commerciale. Nous avons déjà ce qu'il faut au Canada.

Initiatives ministérielles

Le Canada restreint déjà la circulation des biens militaires qu'il est stratégique d'utiliser de deux manières: les matériaux et la technologie de l'énergie nucléaire, les missiles, les produits chimiques ou biologiques et l'équipement cryptologique.

[Traduction]

Un peu plus tôt, j'ai parlé du rôle de l'Agence des services frontaliers du Canada. L'Agence et Statistique Canada recueillent de l'information sur tous les articles exportés à partir du Canada et ils classent ces renseignements en fonction des catégories négociées par l'Organisation mondiale des douanes. Les députés croient-ils que c'est suffisant? Je crois que ce l'est. Toutefois, si ce n'est pas assez, j'informerai également les députés que le Canada impose aussi une interdiction générale à l'égard des pays à risque aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Un pays peut être ajouté à cette liste par décret, alors il n'y a pas de souci à avoir de ce côté. Cependant, les libéraux ont présenté le projet de loi C-47, donc c'est à eux de nous montrer pourquoi nous devrions ratifier ce traité.

Le Canada fait déjà mieux que ce qui est prévu dans ce traité. C'est un chef de file sur la scène diplomatique et c'est un modèle à suivre pour les autres pays, et non le contraire. Je suis fier de mon pays. Je suis fier de notre système parlementaire. Je suis fier que le Canada soit, de loin, le meilleur pays au monde où vivre, travailler et élever une famille.

• (1710)

[Français]

Puisque nous aurons à débattre ce projet de loi au cours des prochains jours, j'espère que nous pourrons en parler à partir de ce qui se fait présentement au Canada. Nous devons débattre ce projet de loi en considérant les besoins des Canadiens en premier. Ensuite, nous pourrons voir aux besoins de l'ONU.

N'oublions pas que nous pouvons travailler avec nos alliés de l'OTAN et des Nations unies et que nous continuerons de le faire, pour limiter les ventes d'armes à la Corée du Nord, entre autres.

Nous travaillerons aussi dans les endroits où il y a des conflits, et nous empêcherons quelqu'un qui pourrait nuire à la paix mondiale de poursuivre des activités technologiques. Bien sûr, le Canada sera toujours un partenaire pour la cause de la paix.

Lorsque nous parlons de pays responsables ou qui font preuve de leadership en menant par l'exemple, aucun pays autre que le Canada ne nous vient en tête. Les pays qui font mieux que le Canada n'existent pas. Il est temps que nous reconnaissons ce fait.

[Traduction]

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, l'un des souvenirs qui refont souvent surface dans ma circonscription, c'est celui du registre des armes d'épaule. Les propriétaires d'arme à feu de ma circonscription ne font pas confiance aux libéraux lorsqu'il est question d'armes à feu et de registres d'armes à feu au pays. J'entends souvent les gens se plaindre que ce traité et le projet de loi ne sont qu'une première étape en vue de rétablir le registre des armes d'épaule. Mon collègue aurait-il une observation à faire à ce sujet et pourrait-il nous dire, en particulier, quelle incidence les dispositions proposées auraient peut-être sur la souveraineté du Canada?

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: Monsieur le Président, mon collègue pose une très bonne question.

Effectivement, nous l'avons vu, les libéraux ont toujours détesté les chasseurs, les gens honnêtes de ce pays, compte tenu du fait qu'ils veulent toujours réintroduire le registre d'armes d'épaule.

Ce traité de l'ONU inclut les armes de chasse, non seulement les armes militaires et les missiles. En effet, on y parle même des armes de chasse. Il y aura donc un problème sur le plan des achats ou des ventes pour les compagnies qui fabriquent des armes de chasse ou pour les gens qui voudront en acheter. Encore une fois, pour faire plaisir à l'ONU, nous allons le faire sur le dos des chasseurs honnêtes du Canada. Peut-être que le premier ministre agit ainsi parce qu'il veut recevoir un prix Nobel de la paix, je ne le sais pas.

[Traduction]

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je prie le député de m'excuser, car je vais lui poser ma question en anglais. Je m'efforce actuellement d'apprendre le français et j'espère bientôt être en mesure de lui poser mes questions dans la bonne langue.

Je suis très frustré de voir que beaucoup de députés qui sont intervenus aujourd'hui font une lecture passablement imaginative du projet de loi. J'ai fait la campagne électorale de 2011 et je peux garantir à tous les députés que je n'ai pas du tout envie de parler du registre des armes à feu.

La question que j'adresse au député est la suivante. A-t-il eu la chance de lire la définition de « courtage » que l'on trouve dans la version modifiée du paragraphe 2(1) prévue par le projet de loi? Le courtage consiste à prendre des dispositions menant à une transaction relative au mouvement d'armes d'un pays étranger vers un autre pays étranger. Le député pourrait-il nous expliquer quel lien il peut bien y avoir entre le courtage et les armes à feu qui se trouvent au Canada? Comment cette activité pourrait-elle avoir quoi que ce soit à voir avec les bons Canadiens qui possèdent des armes à feu et qui agissent en propriétaires responsables d'armes à feu?

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, et même si elle a été posée en anglais, il l'a fait de façon très courtoise.

Mon collègue soulève un problème qu'il aura à discuter dans le cadre du projet de loi C-47. Il m'a demandé si j'ai vu la clause qui parle de courtage. En fait, au lieu d'avoir été clair et d'y avoir exclu les armes de chasse, on y est allé avec des termes pour essayer de mêler tout le monde. Ce point sera à discuter et à clarifier, afin de voir si le traité de l'ONU protège les chasseurs, des honnêtes citoyens. Il faut que ce soit indiqué clairement, sinon il ne faut pas y adhérer.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je veux faire l'effort de poser ma question en français.

Quand je lis le projet de loi C-47, il m'est impossible d'imaginer son application relativement aux chasseurs du Canada. C'est incroyable. Ce n'est pas possible. J'ai étudié en droit et j'ai travaillé comme avocate, et cela me semble impossible.

Le député peut-il m'expliquer cela et me montrer les mots du projet de loi qui s'appliquent aux chasseurs?

• (1715)

M. Pierre Paul-Hus: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellent français. Si nous prenons part aux débats à la Chambre, c'est pour nous comprendre entre collègues. Nous avons besoin de nous expliquer.

Initiatives ministérielles

Le problème du projet de loi C-47 concerne l'adoption d'un traité de l'ONU qui a des implications indirectes concernant les armes de chasse. Si ce n'est pas clair dans le projet de loi C-47, il y a un problème, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas adopter un tel projet de loi.

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD):

[Le député s'exprime en langue autochtone.]

[Français]

Monsieur le Président, dans un premier temps, je tiens d'abord à vous informer que je vais partager mon temps de parole, mais on ne m'a pas indiqué avec qui ce serait jusqu'à maintenant.

D'entrée de jeu, je veux mentionner que nous allons appuyer ce projet de loi en deuxième lecture. Ce n'est pas parce que nous sommes entièrement contents de son contenu. Il y a des lacunes. En effet, comme mes collègues l'ont mentionné, il y a des lacunes et de sérieuses préoccupations que nous voulons soulever lors de ce débat, mais aussi lors de l'étude en comité.

En outre, les préoccupations que ce projet de loi suscite, en tout cas chez nous, sont assez importantes. En fait, il est impossible de savoir si les pays à qui nous vendons des armes violent les droits les plus fondamentaux, c'est-à-dire les droits de la personne. C'est une préoccupation essentielle, parce que cela fait partie de nos obligations en tant que pays.

Si on lit le paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations unies, il y est souligné que nous avons des responsabilités et des obligations de respecter et de promouvoir les droits de la personne, les droits fondamentaux et les droits et libertés.

J'invite également tous mes collègues à lire les articles 55 et 56 de la Charte des Nations unies auxquels le Canada est lié en tant que pays. Il est absolument essentiel que nous comprenions cette responsabilité que nous avons en tant que pays, lorsque nous discutons, négocions et signons des ententes internationales.

Je pense que c'est le cadre législatif en droit international qui doit nous guider dans ce genre de discussion, autant à l'échelle internationale que domestique. On doit toujours être conscients de ces responsabilités.

Il y a ici une occasion d'améliorer ce texte devant nous à cause des deux premiers points que je viens de mentionner. Cela fait partie de nos responsabilités en tant qu'élus. Il est nécessaire d'être transparents chaque fois que nous présentons un projet de loi, notamment chaque fois que nous en présentons un qui aura des conséquences, en particulier, sur les droits de la personne. C'est la pratique en droit international. En fait, lorsque nous signons des traités internationaux, surtout des traités de libre-échange, la pratique en droit international est de vérifier quels sont les répercussions de ces traités sur les droits de la personne. Dans certains pays, on l'applique, par exemple, aux droits fondamentaux des peuples autochtones. C'est un bel exemple sur lequel je reviendrai. Certains pays qui signent des ententes de libre-échange, en particulier, s'assurent de vérifier quels sont les conséquences de ces ententes sur les droits des peuples autochtones. On peut facilement imaginer ce scénario dans la présente discussion sur le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain. N'oublions pas qu'à chaque fois que nous signons des ententes, il y a des répercussions sur les ressources naturelles du pays, par exemple,

• (1720)

Même si, dans notre Constitution, il est prévu que la compétence des ressources naturelles appartient aux provinces, la Cour suprême

nous a déjà indiqué et confirmé plusieurs fois par la suite que ces compétences ne sont pas absolues dans la mesure où on touche à d'autres aspects incluant, dans ce cas-ci, les droits constitutionnels des peuples autochtones. Il est donc important de se rappeler ces éléments dans cette discussion.

Je disais également que, une des préoccupations majeures que nous avons de ce côté-ci par rapport à ce projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas de processus d'évaluation préalable à l'octroi des licences d'exportation. Pour moi, c'est l'un des éléments les plus inacceptables. J'ai passé plus de 20 ans sur la scène internationale à négocier une des déclarations les plus importantes du système des droits de l'homme des Nations unies, soit la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Cette négociation, on ne peut plus multilatérale, a duré 23 ans. Parfois, il y avait au-delà de 1 000 personnes dans la salles qui discutaient, participaient à des débats et rédigeaient ce document si important qu'est la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le premier ministre a d'ailleurs fait mention de ce document aujourd'hui aux Nations unies, à l'instar de la ministre des Affaires autochtones et du Nord l'an passé.

Il est important de réaliser que cette évaluation préalable est nécessaire si nous voulons jouer un rôle de leadership sur le plan international. Je sais que pendant près de 10 ans, avant l'arrivée du gouvernement actuel, cette dimension de notre responsabilité en tant qu'État et notre rôle sur la scène internationale ont été quelque peu négligés. Pendant les 23 ans durant lesquelles j'ai travaillé dans le système des Nations unies, avant l'arrivée des conservateurs en 2006, chaque fois que le Canada se levait et parlait lors d'un forum international, la planète écoutait.

Lorsque nous discutons ici d'affaires internationales et d'affaires étrangères, il faut nous assurer de prendre des décisions de principe, en particulier quant aux droits de la personne. Nous devons nous assurer que c'est le cas si nous voulons reprendre cette place qui nous appartenait auparavant.

On m'indique qu'il ne me reste seulement qu'une minute de temps de parole.

• (1725)

Le Président: Il reste une minute et demie au discours du député avant la période des questions et commentaires.

M. Romeo Saganash: Monsieur le Président, je vais essayer de « wrapper » cela, comme on dit en bon français. Mon propos, c'est que notre rôle sur la scène internationale est important. Un des exemples que je voulais donner, c'est que dans zones de conflit, nous savons tous que les personnes les plus vulnérables sont les femmes, les filles et les enfants. C'est pour cela qu'il faut s'assurer que ce projet de loi contiendra des mesures qui défendent les droits fondamentaux de ces enfants, ces filles et ces femmes. La pratique, au niveau international, est déjà en place. Il faut simplement respecter nos obligations relatives au droit international. Je pense que c'est une des lacunes majeures de ce projet de loi.

M. Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord pour dire qu'il est temps que le Canada réaffirme son rôle de leader dans le monde. C'est ce que nous faisons avec acharnement chaque jour. Nous réaffirmons que le Canada est là et qu'il contribue à un monde plus pacifique, plus juste et plus sécuritaire.

Initiatives parlementaires

Je voudrais clarifier un élément que mon collègue a soulevé dans son discours. J'ai peut-être mal compris, et si c'est le cas, je m'en excuse, mais ce projet de loi crée certainement une obligation juridique selon laquelle le ministre des Affaires étrangères doit tenir compte de certains critères d'évaluation avant de délivrer un permis d'exportation ou de courtage. C'est certainement l'objectif de ce projet de loi.

Ai-je mal compris mon collègue, ou comprend-il bien l'intention de ce projet de loi?

M. Romeo Saganash: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup cette question, car cela n'est pas clair et il s'agit d'un des problèmes de ce projet de loi. Il faut s'assurer que les règles dont on se dote dans ce genre de situation sont claires et enchâssées dans la législation et non dans la réglementation. Voilà le point majeur qu'il faut soulever, car ce n'est pas le cas présentement.

Des sondages démontrent que la plupart des Canadiens réprouent les contrats de vente d'armes conclus avec des pays qui violent les droits de la personne. Cela devrait donc être notre première préoccupation d'être très clairs à cet égard lorsqu'on traite d'armes avec des pays qui ont une réputation douteuse ou inquiétante en matière de droits de la personne.

[Traduction]

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mes observations, depuis les années 1940, le Canada a en place un régime pour contrôler, suivre et réglementer l'exportation d'équipement militaire, d'articles nucléaires et biologiques, bref, de toute une gamme d'articles. Cela a été fait de façon très efficace.

Comme l'a reconnu l'ancien ministre des Affaires étrangères, que nous avons cité, nombre des éléments que nous avons déjà depuis des décennies répondent aux critères du Traité sur le commerce des armes et même les dépassent.

J'aimerais que le député me dise s'il est raisonnable pour les chasseurs et les tireurs sportifs canadiens de poser des questions? Les libéraux répètent constamment que ces questions sont hors sujet et que le Traité n'en parle pas alors qu'on se pose de vraies questions à ce sujet.

Je rappelle aux libéraux que le fait de ne pas mentionner quelque chose dans une loi pourrait laisser entendre que cette chose a été délibérément exclue. Les gens demandent une exclusion ou une exception pour les chasseurs et les tireurs sportifs, qui utilisent légalement des armes à feu. Le fait même que ce ne soit pas couvert dans le Traité ou dans le projet de loi C-47 laisse supposer que cela a été volontairement exclu. C'est un principe juridique et c'est raisonnable.

Le député pense-t-il qu'il est raisonnable pour ces gens de poser des questions au moment où le projet de loi est imposé à la Chambre?

• (1730)

M. Romeo Saganash: Monsieur le Président, je fais partie de la dernière génération de Cris née sur leurs terres ancestrales. J'ai passé les sept premières années de ma vie à y pratiquer la chasse, la pêche et la trappe avant d'être envoyé dans un pensionnat indien pour dix ans. J'ai plusieurs armes à feu à la maison et je peux affirmer au député qu'il n'y a pas la moindre disposition dans le projet de loi à l'étude qui menace mon droit de les posséder. Si le député en a trouvé une, je l'invite à la lire.

Il y a bien d'autres problèmes plus importants. Dans le cas qui nous occupe, je m'inquiète surtout de la question des droits de la

personne, une cause que je défends depuis toujours. En tant que député ayant le devoir de faire respecter la primauté du droit, je veille à ce que la protection des droits de la personne soit prise en compte dans tous les travaux législatifs de la Chambre.

[Français]

Le vice-président: Comme il est 17 h 32, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 mai, de la motion portant que le projet de loi C-338, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (peines), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Matthew Dubé (Beloeil—Chambly, NPD): Monsieur le Président, je suis malheureux de devoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi, puisqu'il traite d'une crise qui plane sur le Canada, soit celle des opioïdes. Celle-ci touche également les États-Unis et est le sujet de nombreuses discussions.

Le projet de loi C-338, malheureusement, démontre une approche qui a échoué lamentablement. En tant que porte-parole du NPD en matière de sécurité publique, je constate que la crise des opioïdes n'est pas un enjeu de sécurité publique, mais bien un enjeu de santé publique. C'est une précision importante à souligner par rapport au projet de loi C-338, qui propose simplement de mettre en place des peines plus importantes, comme les fameuses peines minimales obligatoires qu'on a vues sous le règne des conservateurs. Jusqu'à ce jour, partout dans le monde, celles-ci se sont avérées un échec pour ce qui est de l'objectif visé, soit de mettre fin au fléau auquel fait face notre société.

Tous les experts, que ce soit sur le plan politique, médical ou légal, nous disent la même chose: la solution à cette crise est de fournir plus de services en santé mentale et en toxicomanie et plus de ressources pour les communautés les plus durement touchées qui font face aux conséquences tous les jours. Par exemple, on a beaucoup entendu le maire de Vancouver à ce sujet, puisqu'en Colombie-Britannique, les statistiques concernant le nombre de décès liés à cette crise sont effrayantes, surtout pour une province d'un pays comme le Canada.

Pendant neuf ans, on a eu un gouvernement conservateur qui disait que la solution aux problèmes de trafic de drogue et de santé publique était d'imposer des peines plus sévères, soit les fameuses peines minimales obligatoires. Or, même dans les États américains que l'on appelle communément les « *red states* », où les républicains partagent plusieurs opinions idéologiques de nos collègues conservateurs, on a constaté que la mise en place de ces peines était un échec. Cette approche ne fonctionne pas et n'empêche pas les tragédies que nous voyons présentement.

L'exemple qui démontre qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique plutôt que d'un enjeu de sécurité publique, c'est le dossier des centres d'injection supervisée. Partout au Canada, surtout dans les grands centres qui font face à cette crise et qui veulent protéger leurs citoyens qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, on a prôné la solution des centres d'injection supervisée, entre autres.

Initiatives parlementaires

Lors de la dernière législature, sous le prétexte qu'on voulait protéger la consultation des communautés, alors que plusieurs élus municipaux et provinciaux représentant ces mêmes communautés avaient demandé au gouvernement fédéral de leur permettre d'ouvrir des centres d'injection supervisée, on a légiféré pour rendre la chose encore plus difficile. Ainsi, plutôt que de régler le problème, on a créé des circonstances qui posaient un danger pour la sécurité publique. C'est à ce moment que la vie des gens a été mise en danger, car ils n'avaient pas les ressources nécessaires pour aller chercher de l'aide s'ils étaient en train de mourir d'une surdose dans une ruelle — je ne veux pas être trop explicite.

On doit donc féliciter le gouvernement libéral, même si cela a été beaucoup trop long avant qu'il n'entreprenne des démarches en ce sens, mais ce n'est pas fini. Le député de Vancouver Kingsway est notre porte-parole en matière de santé et représente une communauté d'une des premières provinces à faire face à ce problème, une région où les statistiques sont parmi les plus effrayantes dans ce dossier.

● (1735)

Ce dernier a encore posé la question aujourd'hui: quand le gouvernement reconnaîtra-t-il que c'est une crise de santé nationale et va-t-il déclarer que c'est une crise pancanadienne? Cela n'a pas été fait jusqu'à présent. Pourtant, c'est une action tellement facile à faire pour que les gouvernements puissent commencer à poser les gestes appropriés pour protéger la population.

J'oserais même dire que pendant plus de 30, 40, voire 50 ans, l'approche de la droite dans la guerre contre la drogue a toujours été de s'attaquer à l'élément criminel. Pendant ce temps-là, les grands oubliés, c'étaient les Canadiens qui font malheureusement partie de ces statistiques et qui ont perdu la vie, parce que les législateurs que nous sommes n'ont pas été en mesure de les aider.

Quand nous considérons le projet de loi C-338, nous nous y opposons, car pour nous, la solution n'est pas de mettre davantage de ressources dans la lutte contre la criminalité et de mettre des gens en prison. La solution est de les aider. Il s'agit d'aider ces gens à faire face à leur problème de toxicomanie. C'est aider ceux qui souffrent d'une maladie mentale, en s'assurant de leur offrir les soins nécessaires qu'ils recherchent. C'est s'assurer de protéger ces citoyens.

Si on veut parler de sécurité publique, il faut avant tout parler de santé publique. C'est cela la crise. C'est cela qui est négligé dans l'approche prônée dans ce projet de loi qui, malheureusement, s'inscrit dans le même ordre d'idées que l'approche prônée depuis de nombreuses années, particulièrement dans les années où le gouvernement conservateur a été majoritaire. C'est un échec.

Ce n'est pas nous qui le disons. Ce sont bien sûr les statistiques sur les récidivistes et concernant les problèmes de toxicomanie. Les statistiques que nous voyons aujourd'hui par rapport à ce problème nous indiquent que cela n'existe pas seulement à Vancouver et en Colombie-Britannique. Comme les gens le savent trop bien, ce problème touche malheureusement tout le pays. Le problème s'en vient vers l'Est et il commence à être une réalité dans les provinces maritimes et le Canada atlantique. C'est quelque chose qui devrait être inacceptable dans une société comme la nôtre.

À part les statistiques, on constate aussi que c'est une question légale. La Cour suprême a conclu que les peines minimales obligatoires ne sont pas une solution qui va nous permettre d'éliminer le récidivisme et de protéger la population. La population la plus vulnérable, par rapport à la crise des opioïdes et plusieurs crises liées à l'utilisation et au trafic des stupéfiants et de la drogue, ce sont les utilisateurs eux-mêmes. Ce sont des victimes.

On dit vouloir proposer des mesures législatives pour protéger les victimes et une population vulnérable, mais lorsqu'on parle de la drogue et d'une crise comme celle des opioïdes, les Canadiens qu'on voit mourir aujourd'hui à cause de cette crise sont les victimes. Ils font partie d'une population vulnérable. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans mon discours, tout cela nous indique c'est un problème de santé publique.

Cessons de parler de combien de temps on peut mettre les gens en prison. Cessons de penser que c'est réellement la réhabilitation qui va les aider à guérir des problèmes de santé mentale. Prenons non seulement au sérieux leurs besoins, mais aussi ce qui nous est communiqué par les autorités locales, comme les ministres de la Santé et de la Justice des provinces qui font face à ces tragédies, et les élus municipaux, comme le maire de Vancouver, qui demande de l'aide et plus de pouvoirs, afin de développer des outils, comme des sites d'injection supervisée, pour que ces gens puissent commencer à guérir. C'est une approche que nous devrions préconiser.

Je termine mon discours en disant que nous avons des réserves par rapport à cette approche. Nous reconnaissons que ce sont des pas dans la bonne direction, mais il y a encore beaucoup de travail à faire pour éliminer ce fléau, parce que ce n'est plus qu'un problème régional, cela touche tout le Canada, voire l'Amérique du Nord. Ce sont des questions qui surviennent dans des discussions avec des homologues américains et entre des ministres. Cela prouve qu'il faut prendre la question au sérieux. Déclarons que c'est une crise pancanadienne de santé. Cela permettra au gouvernement de poser les gestes nécessaires. Je l'ai dit plusieurs fois, et nous allons continuer de le répéter en tant que néo-démocrates: c'est avant tout un enjeu de santé publique.

● (1740)

Aidons et protégeons ces gens. Ce sont eux les victimes.

[Traduction]

M. Len Webber (Calgary Confederation, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-338, un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député conservateur de Markham—Unionville. Le député fait montre d'un souci sincère pour le bien-être de sa collectivité et du reste du Canada. Il a reconnu les méfaits causés par la drogue dans sa propre ville et il a décidé d'y faire quelque chose en présentant le projet de loi à l'étude. Je remercie le député du travail qu'il a accompli dans ce dossier.

La drogue existe depuis aussi longtemps qu'on s'en souviennent, alors pourquoi y aurait-il urgence? En fait, le commerce de la drogue n'est plus du tout le même que ce qu'il était avant. Internet a rendu la marchandise bien plus accessible. Grâce au transport international, la distribution est à la fois plus efficace et plus difficile à contrer. Étant donné l'arrivée de produits extrêmement dangereux comme le fentanyl et le carfentanil, qui engendrent une forte dépendance, la consommation de drogue est plus meurtrière que jamais. Comme je l'ai déjà affirmé à la Chambre, la meilleure façon de contrer la crise de la drogue et des opioïdes, c'est d'empêcher l'introduction illicite de ces produits au pays et d'enrayer leur trafic.

Initiatives parlementaires

Devant le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, la GRC a indiqué que 98 % des opioïdes illégaux au pays proviennent de la Chine. Ce problème ne date pas d'hier. C'est sous le gouvernement de Stephen Harper qu'on a commencé à prendre des mesures pour enrayer le trafic de ces drogues dans nos rues. Les efforts ont abouti récemment à la conclusion d'un accord avec la Chine qui devrait donner certains résultats; c'est du moins ce que nous espérons. L'Agence de la santé publique du Canada a révélé que près de 2 500 Canadiens sont morts d'une surdose d'opioïde en 2016. Cette année, on s'attend à plus de 3 000 morts. Cela représente quotidiennement huit morts causées par la drogue et huit familles qui devront faire face à la mort imprévue d'un proche.

Le projet de loi C-338 ciblerait les individus qui cherchent à faire le trafic de drogues dans nos rues et dans nos quartiers. Malheureusement, même si nous arrêtons ceux qui sont responsables de l'expédition de ces drogues mortelles, la peine qui les attend est insuffisante et elle est loin d'être assez dissuasive pour protéger nos concitoyens.

Comme le propose le paragraphe 1(1) du projet de loi, si la quantité de drogue n'excède pas 1 kilogramme, le contrevenant est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité et d'une peine minimale de deux ans de prison. Selon ce qui est proposé au paragraphe 1(2) du projet de loi, si la quantité de drogue excède 1 kilogramme, le contrevenant est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité et d'une peine minimale de trois ans de prison. La peine minimale pourrait donc passer de deux à trois ans de prison.

Le carfentanil est l'une des drogues les plus dangereuses qui circulent dans les rues de nos jours. Il peut être mortel même en quantité infime. Une quantité plus petite qu'un grain de sel peut causer la mort. Le simple fait de toucher la drogue peut être mortel. La vie des premiers intervenants est donc gravement menacée. Je n'essaie pas d'être alarmiste; je ne fais que présenter les faits. De jeunes enfants sont morts après être entrés en contact avec cette drogue. Même de simples résidus sur les vêtements peuvent être mortels pour un jeune enfant.

En juin 2016, les services frontaliers canadiens ont intercepté un kilogramme de carfentanil qui était destiné à ma ville, Calgary. L'inspecteur de la GRC, Allan Lai, a dit: « Un kilogramme de carfentanil peut produire environ 50 millions de doses mortelles. » C'est assez pour tuer une fois et demi tous les hommes, femmes et enfants du Canada. Si nous voulons renverser cette tendance, nous devons doter nos instances judiciaires des outils voulus pour chasser ces trafiquants de nos rues.

Selon les services de santé de ma province, l'Alberta, 343 personnes sont décédées d'une surdose de fentanyl en 2016. Cela représente une hausse énorme de 33 % par rapport à 2015, et une hausse effrayante de 110 % par rapport à deux années plus tôt. Le redoublement du taux de mortalité en seulement deux ans est incroyable. C'est dégoûtant. Calgary a été la plus durement touchée, la moitié des décès dans la province y ayant été recensés.

● (1745)

De ces 343 décès survenus en Alberta en 2016, 22 étaient liés au carfentanil. Au cours des cinq premiers mois de cette année, plus d'Albertains sont décédés du carfentanil que dans toute l'année dernière, et le nombre de victimes continue d'augmenter. Plus d'un Albertain par jour meurt rien qu'en raison des surdoses d'opioïdes.

Nous devons donner aux instances judiciaires les outils et la volonté voulus pour chasser de nos rues les trafiquants et les revendeurs de drogue et les envoyer là où ils ne pourront pas causer

du tort. Nous devons montrer aux policiers que leurs efforts inlassables et leur travail risqué en vaut la peine. Nous devons montrer aux premiers répondants que nous reconnaissons les dangers auxquels ils s'exposent et que nous cherchons à réduire les préjudices potentiels. Nous devons montrer au personnel médical surmené, qui est témoin des torts causés au quotidien, que nous tentons comme lui de sauver des vies.

Nous devons montrer aux collectivités que leur sécurité est menacée et que nous prenons des mesures pour y remédier. Par dessus tout, nous devons montrer aux familles canadiennes que nous faisons notre possible pour mieux protéger leurs enfants, leurs frères, leurs soeurs et malheureusement, dans certains cas, leurs parents.

La réalité, c'est que les libéraux n'appuieront pas nos efforts pour apporter les modifications énoncées dans le projet de loi C-338. Le gouvernement libéral travaille fort pour faire adopter à la sauvette un projet de loi qui autoriserait les enfants à transporter jusqu'à cinq grammes de marijuana, tout en contrecarrant les efforts des conservateurs pour emprisonner les trafiquants de drogues. Les députés néo-démocrates sont pires. Certains suggèrent que nous légalisons toutes les drogues. Cette attitude cavalière envers les drogues a des conséquences. On se fait rappeler huit fois par jour ce qui est en jeu.

Je ne suis pas naïf. Je sais que nous ne pouvons pas simplement augmenter la sévérité de toutes les sanctions et penser que tout le monde respectera alors la loi comme par magie. Nous parlons toutefois de gens qui se baladent dans les rues et qui distribuent littéralement des pilules mortelles. Je sais que nous sommes tous plus en sécurité s'ils sont en prison plutôt que dans les rues et les collectivités.

J'encourage tous mes collègues à voter en faveur du projet de loi et de son renvoi au comité aux fins d'étude approfondie. Nous devons nous attaquer à l'importation et au trafic de drogues pour empêcher que le problème s'aggrave. Si mes collègues d'en face pensent que le projet de loi peut être amélioré, améliorons-le. Renvoyons-le au comité. Écoutons l'avis des experts et faisons simplement quelque chose.

Rejeter le projet de loi revient à ne rien faire alors que le nombre de Canadiens qui meurent autour de nous augmente. Faisons quelque chose. Faisons ce qui s'impose. Votons en faveur du projet de loi.

● (1750)

M. Marco Mendicino (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-338, qui propose de modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour accroître la durée des peines d'emprisonnement minimales obligatoires dans le cas d'infractions liées à l'importation et à l'exportation de certaines drogues et autres substances.

D'entrée de jeu, je tiens à féliciter mon collègue d'en face d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il favorisera une discussion importante sur la meilleure façon de réglementer les substances désignées.

[Français]

Je me permets de commencer en disant que j'ai écouté attentivement le débat en cours sur le projet de loi C-338 et que j'aimerais faire écho aux préoccupations politiques et juridiques déjà soulevées, y compris les répercussions constitutionnelles liées à ce projet de loi.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Tout d'abord, je trouve inacceptable de prévoir les mêmes peines minimales obligatoires dans le cas de substances qui présentent des niveaux très différents de puissance et de danger. La Cour suprême du Canada a soulevé des préoccupations justement à l'égard de situations semblables dans des affaires récentes où elle a invalidé les peines minimales obligatoires. Je renvoie les députés à l'arrêt *Regina c. Muir* dans lequel la Cour suprême a cité l'affaire *R. c. Lloyd* en déclarant que « la peine minimale obligatoire qui [...] s'applique à une infraction susceptible d'être perpétrée de diverses manières, dans maintes circonstances différentes [...] se révèle vulnérable sur le plan constitutionnel ».

Bien que le projet de loi vise l'importation de puissants opiacés, comme le fentanyl et le carfentanil, qui sont mortels même en très petites quantités, l'alourdissement des peines minimales obligatoires s'appliquerait aussi à d'autres substances, comme le cannabis. Les députés se rappelleront que le gouvernement a présenté les projets de loi C-45 et C-46 afin d'instaurer un nouveau régime complet qui permettra de tenir le cannabis hors de la portée des jeunes et des collectivités vulnérables.

Bien qu'il soit une substance fortement réglementée, le cannabis ne présente tout simplement pas les mêmes effets dévastateurs que le fentanyl, par exemple. Il est illogique de traiter ces deux substances de la même façon, puisque les différences entre elles sont importantes dans le contexte de la détermination de la peine et de la Charte.

Ceci dit, la présence croissante d'opioïdes puissants dans nos collectivités a clairement provoqué une crise dans le domaine de la santé publique au Canada.

Cette épidémie meurtrière frappe de deux façons. D'abord, la crise des surdoses découle de l'arrivée de ces opioïdes illicites puissants sur le marché noir, ce qui a mené à un nombre sans précédent de décès chez les usagers de drogues illicites. Pour empirer une situation déjà malheureuse, des trafiquants de drogue ignobles et perfides mélangent des substances puissantes très bon marché qui entraînent rapidement une dépendance à des drogues plus coûteuses, comme l'héroïne ou la cocaïne, pour augmenter leurs profits. Le fait que ces opioïdes soient relativement faciles à produire ne fait qu'aggraver ces problèmes.

La forte dépendance aux opioïdes légaux au pays est un autre facteur qui contribue à la situation. Cette tendance est en partie attribuable à des pratiques d'ordonnance inadéquates et à un manque de connaissance des risques liés à la consommation d'opioïdes.

Malheureusement, bien des gens se tourment vers le marché noir lorsque leur ordonnance expire. La dépendance aux opioïdes légaux contribue à alimenter la demande sur ce marché.

Ces deux facteurs doivent être pris en compte si nous voulons nous attaquer efficacement à la crise des opioïdes au Canada. C'est en partie pour cette raison que j'ai de sérieux doutes quant à l'approche de ce problème complexe proposée dans le projet de loi C-338. Cette approche me semble inutile, coûteuse et, probablement, inefficace. Ce projet de loi vise surtout à augmenter les peines minimales obligatoires pour les contrevenants impliqués dans l'importation et l'exportation des substances en question plutôt que de mettre l'accent sur les causes profondes de cette épidémie.

Il n'existe simplement pas de preuves donnant à penser que l'augmentation des peines minimales obligatoires, comme celle que propose le projet de loi, permettrait de réduire le flot de ces drogues mortelles dans les municipalités du Canada. D'ailleurs, les recherches menées sur la « guerre contre la drogue » aux États-Unis

révèlent que l'effet dissuasif des peines plus longues sur les grands trafiquants qui font beaucoup de profits est limité et que ces peines n'aident en rien les toxicomanes. Les spécialistes de la justice pénale et de la santé considèrent que, pour répondre de façon globale à des problèmes sociaux aussi complexes, il faut surtout s'attaquer à la demande.

Les personnes qui commettent les infractions en matière d'importation et d'exportation que cible le projet de loi C-338 sont déjà passibles d'emprisonnement à vie; au Canada, c'est la peine la plus importante qu'un juge peut imposer. Selon mon expérience d'avocat en matière d'infractions liées à la drogue, les juges n'hésitent pas à user de leur discrétion pour imposer des peines sévères lorsque cela est justifié. D'ailleurs, les tribunaux partout au pays traitent déjà le trafic de fentanyl comme une infraction grave.

Par exemple, dans une affaire récente, *Regina c. Fyfe*, le juge a imposé une peine totale de cinq années d'emprisonnement à un petit trafiquant de fentanyl qui s'était fait prendre pour la première fois. Je fais remarquer qu'il s'agit d'une peine plus longue de deux années que la peine minimale obligatoire proposée dans le projet de loi d'initiative parlementaire. Dans sa décision, la cour a souligné qu'une peine adéquate pour le trafic de fentanyl devait être plus sévère que celles pour les autres drogues dures, comme la cocaïne, en raison des risques terribles que présentent les opioïdes du genre.

En outre, les cours d'appel partout au pays sont à ajuster les plages de peines pour les personnes qui font le trafic de ces substances dangereuses, car elles constatent que les plages employées auparavant ne correspondent pas aux dangers que ces substances présentent pour la société. À cet égard, je porte à l'attention de la Chambre la décision rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique en 2017 dans l'affaire *Regina c. Smith*.

J'en profite pour souligner qu'il est important que nous réaffirmions le principe fondamental de l'indépendance du système judiciaire, car c'est ce qui permet au public d'accorder toute sa confiance au travail des tribunaux.

• (1755)

[Français]

Soyons clairs, nous parlons d'un nombre sans précédent de décès par surdose de drogue au Canada. Notre gouvernement apprécie pleinement la gravité de la situation et nous continuons de prendre des mesures pour y remédier. Les politiques mises en place pour répondre à cette crise doivent être éclairées par des normes de mesure du rendement et des preuves. Ces politiques doivent avoir un effet immédiat afin de réduire le nombre de décès tragiques.

C'est pourquoi je suis heureux de constater que notre gouvernement a mis en place une nouvelle Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances. La Stratégie est axée sur la prévention, le traitement et l'application de la loi, mais elle renforce également la réduction des méfaits en tant que pilier de base de la politique canadienne en matière de drogue. La Stratégie constitue une approche globale, collaborative et humaniste fondée sur des données probantes pour la politique en matière de drogue.

[Traduction]

Dans le cadre de cette stratégie, la ministre de la Santé a présenté le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois. Ensemble, ces mesures s'attaqueront aux problèmes de santé publique graves et urgents liés aux opioïdes. Le projet de loi a reçu la sanction royale, ce que tous les députés devraient célébrer.

Initiatives parlementaires

Cette mesure législative constitue un volet important des politiques globales du gouvernement en matière de lutte contre la drogue au Canada. Le projet de loi C-37 simplifiera le processus de demande pour les centres de consommation supervisée, il mettra un frein à l'importation de presses à comprimés illégaux et il étendra les pouvoirs d'inspection des agents des services frontaliers pour les petits colis suspects qui arrivent au Canada, ce qui est précisément ce que tente d'accomplir ce projet de loi d'initiative parlementaire.

En ce qui a trait au dernier point, il est important d'élargir les pouvoirs d'inspection des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, car une enveloppe de grandeur normale peut contenir 30 grammes de fentanyl, une quantité suffisante pour causer 15 000 surdoses. Ce nombre grimpe en flèche lorsqu'il s'agit de carfentanil.

En outre, le gouvernement investit plus de 100 millions de dollars pour appuyer la nouvelle Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances. Ce montant s'ajoute aux 10 millions de dollars en aide financière d'urgence que le gouvernement fédéral a accordée à la Colombie-Britannique pour l'aider à répondre à l'épidémie de surdoses.

Bien que ce projet de loi d'initiative parlementaire parte d'une bonne intention, ses dispositions ne permettront pas d'en atteindre les objectifs, et ce, pour toutes les raisons que j'ai mentionnées dans mon discours. J'invite donc tous les députés à voter contre ce projet de loi d'initiative parlementaire et à continuer d'appuyer tout le bon travail que fait le gouvernement actuel en ce qui a trait aux substances désignées.

● (1800)

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue, le député de Markham—Unionville. Je remercie les députés qui ont pris la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de cette importante mesure législative visant à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin d'accroître la durée des peines liées à l'importation et à l'exportation de certaines drogues et autres substances.

Je serai très clair. Une crise des opioïdes frappe actuellement nos collectivités. C'est un vrai fléau. Comme législateurs, nous devons faire quelque chose. Nous avons entendu certains de mes collègues, plus tôt aujourd'hui, parler du projet de loi C-37, qui donnerait aux agents des services frontaliers des outils supplémentaires pour s'attaquer à l'importation de presses à comprimés illégaux, par exemple, et pour fouiller les petits colis. Ce sont des mesures visant à contrer ce que, je pense, nous considérons tous à la Chambre comme un véritable fléau qui balaie des collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Avec le projet de loi C-338, nous franchissons une étape de plus, comme parlementaires, pour donner aux agents de la paix, ainsi qu'au système judiciaire, les outils dont ils ont besoin pour contrer la crise des opioïdes qui, malheureusement, nous enlève des amis, des voisins et, dans certains cas, des membres de notre famille.

Je veux parler un peu de ce qui se passe dans ma province, l'Alberta. Ma circonscription est presque totalement rurale. Personne ne se souvient d'avoir déjà vu un tel phénomène toucher les collectivités de ma circonscription. Par exemple, en 2016, il y a eu 338 morts accidentelles liées aux opioïdes. En 2017, on prévoit que les chiffres seront plus élevés encore.

Ma circonscription compte une collectivité des Premières Nations, les Kainai Blood. Ils ont dû déclarer l'état d'urgence en 2016 en

raison du nombre élevé de décès dans la collectivité. Nombre de ces personnes étaient des jeunes. Environ 80 % des personnes décédées en Alberta avaient entre 20 et 35 ans. Elles avaient toute la vie devant eux.

Il faut s'éloigner des stéréotypes que les gens des Premières Nations sont paumés ou qu'ils sont les plus nombreux à avoir des problèmes de toxicomanie à long terme. C'est vrai qu'il y en a qui souffrent de problèmes de toxicomanie à long terme, mais ce qui me fait peur, de même qu'à beaucoup de mes collègues ici, c'est qu'un grand nombre des personnes décédées à la suite de ces surdoses d'opioïdes consommaient cette substance pour la première fois ou consommaient un autre produit sans savoir que ce dernier contenait du fentanyl ou du carfentanil.

Mon collègue d'en face parlait d'essayer d'éloigner la marijuana de la portée des enfants et de l'enlever du marché noir. Malheureusement, nombre de ces décès sont attribuables à la consommation de marijuana qui contient des opioïdes dangereux. Il est malhonnête de dire que le projet de loi présenté par le gouvernement libéral va éloigner la marijuana de la portée des enfants. Voilà ce qui me préoccupe en ce qui a trait au fentanyl.

Si tout le monde a le droit d'avoir quatre plants de trois pieds de hauteur dans sa maison, comment cela rendra-t-il la marijuana moins accessible aux enfants? Par exemple, en Ontario, le gouvernement Wynne a annoncé qu'il va évaluer la possibilité que la LCBO vende de la marijuana. Les chances que la LCBO vende de la marijuana à un prix moindre de ce qui est disponible dans la rue sont pratiquement nulles.

Nous devons prendre des mesures plus fortes pour régler certains de ces problèmes. Ce qui est intéressant dans le projet de loi C-338 est qu'il prône des conséquences sévères pour ceux qui importent et qui exportent le fentanyl, le carfentanil et les autres opioïdes dangereux. Ces produits inondent nos collectivités. J'ose affirmer qu'il n'existe pas une seule collectivité, pas une seule circonscription au Canada qui soit à l'abri de la crise d'opioïdes.

Je crois que l'Ouest du Canada, particulièrement la Colombie-Britannique et l'Alberta, ont ressenti les effets de la crise un peu plus tôt que le reste du pays, mais qu'elle se propage maintenant à l'ensemble des provinces et des territoires. Une multitude de comprimés de fentanyl et de carfentanil sont en circulation. Certains proviennent de patients qui ont une ordonnance et les distribuent ou les revendent. La vaste majorité est toutefois importée, surtout de la Chine.

● (1805)

En tant que parlementaires, nous devons prendre des mesures très strictes afin que les personnes qui importent ces produits soient passibles de sanctions très sévères. La même chose vaut pour les exportateurs des produits, mais il nous est plus difficile d'intervenir contre eux.

J'ai trop souvent assisté aux funérailles de jeunes morts d'une surdose de fentanyl depuis deux ou trois ans. La dernière fois, c'était un jeune homme de 26 ans, que je connaissais depuis des années. J'avais été son entraîneur au hockey. Je ne m'attendais pas à ce qu'il meure subitement, fauché aussi jeune. Je sais que le projet de loi n'aborde pas certaines des conséquences de l'usage abusif de fentanyl et d'opioïdes, mais il s'attaque à certaines de ses causes. Cela ne devrait pas nous empêcher de financer la santé mentale, car c'est un aspect essentiel du problème.

Initiatives parlementaires

De toute évidence, l'accès aux services de counseling, aux services de consultation en toxicomanie et au rétablissement est également essentiel. J'espère que nous en discuterons au Parlement à l'avenir. Cela dit, une grande partie de la question relève du domaine de la justice. Quels outils pouvons-nous, en tant que parlementaires, donner aux forces de l'ordre et au système judiciaire pour leur permettre de punir sévèrement les personnes qui importent ces produits pour ensuite les vendre dans les quartiers, les cours d'école et les collectivités partout au pays?

C'est pourquoi nous, les conservateurs, avons adopté une position ferme qui garantit l'établissement de collectivités sûres. Nous avons défendu les peines obligatoires et une culture de répression de la criminalité. En tant que Canadiens, nous souhaitons créer des collectivités et des rues où tous se sentent en sécurité. Je veux avoir l'esprit tranquille à l'idée que mes enfants sont en sécurité dans ma collectivité. Voilà pourquoi il est essentiel de faire tout ce qui est possible pour mettre fin à l'importation illégale de ces drogues, les méthamphétamines, l'ecstasy et le fentanyl. Je le répète, il faut fournir aux services de santé les outils dont ils ont besoin en santé mentale et en counseling, mais on doit aussi veiller à ce que ceux qui importent et vendent les drogues reçoivent les peines les plus dures. Ils doivent être sévèrement tenus responsables de l'importation de ces types de produits.

Je veux insister sur le fait que le projet de loi C-338 ne traite pas de l'abus de substances. Je ne souhaite pas que nos collègues d'en face croient que nous ne mettons pas l'accent sur les conséquences de la toxicomanie. C'était là l'un des grands problèmes du projet de loi C-37, dont nous avons parlé au cours de la dernière session. Il est question ici de personnes qui font entrer ces substances illégales au Canada, puis qui les vendent et les distribuent dans nos localités. Je reconnais l'importance des services de santé mentale, mais nous devons aussi nous assurer de disposer des outils nécessaires afin que les gens importent et vendent ces drogues subissent de très lourdes conséquences.

Le projet de loi présenté par mon collègue ontarien n'est qu'une étape, qu'un outil dans notre lutte contre les trafiquants de drogues.

Nous sommes aux prises avec une situation d'urgence. La toxicomanie touche indifféremment les gens, peu importe leur âge, leur sexe, ou leurs revenus. Les drogues sont dangereuses. Comme beaucoup d'entre nous à la Chambre l'ont malheureusement constaté, elles peuvent tuer nos amis, nos voisins et nos êtres chers.

En tant que parlementaires, nous devons agir. Les Canadiens s'attendent à ce que nous adoptions des mesures vigoureuses pour remédier à la crise des opioïdes. Je crois que le projet de loi C-338, présenté par mon collègue de Markham—Unionville, fait partie intégrante de cette stratégie. C'est une initiative que nous pouvons prendre afin d'assurer la sécurité de nos collectivités et nos familles.

• (1810)

Le vice-président: Nous reprenons le débat. J'invite le député de Markham—Unionville à exercer son droit de réplique. Il dispose d'un maximum de cinq minutes.

M. Bob Saroya (Markham—Unionville, PCC): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole aujourd'hui pour parler d'un problème grave qui entraîne la mort de milliers de personnes au Canada chaque année. L'importation et l'exportation de drogues dangereuses sont une grave menace pour les Canadiens. On doit en faire plus.

J'ai présenté le projet de loi C-338, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances concernant les peines afin d'augmenter les peines pour les infractions liées à

l'importation et l'exportation de drogues et de substances contrôlées. Le projet de loi C-338 stipule que, dans le cas de possession de moins d'un kilogramme d'une substance inscrite à l'annexe I ou à l'annexe II, le contrevenant est coupable d'un acte criminel passible de l'emprisonnement à perpétuité, la durée de l'emprisonnement ne pouvant être inférieure à deux ans. Il précise que si la substance en cause dans l'infraction est inscrite à l'annexe I et que la quantité dépasse un kilogramme, le contrevenant est coupable d'un acte criminel passible de l'emprisonnement à vie, la durée de l'emprisonnement ne pouvant être inférieure à trois ans.

Les peines actuelles sont trop clémentes. C'est inacceptable. Elles ne font rien pour dissuader les trafiquants de drogues de poursuivre leurs activités d'importation et d'exportation et de faire des profits au détriment des personnes les plus vulnérables de la société. Le fait est que les criminels qui importent et exportent des drogues et des substances mortelles sont responsables de la mort de milliers de personnes.

Les familles canadiennes s'attendent à pouvoir élever leurs enfants dans un milieu sain et sécuritaire. Les Canadiens sont particulièrement préoccupés par la criminalité. C'est pourquoi l'ancien gouverneur conservateur a proposé et fait adopter plus de 30 mesures visant à renforcer notre système de justice, à défendre les victimes et à rendre nos rues sécuritaires. Les Canadiens perdent confiance dans le système de justice pénale lorsqu'ils ont l'impression que la peine est insuffisante par rapport à la gravité du crime. Nous n'avons pas honte d'avoir renforcé les peines pour le trafic de drogue ou d'autres crimes. Nous devons veiller à ce que les peines continuent de refléter la volonté des Canadiens de voir des peines plus sévères pour les narcotrafiquants et d'autres criminels.

Nous sommes aux prises avec une épidémie mortelle de fentanyl. En Ontario, il y a environ deux personnes par jour qui meurent d'une surdose d'opioïde, et il s'agit le plus souvent de fentanyl. Il y a quelques mois, l'ancienne ministre de la Santé a déclaré que le Canada devait recueillir plus de données sur la crise des surdoses d'opioïde. J'étais abasourdi. La réalité, c'est que le fentanyl circule dans nos rues et que des gens en meurent. Nous n'avons pas besoin de faire plus de recherches; il faut agir immédiatement. C'est ce que permettra de faire le projet de loi C-338.

En 2016, au moins 2 458 Canadiens ont perdu la vie à cause des opioïdes, d'après de nouvelles estimations publiées par l'Agence de la santé publique du Canada. Comme les peines sont légères, il est tentant pour les trafiquants de produire des substances illicites dans un sous-sol, un laboratoire ou une cuisine. Étant donné ces conditions de fabrication, il est impossible de prévoir la puissance de chaque dose de ces drogues dangereuses. Un laboratoire clandestin a été découvert dans ma circonscription, Markham—Unionville, au cœur d'un quartier résidentiel de la classe moyenne supérieure. Des résidents ont dû évacuer leur maison. Aucune circonscription, d'un bout à l'autre du pays, n'est à l'abri de cette épidémie. Je comprends parfaitement qu'il est nécessaire d'offrir de solides options de prévention et de traitement à l'intention des toxicomanes, mais on ne peut pas réhabiliter les morts.

À l'heure actuelle, les sanctions que prévoit la Loi réglementant certaines drogues et autres substances sont inadéquates; elles n'intimident aucunement les criminels qui importent et exportent des drogues et d'autres substances mortelles. Ces importateurs et ces exportateurs doivent être traduits en justice et être passibles d'une peine minimale obligatoire plus sévère. Nos concitoyens s'attendent à ce que nous fassions davantage afin de protéger les enfants et les collectivités du Canada.

•(1815)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 27 septembre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre la parole ce soir dans le cadre du débat d'ajournement pour revenir sur une question que j'ai posée le 5 avril. Je suis extrêmement ravie que cette question soit toujours au *Feuilleton*, car elle est plus pertinente que jamais. Depuis l'adoption du projet de loi C-38, le Canada est aux prises avec un processus d'évaluation environnementale dysfonctionnel.

Le jour où j'ai posé ma question était le jour de publication du rapport marquant du comité d'experts mis sur pied par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Dans ma question à l'endroit du premier ministre, j'ai mentionné que le rapport du comité d'experts « renferme une recommandation audacieuse: éliminer l'agence d'évaluation environnementale de l'Office national de l'énergie et donner des pouvoirs quasi judiciaires à une seule autorité ». J'ai ensuite demandé au premier ministre quand nous pourrions voir cette recommandation reflétée dans la loi. Malheureusement, j'ai posé cette question en avril, et avril, mai et juin se sont écoulés sans qu'une réponse ne soit donnée à savoir quand nous verrons la recommandation reflétée dans la loi.

À ma grande consternation, tout de suite après la suspension des travaux de la Chambre pour l'été, le gouvernement fédéral a présenté un document de travail qui regroupait les quatre différentes voies de consultation qui étaient explorées: le comité d'experts sur les évaluations environnementales — celui que je viens tout juste de mentionner —, le groupe d'experts sur l'Office national de l'énergie, un processus juridique mené par le Comité permanent des pêches et des océans qui tente de corriger les lacunes de la Loi sur les pêches, et le comité des transports qui examine la Loi sur la protection des eaux navigables. Cet ensemble de lois a été ruiné par les deux projets de loi omnibus d'exécution du budget de 2012, soit le projet de loi C-38 au printemps et le projet de loi C-45 à l'automne.

Le document de travail présenté par le gouvernement, qui comptait à peine 23 pages, a charcuté toutes les recommandations

Motion d'ajournement

et les efforts considérables visant à améliorer ces lois. Je tiens à mentionner ce dont on a discuté quant à l'évaluation environnementale. Bien que le comité d'experts ait affirmé que la durabilité devait être au cœur des évaluations des répercussions, le mot « durabilité » n'apparaît qu'une seule fois dans le document de travail, ce qui donne un aperçu de la façon dont les libéraux prévoient légiférer afin de remplir leurs promesses électorales.

Le comité d'experts a affirmé que l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire ne devraient pas effectuer d'évaluations environnementales, que la confiance de la population dans leurs travaux avait été minée et qu'il devrait y avoir un seul organisme doté de pouvoirs quasi judiciaires. Or, dans le document de travail, on découvre qu'il y aura des évaluations conjointes des projets de transport de l'énergie, d'énergie nucléaire et de pétrole et de gaz extracôtiers. Je suis sidérée de voir que l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire feront toujours partie du processus. Pire encore, les offices des hydrocarbures extracôtiers obtiendront le nouveau mandat de participer aux évaluations environnementales, une tâche pour laquelle ils ne sont absolument pas préparés ni compétents.

Le comité d'experts a également avancé que des déclencheurs devraient être utilisés lorsqu'un projet se trouve sur des terres fédérales et que le gouvernement fédéral participe financièrement ou lorsque le gouvernement fédéral est un promoteur. Autrement dit, on demande le retour des mesures qui se trouvaient dans les lignes directrices des années 1970. La première évaluation environnementale fédérale était prévue dans un décret sur les lignes directrices présenté par le Cabinet. Elle a été remplacée par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, présentée par le gouvernement Mulroney et adoptée sous le gouvernement Chrétien. Ce cadre législatif a été modifié en profondeur au fil des ans afin d'améliorer le processus, éviter les dédoublements, prévoir des processus conjoints, garantir qu'il y avait une évaluation par projet et ainsi de suite. Le tout a été démolé par le projet de loi C-38 en 2012.

Maintenant, à ma grande consternation, si le document de travail devient une mesure législative, les recommandations principales du comité d'experts seront démolies, mises de côté, et l'évaluation environnementale telle qu'elle existait en 2006 ne sera pas restaurée.

•(1820)

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire pour la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question de la députée de Saanich—Gulf Islands, une personne envers qui j'éprouve le plus grand respect, concernant l'examen des processus d'évaluation environnementale.

En 2015, les Canadiens ont clairement fait comprendre qu'ils ne faisaient plus confiance à ces processus, que les changements majeurs instaurés par le gouvernement Harper en 2012 avaient compromis.

Durant la campagne, nous avons promis qu'un gouvernement libéral regagnerait leur confiance en réformant et en modernisant le système d'évaluation environnementale au pays. Il est crucial de faire les choses correctement pour assurer la durabilité de l'environnement et la prospérité économique.

C'est ce que fait le gouvernement. Comme première mesure en vue de rétablir cette confiance, le ministre des Ressources naturelles et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont annoncé l'entrée en vigueur immédiate de principes et d'une approche provisoires applicables à tous les grands projets de ressources faisant l'objet d'un examen.

Motion d'ajournement

Ces principes confirment l'engagement du gouvernement à évaluer les émissions directes de gaz à effets de serre; à solliciter et prendre en compte l'avis du public et des collectivités concernées; à ne ramener aucun projet à la case de départ; à prendre des décisions basées sur la science, les connaissances traditionnelles et d'autres éléments probants pertinents; à tenir de véritables consultations auprès des peuples autochtones et, s'il y a lieu, accommoder leurs droits en fonction des répercussions des projets.

En juin l'année dernière, le gouvernement a pris d'autres mesures afin de rétablir la confiance des Canadiens dans les processus environnementaux et réglementaires, comme il l'avait promis. En effet, il a fait un examen exhaustif dont l'objectif était de restaurer la confiance dans les processus d'évaluation environnementale, de moderniser l'Office national de l'énergie, de rétablir les mesures de protection perdues et d'inscrire des mesures de protection modernes dans la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection de la navigation.

Maintenant, après plus d'un an de vastes consultations, le gouvernement commence à élaborer de nouvelles mesures législatives. D'ici le début de l'année prochaine, il sera prêt à apporter des changements considérables.

En ce qui concerne l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, les changements font suite à une série de séances de consultations qui ont eu lieu partout au pays, au rapport du groupe d'experts que la députée a mentionné, à plus de 500 mémoires écrits et des milliers de commentaires de Canadiens en ligne.

En juin, le gouvernement a fait un résumé de tous les témoignages qu'il a entendus dans le document de travail « Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire », qui peut être consulté en ligne. La transition de l'évaluation environnementale vers l'évaluation des impacts est au coeur de la nouvelle orientation proposée. Il s'agit d'un changement important vers une approche plus globale qui tient compte des questions de culture, de société, de santé et d'économie en plus des impacts environnementaux.

Nous avons été témoins de tout ce qui n'a pas fonctionné jusqu'à présent. Il est évident que les processus ouverts et inclusifs donnent de meilleurs résultats, que l'engagement précoce peut améliorer la planification des projets et qu'un processus prévisible et rapide est essentiel. L'avis des peuples autochtones a également été sollicité régulièrement depuis le début de l'examen. Nous continuerons de travailler avec les peuples autochtones pendant que nous envisageons différentes options de changements législatifs, réglementaires et stratégiques.

Pour terminer, les Canadiens veulent être sûrs qu'ils peuvent se fier aux processus environnementaux. C'est cette certitude que le gouvernement tente de leur offrir.

• (1825)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je remercie mon collègue le secrétaire parlementaire pour la Condition féminine de son intervention. Cependant, quand je l'entends dire que le document de travail, publié à la fin de juin, « fait un résumé de tous les témoignages [que le gouvernement] a entendus », cela m'amène à me demander si les libéraux ont des problèmes d'ouïe. En effet, le comité d'experts a affirmé très clairement que l'Office national de l'énergie ne devrait pas du tout participer aux évaluations environnementales. Le comité d'experts sur l'Office national de l'énergie a dit la même chose.

Le Comité d'experts chargé de l'examen des processus d'évaluation environnementale, présidé par l'ancienne commissaire à l'environnement et au développement durable, a fait comprendre

très clairement que la durabilité doit être un facteur essentiel, que nous ne devons pas nous limiter à des projets qui imposent des restrictions sur le moment où les évaluations environnementales peuvent être réalisées et que nous devons examiner tous les projets de compétence fédérale. Aucune de ces recommandations, qui jouissent pourtant de l'appui de dizaines de milliers de Canadiens, ne se trouve dans le document de travail.

J'exhorte donc les libéraux à mettre au rancart le document de travail et à se concentrer plutôt sur les recommandations du comité d'experts.

M. Terry Duguid: Monsieur le Président, je rappelle à la députée que notre objectif consiste à fournir un cadre réglementaire sûr aux entreprises, à respecter les droits des peuples autochtones, à mobiliser les collectivités, et à protéger l'environnement pour des générations à venir. Nous savons que l'environnement et l'économie peuvent et vont effectivement de pair.

Nous devons gérer nos ressources avec soin, et nous avons la possibilité de créer des emplois et des débouchés pour les Canadiens. Il faut créer un système qui est dans l'intérêt des Canadiens, un système auquel ils peuvent se fier et dans lequel l'environnement et l'économie sont étroitement liés. Nous concentrons nos efforts en ce sens.

LA CONDITION FÉMININE

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole pour encourager le gouvernement libéral à être en phase avec les travailleuses et les autres femmes du pays, à mettre en pratique son féminisme déclaré. Je l'exhorte encore une fois à passer des belles paroles aux actes qui amélioreront le sort des femmes, dans leur vie quotidienne.

Par exemple, le gouvernement n'a toujours pas déposé de projet de loi sur l'équité salariale aux Communes, même après qu'un comité multipartite eut réclamé qu'un tel projet de loi soit déposé au plus tard il y a quatre mois. Le gouvernement dit qu'il s'y mettra probablement lorsque viendra le temps des prochaines élections fédérales.

Nous franchirons demain une étape importante. À partir de demain, et ce, jusqu'à la fin de l'année, les femmes travailleront sans être payées. Même en 2017, les femmes continuent d'être rémunérées 74 ¢ pour chaque dollar gagné par les hommes, au Canada. Cet écart équivaut à ne pas payer les femmes pour la partie de l'année qui commencera demain, le vendredi 22 septembre. Dans le cas des femmes de couleur, la partie de l'année sans salaire est encore plus longue. C'est encore pire pour les femmes handicapées. Quant aux femmes autochtones du pays, elles ne sont plus payées depuis le 4 juin.

Un gouvernement qui veut vraiment défendre l'égalité des sexes aurait déjà adopté des mesures législatives au Parlement, surtout en situation majoritaire, pour faire bouger les choses de façon à améliorer la qualité de vie des femmes et de leur famille.

Cela fait 13 ans que le groupe de travail sur l'équité salariale a présenté son rapport final au Parlement et le gouvernement libéral de l'époque s'était dit en accord avec ce rapport. Les recommandations du groupe de travail ont toujours l'appui général des organisations féministes, syndicales et sociales. Le comité auquel je siège avec la secrétaire parlementaire concernant la condition féminine a reçu d'innombrables témoins qui affirmaient tous que l'équité salariale était à la base de l'équité économique pour les Canadiennes.

Les membres de mon personnel ont fait des calculs — je les en remercie — et ils suivent la campagne #stoptherobbery des Nations unies. Les calculs montrent que, si une loi sur l'équité salariale avait été mise en place dès 2004, lorsqu'elle cela a été recommandé, les Canadiennes auraient gagné 655 milliards de dollars de plus.

Je le demande de nouveau. Pourquoi le gouvernement ne passe-t-il pas de la parole aux actes lorsqu'il est question de féminisme en adoptant une loi sur l'équité salariale des femmes au Canada?

• (1830)

M. Terry Duguid (secrétaire parlementaire pour la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souhaiter une bonne rentrée parlementaire à ma collègue de Nanaimo—Ladysmith. C'est toujours un plaisir de répondre à ses questions.

Comme elle le sait, la ministre de la Condition féminine a très souvent répété que le gouvernement a fait de l'égalité hommes-femmes une priorité, et on en a aujourd'hui la preuve concrète.

En matière d'égalité des sexes, le budget de 2017 a fait faire un bond de géant au pays en misant sur l'ouverture et la transparence. Pour la toute première fois, un énoncé relatif aux sexes a été intégré au budget, et non pas comme une simple annexe, mais comme un chapitre à part entière, dans le corps même du texte. Cet énoncé place la barre haut, car il nous obligera à analyser la manière dont les politiques touchent différemment les hommes et les femmes. Les budgets à venir devraient d'ailleurs poursuivre dans la même veine.

J'aimerais également recenser quelques-unes des initiatives importantes qui se trouvaient dans le budget de 2017, à commencer par un investissement de 100,9 millions de dollars sur cinq ans et de 20,7 millions de dollars par année par la suite pour une stratégie encore jamais vue appelée: « Il est temps: La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe ».

Au cours des 11 prochaines années, le gouvernement s'est en outre engagé à consacrer 7 milliards de dollars à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants et plus de 11,2 milliards à une future stratégie nationale sur le logement. Ces sommes permettront notamment de créer de nouvelles places en garderie et d'aider les Canadiens, et plus particulièrement les mères, à trouver du travail, à poursuivre leurs études ou à suivre un programme de formation.

Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour les proches aidants qui permettra à plus d'aidants naturels, dont la majorité sont des femmes, de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Le gouvernement assouplira les modalités de travail des employés sous réglementation fédérale, y compris les horaires de travail et la possibilité de travailler à domicile, et il créera de nouveaux congés sans solde pour les aider à gérer leurs responsabilités familiales.

Le gouvernement a rempli ses promesses dans le budget de 2017 et il continue de travailler d'arrache-pied dans des dossiers comme l'équité salariale. En outre, dans sa réponse du 5 octobre 2016 au rapport du Comité spécial sur l'équité salariale, dont la députée a fait partie, il me semble, le gouvernement a déclaré qu'il croyait fermement au principe de salaire égal pour un travail de valeur égale.

De plus, nous croyons au traitement équitable de tous les travailleurs, peu importe leur sexe, et nous engageons à mettre en place une réforme proactive en matière d'équité salariale dans les secteurs de compétence fédérale. Enfin, nous nous sommes engagés à présenter un projet de loi sur l'équité salariale en 2018.

Je suis fier des mesures prises par le gouvernement pour répondre aux besoins des femmes et de leur famille, pour favoriser l'égalité des sexes et pour renforcer la classe moyenne partout au pays.

Motion d'ajournement

Mme Sheila Malcolmson: Monsieur le Président, si le gouvernement avait réellement à coeur l'équité salariale, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ne se seraient pas battus pendant 30 ans devant les tribunaux contre des employés de Postes Canada cherchant à obtenir l'équité salariale. Le gouvernement aurait accepté, au cours de la présente législature, la demande du comité spécial voulant que le projet de loi soit présenté il y a quatre mois. On nous demande maintenant d'attendre quelques années de plus.

Les promesses, les annonces de mesures budgétaires et les engagements n'aident en rien les femmes à sortir de la pauvreté maintenant. Les femmes si souvent vivent et prennent leur retraite dans la pauvreté. Nous devons prendre des mesures maintenant.

Nous avons dressé une longue liste de recommandations: modifier l'assurance-emploi afin de tenir compte des emplois à temps partiel et des emplois précaires, présenter dès maintenant des dispositions relatives aux congés en cas de violence familiale, de sorte que les femmes ne perdent pas leur emploi si elles doivent emmener leur famille dans un endroit sécuritaire, créer et subventionner cette année de nouvelles places en garderie, ce que n'a pas prévu le budget de 2017, et mettre en oeuvre l'équité salariale dès maintenant. Il y a tellement de choses que le gouvernement pourrait faire cette année pour aider les femmes et leur laisser plus d'argent. Nous en sortirions tous gagnants.

Je suis stupéfaite de constater que les belles paroles des libéraux restent sans suite.

M. Terry Duguid: Monsieur le Président, le gouvernement continue de faire valoir des initiatives qui favorisent l'égalité des sexes au Canada. Le budget de 2017 a fait un bond de géant en matière d'ouverture et de transparence sur les questions d'égalité entre les sexes, et nous déployons de grands efforts en vue de respecter l'engagement que nous avons pris de présenter une mesure législative sur l'équité salariale d'ici 2018.

Même avant la présentation du budget, nous nous sommes engagés à mettre en place une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Nous avons continué de valoriser le recours aux analyses comparatives entre les sexes pour faire en sorte que les politiques, les programmes et les mesures législatives favorisent une plus grande égalité des sexes. Nous avons instauré la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, et nous avons pris des mesures pour favoriser la diversité et ainsi recruter des candidates pour quelque 4 000 nominations par le gouverneur en conseil et des affectations ministérielles. Je pourrais continuer.

Nous allons faire beaucoup plus, y compris présenter une mesure législative sur l'équité salariale en 2018.

• (1835)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Monsieur le Président, en avril dernier, lorsque j'ai demandé au gouvernement s'il reviendrait à la table de négociation avec les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, j'aurais aimé qu'il arrête de manquer de respect à ces agents courageux et travaillants. Leur convention collective est échue depuis plus de 1 100 jours. C'est totalement inacceptable.

Motion d'ajournement

Alors que le pays reçoit un nombre record de demandeurs d'asile à ses frontières en raison de ce qui se passe dans le monde, ce sont les agents des services frontaliers qui sont présents pour offrir de l'aide, du soutien et même un peu d'espoir à ceux qui essaient d'échapper à des régimes d'oppression. À l'heure où le crime organisé essaie de faire passer des drogues et des armes en contrebande au Canada, ce sont les agents des services frontaliers qui représentent vraiment la première ligne de défense de notre pays.

Ce ne sont pas des gardes-frontières. Ils ont des armes à feu et ils font respecter les lois. Ils sont des agents de la paix et ils méritent d'être reconnus comme tels dans leur convention collective et d'être traités avec respect.

C'est au coeur du débat. Le gouvernement conservateur précédent a fait preuve de peu de respect à l'égard des agents des services frontaliers et de leur convention collective. Jusqu'ici, il semble que les libéraux agissent de la même manière.

Un des habitants de ma circonscription, Kootenay—Columbia, vous a écrit le 15 septembre, monsieur le Président, vous disant que lui et ses collègues, les autres agents des services frontaliers, sont sans convention collective depuis trois ans et qu'on leur refuse la parité avec les autres organismes d'application de la loi fédéraux sur les plans du salaire et de la pension. Voici ce qu'il a écrit dans sa lettre:

Étant donné la nature et la portée de nos principales tâches et responsabilités et les risques auxquels nous sommes exposés, il me semble inadmissible que le gouvernement canadien actuel continue d'offrir aux agents des services frontaliers des avantages inférieurs à ceux des agents des autres organismes d'application de la loi canadiens et de les traiter avec moins de respect.

Voyons d'un peu plus près à quel point le rôle de ces agents est important.

Selon le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 de l'Agence des services frontaliers du Canada, approuvé personnellement par le ministre actuel, les agents ont accueilli plus de 93 millions de voyageurs au Canada au cours de l'exercice. Ils ont traité pour plus de 16 millions de dollars en expéditions commerciales et perçu plus de 30 milliards de dollars en revenus. Il en coûte 1,7 milliard pour percevoir ces 30 milliards; c'est donc une faible partie de ce qu'ils ont fait entrer dans les coffres fédéraux.

J'aimerais citer un passage du message du ministre figurant dans ce rapport:

Je peux dire en toute confiance que les femmes et les hommes dévoués à l'ASFC s'acquittent de leurs responsabilités avec excellence, et ce, jour après jour.

Je suis d'accord. Ces agents s'acquittent de leurs responsabilités avec excellence. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant du gouvernement, qui refuse obstinément de négocier un nouveau contrat. Il n'est donc pas étonnant que, dans une récente enquête auprès des employés fédéraux, l'ASFC se soit classée au tout dernier rang sur le plan de la satisfaction des employés, soit 58^e parmi les 58 organismes fédéraux sondés. L'ASFC peine à recruter et à garder en poste ses agents, et ce, à un moment où nous avons besoin qu'ils soient forts et en grand nombre pour assurer notre sécurité.

Tout le domaine de l'application de la loi du Canada se dirige droit vers une crise. Voici un autre passage de la lettre qu'un agent des services frontaliers de ma circonscription vous a envoyée, monsieur le Président:

Nous espérons aussi que le gouvernement libéral actuel s'engagera de bonne foi dans des négociations et reconnaitra que l'ASFC et ses employés qui travaillent fort sont des agents d'application de la loi légitimes qui travaillent pour un organisme d'application de la loi légitime. De fait, nous ne demandons que ce que toute personne raisonnable considérerait comme juste et équitable, et nous avons confiance que le gouvernement libéral arrivera à la même conclusion.

Le gouvernement en arrivera-t-il à cette même conclusion? Dans l'affirmative, je serai bien content de l'entendre dire par mes collègues d'en face.

Mme Joyce Murray (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de répondre à mon collègue, qui est d'avis que le gouvernement n'a pas été juste dans la négociation du contrat de travail des agents des services frontaliers du Canada.

Le gouvernement a le plus haut respect pour le travail des agents des services frontaliers et des autres agents de la paix du Canada et pour les services qu'ils assurent quotidiennement aux Canadiens.

● (1840)

[Français]

Je comprends bien les préoccupations qu'il a à l'égard de ces fonctionnaires. On se rappelle sans doute que, peu de temps après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le président du Conseil du Trésor avait communiqué avec les syndicats de la fonction publique et avait promis de négocier de façon équitable avec eux. Nous n'avons jamais renoncé à cet engagement. Il en résulte que nous sommes parvenus à 19 ententes avec les agents négociateurs qui représentent près de 95 % des employés de la fonction publique dont le Conseil du Trésor est l'employeur.

[Traduction]

C'est bien la preuve de notre volonté de négocier de bonne foi et d'arriver à des ententes justes et équilibrées. En décembre 2016, nous avons conclu la première des quatre ententes provisoires avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. Nous avons depuis conclu 15 autres ententes avec divers agents négociateurs, notamment avec quatre des cinq groupes de négociation au sein de l'administration publique centrale représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada. C'est d'ailleurs ce syndicat qui représente les gardes-frontières.

[Français]

Nous sommes déterminés à parvenir à des ententes avec les autres unités de négociation au moyen de négociations respectueuses et de bonne foi. Pour témoigner de notre bonne foi, le gouvernement a aussi présenté un certain nombre d'initiatives visant à abroger les lois qui étaient perçues comme étant antisyndicales.

[Traduction]

Nous avons déjà abrogé deux lois, le projet de loi C-377 et le projet de loi C-525, liés aux processus de divulgation des renseignements financiers des syndicats et à leur accréditation. Ces projets de loi ont été abrogés parce qu'ils n'avaient pas été formulés selon les principes de la consultation. En outre, nous avons proposé une mesure législative, le projet de loi C-5, visant à abroger les dispositions controversées qui donnaient au gouvernement le pouvoir d'outrepasser unilatéralement le processus de négociation collective et d'imposer un nouveau régime de congés de maladie. Puis, le 28 novembre dernier, le gouvernement a présenté une autre mesure législative, le projet de loi C-34, afin d'abroger les changements apportés en 2013 à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

[Français]

Ces changements donnaient à l'employeur le droit unilatéral de désigner les services essentiels et retiraient aux syndicats l'option de recourir au règlement des différends par un tiers. Notre bilan de négociation de bonne foi est solide et témoigne clairement de notre désir d'atteindre des résultats responsables pour toutes les parties.

[Traduction]

En ce qui concerne l'unité de négociation des services frontaliers de l'Alliance de la fonction publique du Canada, nous regrettons de n'avoir pas pu arriver à conclure des ententes par voie de médiation. Nous restons toutefois ouverts à la poursuite des négociations en vue d'arriver à une entente qui soit juste et raisonnable pour ces employés très importants du Canada et pour les Canadiens.

M. Wayne Stetski: Monsieur le Président, tout d'abord, il ne s'agit pas de gardes-frontières, mais d'agents de la paix qui font un travail important pour nous protéger: ils empêchent que des personnes introduisent de la drogue et des armes au Canada et ils travaillent avec le nombre croissant de demandeurs d'asile qui arrivent dans notre pays. Cela fait plus de 1 100 jours qu'ils travaillent sans convention collective, mais d'après la liste qui a été présentée, on peut arriver à une entente. Donc, j'encourage vivement le gouvernement à négocier de bonne foi avec les agents des services frontaliers et à essayer de conclure une entente. Je ne peux imaginer à quel point cela doit être difficile pour eux, avec cette incertitude à laquelle ils doivent faire face. Ils ont de la difficulté à retenir leurs anciens membres et à en recruter de nouveaux. Il faut négocier avec eux de bonne foi pour qu'ils puissent obtenir une nouvelle convention collective.

Je dois avouer que je suis très préoccupé par la situation des agents chargés de l'application de la loi au Canada. Nous connaissons la campagne des bandes jaunes de la GRC. Les gens

Motion d'ajournement

qui assurent notre sécurité à la Chambre attendent aussi d'obtenir une convention collective raisonnable. Il y a une crise réelle au sein des organismes d'application de la loi actuellement, au Canada.

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, je veux souligner le travail et l'engagement de mon collègue d'en face, particulièrement en ce qui concerne l'environnement et les agents des services frontaliers. Chaque jour, ces agents servent les Canadiens en facilitant les déplacements et le commerce à la frontière en s'assurant de maintenir son intégrité. Ce n'est pas un travail facile.

● (1845)

[Français]

Le gouvernement reconnaît et apprécie le travail inestimable qu'ils accomplissent pour la population canadienne. Dans le cadre de nos négociations actuelles, l'unité de négociation du groupe des services frontaliers a déclaré l'impasse et cherche maintenant à conclure une entente au moyen de la conciliation.

[Traduction]

J'ai bon espoir que nous en arriverons bientôt à une solution acceptable pour tous les partis.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 21 septembre 2017

AFFAIRES COURANTES		Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13359
Le commissaire à la protection de la vie privée		M. Cooper.....	13359
M. Regan.....	13331	Mme McCrimmon.....	13360
Les affaires étrangères		M. Cannings.....	13360
M. DeCourcey.....	13331	M. O'Toole.....	13361
Pétitions		M. Cannings.....	13361
Les affaires étrangères		M. O'Toole.....	13362
M. Davies.....	13331	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Questions au Feuilleton		L'environnement	
M. Lamoureux.....	13331	Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13362
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Le multiculturalisme dans King—Vaughan	
La Loi sur les licences d'exportation et d'importation		Mme Schulte.....	13362
Mme Joly (au nom de la ministre des Affaires étrangères).....	13331	Le blé d'Inde de Neuville	
Projet de loi C-47. Deuxième lecture.....	13331	M. Godin.....	13362
M. DeCourcey.....	13331	Ismaili CIVIC 150	
Mme Bergen.....	13334	Mme Mendès.....	13363
M. Cannings.....	13334	Trois-Rivières	
M. Calkins.....	13335	M. Aubin.....	13363
M. Lamoureux.....	13335	Le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes	
Mme Laverdière.....	13335	Mme Fortier.....	13363
M. O'Toole.....	13335	Le Myanmar	
M. Garneau.....	13338	M. Jeneroux.....	13363
Mme Laverdière.....	13339	La foire de Carp	
M. Calkins.....	13339	Mme McCrimmon.....	13363
M. DeCourcey.....	13340	Le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix	
Mme Laverdière.....	13340	M. Tabbara.....	13364
M. Vaughan.....	13342	La santé mentale	
Mme Wagantall.....	13342	M. Nuttall.....	13364
M. Cullen.....	13343	Le Jour de l'indépendance de l'Arménie	
M. Lamoureux.....	13343	Mme Lambropoulos.....	13364
M. Arnold.....	13345	La Journée internationale de la paix	
M. Cullen.....	13346	M. Wrzesnewskyj.....	13364
Mme Ludwig.....	13346	Taiwan	
M. Kmiec.....	13346	Mme Bergen.....	13364
M. Vandal.....	13349	L'Accord économique et commercial global	
M. Boulerice.....	13350	M. Sorbara.....	13365
M. Shields.....	13350	La maladie d'Alzheimer	
M. Lamoureux.....	13350	Mme Blaney (North Island—Powell River).....	13365
M. Cannings.....	13350	La santé mentale	
M. Sorbara.....	13351	M. Albrecht.....	13365
M. Aubin.....	13352	Les Jeux Invictus	
M. Nuttall.....	13352	M. Vaughan.....	13365
M. Boissonnault.....	13352	QUESTIONS ORALES	
M. Arnold.....	13353	La fiscalité	
M. Shields.....	13353	M. Rayes.....	13366
M. McKinnon.....	13354	M. Morneau.....	13366
M. Aubin.....	13354		
M. Whalen.....	13355		
M. Zimmer.....	13355		
M. O'Toole.....	13356		
M. Whalen.....	13357		
M. Falk.....	13357		
M. Whalen.....	13359		

Mme Dabrusin	13380
Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13380
M. Miller (Bruce—Grey—Owen Sound).....	13380
M. DeCoursey.....	13382
M. Nantel.....	13382
M. Eglinski.....	13382
M. Garneau.....	13384
Mme Malcolmson.....	13384
M. O'Toole.....	13384
M. Obhrai.....	13384
M. May (Cambridge).....	13386
M. Nantel.....	13387
M. O'Toole.....	13387
M. Lamoureux.....	13387
Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13388
M. Nater.....	13388
Mme Dabrusin	13389
Mme Malcolmson.....	13389
M. O'Toole.....	13390
M. Paul-Hus.....	13390
M. Viersen.....	13391
M. May (Cambridge).....	13391
Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13391
M. Saganash.....	13392
M. DeCoursey.....	13392

M. O'Toole	13393
------------------	-------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Projet de loi C-338. Deuxième lecture.....	13393
M. Dubé.....	13393
M. Webber.....	13394
M. Mendicino.....	13395
M. Barlow.....	13397
M. Saroya.....	13398
Report du vote sur la motion.....	13399

MOTION D'AJOURNEMENT

L'environnement

Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	13399
M. Duguid.....	13399

La condition féminine

Mme Malcolmson.....	13400
M. Duguid.....	13401

La sécurité publique

M. Stetski.....	13401
Mme Murray.....	13402

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>